

Vers

l'Éthique

de

Spinoza

Gilles Louise

Ce livre se divise en trois parties : une étude de la langue latine et plus particulièrement du latin de Spinoza autour des quatre premières grandes scolies de l'Éthique, *lecture* à laquelle s'associent quelques notes sur certains points difficiles, un *dictionnaire de l'Éthique* contenant 5200 formes latines, l'Œuvre se trouvant ainsi traduite en français par fragments ou phrases entières, et enfin *ETHICA*, le texte intégral soigneusement établi suivi d'un lexique de 2500 mots, vocabulaire fondamental.

Le titre général «Vers l'Éthique de Spinoza» suggère au lecteur de tout lire, de préférence *lento gradu*, à pas lents, pour pouvoir accéder à la lecture cursive du texte latin et notamment, ne pas hésiter à parcourir d'un bout à l'autre le dictionnaire afin de se familiariser petit à petit avec les mots, structures et latinismes, et se faire de cette langue millénaire comme une seconde langue maternelle.

Car il s'agit d'aller *vers* l'original et l'éprouver par soi-même.

Lecture

Deuxième scolie 8/I

Scolie 15/I

Scolie 17/I

Deuxième scolie 33/I

Notes

Deuxième scolie 8/I

**1. NON DUBITO QUIN OMNIBUS QUI DE REBUS CONFUSE JUDICANT
NEC RES PER PRIMAS SUAS CAUSAS NOSCERE CONSUEVERUNT,
DIFFICILE SIT DEMONSTRATIONEM SEPTIMÆ PROPOSITIONIS
CONCIPERE.**

non dubito quin	je ne doute pas que
omnibus qui	pour tous ceux qui
confuse judicant	jugent confusément
de rebus	<au sujet> des choses
nec consueverunt	et n'ont pas l'habitude de
res noscere	d'apprendre à connaître les choses
per primas suas causas	par leurs causes premières
demonstrationem concipere	concevoir la démonstration
septimæ propositionis	de la proposition 7
difficile sit	soit difficile

- a) Pour prononcer le latin, on utilise aujourd'hui la prononciation restituée : toutes les lettres se prononcent (sauf le H que l'on considère comme muet) et elles se prononcent toujours de la même façon (par opposition au français où une lettre peut se prononcer différemment selon le contexte). Notamment : qu se prononce kou : *quin*, kou-inn, *qui*, kou-i; e se prononce é : *rebus*, ré-bouss; i et j se prononcent i : *judicant*, iou-di-kann't; u et v se prononcent ou : *consueverunt*, konn-çou-é-ou-é-rounn't; c se prononce k : *noscere*, noss-ké-ré, *difficile*, di-fi-ki-lé; au se prononce a-ou : *causas*, ka-ou-çass; s se prononce ss (ou ç) : *confuse*, konn-fou-ssé; m et n ne sont jamais nasalisés : *demonstrationem*, dé-monn-stra-ti-o-ném; t est toujours dur : *propositionis*, pro-po-ssi-ti-o-niss; æ se prononce a-é : *septimæ*, sép-ti-ma-é. D'une manière générale, en cas d'hésitation entre deux possibilités par rapport au français, le son à choisir est toujours le plus net, le plus sonore ou le plus dur.
- b) *consueverunt* : parfait de *consuesco*, je prends l'habitude. Le parfait de ce genre de verbe se traduit régulièrement par un présent : *consuesco*, je prends l'habitude de, je m'habitue (maintenant), *consuevi*, j'ai pris l'habitude (par le passé) et donc (maintenant) j'ai l'habitude d'où aussi l'infinitif parfait *consuevisse* (21f), avoir l'habitude : *videmus itaque homines consuevisse res naturales perfectas aut imperfectas vocare magis ex præjudicio quam ex earum vera cognitione*, nous voyons donc que les humains ont l'habitude d'appeler les choses naturelles parfaites ou imparfaites plus par préjugé que par leur vraie connaissance (préface IV). Il

en est de même du verbe *noscere*, apprendre à connaître : *nosco*, j'apprends à connaître et au parfait *novi*, j'ai appris à connaître (par le passé) et donc (maintenant), je sais, je connais : *et qui humanæ mentis impotentiam eloquentius vel argutius carpere novit, veluti divinus habetur*, et celui qui sait critiquer très éloquemment ou très subtilement l'impuissance de l'esprit humain est tenu pour divin (préface III). *bruta enim sentire nequaquam dubitare possumus postquam mentis novimus originem*, car que les bêtes aient des sensations, nous ne pouvons en aucun cas <en> douter depuis que nous connaissons l'origine de l'esprit (scolie 57/III). Si toutefois, le sens primitif d'apprendre à connaître se maintient dans le contexte, le parfait latin se traduit alors par un parfait français : *nam nemo hucusque corporis fabricam tam accurate novit ut omnes ejus functiones potuerit explicare*, car personne n'a jusqu'à présent appris à connaître si soigneusement la structure du corps qu'il pût <en> expliquer toutes les fonctions (scolie 2/III). Notons aussi les formes contractées en *runt* du parfait au lieu de *verunt*, par exemple *putarunt* pour *putaverunt*, parfait de *puto* (77a) ou encore *norunt* pour *noverunt*, parfait de *nosco* : *superstitiosi qui vitia exprobrare magis quam virtutes docere norunt*, les superstitieux qui savent plus blâmer les vices qu'enseigner les vertus (scolie 63/IV). L'infinitif parfait a aussi des formes contractées (21f).

- c) *per primas suas causas* : le possessif réfléchi *suus* (ici sous la forme *suas* à l'accusatif féminin pluriel) renvoie normalement au sujet du verbe. Par exemple : *atque hæc statuerunt propterea evenire quod Dii irati essent ob peccata in suo cultu commissa*, et ils posèrent que cela arrivait du fait que les Dieux auraient été en colère à cause des crimes commis contre leur culte (appendice I) où le possessif *suo* (ici à l'ablatif singulier fléchi par la préposition *in*) renvoie au sujet grammatical *Dii* c'est-à-dire que *in suo cultu* équivaut à *in Deorum cultu*. Ou encore : *hinc sequitur mentem humanam quoties ex communi naturæ ordine res percipit, nec sui ipsius nec sui corporis nec corporum externorum adæquatam sed confusam tantum et mutilatam habere cognitionem*, de là il suit que l'esprit humain, toutes les fois qu'il perçoit les choses à partir de l'ordre commun de la nature, n'a ni de lui-même ni de son corps ni des corps extérieurs une connaissance adéquate mais seulement confuse et mutilée (corollaire 28/II) où les deux possessifs *sui* (au génitif) renvoient à *mentem humanam*, sujet de la proposition infinitive introduite par *sequitur*. Ici la phrase est : *nec res per primas suas causas noscere consueverunt*, et ils n'ont pas l'habitude d'apprendre à connaître les choses par leurs causes premières. Le sujet est "ils" c'est-à-dire *omnes qui de rebus confuse judicant*, tous ceux qui jugent confusément des choses, *suas* ne pouvant évidemment pas renvoyer à ce sujet grammatical. C'est qu'il faut souvent distinguer le sujet grammatical du sujet logique : le sujet grammatical est "ils", ceux dont on parle et qui jugent confusément des choses, alors que le sujet logique est *res*, les choses, auxquelles se rapporte le possessif *suas*. On aurait certes pu avoir *per primas earum causas*, par leurs causes premières, par les causes premières de celles-ci (*earum* <*rerum*>, de ces choses) mais *suas* insiste sur le fait que ce qui importe en priorité, ce sont les choses (*res*, sujet logique) et non eux (*omnes qui de rebus confuse judicant*, sujet

grammatical). De même : *scio equidem celeberrimum Cartesium, licet etiam crediderit mentem in suas actiones absolutam habere potentiam, affectus tamen humanos per primas suas causas explicare simulque viam ostendere studuisse qua mens in affectus absolutum habere possit imperium*, je sais quant à moi que le très célèbre Descartes, bien qu'il ait cru <lui> aussi que l'esprit a sur ses actions une puissance absolue, a cependant cherché à expliquer les affects humains par leurs causes premières et à montrer en même temps la voie par laquelle l'esprit peut avoir sur les affects un empire absolu (préface III). Dans cet exemple, le premier *suas* (*in suas actiones*) renvoie bien cette fois-ci au sujet grammatical c'est-à-dire à *mentem* qui est sujet de la proposition infinitive introduite par *crediderit*. La préface V offre un autre exemple de possessif renvoyant au sujet logique : *vellem sane ut hanc unionem per proximam suam causam explicuisset*, je voudrais bien qu'il eût expliqué cette union par sa cause la plus proche, où le sujet grammatical sous-entendu du verbe *explicuisset* de la subordonnée introduite par *ut* est Descartes mais le sujet logique est *hanc unionem*, cette union <de l'esprit et du corps> : *suam* renvoie donc logiquement à *hanc unionem* et équivaut à *hujus unionis* (*vellem sane ut hanc unionem per proximam hujus unionis causam explicuisset*). Ou encore utilisant le même genre d'expression : *atque his puto me præcipuos affectus animique fluctuationes quæ ex compositione trium primitivorum affectuum nempe cupiditatis, lætitiæ et tristitiæ oriuntur, explicuisse perque primas suas causas ostendisse*, et je pense avoir expliqué par là et montré par leurs causes premières les principaux affects et les flottements de l'esprit qui naissent de la composition des trois affects primitifs à savoir de désir, de joie et de tristesse (scolie 59/III). Cette notion de sujet logique permet de lever certaines ambiguïtés notamment pour distinguer le sujet de l'objet. Ainsi le mot *res* peut aussi bien être sujet au singulier qu'objet au pluriel en sorte que *res videt* peut signifier "la chose voit" (où *res* est sujet au singulier) aussi bien que "il/elle voit les choses" (où *res* est objet au pluriel). C'est le contexte qui décide en fonction du sens. On lève l'ambiguïté en recherchant le sujet logique de la phrase : *mentis enim oculi quibus res videt observatque, sunt ipsæ demonstrationes*, en effet les yeux de l'esprit par lesquels il [l'esprit] voit et observe les choses, sont les démonstrations elles-mêmes (scolie 23/V). Dans cette phrase, le sujet logique de *videt observatque* est *mens* (l'esprit) et non pas *res* (qui serait dans ce cas au nominatif singulier mais la phrase n'aurait aucun sens) bien que le mot *mens* soit au génitif *mentis oculi*, les yeux de l'esprit. La répétition du sujet pour éviter cette ambiguïté eût été concevable : *mentis enim oculi quibus <mens> res videt observatque, sunt ipsæ demonstrationes*, comme c'est par exemple le cas dans la définition 3/II : *per ideam intelligo mentis conceptum quem mens format propterea quod res est cogitans*, par idée j'entends un concept de l'esprit que l'esprit forme du fait qu'il est chose pensante, ou encore dans l'appendice I : *unde factum ut unusquisque diversos Deum colendi modos ex suo ingenio excogitaverit ut Deus eos supra reliquos diligeret*, d'où vint que chacun inventa différentes manières d'honorer Dieu à partir de son propre caractère afin que Dieu les aimât plus que les autres, où *Deus* au nominatif est exprimé.

De même *ibidem* (au même endroit c'est-à-dire appendice I) : *quia nihil ante creationem præter Deum assignare possunt propter quod Deus ageret*, parce qu'ils ne peuvent rien assigner avant la création mis à part Dieu à cause de quoi Dieu eût agi. *res quæ Dei potentiam qua Deus est et agit, certo et determinato modo exprimunt*, des choses qui expriment d'une façon précise et déterminée la puissance de Dieu par laquelle Dieu est et agit (démonstration 6/III). Notons toutefois que *suus* ne renvoyant pas au sujet de la phrase est d'un usage courant en latin médiéval ainsi que dans la langue parlée. Il en est de même des complétives introduites par *quod* en remplacement de la proposition infinitive (20b, 52a), de l'indicatif dans les interrogations indirectes (2b), de la substitution de l'adjectif verbal au gérondif non respectée dans certains cas (63c), de l'adjectif verbal ayant pratiquement valeur d'un futur passif (25a) ainsi qu'un certain flottement dans la concordance des temps (66a, 114f). Nous tentons parfois une interprétation de ces quelques écarts par rapport à la langue littéraire au sens où Spinoza connaît parfaitement les règles grammaticales du latin classique pour les utiliser régulièrement à bon escient.

- d) *septimæ propositionis* : de la proposition 7. Dans le texte latin on a le chiffre 7 : *demonstrationem 7 propositionis concipere*, concevoir la démonstration de la proposition 7, mais cela doit se lire *demonstrationem septimæ propositionis concipere*. Pour tout ce qui possède un ordre clair ou un rang (numéro de page, de rue, d'heure, de jour, et donc de proposition, axiome, corollaire, scolie et autres) le latin, plus logique dit-on souvent, emploie l'adjectif ordinal là où le français préfère régulièrement le cardinal.
- e) *difficile sit* : qu'il soit difficile. Ce subjonctif est appelé par *non dubito quin*, je ne doute pas que : *non dubito quin difficile sit demonstrationem septimæ propositionis concipere*, je ne doute pas qu'il soit difficile de concevoir la démonstration de la proposition 7.
- f) Le sujet de *sit* est ici l'infinitif *concupere*. En simplifiant, on obtient la formule : *concupere difficile est*, littéralement : concevoir est difficile c'est-à-dire la conception est difficile, puisque le français préfère le nom. Mais dans le cas d'un infinitif sujet, le français préfère l'impersonnel : il est difficile de concevoir (où "il" est dit impersonnel car il ne renvoie pas à une personne comme dans "il pleut"). *non dubito quin difficile sit demonstrationem septimæ propositionis concipere*, je ne doute pas qu'il soit difficile de concevoir la démonstration de la proposition 7. L'impersonnel existe en latin notamment le passif impersonnel (28c) mais sa tendance est de préférer le mode personnel ou du moins un sujet exprimé, être ou chose, ici un infinitif. Ce fait est particulièrement visible avec le verbe *videor* (sembler) qu'on essaie en français de traduire par l'impersonnel "il semble que" (87c) alors qu'il a une construction personnelle en latin : *non majore potentia indigere videmur ad affirmandum verum esse id quod verum est, quam ad aliquid quod falsum est, verum esse affirmandum*, il semble que nous n'ayons pas besoin d'une plus grande puissance pour affirmer que ce qui est vrai est vrai que pour affirmer que quelque chose qui est faux est vrai (ultime scolie 49/II) [littéralement, nous semblons ne pas avoir besoin]. *ad quod accedit quod* (29c) *etiam in declinandis beneficiis, cautio esse debet ne videamur eosdem contemnere vel præ avaritia remunerationem*

timere, à quoi s'ajoute que même en déclinant les bienfaits il faut prendre la précaution de ne pas donner l'impression de les mépriser ou de craindre par avarice une récompense (scolie 70/IV) [littéralement, en sorte que nous ne semblions pas les mépriser]. Notons que *noscere* est COD (complément d'objet direct) de *consueverunt* c'est-à-dire infinitif objet alors que *concupere* est sujet de *difficile sit* c'est-à-dire infinitif sujet. Un infinitif peut toujours être sujet ou COD d'un verbe transitif.

- g) *nec* : et... ne pas. Quand un second membre de phrase est négatif, on le lie avec *nec* : *judicant... nec consueverunt*, ils jugent... et n'ont pas l'habitude. On trouve *et non* en cas de contradiction ou d'opposition manifeste (132) : *Deus itaque ideam corporis humani habet sive corpus humanum cognoscit quatenus plurimis aliis ideis affectus est et non quatenus naturam humanæ mentis constituit hoc est mens humana corpus humanum non cognoscit*, Dieu a donc l'idée du corps humain c'est-à-dire qu'il connaît le corps humain en tant qu'il est affecté par un très grand nombre d'autres idées et non pas en tant qu'il constitue la nature de l'esprit humain c'est-à-dire que l'esprit humain ne connaît pas le corps humain (démonstration 19/II). *secundi et tertii et non primi generis cognitio docet nos verum a falso distinguere*, <c'est> la connaissance du second et du troisième genre et non du premier <qui> nous enseigne à distinguer le vrai du faux (proposition 42/II). *facultatem inquam intelligo qua mens quid verum quidve falsum sit, affirmat vel negat et non cupiditatem qua mens res appetit vel aversatur*, j'entends dis-je la faculté par laquelle l'esprit affirme ou nie ce qui <est> vrai ou ce qui est faux et non pas le désir par lequel l'esprit recherche ou repousse les choses (scolie 48/II). Il faut noter que le niveau grammatical du premier membre doit être le même que celui du second. Il en résulte qu'il faut parfois déduire des mots sous-entendus pour retrouver la bonne structure et traduire en conséquence : *at dicent ex solis legibus naturæ quatenus corporea tantum consideratur, fieri non posse ut causæ ædificiorum, picturarum rerumque hujusmodi quæ sola humana arte fiunt, possint deduci nec corpus humanum nisi a mente determinaretur ducereturque, pote esset ad templum aliquod ædificandum*, mais ils diront qu'il ne peut pas se faire que les causes des édifices, des peintures et des choses de ce genre qui ne se font que par l'art humain, puissent se déduire à partir des seules lois de la nature en tant qu'on ne la considère que <comme> corporelle et qu'<il ne peut pas se faire [non plus] que> le corps humain soit capable de construire un temple sans être déterminé et conduit par l'esprit (scolie 2/III). Dans cet exemple, il faut savoir si le *nec* (*nec corpus humanum*) est du même niveau que *dicent* ou du niveau de la proposition infinitive introduite par *dicent* à savoir du niveau de *fieri non posse ut* (ils diront qu'il ne peut pas se faire que). Le subjonctif imparfait *esset* (*pote esset*) nous fait comprendre que c'est cette deuxième hypothèse qui est la bonne car si le *nec* était du même niveau que *dicent*, on aurait eu une proposition infinitive. Dans ces conditions, il faut considérer les mots *fieri posse ut* comme sous-entendus (*nec <fieri posse ut>*), lesquels justifient le subjonctif. La phrase se décompose donc ainsi : *dicent*, ils diront... *fieri non posse ut*, qu'il ne peut pas se faire que... *nec <fieri posse ut>*, et qu'il ne peut pas se faire que, *corpus humanum*, le corps humain,

pote esset ad templum ædificandum, soit capable de construire un temple, *nisi a mente determinaretur*, sans (21j) être déterminé par l'esprit. On trouve aussi *et non* dans le cas où la négation porte sur un élément seulement (e.g. adjectif ou participe) du second membre : *concipitur enim ideam Dei constituens et non constituens*, car on la conçoit <comme> constituant et <en même temps> ne constituant pas l'idée de Dieu (démonstration 21/I dont il sera question plus loin, en 130). Mais on trouve *et... non* dans le cas de négations multiples pour éviter une confusion : *nec fieri potest ut homo non sit naturæ pars et communem ejus ordinem non sequatur*, et il ne peut pas se faire qu'un humain ne soit pas une partie de la nature et ne suive pas son ordre commun (chapitre 7/IV). *experientur tamen homines mutuo auxilio ea quibus indigent multo facilius sibi parare et non nisi junctis viribus pericula quæ ubique imminet, vitare posse*, ils verront cependant par expérience que par une aide mutuelle les humains peuvent se procurer beaucoup plus facilement ce dont ils ont besoin et qu'ils ne peuvent éviter les dangers qui les menacent partout qu'en joignant leurs forces (scolie 35/IV).

<p>2. NIMIRUM QUIA NON DISTINGUUNT INTER MODIFICATIONES SUBSTANTIARUM ET IPSAS SUBSTANTIAS NEQUE SCIUNT QUOMODO RES PRODUCUNTUR.</p>

nimirum	<et cela n'est> en rien étonnant
quia non distinguunt	puisqu'ils ne font pas la distinction
inter modificationes substantiarum	entre les modifications des substances
et ipsas substantias	et les substances elles-mêmes
neque sciunt	et ne savent pas
quomodo res producuntur	comment les choses sont produites

- a) *nimirum* : contraction de *nil* (rien) et *mirum* (étonnant), *nil* étant lui-même la contraction de *nihil*. On trouvera aussi *non mirum* (il n'est pas étonnant), *minime mirum* (il n'est pas du tout étonnant) ou *nihil mirum* (il n'est étonnant en rien) avec le verbe être sous-entendu ou non. Dans la formule *nihil mirum*, *nihil* est un accusatif de relation qui se rend par "en rien" : il n'est étonnant en rien, rien d'étonnant se disant *nihil miri* avec *miri* au génitif. *nihil mirum si sibi passim contradixerint*, il ne <sera> étonnant en rien s'ils se contredisent un peu partout (scolie du corollaire 10/II). Notons au passage que dans cet exemple la proposition circonstancielle *si sibi passim contradixerint* est sujet (29c) de *nihil <erit> mirum*, littéralement, s'ils se contredisent un peu partout ne sera étonnant en rien. De même, dans la construction *non mirum est quod*, la conjonctive introduite par *quod* est sujet de *non mirum est* : *quare non mirum est quod inter homines tot quot experimur controversiæ ortæ sint*, c'est pourquoi il n'est pas étonnant que parmi les humains soient nées autant de controverses que nous le voyons

d'expérience (appendice I). *Nihil* est aussi un accusatif de relation dans la locution *nihil errare*, ne se tromper en rien : *si hoc non esset, nihil eosdem errare crederemus*, si cela n'était pas, nous croirions qu'ils ne se trompent en rien (scolie 47/II). On parlera plus loin de l'accusatif de relation (134).

- b) *quomodo res producuntur* : dans une interrogative indirecte, on doit normalement avoir le subjonctif et non comme ici l'indicatif : *quomodo res producuntur?* comment les choses sont-elles produites? (interrogation directe avec l'indicatif *producuntur*) mais *neque sciunt quomodo res producantur*, et ils ne savent pas comment les choses sont produites (interrogation indirecte avec le subjonctif *producantur*). Ici la règle de latin classique n'est pas respectée. Le même problème se retrouvera en phrase 5 avec un indicatif dans une interrogative indirecte. La raison en est, semble-t-il, que l'indicatif est le mode de la réalité (ce qui a eu lieu, a lieu, aura lieu avec certitude) alors que le subjonctif le mode de la pensée (hypothèse, incertitude, probabilité, intention, prétexte etc.). En interprétant le non-respect de la règle, on pourrait rajouter dans la traduction "dans la réalité" pour rendre cet indicatif : *neque sciunt quomodo res producuntur*, et ils ne savent pas comment les choses sont produites *dans la réalité*. Avec le verbe *quærerere* (demander) on trouve deux autres occurrences où la règle classique n'est pas respectée : *iis qui quærunctur cur Deus omnes homines non ita creavit ut solo rationis ductu gubernarentur?* à ceux qui demandent pourquoi Dieu n'a pas créé tous les humains en sorte qu'ils fussent gouvernés sous la seule conduite de la raison? (appendice I) avec le parfait *creavit* au lieu du subjonctif parfait *creaverit* attendu. *si quis* (12a) *autem jam quærit ex quo ergo signo diversitatem substantiarum poterimus dignoscere*, si l'on demande par quel signe donc nous pourrions reconnaître la diversité des substances (scolie 10/I). Notons que le futur dans une interrogation indirecte s'exprime par le participe futur accompagné de l'auxiliaire être au subjonctif (présent ou imparfait pour respecter la concordance des temps). Comme *possum* n'a pas de participe futur, la phrase précédente n'avait pas d'expression correcte en latin classique mais par exemple "je demande à partir de quel signe nous reconnâtrons la diversité des substances" se dirait — en utilisant le participe futur de *dignosco* à savoir *dignoturus, a, um* — *quæro ex quo signo diversitatem substantiarum dignoturi simus* et à l'imparfait *quærebam* (je demandais) *ex quo signo diversitatem substantiarum dignoturi essemus*, ce qui montre au passage que le participe futur appartient à la voix active : *dignoturus sum*, je suis sur le point de reconnaître (i.e. je vais reconnaître), je suis disposé à reconnaître (i.e. je me propose de reconnaître), je suis destiné à reconnaître (i.e. je dois reconnaître). Cela dit, le subjonctif dans l'indirecte est le plus souvent respecté : *quærendo primo causam cur plerique hoc in præjudicio acquiescant*, en cherchant premièrement la raison pour laquelle la plupart se reposent sur ce préjugé (appendice I) avec le subjonctif présent *acquiescant*. *si jam quæretur quid si homo se perfidia a præsentis mortis periculo posset liberare, an non ratio suum esse conservandi omnino suadet ut perfidus sit?* si l'on demande maintenant ce qu'il en serait si un humain pouvait se libérer d'un danger immédiat de mort par une trahison, est-ce que par hasard la règle de conserver son être ne lui conseille pas tout

à fait d'être déloyal? (scolie 72/IV). On lira une occurrence correcte en 63b et deux autres avec *inquirendum est* (il faut se demander) dans la scolie 48/II où la concordance des temps est respectée. On trouve parfois un mode mixte dans deux interrogations indirectes consécutives, l'une étant à l'indicatif et l'autre au subjonctif, par exemple dans la scolie 47/III : *atque hæc eadem est causa cur homines lætantur quoties alicujus jam præteriti mali recordantur et cur pericula a quibus liberati sunt, narrare gaudeant*, et c'est pour cette même raison que les humains sont joyeux toutes les fois qu'ils se souviennent d'un mal déjà passé et qu'ils se plaisent à raconter les dangers dont ils ont été libérés. Dans cet exemple, *lætantur* est à l'indicatif et *gaudeant* au subjonctif. On pourrait éventuellement rendre l'indicatif par "effectivement" (les humains sont effectivement joyeux) et le subjonctif par "à la pensée de" (et qu'ils se réjouissent à la pensée des dangers). Il convient néanmoins de ne pas surinterpréter ces écarts par rapport à la langue classique non seulement parce que Spinoza, du fait même du caractère philosophique de son écrit est obligé de s'écarter de la grammaire pure à cause de l'insuffisance du langage — *propter egestatem linguæ* disait déjà Lucrèce, à cause de l'indigence de la langue (*De rerum natura*, 139/I) — mais aussi parce que le manuscrit de l'Éthique a été perdu en sorte qu'on ne peut plus comparer avec l'original. Il n'empêche que ce texte que Spinoza a poli *ad unguem* comme disent les sculpteurs — lesquels vérifient, une fois l'ouvrage terminé, qu'il n'y a pas d'aspérités en faisant glisser l'ongle sur les parois, geste qui symbolise la finition d'une Œuvre (littéralement, à l'ongle) — pendant une quinzaine d'années, nous est parvenu en très bon état. Comme toujours, le tout est une question de mesure : *est modus in rebus, sunt certi denique fines*, il existe une mesure en toutes choses, il est des limites déterminées (Horace, Satires I, 1/106).

<p>3. UNDE FIT UT PRINCIPIUM QUOD RES NATURALES HABERE VIDENT, SUBSTANTIIS AFFINGANT.</p>
--

unde fit ut	d'où vient que
substantiis affingant	ils attribuent aux substances
principium quod vident	le principe qu'ils voient que
res naturales habere	les choses naturelles ont.

- a) *unde* : relatif de liaison correspondant à *inde* (de là)+liaison. On trouve aussi avec le même sens *ex quo* correspondant à *ex eo*+liaison. *unde fit ut* (+subjonctif, ici *affingant*), d'où vient que. Si toutefois le relatif *unde* est suivi d'un *scilicet* qui annonce une explication, on le rend alors par "et c'est de là à savoir" pour montrer que le *scilicet* explique le *unde* : *unde multi præ nimia scilicet animi impatientia falsoque religionis studio inter bruta potius quam inter homines vivere maluerunt*, et c'est de là à savoir à cause d'une excessive impatience d'esprit et d'une fausse ardeur de religion que

beaucoup préférèrent vivre parmi les bêtes plutôt que parmi les humains (chapitre 13/IV).

- b) *principium quod vident res naturales habere* : littéralement, le principe qu'ils voient que les choses naturelles ont, où *quod* est ici le COD (complément d'objet direct) de *habere*, verbe de la proposition infinitive introduite par *vident*, ce qui rend la traduction difficile. En supprimant la relative pour constater la structure de la phrase, on obtient : *vident res naturales principium habere*, ils voient que les choses naturelles ont un principe.
- c) Dans une proposition infinitive, l'ordre des mots est moins libre que dans une assertion directe. Par exemple ici, l'assertion directe serait : *res naturales principium habent*, les choses naturelles ont un principe. Il est vrai que *res naturales* pourrait être tout aussi bien nominatif pluriel qu'accusatif pluriel mais comme le verbe *habent* est au pluriel, on en conclut facilement que *res naturales* est au nominatif et donc sujet de *habent* et que *principium* au singulier est à l'accusatif en tant COD de *habent*. Il en résulte que, si l'on convient de maintenir le groupe de mots *res singulares* étant tous deux au nominatif dans cette assertion directe, tous les ordres de mots sont possibles sans changement de sens puisque *res singulares* sera toujours sujet, *principium* COD et *habent* verbe : *res naturales principium habent*, *principium res naturales habent*, *principium habent res naturales*, *habent principium res naturales*, *habent res naturales principium*, *res naturales habent principium*. Au singulier, on aurait *res naturalis principium habet*, une chose naturelle a un principe : *res naturalis* est alors clairement au nominatif et donc sujet car l'accusatif serait *rem singularem*. Mais si cette phrase devient la proposition infinitive *res naturales principium habere*, on ne peut alors plus distinguer le sujet du COD puisqu'ils sont tout deux à l'accusatif et comme le verbe est à l'infinitif, on ne distingue plus le singulier du pluriel. C'est pourquoi, il importe toujours en tout premier lieu dans une proposition infinitive de déterminer son sujet à l'accusatif, lequel se trouve juste après le verbe qui introduit la proposition infinitive si la structure de la phrase le permet (c'est le cas prioritaire) soit juste avant le verbe à l'infinitif de l'infinitive (dans les cas plus difficiles). Par exemple, une structure simple du type *vident res naturales principium habere* (ils voient que les choses naturelles ont un principe) montre que *res singulares* juste après *vident* est sujet de cette proposition infinitive. S'il n'en était pas ainsi, la phrase pourrait signifier : ils voient que le principe a des choses naturelles! Il est vrai que nous serions là sauvés par le sens mais dans une proposition infinitive toute simple avec un infinitif transitif, le problème deviendrait critique, par exemple *idea affirmationem involvit*, une idée enveloppe affirmation (assertion directe où l'ordre des mots n'importe pas à quelques points de détail près pour la traduction) devient obligatoirement avec une infinitive introduite par *non vident* (ils ne voient pas que) *non vident ideam affirmationem involvere*, ils ne voient pas qu'une idée enveloppe affirmation (scolie 49/II) où l'ordre des mots est important pour distinguer *ideam* accusatif sujet de *affirmationem* accusatif COD de *involvere*. De même : *supponimus namque Petrum ideam habere rei amatae jam*

possessæ, nous supposons en effet que Pierre a l'idée de la chose aimée maintenant possédée (scolie 34/IV) où le sujet de la proposition infinitive (*Petrum*) se trouve après le verbe (*supponimus*) et le COD (*ideam*) du verbe à l'infinitif (*habere*) encore après, ce qui permet de distinguer les deux accusatifs, l'un sujet et l'autre objet; ou encore : *hoc tamen adhuc addam nempe hanc de fine doctrinam naturam omnino evertere*, cependant j'ajouterai encore ceci à savoir que cette doctrine sur la finalité renverse complètement la nature (appendice I) où l'on distingue clairement *hanc doctrinam* sujet de *naturam* objet. Dans la scolie 17/I (étudiée plus loin), on lira *fateri Deum infinita creabilia intelligere*, reconnaître que Dieu comprend une infinité de choses créables (88) avec *Deum*, accusatif sujet juste après *fateri* qui introduit l'infinitive et *infinita creabilia*, accusatif objet, COD de *intelligere*. De même : *tum dicimus mentem humanam rem ex parte sive inadæquate percipere*, alors nous disons que l'esprit humain perçoit une chose partiellement c'est-à-dire inadéquatement (corollaire 11/II). *ignorat veram ideam summam certitudinem involvere*, il ignore que l'idée vraie enveloppe la plus haute certitude (scolie 43/II). *nam hominem naturæ ordinem magis perturbare quam sequi credunt*, car ils croient que l'homme perturbe l'ordre de la nature plus qu'il <ne le> suit (préface III). *ipsam naturam rem illam imperfectam reliquisse (21f) credunt*, ils croient que la nature elle-même a abandonné cette chose imparfaite (préface IV). Cela dit, quand les deux accusatifs se suivent l'un l'autre e.g. *nam cum dicimus aliquem iudicium suspendere*, car quand nous disons que quelqu'un suspend <son> jugement (ultime scolie 49/II), du fait que le premier accusatif se perçoit comme sujet et le second comme objet (et ce, surtout si ces accusatifs expriment quelque chose de très différent e.g. un être animé pour l'un, une chose pour l'autre), on peut trouver le verbe renvoyé en fin de phrase et l'on aurait pu avoir *nam cum aliquem iudicium suspendere dicimus*, par exemple : *imo ipsum Deum omnia ad certum aliquem finem dirigere pro certo statuunt*, bien plus ils tiennent pour certain que Dieu lui-même règle tout en vue d'une finalité précise (appendice I) où le verbe *statuunt* — au subjonctif présent, lequel s'explique par la structure *omnia præiudicia pendent ab hoc uno quod scilicet*+subjonctif..., *imo*+subjonctif — introduisant la proposition infinitive, est rejeté à la fin, *ipsum Deum* étant le sujet, *omnia* le complément d'objet et *dirigere* le verbe à l'infinitif. De même : *Deum potestatem omnia destruendi habere dicunt et in nihilum redigendi*, ils disent que Dieu a le pouvoir de tout détruire et réduire à néant (scolie 2/II). *ex eo solo quod rem aliquam aliquid habere imaginamur simile objecto quod mentem lætitia vel tristitia afficere solet*, de cela seul que nous imaginons une chose avoir quelque chose de semblable à un objet qui d'ordinaire affecte <notre> esprit de joie ou de tristesse (proposition 16/III). *alios nobis similes eandem cupiditatem habere imaginamur*, nous imaginons que d'autres semblables à nous ont le même désir (scolie 27/III). Si toutefois la structure de la phrase ne laisse pas voir cette construction (avec renvoi ou non du verbe en fin de période), on repère alors le sujet de l'infinitive par ce fait (deuxième possibilité si la première ne s'est pas avérée) qu'il se trouve juste avant le verbe à l'infinitif de la proposition infinitive, comme c'est le cas dans notre fragment 3 : *principium quod res*

naturales habere vident où *res naturales* se trouvant juste avant l'infinitif *habere* est sujet de la proposition infinitive (ce n'est donc pas le pronom relatif *quod* qui est COD de l'infinitif). Ce cas semble un peu plus rare et survient par exemple en liaison avec une proposition relative : *erga illum quem sibi rem amatam jungere imaginatur* (scolie 35/III) où *rem amatam* se trouvant juste avant l'infinitif *jungere* se signale ainsi comme sujet de l'infinitive (ce n'est donc pas le pronom relatif *quem* qui est COD de l'infinitif) : à l'égard de celui qu'il imagine que la chose aimée joint à elle. *addo hic ipsam corporis humani fabricam quæ artificio longissime superat omnes quæ humana arte fabricatæ sunt, ut jam taceam, quod supra ostenderim, ex natura sub quovis attributo considerata, infinita sequi*, j'ajoute ici la structure même du corps humain, laquelle dépasse de très loin en artifice toutes celles qui ont été fabriquées par l'art humain, pour taire pour le moment qu'il suit de la nature considérée sous n'importe quel attribut une infinité de choses, ce que j'ai montré plus haut (scolie 2/III) où *taceam* introduit une proposition infinitive dont le sujet est *infinita* (une infinité de choses, accusatif neutre pluriel) que l'on repère par le fait qu'il se trouve juste avant le verbe à l'infinitif *sequi* : *ut jam taceam infinita sequi*, pour taire pour le moment qu'une infinité de choses suit. Notez au passage l'expression *quod supra ostenderim* (ce que j'ai montré plus haut) où *quod* est un relatif de liaison (31a) et *ostenderim* au subjonctif (parfait) par assimilation modale (108c) puisque *taceam* (littéralement, que je taie) est un subjonctif (présent). Si cette incise (*quod supra ostenderim*) s'était trouvée à l'extérieur de la phrase, on aurait eu simplement *quod supra ostendi* (avec *ostendi* au parfait) e.g. *ut jam taceam... infinita sequi, quod supra ostendi*. Notons aussi qu'un relatif peut très bien être sujet d'une proposition infinitive. Dans ce cas, on le rend souvent en français par "dont" : *quo nihil de Deo absurdius statui potest, quem ostendimus tam omnium rerum essentia quam earum existentia primam et unicam liberam causam esse*, et rien de plus absurde ne saurait (116b) être posé au sujet de Dieu, dont nous avons montré qu'il est première et unique cause libre tant de l'essence de toutes les choses que de leur existence (2ème scolie 33/I), où le pronom relatif *quem* est sujet de la proposition infinitive introduite par *ostendimus*. *gloria est lætitia concomitante idea alicujus nostræ actionis quam alios laudare imaginamur*, la gloire est une joie qu'accompagne l'idée d'une de nos actions dont nous imaginons que d'autres la complimentent (définition 30/III des affects). *hilaritas quam bonam esse dixi, concipitur facilius quam observatur*, l'allégresse dont j'ai dit qu'elle est bonne, se conçoit plus facilement qu'elle <ne> s'observe (scolie 44/IV). *nec ulla hic est differentia nisi quod mens easdem has perfectiones quas eidem jam accedere finximus æternas habuerit idque concomitante idea Dei tanquam causa æterna*, et il n'y a ici aucune différence si ce n'est que l'esprit a eu ces mêmes perfections éternelles dont nous imaginions qu'elles s'ajoutaient maintenant à lui et ce (104f) accompagnée de l'idée de Dieu comme cause éternelle (scolie 33/V). *si jam via quam ad hæc ducere ostendi, per ardua videatur, inveniri tamen potest*, maintenant si la voie dont j'ai montré qu'elle conduit à cela, semble très difficile, on peut cependant la trouver (ultime scolie de l'Éthique). On évite

parfois la traduction par "dont" : *nam aliud est quod hic apprime notari vellem nempe quod nos nihil ex mentis decreto agere possumus nisi ejus recordemur*, car il est une autre chose que je voudrais <voir> signalée particulièrement ici à savoir que nous ne pouvons rien faire à partir du décret de l'esprit si nous ne nous en souvenons pas [pour éviter la traduction par "dont je voudrais qu'elle soit signalée particulièrement ici"]. Pour alléger la structure, on peut parfois mettre le verbe introduisant la proposition infinitive en incise (e.g. je crois, nous <l'>avons montré, je <l'>ai dit, <c'est ainsi que> je <l'>entendrai etc.) : *sed eodem modo eademque necessitate res ideatae ex suis attributis consequuntur et concluduntur ac ideas ex attributo cogitationis consequi ostendimus*, mais les choses dont il y a idée suivent et se concluent à partir de leurs attributs de la même façon et par la même nécessité que les idées, nous l'avons montré, suivent de l'attribut pensée (corollaire 6/II). *cujus rei causam fuisse credo quod ordinem philosophandi non tenuerint*, et la raison de cette chose a été je crois qu'il n'ont pas observé l'ordre du philosophe (scolie du corollaire 10/II). *sed hic notandum quod corpus tum mortem obire intelligam quando ejus partes ita disponuntur ut aliam motus et quietis rationem ad invicem obtineant*, mais il faut remarquer ici que le corps va au-devant de la mort, <c'est ainsi que> je <l'>entendrai, au moment où ses parties sont disposées de telle sorte qu'elles acquièrent entre elles (61b) un autre rapport de mouvement et de repos (scolie 39/IV). *affectuum remedia quae omnes experiri quidem credo*, les remèdes aux (18c) affects dont précisément tout le monde, je crois, a l'expérience (préface V). *hinc sequitur mentem humanam posse ejus naturae esse ut id quod ejus cum corpore perire ostendimus, in respectu ad id quod ipsius remanet, nullius sit momenti*, il s'ensuit que l'esprit humain peut être d'une nature telle que ce qui de lui, nous <l'>avons montré, périt avec le corps soit insignifiant au regard de ce qui en subsiste (scolie 38/V). *sed jam dixi me aliud velle*, mais je l'ai déjà dit, c'est autre chose que je veux (scolie du lemme 7 après 13/II). En résumé, dans une proposition infinitive le sujet à l'accusatif est le plus souvent exprimé (sinon, dans le cas d'un infinitif transitif, on ne pourrait pas savoir si l'unique accusatif est sujet ou COD du verbe) et se trouve normalement soit juste après le verbe qui introduit la proposition infinitive soit juste avant l'infinitif proprement dit, ce qui le distingue d'un autre accusatif qui serait COD du verbe infinitif. Si toutefois le sens est absolument clair du fait par exemple que les genres du sujet et de l'objet sont différents, il peut y avoir inversion entre le sujet et l'objet : *dixi quod Paulus odio Petrum habeat quia imaginatur id eundem possidere quod ipse Paulus etiam amat*, j'ai dit que Paul a Pierre en haine parce qu'il imagine qu'il possède ce que Paul aime lui-même aussi (scolie 34/IV). Le sujet de la proposition infinitive introduite par *imaginatur* est *eundem* au masculin c'est-à-dire *eundem <Petrum>* et le COD du verbe *possidere* est *id* (cela) au neutre. L'ordre normal *imaginatur eundem <Petrum> id possidere* a été inversé sans risque pour le sens pour mettre en valeur ce *id*, "cela" que Paul aime lui-même aussi. Ces contre-exemples sont très rares et l'on peut recenser deux cas, en dehors d'une absence d'ambiguïté, comme dans l'exemple précédent, où l'on s'écarte de la règle générale. Premier cas : le

verbe de l'infinitive est un verbe d'état, notamment *esse* (être) ou *dari* (y avoir, être donné) ou un verbe transitif indirect (c'est-à-dire ne se construisant pas avec un accusatif) : ces verbes ne peuvent pas avoir de complément d'objet direct à l'accusatif et leur attribut, si attribut il y a, est attribut du sujet (et non attribut de l'objet). Cela signifie qu'en transformant ce genre d'infinitive en principale, il n'y aura qu'un groupe au nominatif (le sujet et éventuellement l'attribut du sujet) et aucun accusatif. En transformant cette principale en infinitive, ce groupe au nominatif passe à l'accusatif mais comme il n'y a pas d'accusatif COD en concurrence, ce sujet à l'accusatif n'a plus besoin d'avoir une position précise puisqu'il ne peut être perçu que comme sujet ou attribut du sujet. Deuxième cas : le verbe de l'infinitive est intransitif. L'accusatif de l'infinitive ne peut alors plus être COD de ce verbe (puisque un verbe intransitif par définition n'a aucun complément) et donc ne pourra être que sujet de l'infinitive. Ces deux cas se ramènent à ceci : il n'y a dans la proposition infinitive qu'un groupe à l'accusatif et il n'y a aucune ambiguïté possible sur la fonction grammaticale de cet unique accusatif. Par exemple *quorum postremum homines adeo dementavit ut Deum etiam harmonia delectari crederent*, <et> le dernier de ces <points> a tellement égaré les humains qu'ils croient que Dieu <lui> aussi est charmé par l'harmonie (appendice I) où *Deum* est sujet de la proposition infinitive introduite par *crederent*, l'infinitif passif *delectari* se construisant avec un complément d'agent à l'ablatif (ici *harmonia*). En transformant l'infinitive en principale, on obtient par exemple *Deus harmonia delectatur* (Dieu est charmé par l'harmonie) où il n'y a qu'un groupe au nominatif (ici *Deus*) et aucun accusatif, ainsi que nous le disions. *eo ipso hominem nobis longe antecellere contemplamur*, par là même nous observons que <cet> humain nous est de beaucoup supérieur (scolie 52/III) où *hominem* est sujet de la proposition infinitive introduite par *contemplamur* (nous observons que) dont le verbe *antecellere* (être supérieur à) se construit avec le datif (ici *nobis*). *nam reliquos ex his tribus oriri in sequentibus ostendam*, car je montrerai dans ce qui suit que tous les autres [affects] naissent de ces trois-là (scolie 11/III) où *reliquos* est sujet de la proposition infinitive introduite par *ostendam* (je montrerai) dont le verbe *oriri* (naître) est intransitif.

4. QUI ENIM VERAS RERUM CAUSAS IGNORANT, OMNIA CONFUNDUNT ET SINE ULLA MENTIS REPUGNANTIA TAM ARBORES QUAM HOMINES LOQUENTES FINGUNT ET HOMINES TAM EX LAPIDIBUS QUAM EX SEMINE FORMARI ET QUASCUNQUE FORMAS IN ALIAS QUASCUNQUE MUTARI IMAGINANTUR.

qui enim	ceux qui en effet
veras rerum causas ignorant	ignorent les vraies causes des choses
omnia confundunt	confondent tout

et fingunt	et s'imaginent
sine ulla mentis repugnantia	sans aucune incompatibilité d'esprit
tam arbores	aussi bien des arbres
quam homines loquentes	que des humains parlant
et imaginantur	et imaginent
homines formari	que les humains se forment
tam ex lapidibus	tant à partir de pierres
quam ex semine	qu'à partir de semence
et quascunque formas	et que n'importe quelles formes
mutari	se transforment
in alias quascunque	en n'importe quelles autres.

- a) *qui* : ceux qui. On trouvera indifféremment *is qui* (celui qui) ou *qui* tout court pour le singulier, *ii qui* (ceux qui) ou *qui* tout court pour le pluriel. De même, *id quod* (ce qui, ce que, suivant que *quod* est au nominatif ou à l'accusatif) ou *quod* tout court, *ea quæ* (les choses que, les choses qui, ou encore ce que, ce qui, si l'on préfère traduire ce pluriel latin par un singulier français pour une traduction moins lourde) ou *quæ* tout court etc. Par exemple, la proposition 39/IV : *quæ efficiunt ut motus et quietis ratio quam corporis humani partes ad invicem habent, conservetur, bona sunt et ea contra mala quæ efficiunt ut corporis humani partes aliam ad invicem motus et quietis habeant rationem*, ce qui fait que le rapport de mouvement et de repos que les parties du corps humain ont entre elles (61b) se conserve est bon et au contraire mauvais ce qui fait que les parties du corps humain ont entre elles un autre rapport de mouvement et de repos. La phrase débute par *quæ efficiunt* (pour <ea> *quæ efficiunt*, littéralement, les choses qui font que) mais dans sa seconde partie, le pronom *ea* apparaît : *et ea contra mala quæ efficiunt*, et au contraire mauvaises les choses qui font que. Parfois l'absence du pronom *is*, *ea*, *id* avant le pronom relatif rend la phrase difficile à comprendre : *postulat ergo ipsa ut unusquisque seipsum amet, suum utile, quod revera utile est, quærat et id omne quod hominem ad majorem perfectionem revera ducit, appetat et absolute ut unusquisque suum esse quantum in se est, conservare conetur*, <c'est> donc elle-même [la raison] <qui> réclame que chacun s'aime lui-même, recherche son utile <propre>, ce qui <lui> est effectivement utile et désire tout ce qui conduit effectivement un humain à une plus grande perfection et dans l'absolu que chacun s'efforce de conserver son être autant qu'il est en lui (scolie 18/IV). On a ici *suum utile, quod revera utile est*, son utile propre, <ce> qui <lui> est effectivement utile. La relative *quod revera utile est* sert à expliquer ce qu'il faut entendre par *suum utile* : son utile propre <c'est-à-dire ce> qui lui est effectivement utile (*suum utile <hoc est id> quod revera utile est*). Parfois c'est un véritable antécédent qui est omis : *res quas clare et distincte intelligimus, vel rerum communes proprietates sunt vel quæ ex iis deducuntur et consequenter sæpius in nobis excitantur*, les choses que nous

comprenons clairement et distinctement ou bien sont des propriétés communes des choses ou bien <sont des propriétés qui> s'en déduisent et par conséquent sont plus souvent stimulées en nous (démonstration 12/V) où le relatif *quæ a proprietates* pour antécédent sous-entendu : *vel <sunt proprietates> quæ ex iis <communibus proprietatibus> deducuntur*, ou bien <sont des propriétés qui> se déduisent de ces <propriétés communes>. Que des propriétés peuvent se déduire ou se conclure de définitions ou d'autres propriétés ressort de la démonstration 16/I : *ex data cujuscunque rei definitione plures proprietates intellectus concludit, quæ revera ex eadem (hoc est ipsa rei essentia) necessario sequuntur*, à partir de la définition d'une chose quelle qu'elle soit, l'intellect conclut plusieurs propriétés, lesquelles en vérité suivent d'elle (c'est-à-dire de l'essence même de la chose).

- b) *loquentes* : participe présent à l'accusatif masculin pluriel de *loquor*, parler. *fingunt arbores loquentes*, ils s'imaginent des arbres parlant, des arbres qui parlent, *loquentes* = *qui loquuntur*. Le participe s'accorde en cas, genre et nombre comme un adjectif avec le nom auquel il se rapporte : *arbores loquentes, arborum loquentium, arboribus loquentibus*.
- c) *imaginantur* : verbe introduisant la proposition infinitive. Ses deux verbes *formari* et *mutari* étant des formes passives et donc n'ayant pas de COD, l'ordre des mots est plus libre (3c). Notez que *imaginor* est un verbe déponent c'est-à-dire qu'il a une forme passive mais un sens actif : *imaginor*, j'imagine, *imaginantur*, ils imaginent. Ces verbes sont ainsi appelés car, dit-on, ils semblent avoir déposé (*deponere*, déposer) leur sens passif au profit de l'actif. Il en est de même de *sequor*, suivre, *loquor*, parler, *admiror*, admirer, *fateor*, avouer et bien d'autres. Certains verbes hésitent entre la forme passive et la forme active mais ont le même sens dans les deux formes e.g. *fluctuo* et *fluctuor*, être flottant. Parfois, en cas de flottement, Spinoza fait un choix précis et s'y tient e.g. il choisit la forme passive *assentior* plutôt que l'active *assentio* et par symétrie *dissentior* plutôt que *dissentio* : *quod hinc etiam confirmatur quod nemo dicitur decipi quatenus aliquid percipit sed tantum quatenus assentitur aut dissentitur*, ce qui de là se confirme aussi par le fait qu'on ne dit de personne qu'il se trompe en tant qu'il perçoit quelque chose mais seulement en tant qu'il approuve ou désapprouve <quelque chose> (ultime scolie 49/II).
- d) *formari* : être formé, se former. Pour rendre le passif, on utilise dans la mesure du possible la forme pronominale plus élégante. Au lieu du littéral : ils imaginent que les humains sont formés à partir de pierres, on préfère : ils imaginent que les humains se forment à partir de pierres. De même on traduira *mutari* par se transformer, *moveri* par se mouvoir, *distingui* par se distinguer, *concipi* par se concevoir etc. Néanmoins, nous avons rendu en 2b *quomodo res producuntur* par : comment les choses sont produites, plutôt que par : comment les choses se produisent, car il s'agit de "se produire" en tant que vraie production ou création d'une chose (dans la scolie 15/I on trouvera *produci vel creari*, être produit c'est-à-dire être créé) et non pas "se produire" au sens où un événement se produit. Parfois, on préférera le passif : *ea res dicitur in suo genere finita quæ alia ejusdem*

naturæ terminari potest, est dite finie en son genre la chose qui peut être bornée par une autre de même nature (définition 2/I).

- e) *fingunt, imaginantur* : ils (s')imaginent. *fingere* signifie s'imaginer, inventer au sens de forger (une fiction) alors que *imaginari* signifie imaginer au sens de contempler les images des choses par l'esprit, ce verbe étant explicité dans la scolie 17/II : *ut verba usitata retineamus*, pour conserver les mots habituels, *corporis humani affectiones quarum ideæ corpora externa velut nobis præsentia repræsentant, rerum imagines vocabimus tametsi rerum figuras non referunt*, nous appellerons les affections du corps humain dont les idées représentent des corps extérieurs comme nous étant présents, images des choses bien qu'elles ne reproduisent pas les figures des choses, *et cum mens hac ratione contemplatur corpora, eandem imaginari dicemus*, et quand l'esprit contemple les corps de cette manière, nous dirons qu'il imagine.
- f) *in*+accusatif : l'accusatif indique le mouvement, par opposition à *in*+ablatif, sans mouvement (5c). Ici *mutari*, se transformer (en quelque chose) implique un mouvement d'où *imaginantur quascunque formas mutari in alias quascunque*, ils imaginent que n'importe quelles formes se transforment en n'importe quelles autres, avec *in alias quascunque* à l'accusatif. Autre exemple : *atque adeo quandoquidem peccandum est, in istam partem potius peccandum*, et par suite puisqu'il faut pécher, il faut de préférence pécher dans cette direction-là (scolie 54/IV) où *pars* signifie ici "sens" ou "direction". L'idée de mouvement étant sous-entendue, *in istam partem* (dans ce sens-là) est à l'accusatif. Remarquons au passage la valeur souvent péjorative du pronom-adjectif *iste, ista, istud* : *unde fit ut nulli magis ad invidiam sint proni quam abjecti et ut isti maxime hominum facta observare conentur ad carpendum magis quam ad eadem corrigendum et ut tandem solam abjectionem laudent eaque gloriantur*, d'où vient que nul n'est plus enclin à l'envie que ceux qui se sous-estiment et que <ce sont> ceux-là <qui> s'efforcent au plus haut point d'épier les actes des humains plus pour les critiquer que pour les améliorer et qu'ils ne prônent enfin que la sous-estime et en tirent vanité (scolie 57/IV) avec, notons-le au passage, l'utilisation dans cet exemple de *nullus* au pluriel. En français, on peut soit maintenir le pluriel (l'adjectif aucun peut toujours se mettre au pluriel en français même si ce tour est de plus en plus archaïque) soit transposer au singulier : *quia nullæ causæ dantur quæ efficiant ut ipsius imaginatio fluctuetur*, parce qu'il n'y a aucune raison qui ferait que son imagination soit flottante (ultime scolie 49/II) mais le littéral "parce qu'il n'y a aucunes raisons qui feraient que son imagination soit flottante" est aussi correct et dit d'ailleurs un peu plus au sens où l'on sous-entend que si ces raisons existaient, il y en aurait plusieurs, ce qui semble justifier le pluriel. Parfois on peut maintenir le pluriel sans faire intervenir l'adjectif aucun : *nam hic contra animum habere constantem ostendit qui scilicet se nullis donis ad suam vel communem perniciem patitur corrumpi*, car celui-ci fait montre au contraire d'un esprit constant à savoir celui qui ne souffre pas d'être corrompu par des cadeaux <susceptibles de le mener> à sa perte ou celle des autres (scolie 71/IV) [littéralement, par aucuns cadeaux].

g) *ex* : on écrit normalement *ex* devant une voyelle ou *h* mais devant une consonne on a aussi bien *ex* que *e*. De même respectivement pour *ab* et *a*. Notons au passage que le mot associé à une préposition peut se trouver bien après celle-ci dans la phrase : *porro sicut devotio ex rei quam amamus admiratione sic irrisio ex rei quam odimus vel metuimus contemptu oritur et dedignatio ex stultitiæ contemptu sicuti veneratio ex admiratione prudentiæ*, en outre de même que la dévotion naît de l'admiration pour (18c) la chose que nous aimons, de même la moquerie <naît> du mépris pour la chose que nous haïssons ou craignons et le dédain du mépris de la stupidité comme la vénération de l'admiration de la sagesse (scolie 52/III) où l'on a d'abord *ex... admiratione*, les mots *rei quam amamus* étant enclavés (15e) entre la préposition et le nom associé puis *ex... contemptu* avec enclave des mots *rei quam odimus vel metuimus*. De même : *hæc lætitiæ quæ ex rei quam odimus malo oritur*, cette joie qui naît du mal pour (18c) une chose que nous haïssons (scolie 47/III) avec *ex... malo*. Ce fait est assez déroutant pour le débutant qui voit après la préposition *ex* le mot *rei* qui n'est pas à l'ablatif et semble contredire la syntaxe *ex*+ablatif. C'est que l'ablatif attendu se trouve simplement plus loin dans l'énoncé, par exemple : *at nihilominus eandem ex trium primitivorum affectuum definitionibus demonstrabimus*, mais néanmoins nous démontrerons <cette> même [proposition] à partir des définitions des trois affects primitifs (démonstration 57/III) avec *ex... definitionibus*. On lira par exemple en 112g *a Dei tantum voluntate pendere*, ne dépendre que de la volonté de Dieu. Il en est de même pour toute préposition e.g. *ad*+accusatif où l'accusatif peut se trouver loin après : *quare hominis qui ratione ducitur finis ultimus hoc est summa cupiditas qua reliquas omnes moderari studet, est illa qua fertur ad se resque omnes quæ sub ipsius intelligentiam cadere possunt, adæquate concipiendum*, c'est pourquoi la plus haute finalité de l'humain qui est conduit par la raison c'est-à-dire le désir suprême par lequel il cherche à maîtriser tous les autres, est celui qui le porte à se concevoir adéquatement lui-même ainsi que toutes les choses qui peuvent tomber sous son intelligence (chapitre 4/IV) où l'on a *ad... concipiendum* ainsi que (notons-le incidemment) *hominis... finis ultimus* (la plus haute finalité de l'humain), la relative *qui ratione ducitur* (qui est conduit par la raison) étant enclavée (15e). *ira est cupiditas qua ex odio incitatur ad illi quem odimus malum inferendum*, la colère est le désir qui nous incite par haine à faire du mal à celui que nous haïssons, avec *ad inferendum malum* (à faire du mal) *illi* (à celui, datif) *quem odimus* (définition 36 des affects). Et il en est ainsi d'une manière générale de tout couple de mots associés grammaticalement entre lesquels un ou plusieurs compléments peuvent s'insérer. C'est pourquoi il importe de toujours lire une phrase latine entièrement, si longue soit-elle, puisque ce n'est qu'à la fin que le sens est censé apparaître clairement.

5. SIC ETIAM QUI NATURAM DIVINAM CUM HUMANA CONFUNDUNT, FACILE DEO AFFECTUS HUMANOS TRIBUUNT PRÆSERTIM QUAMDIU ETIAM IGNORANT QUOMODO AFFECTUS IN MENTE PRODUCUNTUR.

sic etiam	<c'est> ainsi aussi <que>
qui confundunt	ceux qui confondent
naturam divinam cum humana	la nature divine avec l'humaine
facile Deo tribuunt	attribuent facilement à Dieu
affectus humanos	des affects humains
præsertim quamdiu	surtout aussi longtemps que
ignorant etiam quomodo	ils ignorent aussi comment
affectus producuntur	les affects se produisent
in mente	dans l'esprit

- a) *qui confundunt* = *ii qui confundunt* (4a).
b) *ignorant quomodo affectus producuntur in mente* : indicatif *producuntur* au lieu du subjonctif attendu *producantur* dans une interrogative indirecte (2b). On rend ici *producuntur* par la forme pronominale du fait que le sujet *affectus* est plus précis que *res* (les choses), ce qui supprime l'ambiguïté signalée en 4d, la précision *in mente* participant de ce choix.
c) *in mente* : dans l'esprit (*in*+ablatif sans mouvement, 4f).
d) *cum humana* : le mot *natura* est ici sous-entendu, ceux qui confondent la nature divine *cum humana* <*natura*>, avec la <nature> humaine. À la première déclinaison, les nominatif et ablatif féminins singuliers coïncident à l'écrit mais le A final du nominatif singulier (et aussi des nominatif et accusatif au neutre pluriel) est bref tandis que celui de l'ablatif est long : la différence est à peu près la même que celle qu'il y a en français entre "patte" et "pâtes", ce qui fait que le nominatif ne diffère de l'ablatif que dans la langue parlée.

6. SI AUTEM HOMINES AD NATURAM SUBSTANTIÆ ATTENDERENT, MINIME DE VERITATE SEPTIMÆ PROPOSITIONIS DUBITARENT.

si autem homines	mais si les humains
attenderent	prêtaient attention
ad naturam substantiæ	à la nature de la substance
minime dubitarent	ils ne douteraient pas du tout
de veritate	de la vérité
septimæ propositionis	de la proposition 7

- a) *attenderent* : subjonctif imparfait de *attendo*, prêter attention, pour exprimer l'irréel du présent : *si homines ad naturam substantiæ attenderent*, si les humains prêtaient attention à la nature de la substance (mais je sais très bien que c'est irréel et qu'ils ne le feront pas). Dans la principale, on a aussi le subjonctif imparfait *dubitarent*. Le subjonctif imparfait, souvent difficile en français, est en latin un des temps les plus simples à construire du fait qu'il se forme à partir de l'infinitif des verbes, quel qu'en soit le groupe (ce qui fait qu'il n'y a pas d'exception) infinitif auquel on adjoint les terminaisons —m, —s, —t, —mus, —tis, —nt (par exemple *amarem, amares, amaret, amaremus, amaretis, amarent*) pour l'actif (que j'aimasse, que tu aimasses etc.) et —r, —ris, —tur, —mur, —mini, —ntur (par exemple, *amarer, amareris, amaretur, amaremur, amaremini, amarentur*) pour le passif (que je fusse aimé, que tu fusses aimé etc.).
- b) *septimæ propositionis* : de la proposition 7 (1d).

7. IMO HÆC PROPOSITIO OMNIBUS AXIOMA ESSET ET INTER NOTIONES COMMUNES NUMERARETUR.

imo	bien plus
hæc propositio	cette proposition
omnibus axioma esset	serait pour tous un axiome
et numeraretur	et se compterait
inter notiones communes	parmi les notions communes

- a) *esset, numeraretur* : imparfaits du subjonctif car nous sommes toujours sous le coup de la condition énoncée précédemment : *si homines ad naturam substantiæ attenderent*, si les humains prêtaient attention à la nature de la substance.
- b) *numeraretur* : littéralement, serait comptée, que l'on préfère rendre par la forme pronominale (4d) se compterait, subjonctif imparfait passif de *numero*, compter, être au nombre de : *et numeraretur inter notiones communes*, et serait au nombre des notions communes.

8. NAM PER SUBSTANTIAM INTELLIGERENT ID QUOD IN SE EST ET PER SE CONCIPITUR HOC EST ID CUJUS COGNITIO NON INDIGET COGNITIONE ALTERIUS REI.

nam per substantiam	car par substance
intelligerent	ils entendraient
id quod in se est	ce qui est en soi
et per se concipitur	et se conçoit par soi

hoc est	c'est-à-dire
id cuius cognitio	ce dont la connaissance
non indiget	n'a pas besoin
cognitione alterius rei	de la connaissance d'une autre chose

- a) *intelligent* : imparfait du subjonctif (7a).
b) *concipitur* : se conçoit (4d).
c) *indiget* : a besoin. Ce verbe se construit avec l'ablatif, ici *cognitione* : *indigere cognitione alterius rei*, avoir besoin de la connaissance d'autre chose. Notons au passage que l'ablatif *cognitione* signifie aussi "selon la connaissance" : *quia tam cognitione quam natura prior est*, du fait qu'elle est antérieure tant selon la connaissance que par nature (scolie du corollaire 10/II).
d) *alterius rei* : d'une autre chose. Normalement *alter* signifie "l'un des deux" et *alius*, "l'un parmi plusieurs". Mais comme le génitif de *alius* serait *alius*, le latin utilise régulièrement *alterius* comme génitif de *alius* pour éviter cette ambiguïté et *alteri* comme datif de *alius* pour éviter la forme ambiguë *alii* (37b).
e) *in se* : en soi. Comme *se* est une forme aussi bien accusative qu'ablatif, c'est le contexte seul qui nous fait connaître le cas de *se*. Comme le verbe est "être" (*in se est*) et que ce verbe exclut l'idée de mouvement (4f), *se* est ici à l'ablatif. Notons que quand *se* est accompagné comme cela arrive de *ipse*, c'est la forme qu'a ce pronom qui nous renseigne sur le cas de *se* (11b).

9. PER MODIFICATIONES AUTEM ID QUOD IN ALIO EST ET QUARUM CONCEPTUS A CONCEPTU REI IN QUA SUNT, FORMATUR.
--

per modificationes autem	et par modifications
id quod in alio est	ce qui est en autre chose
et quarum conceptus formatur	et dont le concept se forme
a conceptu rei	à partir du concept de la chose
in qua sunt	dans laquelle elles sont

- a) *per modificationes* : le verbe *intelligent* de la phrase précédente est ici sous-entendu, ainsi que c'est souvent le cas quand deux énoncés de même structure se suivent : *per modificationes autem <intelligent> id quod in alio est*, et par modifications <ils entendraient> ce qui est en autre chose <que soi-même> .
b) *quarum* : génitif féminin pluriel du relatif *qui* ayant pour antécédent *modificationes* : *modificationes quarum conceptus formatur a conceptu rei in qua <hæ modificationes> sunt*, modifications dont le concept se forme à partir du concept de la chose dans laquelle <ces modifications> sont. Le

relatif prend le genre et le nombre de son antécédent (ici féminin pluriel) mais le cas de sa fonction à l'intérieur de la relative c'est-à-dire le cas qu'aurait cet antécédent (ici génitif, *modificationum*) si on le mettait à la place du relatif : *modificationum conceptus formatur a conceptu rei in qua sunt*, le concept des modifications se forme à partir du concept de la chose dans laquelle elles sont. Il en résulte que le cas du relatif et le cas de l'antécédent n'ont aucun lien et que toutes les combinaisons, en respectant le genre et le nombre, sont possibles : *modificationes quæ*, les modifications qui, *modificationes quas*, les modifications que, *modificationes quarum*, les modifications dont, *modificationes quibus*, les modifications par lesquelles (ou auxquelles), *modificationum quæ*, des modifications qui, *modificationum quas*, des modifications que, *modificationum quibus*, des modifications auxquelles etc. Comme *modificatio* a trois formes au pluriel (*modificationes*, *modificationum* et *modificationibus*) et le relatif *qui* quatre au féminin pluriel (*quæ*, *quas*, *quarum* et *quibus*), il y aura douze formes possibles (mais vingt cinq sens possibles car *modificationes* peut aussi bien être nominatif qu'accusatif, *modificationibus* et *quibus* datif qu'ablatif, ce qui fait cinq cas pour *modificatio* au pluriel et cinq pour *qui* au féminin pluriel). Le genre du relatif est une précieuse indication pour détecter son antécédent : *verborum namque et imaginum essentia a solis motibus corporeis constituitur, qui cogitationis conceptum minime involvunt*, car l'essence des mots et des images se constitue des seuls mouvements corporels, lesquels n'enveloppent pas du tout le concept de la pensée (ultime scolie 49/II) où le relatif *qui* au masculin (en l'occurrence pluriel) ne peut avoir que *motibus* comme antécédent puisque c'est le seul mot masculin, les autres étant soit neutres soit féminins : *verborum* (neutre), *imaginum* (féminin) et *essentia* (féminin). De même : *humanæ deinde impotentiae et inconstantiae causam non communi naturæ potentiae sed nescio cui naturæ humanæ vitio tribuunt quam propterea flent, rident, contemnunt vel quod plerumque fit, detestantur*, ils attribuent ensuite la cause de l'impuissance et de l'inconséquence humaines non pas à la puissance commune de la nature mais à je ne sais quel vice de la nature humaine que pour cette raison ils déplorent, ridiculisent, méprisent ou, ce qui arrive le plus souvent, détestent (préface III) où le relatif au féminin *quam* renvoie au féminin *naturæ* (*humanæ*) et non à *vitio* qui est neutre. Dans certains cas, seul le sens permettra de détecter l'antécédent au relatif notamment au génitif singulier (*cujus*) et au datif singulier (*cui*) qui ont les mêmes formes aux trois genres, par exemple : *cum plano corporis quiescentis cui imegit*, avec le plan du corps au repos que [le corps en mouvement] a frappé (axiome 2 après le lemme 3 après 13/II). Puisque le datif *cui* signifie ici littéralement "contre lequel", on en déduit facilement que son antécédent est *plano* : *cui* <*plano*>, contre lequel <*plan*> <le corps> *imegit*, a frappé. Ce raisonnement s'étend aux pronoms dits anaphoriques (10c) : *et hoc modo omnes appetitus seu cupiditates eatenus tantum passiones sunt quatenus ex ideis inadæquatis oriuntur atque eadem virtuti accensentur quando ab ideis adæquatis excitantur vel generantur*, et <c'est> de cette façon <que> tous les appétits ou désirs ne sont des passions qu'en tant qu'ils naissent

d'idées inadéquates et ces mêmes <désirs> s'adjoignent à la vertu quand ils sont stimulés ou engendrés par des idées adéquates (scolie 4/V) où *exedem* renvoie à *cupiditates* (on eût pu avoir *iidem* ou *eidem* renvoyant à *appetitus*).

- c) *in qua* : dans laquelle. Le relatif (*qua* à l'ablatif) fléchi par la préposition *in*+ablatif a pour antécédent le génitif *rei* : *rei in qua*, de la chose dans laquelle. Encore une fois, le cas du relatif dépend de sa fonction dans la relative et est indépendant du cas de l'antécédent : *res in qua*, *rem in qua*, *rei in qua*, *re in qua*.

10. QUOCIRCA MODIFICATIONUM NON EXISTENTIUM VERAS IDEAS POSSUMUS HABERE QUANDOQUIDEM QUAMVIS NON EXISTANT ACTU EXTRA INTELLECTUM, EARUM TAMEN ESSENTIA ITA IN ALIO COMPREHENDITUR UT PER IDEM CONCIPI POSSINT.

quocirca	c'est pourquoi
possumus habere	nous pouvons avoir
veras ideas	des idées vraies
modificationum non existentium	de modifications non existantes
quandoquidem	dans la mesure où
quamvis non existant actu	bien qu'elles n'existent pas en acte
extra intellectum	hors de l'intellect
earum tamen essentia	leur essence cependant
ita comprehenditur	est comprise de telle manière
in alio	en autre chose
ut concipi possint	qu'elles pourraient se concevoir
per idem	par <cette> même <autre chose> .

- a) *existentium* : génitif pluriel (ici au féminin mais au masculin on a la même forme) du participe présent du verbe *existo*. Au masculin et féminin pluriel, ce participe n'a que trois formes comme c'est souvent le cas des noms pluriels : *existentes* (pour le nominatif et l'accusatif), *existentium* (pour le génitif) et *existentibus* (pour le datif et l'ablatif). Ce participe s'accorde logiquement (comme un adjectif) avec le nom auquel il se rapporte (4b) : *modificationes non existentes*, *modificationum non existentium*, *modificationibus non existentibus* qui correspond respectivement à *modificationes quæ non existunt*, *modificationum quæ non existunt*, *modificationibus quæ non existunt*.
- b) *quamvis non existant* : bien que <ces modifications> n'existent pas. *Quamvis* se construit avec le subjonctif, ici *existant* au subjonctif présent.
- c) *earum* : génitif féminin pluriel du pronom-adjectif *is, ea, id*. Ce pronom reprend ici *modificationum non existentium* : <*earum*> *modificationum non*

*existentium tamen essentia ita comprehenditur in alio ut <hæ modificationes non existentes> concipi possint per <hoc> idem <aliud>, l'essence cependant de <ces> modifications non existantes est comprise de telle manière en autre chose que <ces modifications non existantes> pourraient se concevoir par <cette> même <autre chose> . Dans le cas d'un pronom-adjectif, qu'il s'agisse des anaphoriques *is, ea, id*, de *hic, hæc, hoc*, de *ille, illa, illud*, de *idem, eadem, idem*, de *ipse, ipsa, ipsum*, utilisé comme pronom (pro-nom, à la place du nom c'est-à-dire utilisé seul, dit anaphorique au sens où il reprend un mot ou une phrase antérieurs), il est bon de chercher le nom (si toutefois il existe) auquel ce pronom se rapporte et même de penser la phrase en faisant devenir ce pronom un adjectif c'est-à-dire de l'accompagner mentalement du nom auquel il se rapporte, comme nous venons de le faire ici : dans *earum essentia* (leur essence, l'essence de celle-ci), *earum* est pronom et devient adjectif en le joignant au nom auquel il se rapporte : *earum modificationum non existentium essentia*, l'essence de ces modifications non existantes. Cela n'est possible que si le pronom renvoie effectivement à un nom et non pas à une idée générale ou une phrase entière précédentes. Dans certains cas, le pronom renvoie lui-même à un autre pronom : *ergo quæ efficiunt ut motus et quietis ratio quam corporis humani partes ad invicem habent, conservetur, eadem humani corporis formam conservant et consequenter efficiunt ut corpus humanum multis modis affici et ut idem corpora externa multis modis afficere possit adeoque bona sunt*, donc ce qui fait que le rapport de mouvement et de repos que les parties du corps humain ont entre elles (61b) se conserve, cela conserve la forme du corps humain et par conséquent fait que le corps humain peut être affecté de beaucoup de manières et qu'il peut affecter les corps extérieurs de beaucoup de manières et par suite <cela> est bon (démonstration 39/IV). Dans cet exemple, le pronom *eadem* (au nominatif neutre pluriel, sujet de *conservant*) renvoie à <ea> *quæ efficiunt ut*, ce qui fait que [littéralement, les choses qui font que le rapport de mouvement et de repos que les parties du corps humain ont entre elles se conserve, <ces> mêmes <choses> conservent la forme du corps humain etc.]. De même *attamen ea quæ nobis eveniunt contra id quod nostræ utilitatis ratio postulat æquo animo feremus si conscii simus nos functos nostro officio fuisse et potentiam quam habemus non potuisse se eo usque extendere ut eadem vitare possemus nosque partem totius naturæ esse cujus ordinem sequimur*, mais cependant nous supporterons avec sérénité ce qui nous arrive en contradiction avec ce que réclame la règle de notre utilité si nous sommes conscients <du fait> que nous avons accompli notre fonction et que la puissance que nous avons n'a pas pu s'étendre jusqu'au point où nous puissions l'éviter et que nous sommes une partie de toute la nature dont nous suivons l'ordre (chapitre 32/IV) où *eadem* (à l'accusatif neutre pluriel, COD de *vitare*, *eadem vitare*, éviter ces mêmes <choses>) reprend *ea quæ nobis eveniunt*, les choses qui nous arrivent.*

- d) *ita... ut* : de telle sorte que, de telle manière que, avec le subjonctif après *ut*, ici *possint* au subjonctif présent.

11. VERUM SUBSTANTIARUM VERITAS EXTRA INTELLECTUM NON EST NISI IN SE IPSIS QUIA PER SE CONCIPIUNTUR.

verum substantiarum veritas	mais la vérité des substances
extra intellectum	à l'extérieur de l'intellect
non est nisi in se ipsis	n'est qu'en elles-mêmes
quia concipiuntur	parce qu'elles se conçoivent
per se	par elles-mêmes

- a) *nisi* : si ce n'est. Cette conjonction en corrélation à une autre négation permet de rendre la restriction "ne... que..." : *substantiarum veritas non est nisi in se ipsis*, la vérité des substances n'existe pas si ce n'est en elles-mêmes d'où : la vérité des substances n'est qu'en elles-mêmes.
- b) *se* : accusatif et ablatif du pronom réfléchi de la troisième personne. Au génitif on a *sui* et au datif *sibi*. Ces formes valent pour le singulier et le pluriel à tous les genres, ce qui fait qu'en corrélation avec un pronom-adjectif (ici *ipse*), celui-ci pourra être à tous les genres de l'accusatif et de l'ablatif singulier et pluriel (8e) : *se ipso* (ablatif masculin et neutre singuliers), *se ipsa* (ablatif féminin singulier), *se ipsis* (ablatif pluriel à tous les genres), *se ipsum* (accusatif masculin et neutre singuliers), *se ipsam* (accusatif féminin singulier), *se ipsos* (accusatif masculin pluriel), *se ipsas* (accusatif féminin pluriel), *se ipsa* (accusatif neutre pluriel). Mais ce réfléchi peut s'accompagner d'autres pronoms-adjectifs par exemple *omnis* : *aptius de se omnibus unum efficere*, ne faire d'eux tous qu'un seul plus cohérent (chapitre 12/IV). Le pronom réfléchi, par définition, est censé renvoyer au sujet de la principale mais il s'agira souvent du sujet logique et non du sujet grammatical (1c) : *substantiarum veritas non est nisi in se ipsis*, la vérité des substances n'est qu'en elles-mêmes : le sujet grammatical est *veritas* mais *se* renvoie ici au sujet logique (c'est-à-dire en fait au vrai sujet) à savoir le génitif pluriel *substantiarum* puisqu'en faisant devenir ce pronom un adjectif (10c) on obtient : *substantiarum veritas non est nisi in substantiis ipsis*, la vérité des substances n'est que dans les substances elles-mêmes. En utilisant *is*, *ea*, *id* comme pronom non réfléchi, la phrase aurait pu être : *substantiarum veritas non est nisi in iis ipsis* mais cette formulation est moins forte et peut même, en fonction du contexte, prêter à confusion puisque l'ablatif pluriel *iis* (lequel peut être tout aussi bien masculin, féminin, neutre) pourrait renvoyer à un mot pluriel extérieur à cette phrase (un mot précédent dans le contexte) alors que *se* indique au moins qu'il s'agit d'un mot de cette phrase-là, pluriel qui plus est puisqu'il est accompagné du pluriel *ipsis* et donc nécessairement à *substantiarum* qui est le seul mot pluriel de cette phrase.
- c) *substantiarum veritas* : en latin classique, le génitif précède plus volontiers, comme ici, son complément c'est-à-dire que le déterminant précède le déterminé. Ce n'est là qu'une tendance de la langue classique. En règle générale Spinoza préfère l'ordre inverse, par exemple : *modificationes*

substantiarum (2), *naturam substantiæ* (6), *cognitione alterius rei* (8) et par la suite *naturam rei definitæ* et *certum aliquem numerum individuorum* (16), *definitio trianguli* et *naturam trianguli* (17), *natura et definitione rei existentis* (19) *causam naturæ humanæ* (21) etc. et cet ordre inverse est préféré surtout dans le cas de plusieurs génitifs successifs : *ex vi demonstrationis propositionis undevicesimæ libri septimi Euclidis*, par la force de la démonstration de la proposition 19 du livre 7 d'Euclide (2ème scolie 40/II) avec quatre génitifs successifs. *et angulus lineæ motus reflectionis cum plano corporis quiescentis cui impegit, æqualis erit angulo quem linea motus incidentiæ cum eodem plano efficit*, et l'angle de la ligne du mouvement de réflexion avec le plan du corps au repos que [le corps en mouvement] a frappé sera égal à l'angle que fait la ligne du mouvement d'incidence avec le même plan (axiome 2 après le lemme 3 après 13/II) où l'on a *angulus lineæ motus reflectionis*, l'angle de la ligne du mouvement de réflexion (trois génitifs successifs) puis *linea motus incidentiæ*, la ligne du mouvement d'incidence (deux génitifs successifs). De même *imago lætitiæ rei amatae*, l'image de joie de la chose aimée (démonstration 21/III), *essentiam ideæ trianguli*, l'essence de l'idée du triangle (démonstration 49/II), *esse formale ideæ circuli*, l'être formel de l'idée du cercle (scolie 7/II), *nomine affectus animi*, par le nom d'un affect de l'esprit (axiome 3/II). On lira par la suite *ex uno puncto infinitæ cujusdam quantitatis*, à partir d'un point d'une certaine quantité infinie (43). Cela dit, on lira aussi *substantiæ existentiam* (13), *rei definitæ naturam* (16), *exempli gratia* un peu partout, *majoris perspicuitatis causa* (21), *plurium substantiarum existentia* (27), *adversariorum argumenta* (36) etc. On trouvera aussi plusieurs génitifs dans l'ordre classique : *mentis cogitandi potentiam*, la puissance de penser de l'esprit (explication de la définition générale des affects en fin de troisième partie) *ipsius corporis agendi potentia*, la puissance d'agir du corps lui-même (définition 3/III) etc. Pour la même raison — à savoir que dans la langue classique le déterminant précède généralement le déterminé — l'adjectif se trouvera de préférence avant le nom qu'il détermine et l'adverbe avant le mot qu'il modifie. Chez Spinoza on trouvera aussi bien le respect de cet ordre : *confuse judicant* (1) *primas suas causas* (1) *difficile sit* (1) *ipsas substantias* (2) *veras causas* (4) *veras ideas* (10) *talis existentia* (12) etc. que l'ordre inverse : *res naturales* (3) *naturam divinam* (5) *affectus humanos* (5) *notiones communes* (7) etc.

12. SI QUIS ERGO DICERET SE CLARAM ET DISTINCTAM HOC EST VERAM IDEAM SUBSTANTIÆ HABERE ET NIHILOMINUS DUBITARE NUM TALIS SUBSTANTIA EXISTAT, IDEM HERCLE ESSET AC SI DICERET SE VERAM HABERE IDEAM ET NIHILOMINUS DUBITARE NUM FALSA SIT (UT SATIS ATTENDENTI SIT MANIFESTUM);

si quis ergo
diceret se habere

si donc quelqu'un
disait avoir

claram et distinctam ideam	une idée claire et distincte
hoc est veram	c'est-à-dire vraie
substantiæ	de la substance
et nihilominus	et néanmoins
dubitare num	se demander si
talis substantia existat	une telle substance existe
idem hercle esset	ce serait ma foi la même chose
ac si diceret	que s'il disait
se veram habere ideam	avoir une idée vraie
et nihilominus	et néanmoins
dubitare num falsa sit	se demander si elle est fausse
ut sit manifestum	ainsi qu'il serait évident
satis attendenti	à celui qui y prêterait suffisamment attention

a) *quis* : après *si, nisi, ne, num* le pronom-adjectif *aliquis* devient *quis*. C'est une des manières de traduire le "on" français (dans la mesure où le reste de la phrase est compatible avec cette traduction) : *si quis diceret*, si l'on disait. *si quis ad uberiores hujus rei explicationem exemplum desideret, nullum sane dare potero quod rem de qua hic loquor, utpote unicam adæquate explicet*, si l'on désirait pour plus ample explication de cette conjoncture un exemple, je ne pourrai en donner raisonnablement aucun qui expliquerait adéquatement la conjoncture dont (51e) je parle ici vu qu'elle est unique (scolie 8/II dont on parlera en 135) avec, notons-le au passage, le subjonctif présent *desideret* (106g). *simulac enim quis aliquid scit, eo ipso scit se id scire et simul scit se scire quod scit et sic in infinitum*, car dès qu'on sait quelque chose, par là même on sait qu'on le sait et en même temps on sait qu'on sait ce qu'on sait et ainsi de suite à l'infini (scolie 21/II). *quæ mihi non minus absurda videntur quam si quis propterea quod non credit se posse bonis alimentis corpus in æternum nutrire, venenis potius et lethiferis se exsaturare vellet*, ce qui ne me semble pas moins absurde que si, pour la raison qu'on ne croit pas pouvoir entretenir <son> corps par de bons aliments pour l'éternité, on voulait plutôt se rassasier de poisons et de choses mortelles (scolie 41/V). *si quis ab aliquo se amari imaginatur nec se ullam ad id causam dedisse credit, eundem contra amabit*, si l'on imagine être aimé de quelqu'un sans croire en avoir donné de raison, on l'aimera en retour (proposition 41/III). *quo quis majore amore rem amatam erga se affectam esse imaginatur, eo magis gloriabitur hoc est lætabitur*, plus on s'imagine qu'est grand l'amour dont une chose aimée est affectée envers nous, plus on se fera gloire c'est-à-dire plus on sera joyeux (démonstration 35/III). De même on trouvera *quæ* pour *aliqua* et *quid* pour *aliquid* : *quare si quæ alia, hæc vivendi ratio optima est et omnibus modis commendanda nec opus est de his clarius neque prolixius agere*, c'est pourquoi s'il en est quelque autre, cette façon de vivre est la meilleure et doit être

recommandée de toutes les manières sans (21j) qu'il soit besoin d'en traiter plus clairement ni plus prolixement (scolie 45/IV). *nec corpus mentem ad cogitandum nec mens corpus ad motum neque ad quietem nec ad aliquid (si quid est) aliud determinare potest*, ni le corps ne peut déterminer l'esprit à penser ni l'esprit <ne peut déterminer> le corps au mouvement ni au repos ni à quelque chose d'autre (si ce quelque chose existe) (proposition 2/III). On trouve malgré tout une occurrence avec *aliquis* : *si aliquis imaginatur ab aliquo quem antea nullo affectu prosecutus est, malum aliquod præ odio sibi illatum esse, statim idem malum eidem referre conabitur*, si quelqu'un imagine qu'un mal par suite d'une haine lui a été apporté par quelqu'un qu'il n'a poursuivi auparavant d'aucun affect, il s'efforcera de lui rendre immédiatement <ce> mal en retour (2^{ème} corollaire 40/III). Si toutefois cet indéfini n'est pas au nominatif, Spinoza opte pour sa graphie complète : *si aliquem imaginamur lætitia afficere rem quam amamus, amore erga eum afficiemur*, si nous imaginons que quelqu'un affecte de joie une chose que nous aimons, nous serons affecté d'amour envers lui (proposition 12/III). On trouvera également *si aliquem* dans la démonstration de cette proposition 12/III ainsi qu'à la proposition 24/III, démonstration et 1^{er} corollaire 27/III, propositions 31 et 32/III.

- b) *diceret* : le subjonctif imparfait exprime l'irréel du présent (6a). *si quis diceret*, si quelqu'un disait, si l'on disait (mais je sais très bien que personne ne pourrait aller jusqu'à dire pareille contradiction).
- c) *se* : sujet de la proposition infinitive annoncée par *diceret*. Cette proposition infinitive est différente de celle vue en 4c car ici son sujet est le même que celui de la principale, cas particulier où le français utilise aussi l'infinitif, à cela près que le français ne répète pas le sujet alors que le latin exprime le plus souvent ce sujet (3c) : *si quis diceret se habere*, si l'on disait avoir. Notons qu'au pluriel on aurait eu aussi *se* (11b) par exemple *si homines dicerent se habere*, si les humains disaient avoir.
- d) *hercle* : contraction de *hercule*, par Hercule! que l'on rend ici moins emphatiquement par "ma foi".
- e) *attendenti* : participe présent au datif du verbe *attendo*, prêter attention. Ce participe présent au datif signifie littéralement "au prêtant attention" et donc "à celui qui y prête attention". Dans la traduction, il faut tenir compte du temps du verbe du fragment de phrase dans laquelle s'insère ce participe et adapter la périphrase en fonction de ce temps. Ici on a le subjonctif présent *sit* à valeur de conditionnel : *ut sit manifestum*, ainsi qu'il serait évident, donc *attendenti* se rend logiquement en respectant ce conditionnel par : à celui qui y prêterait attention. Si le verbe avait été par exemple au parfait (*ut fuit manifestum*, ainsi qu'il a été évident), *attendenti* se serait traduit par : à celui qui y a prêté attention.
- f) *sit* : subjonctif présent de *sum*. Le premier subjonctif s'explique par le fait qu'il s'agit d'une interrogation indirecte (où le subjonctif est normalement obligatoire) : *dubitare num <idea vera> falsa sit*, se demander si une idée vraie est fausse. Le deuxième a une valeur de conditionnel : *ut sit manifestum attendenti*, ainsi qu'il serait évident à celui qui y prêterait attention.

- g) Le subjonctif présent exprime le potentiel alors que le subjonctif imparfait exprime l'irréel du présent (b). Le potentiel sous-entend que la chose est réellement possible : *ut sit manifestum attendenti*, ainsi qu'il serait évident à celui qui y prêterait attention (et il est tout à fait possible que quelqu'un y prête attention et donc trouve cela évident). Le français ne fait pas de distinction entre ces deux modes — potentiel et irréel du présent — et se sert dans les deux cas de l'imparfait dans la conditionnelle (si+imparfait français) et du conditionnel dans la principale.

13. VEL SI QUIS STATUAT SUBSTANTIAM CREARI, SIMUL STATUIT IDEAM FALSAM FACTAM ESSE VERAM, QUO SANE NIHIL ABSURDIUS CONCIPI POTEST ADEOQUE FATENDUM NECESSARIO EST SUBSTANTIÆ EXISTENTIAM SICUT EJUS ESSENTIAM ÆTERNAM ESSE VERITATEM.

vel	ou encore
si quis statuat	si quelqu'un affirme
substantiam creari	qu'une substance se crée
simul statuit	il affirme du même coup que
ideam falsam	une idée fausse
factam esse veram	est devenue vraie
quo sane	en comparaison de quoi assurément
nihil absurdus	rien de plus absurde
conciipi potest	ne peut se concevoir
adeoque	et par suite
fatendum necessario est	il faut nécessairement reconnaître que
substantiæ existentiam	l'existence de la substance
sicut ejus essentiam	de même que son essence
æternam esse veritatem	est une vérité éternelle

- a) *statuat, statuit* : mélange du subjonctif (*statuat*, subjonctif présent) et de l'indicatif (*statuit*, indicatif présent). Normalement *si quis statuat* signifie : si quelqu'un affirmait, potentiel (12g) : et il est possible que quelqu'un affirme cela; mais comme le reste de la phrase est à l'indicatif, on traduit ce subjonctif présent comme s'il s'agissait d'un indicatif présent d'où la traduction par : si quelqu'un affirme. Le latin classique utiliserait soit deux fois le subjonctif présent soit deux fois l'indicatif présent : *si quis statuat substantiam creari simul statuat ideam falsam factam esse veram*, si quelqu'un affirmait qu'une substance se crée, il affirmerait du même coup qu'une idée fausse est devenue vraie. Cette condition équivaut pratiquement à : à supposer que quelqu'un affirme que. *si quis statuit substantiam creari*

simul statuit ideam falsam factam esse veram, si quelqu'un affirme qu'une substance se crée, il affirme du même coup qu'une idée fautive est devenue vraie. On suppose ici l'espace d'un instant la condition réalisée : s'il est vrai que quelqu'un affirme que. De même : *terret vulgus nisi metuat*, la foule est effrayante si elle est sans crainte (scolie 54/IV) avec l'indicatif présent *terret* et le subjonctif présent *metuat*. Le latin classique dirait soit *terret vulgus nisi metuit*, la foule est effrayante si elle est sans crainte (avec deux présents de l'indicatif, *terret* et *metuit*) soit *terreat vulgus nisi metuat*, la foule serait effrayante si elle était sans crainte (avec deux présents du subjonctif, *terreat* et *metuat*).

- b) *quo* : relatif à l'ablatif, complément du comparatif *absurdus*, ce qui rend la phrase pratiquement intraduisible en français. En supprimant la relative pour constater la structure de la phrase, on obtient : *eo nihil absurdus concipi potest*, rien de plus absurde que cela ne peut se concevoir, où *eo*, ablatif du pronom neutre *id*, complément à l'ablatif du comparatif *absurdus*, renvoie à ce qui précède. Si l'on remplace le pronom *eo* par le relatif *quo* pour créer une liaison (car ce genre de relatif se comporte comme un relatif de liaison), ce *quo* signifie alors : en comparaison de quoi. On peut le rendre aussi par une coordination en français : et rien de plus absurde que cela ne peut se concevoir. *dico "quantum potest" nam quamvis homines ignari sint, sunt tamen homines qui in necessitatibus humanum auxilium quo nullum praestabilius est, adferre queunt*, je dis "autant que possible" car bien qu'ils soient des humains ignorants, ils sont cependant des humains qui peuvent en cas de besoins impérieux apporter une aide humaine, la plus avantageuse des aides (scolie 70/IV) [littéralement, en comparaison de laquelle aucune <aide> n'est plus avantageuse].
- c) *fatendum* : adjectif verbal à l'accusatif neutre de *fateor*. *fatendum est*, littéralement, il est devant être reconnu que, donc : il faut reconnaître que. L'adjectif verbal est une forme impersonnelle (1f) passive propre au latin. En tant qu'attribut du sujet avec le verbe être à la troisième personne (comme ici *fatendum est*), il exprime l'idée d'obligation : il faut reconnaître. Du fait que *fatendus, a, um* est un véritable adjectif, il a certaines formes communes avec le gérondif. C'est le cas de la forme *fatendum* qui peut être aussi bien adjectif verbal que l'accusatif du gérondif. Mais l'adjectif verbal se reconnaît du fait de son utilisation par définition adjectivale (le gérondif excluant ce type d'utilisation), soit avec le verbe être exprimé ou sous-entendu, avec dans ce cas l'idée d'obligation — comme ici, *fatendum est*, il faut reconnaître que — soit comme épithète d'un nom ou groupe nominal, l'idée d'obligation n'existant plus dans ce cas. On lira dans la deuxième scolie 33/I *in hoc absurdo refutando* (dans la réfutation de cette absurdité) où *refutando*, adjectif verbal à l'ablatif neutre est épithète du groupe à l'ablatif *hoc absurdo*. Au pluriel on aurait eu *in his absurdis refutandis*. Cet adjectif verbal devient gérondif en supprimant le groupe nominal *hoc absurdo* : *in refutando*. Ce n'est que par hasard que *refutando* peut être soit adjectif verbal soit ablatif du gérondif. Le gérondif a trois formes : *fatendum* pour l'accusatif, *fatendi* pour le génitif et *fatendo* pour l'ablatif (le datif qui serait *fatendo* est pratiquement inusité) et ces trois formes peuvent aussi être adjectif verbal au masculin ou au neutre : c'est la structure de la

phrase qui doit lever cette ambiguïté en repérant pour les cas où la forme serait équivoque s'il y a utilisation adjectivale ou non. Dans la deuxième scolie 37/IV, on lit *nempe quod nullus affectus coerceri potest nisi affectu fortiore et contrario affectui coercendo et quod unusquisque ab inferendo damno abstinet timore majoris damni*, à savoir qu'un affect ne peut être contrarié que par un affect plus fort et contraire à l'affect à contrarier et que chacun s'abstient d'apporter un préjudice par peur d'un préjudice plus grand, où les deux mots en NDO ne sont pas des ablatifs de gérondif mais des adjectifs verbaux : *coercendo* est adjectif verbal au datif (*contrarius*+datif, contraire à), *affectu contrario affectui coercendo*, par un affect contraire à l'affect à contrarier; et *inferendo* adjectif verbal à l'ablatif, *ab inferendo damno abstinet*, s'abstient d'apporter préjudice. Ceci montre au passage que le datif du gérondif est très rare mais non le datif de l'adjectif verbal : *hominibus apprime utile est consuetudines jungere seseque iis vinculis astringere quibus aptius de se omnibus unum efficiant et absolute ea agere quae firmandis amicitias inserviunt*, il est particulièrement utile aux humains de nouer des relations et de s'attacher aux liens par lesquels ils sont susceptibles de ne faire d'eux tous qu'un seul plus cohérent (11b) et dans l'absolu de faire ce qui sert à fortifier les amitiés (chapitre 12/IV) où le datif *firmandis* de l'adjectif verbal du verbe *firmo* (fortifier) s'explique par la syntaxe *inservio*+datif (servir à). *id bonum aut malum vocamus quod nostro esse conservando prodest vel obest hoc est quod nostram agendi potentiam auget vel minuit, juvat vel coercet*, nous appelons bien ou mal ce qui sert ou nuit à la conservation de notre être c'est-à-dire ce qui augmente ou diminue, aide ou contrarie notre puissance d'agir (démonstration 8/IV) où *conservando* est adjectif verbal au datif (*nostro esse conservando prodest vel obest*, sert ou nuit à la conservation de notre être) à cause de la construction *prodesse*+datif (servir à) et *obesse*+datif (nuire à).

- d) *existentiam* : sujet de la proposition infinitive annoncée par *fatendum est*.
- e) *sicut ejus essentiam* : *ejus* reprend le génitif *substantiae* et évite la répétition de ce génitif : *sicut ejus <substantiae> essentiam*, de même que l'essence de cette substance. Il est vrai que *ejus*, d'un point de vue purement grammatical, pourrait tout aussi bien renvoyer à *existentiam* mais (indépendamment du fait que cela n'aurait pas de sens) il y aurait perte de symétrie puisque d'un côté nous aurions *substantiae existentiam* (avec un génitif et un accusatif) et de l'autre (si *ejus* renvoie à *existentiam*) nous aurions *substantiae existentiae essentiam* (l'essence de l'existence de la substance, avec deux génitifs et un accusatif). Une telle dissymétrie n'est pas concevable et aurait fait l'objet d'une autre formulation. C'est pourquoi, bien que *ejus* peut renvoyer à un mot qui ne soit pas au génitif, il renvoie de préférence à un génitif dans le cas où la formule précédente contient un génitif : *substantiae existentiam sicut ejus essentiam* signifie donc *substantiae existentiam sicut substantiae essentiam* avec la symétrie *substantiae existentiam* et *substantiae essentiam*. Il en est de même par exemple dans la proposition 20/I *Dei existentia ejusque essentia unum et idem sunt*, l'existence de Dieu et son essence sont une seule et même chose, où *Dei existentia ejusque essentia* signifie clairement *Dei existentia Deique essentia*.

- f) *factam esse* : parfait de *fio, fis, fieri, factus sum* (au sens ici de devenir) à l'accusatif féminin singulier : *statuit ideam falsam factam esse veram*, il affirme qu'une idée fautive est devenue vraie.
- g) *sicut* : cette conjonction introduit ici un second sujet : *fatendum est* (il faut reconnaître que) *substantiæ existentiam* (l'existence de la substance, premier sujet à l'accusatif) *sicut ejus essentiam* (de même que son essence, deuxième sujet) *æternam esse veritatem* (est une vérité éternelle). On trouve aussi *ut* introduisant un autre sujet : *omnia præjudicia pendent ab hoc uno quod scilicet communiter supponant homines omnes res naturales ut ipsos propter finem agere*, tous les préjugés dépendent de cela seul à savoir que les humains supposent communément que toutes les choses naturelles agissent comme eux-mêmes en vue d'une finalité (appendice I) où *omnes res naturales* est le premier sujet et *ipsos* (annoncé par *ut*) le second, tous deux à l'accusatif en tant que sujets d'une proposition infinitive : *supponant homines* (les humains supposent que) *omnes res naturales* (toutes les choses naturelles) *agere* (agissent) *ut ipsos* (comme <ils agissent> eux-mêmes) *propter finem* (<à savoir> en vue d'une finalité). D'une manière générale, les conjonctions *ut* et *sicut* annoncent dans ce type d'utilisation un mot au même cas que le premier et qui l'explicite ou le développe : *aliquem odio habere est aliquem ut tristitiæ causam imaginari*, avoir quelqu'un en haine, c'est imaginer quelqu'un comme cause de tristesse (démonstration 39/III) où le substantif *causam* annoncé par *ut* est au même cas que *aliquem* (accusatif COD de *imaginari*). On trouve avec un sens approchant *instar*+génitif (29h).
- h) *potest* : ce présent a en réalité ici une valeur de conditionnel (77b) qu'on peut rendre par « savoir » au sens atténué de « pouvoir » dans la mesure où la phrase est négative : *quo nihil absurdius concipi potest*, et rien de plus absurde que cela ne saurait se concevoir.

14. ATQUE HINC ALIO MODO CONCLUDERE POSSUMUS NON DARI NISI UNICAM EJUSDEM NATURÆ, QUOD HIC OSTENDERE OPERÆ PRETIUM ESSE DUXI.

atque hinc	et de là
concludere possumus	nous pouvons conclure
alio modo	d'une autre façon
non dari nisi unicam	qu'il n'y en a qu'une seule
ejusdem naturæ	de même nature
quod	et cela
duxi	j'ai estimé
operæ pretium esse	qu'il valait la peine
hic ostendere	de <le> montrer ici

- a) *concludere possumus non dari nisi unicum* : nous pouvons conclure qu'il n'y en a qu'une seule. Ici le sujet de la proposition infinitive est sous-entendu du fait de la clarté de la phrase. Comme le passif *dari* (être donné) se construit avec un attribut du sujet, celui-ci se met logiquement à l'accusatif dans la proposition infinitive mais il ne peut plus y avoir de conflit avec un accusatif objet (3c) : *substantia datur unica*, il y a une substance unique (littéralement, une substance est donnée unique) devient avec la restriction *non... nisi* : *substantia non datur nisi unica*, il n'y a qu'une seule substance (littéralement, une substance n'est pas donnée si ce n'est unique), phrase qui devient en supprimant le sujet *non datur nisi unica*, il n'y en a qu'une seule, laquelle devient en proposition infinitive *concludere possumus non dari nisi unicum* où le sujet *substantiam* est omis : *concludere possumus <substantiam> non dari nisi unicum* mais ce genre de tournure n'est possible qu'avec un verbe d'état (être, être donné) qui se construit avec un attribut du sujet (auquel cas il ne peut pas y avoir de conflit avec un COD), sinon le sujet de la proposition infinitive doit être exprimé.
- b) *quod* : relatif de liaison à l'accusatif neutre singulier COD de *ostendere* lui-même sujet de *operæ pretium esse*. Nous pouvons reconstituer pas à pas : *id ostendere operæ pretium est*, il vaut la peine de montrer cela (littéralement, montrer cela vaut la peine, où l'infinitif *ostendere* est sujet de *operæ pretium est*) d'où : *duxi id ostendere operæ pretium esse*, j'ai estimé qu'il valait la peine de montrer cela. Si le *id*, COD de *ostendere*, est rejeté en début de phrase sous la forme du relatif de liaison *quod*, la phrase ne peut plus se traduire normalement. Un moindre mal est alors de traduire le relatif *quod* par "et cela" et de compléter le verbe montrer par "le" qui reprend "cela" : *et cela* j'ai estimé qu'il valait la peine de le montrer. Cet exemple montre que la combinatoire latine est très forte et qu'un infinitif — ainsi d'ailleurs qu'une proposition infinitive entière — peut être sujet d'une phrase et donc aussi sujet d'une proposition infinitive. On trouve un exemple approchant dans la scolie 73/IV : *nec operæ pretium duco omnes fortitudinis proprietates hic separatim demonstrare*, et je ne pense pas qu'il vaille la peine de démontrer ici séparément toutes les propriétés du courage, où l'infinitif *demonstrare* (associé à ses divers compléments, *omnes fortitudinis proprietates hic separatim*) est sujet de la proposition infinitive introduite par *duco* (j'estime que, je pense que), l'infinitif *esse* de la proposition infinitive étant sous-entendu : *nec duco* (et je ne pense pas que) *omnes fortitudinis proprietates demonstrare* (démontrer toutes les propriétés du courage) *operæ pretium <esse>* (vaille la peine). *tam nobis impossibile est concipere Deum non agere quam Deum non esse*, il nous est tout autant impossible de concevoir que Dieu n'agit pas que <de concevoir que> Dieu n'est pas (scolie 3/II) où la proposition infinitive *concupere Deum non agere* (concevoir que Dieu n'agit pas) est sujet de *impossibile est*, littéralement, tant concevoir que Dieu n'agit pas que <concevoir> que Dieu n'est pas nous est impossible, formulation que l'on préfère rendre en français par l'impersonnel (1f) "il" nous est impossible etc. Dans l'explication de la définition 6/III des affects, on lira *verum notandum cum dico proprietatem esse in amante se voluntate jungere rei amatae, me per voluntatem non intelligere consensum vel animi deliberationem seu liberum*

decretum, mais il faut remarquer que quand je dis que se joindre par volonté à la chose aimée est une propriété dans l'amant, je n'entends pas par volonté un accord ou une délibération de l'esprit c'est-à-dire un libre décret, où *se voluntate jungere rei amatae* (se joindre par volonté à la chose aimée) est sujet de la proposition infinitive introduite par *dico*. Notons qu'ici encore l'ordre des mots de la proposition infinitive introduite par *duxi* (j'ai estimé que) a pu être plus libre du fait que son verbe (*operæ pretium esse*, valoir la peine) est intransitif (3c). Le relatif de liaison peut faire suite au premier groupe de mots. On en trouve des exemples avec le verbe *attinere* (concerner) : *bonum et malum quod attinet*, en ce qui concerne le bien et le mal (préface IV) ou encore *ad matrimonium quod attinet*, en ce qui concerne le mariage (chapitre 20/IV).

- c) *ejusdem naturæ* : de même nature, génitif que l'on pourrait traduire par "pour une nature donnée". Le mot "nature" est ici employé au sens d'attribut ainsi qu'il est possible selon la proposition 5/I : *in rerum natura non possunt dari duæ aut plures substantiæ ejusdem naturæ sive attributi*, dans tout ce qui existe (21b) il ne peut pas y avoir deux ou plusieurs substances de même nature ou attribut. Non seulement la substance consistant en l'infinité des attributs eux-mêmes infinis (25b) est unique mais un attribut étant donné (chaque attribut exprimant une existence, une nature, une essence, un genre, une réalité, une perfection) il n'y aura qu'une seule substance de cet attribut-là. Ceci revient à dire que chaque attribut de la substance est unique en son genre. Donc un attribut étant donné, il n'y aura qu'une seule substance correspondant à cet attribut.
- d) *ostendere* : montrer mais avec *habere*+accusatif, faire montre de : *nam hic contra animum habere constantem ostendit qui scilicet se nullis donis ad suam vel communem perniciem patitur corrumpi*, car celui-ci fait montre au contraire d'un esprit constant à savoir celui qui ne souffre pas d'être corrompu par des cadeaux <susceptibles de le mener> à sa perte ou celle des autres (scolie 71/IV).

<p>15. UT AUTEM HOC ORDINE FACIAM NOTANDUM EST PRIMO VERAM UNIUSCUIUSQUE REI DEFINITIONEM NIHIL INVOLVERE NEQUE EXPRIMERE PRÆTER REI DEFINITÆ NATURAM.</p>

ut autem hoc faciam	mais pour faire cela
ordine	dans l'ordre
notandum est primo	il faut remarquer premièrement que
veram definitionem	la vraie définition
uniuscuiusque rei	de chaque chose
nihil involvere neque exprimere	n'enveloppe et n'exprime
præter rei definitæ naturam	que la nature de la chose définie

- a) *faciam* : subjonctif présent de *facio*, littéralement, que je fasse. *ut autem hoc faciam*, mais pour faire cela (mais pour que je fasse cela).
- b) *ut hoc ordine faciam* : ici *hoc* est COD de *faciam* et non pas adjectif démonstratif à l'ablatif se rapportant à *ordine*. Cette présentation est trompeuse car *hoc ordine* (si l'on considère *hoc* non plus pronom à l'accusatif mais adjectif démonstratif à l'ablatif accompagnant *ordine*) pourrait signifier dans : dans cet ordre, comme on en trouve un exemple dans la scolie 44/II : *eo constantius quo sæpius eos eodem hoc ordine viderit*, d'autant plus constamment qu'il les aura vus dans ce même ordre. C'est le sens qui nous montre que *hoc* est COD de *faciam* : il renvoie en fait au relatif de liaison *quod* de la phrase précédente : nous pouvons conclure d'une autre façon qu'il n'y a qu'une seule substance de même nature et cela (*quod*) j'ai estimé qu'il valait la peine de le montrer ici : mais pour faire cela (*hoc*) dans l'ordre etc.
- c) *notandum est* : il est devant être remarqué, il faut remarquer (13c) introduisant une proposition infinitive ayant pour sujet l'accusatif *veram definitionem*.
- d) *primo* : premièrement, noté I° dans le texte de même que *secundo* sera noté II°, *tertio* III° et *quarto* IV° (1d).
- e) *veram uniuscujusque rei definitionem* : il est très fréquent d'enclaver un génitif entre un adjectif et le nom qui s'y rapporte : l'adjectif sert en quelque sorte à marquer le début d'une structure et le nom associé (donc au même cas, ici à l'accusatif) la fin de la structure. Une occurrence s'était déjà présentée en 4 : *sine ulla mentis repugnantia*, sans aucune incompatibilité d'esprit. L'enclave permet de bien délimiter un groupe complet de mots et ne se limite pas au seul génitif enclavé qui n'est que le cas le plus simple — l'enclave entre une préposition et son nom associé ayant été abordé en 4g — mais s'étend à tout groupe dont on veut isoler les termes pour raison de clarté : on sait alors que tous les mots situés entre le début de structure (généralement l'adjectif) et la fin de structure (généralement le nom qui s'y rapporte au même cas) font partie du même groupe, ce qui facilite la compréhension. On trouvera plus loin, dans la scolie 17/I, le fragment *suam juxta ipsos exhauriret omnipotentiam*, il épuiserait selon eux sa toute-puissance, où la formule est enclavée entre l'adjectif possessif *suam* et le nom associé *omnipotentiam*, ce qui montre que tous ces mots vont ensemble. *deinde quoniam summum quod homines ex affectu appetunt bonum sæpe tale est ut unus tantum ejus possit esse compos, hinc fit ut qui amant mente sibi non constant et dum laudes rei quam amant narrare gaudent, timeant credi*, ensuite puisque le souverain bien que les humains recherchent par affect est souvent tel qu'un seulement peut le posséder, de là vient que ceux qui aiment ne sont pas d'esprit en accord avec eux-mêmes et craignent d'être crus en se plaisant à faire l'éloge de la chose qu'ils aiment (1ère scolie 37/IV). Dans cet exemple, la relative *quod homines ex affectu appetunt* est enclavée entre l'adjectif *summum* et le nom *bonum* : *summum quod homines ex affectu appetunt bonum*, le souverain bien que les humains recherchent par affect. *unaquæque cujuscunque corporis vel rei singularis actu existentis idea Dei æternam et infinitam essentiam necessario involvit*, chaque idée de corps quel qu'il soit ou de chose

singulière existant en acte enveloppe (131) nécessairement l'essence éternelle et infinie de Dieu (proposition 45/II) où l'on a *unaquæque... idea*, chaque idée, les compléments au génitif étant enclavés entre ces deux mots. *stupor hoc est unicum argumentandi tuendæque* (63c) *suæ auctoritatis medium quod habent*, la stupeur c'est-à-dire l'unique moyen qu'ils ont d'argumenter et de maintenir leur autorité (appendice I) avec *unicum... medium*, l'unique moyen. L'enclave peut avoir lieu entre un nom et un génitif associé : *timor est cupiditas majus quod metuimus malum minore vitandi*, la peur est le désir d'éviter un grand mal que nous craignons par un moindre (définition 39/III des affects). Il y a même ici double enclave avec d'une par *cupiditas... vitandi* (le désir d'éviter) elle-même englobant *majus... malum* (un grand mal). On lira dans la scolie 52/III *hominis quem amamus prudentiam*, la sagesse de l'humain que nous aimons, où la relative *quem amamus* est enclavée entre le génitif *hominis* et le nom associé *prudentiam* formant ainsi un groupe nominal complet (ici à l'accusatif, le mot le plus important au plan grammatical étant *prudentiam*). Le génitif peut se présenter en premier : *præter hæc civitatis etiam quænam sint fundamenta ostendi*, outre cela j'ai également montré quels sont donc les fondements de la cité (1ère scolie 37/IV) où l'indirecte *etiam quænam sint* se trouve enclavée par *civitatis... fundamenta*, les fondements de la cité. On peut très bien n'avoir qu'un seul mot d'enclavé, par exemple un verbe : *porro quicquid cupimus et agimus cujus causa sumus quatenus Dei habemus ideam sive quatenus Deum cognoscimus, ad religionem refero*, de plus je rapporte à la religion tout ce que nous désirons et faisons dont nous sommes cause en tant que nous avons l'idée de Dieu c'est-à-dire en tant que nous connaissons Dieu (1ère scolie 37/IV) où le génitif *Dei* et le nom associé *ideam* encadrent le verbe *habemus*. *quæ efficiunt ut motus et quietis ratio quam corporis humani partes ad invicem habent, conserventur, bona sunt et ea contra mala quæ efficiunt ut corporis humani partes aliam ad invicem motus et quietis habeant rationem*, ce qui fait que le rapport de mouvement et de repos que les parties du corps humain ont entre elles se conserve est bon et au contraire mauvais ce qui fait que les parties du corps humain ont entre elles (61b) un autre rapport de mouvement et de repos (proposition 39/IV) avec l'enclave *aliam... rationem*. *hinc sequitur unumquemque potestatem habere se suosque affectus, si non absolute, ex parte saltem clare et distincte intelligendi et consequenter efficiendi ut ab iisdem minus patiatur*, il s'ensuit que chacun, si <ce n'est> pas dans l'absolu, du moins en partie, a le pouvoir de se comprendre et <de comprendre> ses affects clairement et distinctement et par conséquent de faire qu'il en pâtisse moins (scolie 2/V) avec *potestatem... intelligendi... et consequenter efficiendi ut*, le pouvoir de comprendre... et par conséquent de faire que. Certaines enclaves sont difficiles : *ergo unius singularis ideæ alia idea sive Deus quatenus alia idea affectus consideratur, est causa*, donc <c'est> une autre idée c'est-à-dire Dieu en tant qu'on le considère affecté d'une autre idée <qui> est cause d'une idée singulière (démonstration 9/II) où *unius singularis ideæ* est complément du nom *causa* (cause d'une idée singulière), ce qui se voit en simplifiant la phrase : *unius singularis ideæ alia idea est causa*, littéralement, d'une idée

singulière une autre idée est cause. Notons qu'en français, une telle enclave est possible, mais reste un effet de style : grande — et je l'ai déjà signalé à plusieurs reprises — a été pour vous mon admiration! En latin, ce procédé est très naturel.

- f) *nihil... præter* : une des façons de rendre la restriction "ne... que..." : *nihil involvere neque exprimere præter rei definitæ naturam*, littéralement : n'enveloppe ni n'exprime rien en dehors de la nature de la chose définie. En utilisant la restriction "ne... que...", le *neque* se traduit alors par "et".
- g) *uniuscujusque* : génitif aux trois genres de *unusquisque* (chaque, chacun) formé de *unus* et de *quisque* qui se déclinent tous deux : *unumquemque, unamquamque, unoquoque* etc.

16. EX QUO SEQUITUR HOC SECUNDO NEMPE NULLAM DEFINITIONEM CERTUM ALIQUEM NUMERUM INDIVIDUORUM INVOLVERE NEQUE EXPRIMERE QUANDOQUIDEM NIHIL ALIUD EXPRIMIT QUAM NATURAM REI DEFINITÆ.

ex quo sequitur	d'où il suit
hoc secundo	deuxièmement ceci
nempe nullam definitionem	à savoir qu'aucune définition
involvere neque exprimere	n'enveloppe ni n'exprime
certum aliquem numerum individuorum	un nombre précis d'individus
quandoquidem	dans la mesure où
nihil aliud exprimit	elle n'exprime
quam naturam rei definitæ	que la nature de la chose définie

- a) *ex quo* : relatif de liaison équivalent à *ex eo*+liaison (*ex eo*, littéralement, à partir de cela c'est-à-dire de ce qui vient d'être dit). On trouve avec le même sens *unde sequitur* (où *unde* est aussi relatif de liaison) qui équivaut à *inde sequitur*+liaison, le latin aimant lier les phrases entre elles par toutes sortes de moyens : *unde sequitur has et similes facultates vel prorsus fictitias vel nihil esse præter entia metaphysica vel universalis quæ ex particularibus formare solemus*, d'où il suit que ces facultés et de semblables ou bien sont tout à fait artificielles ou bien ne sont qu'étants métaphysiques ou universels que nous avons l'habitude de former à partir des particuliers (scolie 48/II). Le relatif de liaison peut très bien ne pas se traduire pour ne pas alourdir la phrase inutilement mais dans les cas simples, on le traduit : *ex quo sequitur=unde sequitur*, d'où il suit que (3a). On trouve aussi sans changement de sens appréciable le pluriel *ex quibus* que l'on traduit par "d'où" : *ex quibus sequitur id necessario existere cujus nulla ratio nec causa datur quæ impedit quominus existat*, d'où il suit qu'existe nécessairement ce qui n'a nulle raison ni cause qui l'empêche d'exister (aliter 11/I).

- b) *hoc* : sujet de *sequitur*, littéralement, ceci suit, que le français rend de préférence par l'impersonnel (1f) : il suit ceci. De même *ex data causa determinata necessario sequitur effectus*, étant donnée une cause déterminée (78g) il s'ensuit nécessairement un effet (axiome 3/I) où *effectus* est au nominatif singulier en tant que sujet de *sequitur*, littéralement un effet suit. D'ailleurs avec une infinitive ou encore une conjonctive introduite par *quod*, la proposition est sujet de *sequitur* (20b). Dans cette acception, ce verbe est donc intransitif et s'accompagne toujours d'un sujet (mot ou proposition), ce qui est particulièrement visible au pluriel ainsi qu'on en rencontrera des exemples en 44, 52 et 74.
- c) *sequitur hoc nempe* : il suit ceci à savoir que+proposition infinitive. Il est fréquent qu'une proposition quelle qu'elle soit (infinitive ou non) soit annoncée par un pronom neutre, ici *hoc* : *sequitur hoc nempe nullam definitionem certum aliquem numerum individuorum involvere*, littéralement, ceci à savoir qu'aucune définition n'enveloppe un certain nombre d'individus suit, ce qui montre au passage que la proposition infinitive est sujet de *sequitur*. C'est une sorte de double construction (20b). Comme le français préfère l'impersonnel (1f), on traduit par : il suit ceci à savoir qu'aucune définition n'enveloppe un nombre précis d'individus. La proposition est alors apposée au pronom. *nam quod in hujus scholii principio dixi me his paucis omnia affectuum remedia amplexum esse, facile poterit unusquisque videre qui ad hæc quæ in hoc scholio diximus et simul ad mentis ejusque affectuum definitiones et denique ad propositiones primam et tertiam partis tertiæ attenderit*, car ce que j'ai dit au début de cette scolie <à savoir> que j'ai embrassé par ces quelques <mots> tous les remèdes aux affects, toute personne qui aura prêté attention à ce que nous avons dit dans cette scolie et en même temps aux définitions de l'esprit et de ses affects et enfin aux propositions 1 et 3 de la troisième partie, pourra facilement <le> voir (scolie 20/V) où le pronom neutre sous-entendu *id* dans <*id*> *quod dixi* (ce que j'ai dit) est apposé à la proposition infinitive qui suit immédiatement comme le montre la décomposition suivante : *facile poterit unusquisque videre*, chacun pourra facilement voir, <*id*> *quod dixi*, ce que j'ai dit, *me his paucis omnia affectuum remedia amplexum esse*, <à savoir> que j'ai embrassé par ces quelques <mots> tous les remèdes aux affects. La proposition peut être aussi apposée à un nom, par exemple *responsum*, la réponse (selon laquelle) : *is hoc sibi responsum habeat non ex accidenti sed ex ipsa natura rationis oriri ut hominis summum bonum omnibus sit commune*, qu'il tienne cette réponse pour acquise qu'il naît non pas par hasard mais par la nature même de la raison que le souverain bien de l'humain soit commun à tous (démonstration 36/IV) où la conjonctive *ut hominis summum bonum omnibus sit commune* est sujet de la proposition infinitive introduite par *is hoc sibi responsum habeat*, laquelle est apposée à *responsum*. Bien que *hoc* et *responsum* soient tous deux à l'accusatif, *hoc* est ici pronom, littéralement qu'il se tienne ceci (*hoc*, à savoir ce qui suit) pour réponse [sur le modèle *aliquem Deum habere*, considérer quelqu'un comme un Dieu]. Notez le caractère expressif du datif *sibi* qu'on retrouve en français dans des formules du genre : qu'il « se » le tienne pour dit.

- d) *nihil aliud quam* : rien d'autre que, que l'on peut rendre aussi par la restriction "ne... que..." : *nihil aliud exprimit quam naturam rei definitæ*, littéralement, elle n'exprime rien d'autre que la nature de la chose définie d'où : elle n'exprime que la nature de la chose définie.
- e) *certum aliquem* : l'association de *certus* (précis) avec *aliquis* (un, un quelconque) peut paraître contradictoire puisque le premier adjectif désigne quelque chose de précis alors que le second renvoie à quelque chose de quelconque. Cette association est fréquente chez Spinoza. On en trouvera d'autres occurrences dans cette même scolie : *certum aliquem triangulorum numerum*, un nombre précis de triangles; *certam aliquam causam*, une cause précise; *certus aliquis numerus individuorum*, un nombre précis d'individus. On trouvera également : *certa aliqua figura terminatam*, bornée par une figure précise (scolie 15/I), *certum aliquem finem*, une finalité précise (appendice I). C'est que les choses sont de toute façon d'une certaine façon. Par exemple 2+2 donne à la fois le résultat précis (*certus*) 4, le chiffre 4 étant par ailleurs parfaitement quelconque (*aliquis*). On trouvera aussi l'association de *certus* avec *quidam* (un, un certain) : *certa quodam ratione*, sous un certain rapport précis (définition après scolie 13/II, démonstration 24/II et 39/IV); *certo quodam modo*, d'une certaine manière précise (démonstration 25 et 27/II); *unitam certo cuidam glandis motui*, unie à un certain mouvement précis de la glande (préface V); *certum quendam limitem*, une certaine limite précise (définition 6/IV). Notons au passage la forme *quendam* (accusatif masculin singulier) au lieu de *quemdam* aussi possible, le M devant D (et donc devant la finale DAM) devenant souvent N en latin : *ut non credidi quendam errare quem nuper audivi clamantem suum atrium volasse in gallinam vicini quia scilicet ipsius mens satis perspecta mihi videbatur*, de même que je n'ai pas cru que se trompait une certaine personne que j'ai récemment entendu crier que sa maison s'était envolée dans la poule du voisin à savoir parce que sa pensée me semblait suffisamment claire (scolie 47/II) [*volasse=volavisse*, 21f]. De même, on trouve *quorundam* au génitif pluriel masculin ou neutre : *atque hoc cognoscendi genus procedit ab adæquata idea essentialis formalis quorundam Dei attributorum ad adæquatam cognitionem essentialis rerum*, et ce genre du connaître procède de l'idée adéquate de l'essence formelle de certains attributs de Dieu vers la connaissance adéquate de l'essence des choses (2ème scolie 40/II).

17. EXEMPLI GRATIA DEFINITIO TRIANGULI NIHIL ALIUD EXPRIMIT QUAM SIMPLICEM NATURAM TRIANGULI; AT NON CERTUM ALIQUEM TRIANGULORUM NUMERUM.

exempli gratia

par exemple

definitio trianguli

la définition du triangle

nihil aliud exprimit

n'exprime rien d'autre

quam simplicem naturam trianguli

que la simple nature du triangle

at non	et non pas
certum aliquem triangulorum numerum	un nombre précis de triangles

- a) *exempli gratia* : par exemple, mots que l'on trouve souvent sous la forme abrégée e.g. On trouve aussi l'abréviation i.e. : il s'agit des initiales des deux mots latins *id est* qui signifient "c'est-à-dire" (128).
- b) *at* : exprime une opposition forte. L'opposition exprimée par *sed* est moyenne, celle exprimée par *autem* est la plus faible et souvent ne se traduit pas. Notons l'expression *at ita ut*+subjonctif, mais de telle sorte que, caractéristique par le fait que ce *at* ne débute pas une phrase mais la continue en formulant une restriction : *si corpora quaedam individuum componentia motum quem versus unam partem habent, aliam versus flectere cogantur at ita ut motus suos continuare possint atque invicem eadem qua antea ratione communicare, retinebit itidem individuum suam naturam absque ulla formæ mutatione*, si certains corps composant un individu étaient forcés d'infléchir le mouvement qu'ils ont vers une partie vers une autre mais de telle sorte qu'ils puissent continuer leurs mouvements et se les communiquer entre eux (61b) sous le même rapport qu'avant, l'individu conservera de même sa nature comme auparavant sans aucun changement de forme (lemme 6 après 13/II).
- c) *nihil aliud quam* : 16d.
- d) *certum aliquem* : 16e.

<p>18. TERTIO NOTANDUM DARI NECESSARIO UNIUSCUJUSQUE REI EXISTENTIS CERTAM ALIQUAM CAUSAM PROPTER QUAM EXISTIT.</p>
--

tertio	troisièmement
notandum dari necessario	il faut remarquer qu'il y a nécessairement
uniuscujusque rei existentis	pour chaque chose existante
certam aliquam causam	un cause précise
propter quam existit	qui fait qu'elle existe

- a) *notandum* : adjectif verbal de *noto* (15c) le verbe être étant ici sous-entendu, *notandum* = *notandum est*, il faut remarquer, littéralement : il est devant être remarqué (équivalent en français à un passif impersonnel). On trouvera souvent le verbe être sous-entendu, par exemple *factum* pour *factum <est>*, *ortæ* pour *ortæ <sunt>*, *ortum* pour *ortum <esse>*, *versum* pour *versum <est>*, *ostensum* pour *ostensum <est>* etc. : *hinc factum ut omnia naturalia tanquam ad suum utile media considerent*, de là vint qu'ils considèrent toutes les choses naturelles comme des moyens pour leur utile propre (appendice I); *unde ergo tot imperfectiones in natura ortæ?* d'où donc sont nées tant d'imperfections dans la nature? (ibidem); *si iterum respondeas ventum tum ortum quia mare præcedenti die tempore adhuc tranquillo agitari inceperat*, si de nouveau tu réponds que le vent s'est levé alors parce

que la mer la veille par un temps encore calme avait commencé à s'agiter (ibidem); *atque ita hoc præjudicium in superstitionem versum*, et c'est ainsi que ce préjugé tourna à la superstition (ibidem); *ut in scholio ejusdem propositionis ostensum*, ainsi qu'on <l>a montré dans la scolie de <cette> même proposition (démonstration 8/IV). Dans certains cas, il est difficile de savoir si l'on est en présence d'un participe parfait (par exemple *natum*) ou d'un parfait (par exemple *natum <est>*) en sorte qu'on ne peut pas dire si le verbe être est sous-entendu ou non (mais bien entendu, le sens n'est pas touché) : *unde illud poetæ natum : video meliora proboque, deteriora sequor*, d'où ce <mot> né du poète (ou : d'où <est> né ce <mot> du poète) : je vois le meilleur et je <l>approuve, je suis en quête du pire (scolie 17/IV). Dans d'autres cas, le verbe être est clairement omis : *homini igitur nihil homine utilius*, à l'humain donc rien <n'est> plus utile que l'humain (scolie 18/IV). *docet quidem ratio nostrum utile quærendi necessitudinem cum hominibus jungere sed non cum brutis aut rebus quarum natura a natura humana est diversa*, le principe qui consiste à rechercher notre utile propre enseigne précisément que <nous> lier aux humains et non aux bêtes ou aux choses dont la nature est différente de la nature humaine <est> une nécessité (1ère scolie 37/IV) où l'infinitif *jungere* est sujet de la proposition infinitive (14b) introduite par *docet*, l'infinitif *esse* de la proposition infinitive étant omis ou sous-entendu : *ratio nostrum utile quærendi* (le principe qui consiste à rechercher notre utile propre) *docet* (enseigne que) *jungere cum hominibus* (<nous> lier aux humains) *necessitudinem <esse>* (<est> une nécessité). *quare si quæ alia, hæc vivendi ratio optima est et omnibus modis commendanda nec opus est de his clarius neque prolixius agere*, c'est pourquoi s'il en est quelque autre, cette façon de vivre est la meilleure et doit être recommandée de toutes les manières sans (21j) qu'il soit besoin d'en traiter plus clairement ni plus prolixement (scolie 45/IV) où *si quæ alia* signifie "s'il en est quelque autre" avec le verbe être sous-entendu : *si quæ alia <vivendi ratio> <est>*, s'il <est> quelque autre <façon de vivre>. Dans ce genre de cas, la ponctuation est importante puisque la virgule après *si quæ alia* suggère clairement que le fragment de phrase est incomplet. *homini igitur libero æque magnæ animositati fuga in tempore ac pugna ducitur*, on estime donc que pour un humain libre la fuite à temps aussi bien que la lutte s'applique à une grande fermeté (corollaire 69/IV) où le datif *magnæ animositati* s'accompagne du verbe être sous-entendu [*magnæ <esse> animositati*], <esse>+datif signifiant appartenir à, s'appliquer à (s'appliquer à une grande fermeté).

- b) *certam aliquam causam* : une cause précise (16e) sujet de la proposition infinitive introduite par *notandum <est>* . Quand le sujet de la proposition infinitive se construit avec un verbe d'état (14a) comme ici *dari* (être donné, y avoir), celui-ci sera logiquement à l'accusatif dans l'infinitive mais il ne peut plus y avoir conflit avec un autre accusatif qui serait COD du verbe de l'infinitive (puisque un verbe d'état n'a pas de COD), ce pourquoi le sujet de l'infinitive n'a plus besoin de se trouver juste après le verbe qui l'introduit (ici *notandum <est>*) puisqu'il n'y a dans ce type de construction qu'un seul groupe à l'accusatif et s'il y en a un deuxième, il s'agit d'un attribut du sujet qui serait également au nominatif en transformant

l'infinitive en principale, ce qui supprime toute ambiguïté (3c). La principale serait ici : *datur necessario unuscujusque rei existentis certa aliqua causa propter quam existit*, il y a nécessairement pour chaque chose existante une cause précise qui fait qu'elle existe (littéralement, une cause précise est donnée) où *certa aliqua causa* est sujet de *datur*.

- c) *unuscujusque rei existentis* : génitif successivement de *unusquisque* (chaque, 15g) *res* (chose) *existens* (existant, participe présent de *existo*), littéralement, de chaque chose existante, que l'on rend pour plus de clarté en français avec la préposition "pour". Ce type de traduction est possible si l'on préfère respecter l'ordre des mots quand le génitif précède le nom. Par exemple dans la scolie 56/III, on lit *unuscujusque affectus generalem habere definitionem* que l'on peut traduire soit par "avoir une définition générale de chaque affect" soit, en mettant le génitif en premier dans la traduction "pour chaque affect avoir une définition générale". Mais c'est surtout en vue d'un meilleur français qu'on cherche parfois à rendre un génitif comme s'il s'agissait d'un datif en essayant "pour" ou "à" au lieu du littéral "de" : *cupiditas quæ ex cognitione boni et mali quatenus hæc cognitio futurum respicit, oritur, facilius rerum cupiditate quæ in præsentia suaves sunt, coerceri vel restringi potest*, un désir qui naît de la connaissance du bien et du mal en tant que cette connaissance concerne le futur peut être contrarié ou éteint plus facilement par un désir pour les choses qui sont actuellement agréables (proposition 16/IV), où l'on substitue le littéral "désir des choses" par "désir pour les choses". *unde fit ut unuscujusque affectus tot species dentur quot sunt species objectorum a quibus afficimur et ut homines ab uno eodemque objecto diversimode afficiantur atque eatenus natura discrepent et denique ut unus idemque homo erga idem objectum diversimode afficiatur*, d'où vient qu'il y a, pour chaque affect, autant d'espèces qu'il y a d'espèces d'objets dont nous sommes affectés et que les humains sont affectés de différentes manières par un seul et même objet et <c'est> en cela <qu>ils discordent en nature et enfin qu'un seul et même humain est affecté de différentes manières par un même objet (démonstration 33/IV). *quod si homines ex ductu rationis viverent, potiretur unusquisque hoc suo jure absque ullo alterius damno*, si les humains vivaient sous la conduite de la raison, chacun posséderait ce droit <qui est le> sien sans aucun préjudice pour autrui (2ème scolie 37/IV) où le génitif *alterius* a été rendu par "pour autrui". Cette même expression se trouve dans la scolie 45/IV : *viri inquam sapientis est moderato et suavi cibo et potu se reficere et recreare ut et odoribus, plantarum virentium amœnitate, ornatu, musica, ludis exercitatoriis, theatris et aliis hujusmodi quibus unusquisque absque ullo alterius damno uti potest*, c'est dis-je le propre de l'homme sage de se redonner des forces et <se> rétablir par des mets et des boissons modérés et agréables de même aussi par des parfums, par l'agrément des plantes vertes, par l'élégance, par la musique, par des exercices d'entraînement du corps, des spectacles et autres choses de ce genre dont chacun peut user sans aucun préjudice pour autrui. De même *veræ cognitionis impedimenta*, littéralement "les obstacles de la vraie connaissance" c'est-à-dire "les obstacles à vraie connaissance" ou mieux "ce qui fait obstacle à la vraie connaissance" : *et hac de causa apprime*

conatur res ut in se sunt, concipere et veræ cognitionis impedimenta amovere ut sunt odium, ira, invidia, irrisio, superbia et reliqua hujusmodi quæ in præcedentibus notavimus, et c'est pour cette raison (hac de causa, 23c) qu'il s'efforce particulièrement de concevoir les choses telles qu'elles sont en elles-mêmes et d'écarter ce qui fait obstacle à la vraie connaissance comme sont la haine, la colère, l'envie, la moquerie, l'orgueil et autres choses de ce genre que nous avons remarquées dans ce qui précède (scolie 73/IV). sed ille mentem a corpore adeo distinctam conceperat ut nec hujus unionis nec ipsius mentis ullam singularem causam assignare potuerit sed necesse ipsi fuerit ad causam totius Universi hoc est ad Deum recurrere, mais il [Descartes] avait conçu l'esprit tellement distinct du corps qu'il n'a pu assigner aucune cause singulière ni à cette union ni à l'esprit lui-même mais il dut recourir à la cause de l'Univers tout entier c'est-à-dire à Dieu (préface V). verum omnium rerum compendium pecunia attulit, mais l'argent a apporté un raccourci à toutes choses (chapitre 28/IV). videmus enim tristitiam boni alicujus quod periit mitigari simulac homo qui id perdidit, considerat bonum illud servari nulla ratione potuisse, nous voyons en effet que la tristesse pour la perte d'un bien se calme dès que l'humain qui l'a perdu considère que ce bien n'aurait pu (77b) d'aucune façon être conservé (scolie 6/V) littéralement, la tristesse d'un bien qui a été perdu.

- d) *propter* : à cause de, en vue de (+accusatif) par exemple : *omnia præjudicia pendent ab hoc uno quod scilicet communiter supponant homines omnes res naturales ut ipsos propter finem agere*, tous les préjugés dépendent de cela seul à savoir que les humains supposent communément que toutes les choses naturelles agissent comme eux-mêmes en vue d'une finalité (appendice I). Ici *propter* est construit avec le relatif *quam* à l'accusatif féminin singulier (au féminin singulier à cause de son antécédent *causam* au féminin singulier et à l'accusatif à cause de la préposition *propter*+accusatif) : pour toute chose existante il y a nécessairement une raison précise *propter quam existit* (littéralement) à cause de laquelle <cette chose> existe.

19. QUARTO DENIQUE NOTANDUM HANC CAUSAM PROPTER QUAM ALIQUA RES EXISTIT, VEL DEBERE CONTINERI IN IPSA NATURA ET DEFINITIONE REI EXISTENTIS (NIMIRUM QUOD AD IPSIUS NATURAM PERTINET EXISTERE) VEL DEBERE EXTRA IPSAM DARI.

quarto denique notandum	quatrièmement il faut enfin remarquer que
hanc causam	cette cause
propter quam aliqua res existit	qui fait qu'une certaine chose existe
vel debere contineri	ou bien doit être contenue
in ipsa natura et definitione	dans la nature et définition même
rei existentis	de la chose existante

nimirum quod	et c'est que
ad ipsius naturam	à sa nature
pertinet existere	appartient l'exister
vel debere extra ipsam dari	ou bien doit se trouver à l'extérieur d'elle

- a) *notandum* = *notandum* <est> (18a).
- b) *propter quam aliqua res existit* : littéralement, à cause de laquelle une certaine chose existe (18d).
- c) *vel... vel* : ou bien... ou bien. La proposition infinitive a ici deux verbes (chaque infinitif d'ailleurs étant double : *debere contineri*, devoir être contenu, *debere dari*, devoir être donné) connectés chacun à un *vel* : *notandum* <est> *hanc causam vel debere contineri... vel debere dari*, il faut remarquer que cette cause ou bien doit être contenue... ou bien doit se trouver...
- d) *nimirum quod* : on trouve plutôt *nimirum quia* (2a) avec le même sens : et cela n'a rien d'étonnant parce que. Ce genre de formule annonce quelque chose d'assez évident que nous rendons ici par : et c'est que.
- e) *ad ipsius naturam* : à la nature de celle-ci (c'est-à-dire de cette chose existante). Le pronom *ipsius* renvoie à *rei existentis* : *ad ipsius* <*rei existentis*> *naturam*, à la nature de la chose existante elle-même.
- f) *ad ipsius naturam pertinet existere* : dans cette formule, l'infinitif *existere* est sujet de *pertinet*, littéralement : à sa nature appartient l'exister où *existere* est utilisé comme nom neutre indéclinable (127).
- g) *extra ipsam* : en dehors d'elle (c'est-à-dire de la nature et définition d'une chose existante). D'un côté on a *in ipsa natura et definitione rei existentis*, de l'autre on a *extra ipsam* <*naturam et definitionem rei existentis*>.

<p>20. HIS POSITIS SEQUITUR QUOD SI IN NATURA CERTUS ALIQUIS NUMERUS INDIVIDUORUM EXISTAT, DEBEAT NECESSARIO DARI CAUSA CUR ILLA INDIVIDUA ET CUR NON PLURA NEC PAUCIORA EXISTUNT.</p>

his positis	cela étant posé
sequitur quod	il s'ensuit que
si in natura existat	s'il existait dans la nature
certus aliquis numerus individuorum	un nombre précis d'individus
debeat necessario dari	il devrait nécessairement y avoir
causa cur	une raison pour laquelle
illa individua existunt	ces individus-là existent
et cur	et <une raison> pour laquelle
non plura nec pauciora	<il n'en existe> ni plus ni moins.

a) *his positis* : littéralement, ces choses ayant été posées, que nous rendons par "cela étant posé". Il est fréquent de rendre un pronom neutre pluriel latin par un singulier français pour éviter l'emploi du mot "chose". On trouve d'ailleurs cette même expression au singulier sans changement de sens, *hoc posito*, cela étant posé : *at hoc posito facile concipimus superbum necessario esse invidum*, or cela étant posé nous concevons facilement que l'orgueilleux est nécessairement envieux (scolie 57/IV). Ce type de proposition participiale s'appelle "ablatif absolu" : ablatif car son sujet (ici *his*) et son participe (ici *positis*) sont tous deux à l'ablatif et absolu au sens de détaché, non lié au reste de la phrase c'est-à-dire ne faisant pas partie en propre de sa structure grammaticale. On conserve en français ce type de syntaxe dans des expressions du genre "toutes proportions gardées" qui se suffisent à elles-mêmes, ne rentrent pas dans la structure de l'énoncé et, pour cette raison, peuvent se placer à peu près n'importe où dans la phrase. L'ablatif absolu correspond à une proposition circonstancielle et peut exprimer le temps, la cause, la concession ou la condition. Dans cet exemple, l'ablatif absolu correspond à une circonstancielle de temps et équivaut à *postquam hæc posita sunt*, après que ces choses ont été posées, maintenant que ces choses sont posées, après avoir posé ces choses. On lira dans la scolie 1/IV l'expression *audito vero nuntio*, littéralement, une vraie nouvelle ayant été entendue c'est-à-dire après avoir entendu une vraie nouvelle : *fit quidem cum falso aliquod malum timemus, ut timor evanescat audito vero nuntio*, il arrive que quand nous craignons sans raison un mal que la peur s'évanouisse à l'annonce d'une vraie nouvelle. On voit d'ailleurs que cette circonstancielle de temps correspond aussi (comme c'est souvent la cas) à une circonstancielle de cause car c'est aussi parce que (cause) on a entendu une vraie nouvelle que etc. *nam negare non audeo corpus humanum retenta sanguinis circulatione et aliis propter quæ corpus vivere existimatur, posse nihilominus in aliam naturam a sua prorsus diversam mutari*, car je n'ose nier que le corps humain, bien qu'ait été maintenue la circulation du sang et d'autres choses qui font qu'on estime que le corps vit, peut néanmoins se changer en une autre nature tout à fait différente de la sienne (scolie 39/IV). Ici l'ablatif absolu *retenta circulatione* est concessif et équivaut à *quamvis circulatio retenta sit*, bien que la circulation (*sanguinis*, du sang) ait été maintenue. *nam sciunt quod sublata ignorantia stupor tollitur*, car ils savent qu'une fois supprimée l'ignorance, la stupeur est supprimée (appendice I) où *sublata ignorantia* équivaut à la conditionnelle exprimée au présent de l'indicatif *si ignorantia tollitur*, au sens où s'il est vrai que l'ignorance est supprimée, il est vrai aussi que la stupeur est supprimée d'où l'indicatif présent qui exprime la réalité de l'hypothèse (13a). *nam dato homine datur aliquid aliud, puta A potentius et dato A datur deinde aliud, puta B ipso A potentius et hoc in infinitum*, car étant donné un humain (78g), il y a quelque chose d'autre, disons A plus puissant et A étant donné il y a ensuite autre chose, disons B plus puissant que A et ceci à l'infini (démonstration 3/IV) où l'ablatif absolu *dato homine* (étant donné un humain) équivaut à *postquam homo datus est*. Dans la

deuxième scolie 40/II, on lira *auditis aut lectis quibusdam verbis*, certains mots ayant été entendus ou lus [c'est-à-dire *postquam quædam verba audita aut lecta sunt*] : *secundo ex signis exempli gratia ex eo quod auditis aut lectis quibusdam verbis rerum recordemur et earum quasdam ideas formemus similes iis per quas res imaginamur*, deuxièmement à partir de signes par exemple de ce que certains mots ayant été entendus ou lus nous nous souvenons des choses et en formons certaines idées semblables à celles par lesquelles nous imaginons les choses (2ème scolie 40/II) [*clare apparet nos multa percipere et notiones universales formare secundo ex...*]. Dans la scolie 59/III on lira : *corpore aliter disposito*, une fois le corps disposé autrement (= *postquam corpus aliter dispositum est*). Parfois le participe de l'ablatif absolu est un participe présent : *vana quæ dicitur gloria est acquiescentia in se ipso quæ sola vulgi opinione fovetur eaque cessante cessat ipsa acquiescentia hoc est summum bonum quod unusquisque amat*, la gloire dite vaine est une confiance en soi-même qui n'est encouragée que par l'opinion du vulgaire et dès qu'elle cesse, cesse <cette> confiance elle-même c'est-à-dire le souverain bien que chacun aime (scolie 58/IV) où *eaque <vulgi opinione> cessante* équivaut à *atque simulac ea <vulgi opinio> cessat* (dès que cesse cette opinion du vulgaire). Dans le corollaire 9/IV on lira l'expression *secluso præsentis*, à l'exclusion du présent [littéralement, le présent étant exclu] : *imago rei futuræ vel præteritæ hoc est rei quam cum relatione ad tempus futurum vel præteritum secluso præsentis contemplamur, cæteris paribus debilior est imagine rei præsentis*, l'image d'une chose future ou passée c'est-à-dire d'une chose que nous contemplons en relation au temps futur ou passé à l'exclusion du présent, est toutes choses égales par ailleurs plus faible que l'image d'une chose présente. Cet exemple contient d'ailleurs un autre ablatif absolu : *cæteris paribus* (toutes choses étant égales <par ailleurs>) lequel n'a pas de participe mais seulement un sujet (*cæteris*, toutes les autres choses) et un adjectif (*paribus*, <étant> égales) car ce participe serait celui du verbe être. Comme le verbe être n'a pas de participe en latin, l'ablatif absolu se présente sans participe chaque fois que ce participe serait celui du verbe être. On verra un peu plus loin en 43d un autre exemple d'ablatif absolu sans participe pour la même raison. Parfois l'ablatif absolu de Spinoza n'est pas tout à fait absolu (c'est-à-dire détaché du reste de la phrase) ce qui fait que, dans ces cas, son utilisation n'est pas classique : *amor est lætitia concomitante idea causæ externæ*, l'amour est une joie qu'accompagne (ou accompagnée de) l'idée d'une cause extérieure (définition 6/III des affects). Ici l'ablatif absolu *concomitante idea* (littéralement, une idée accompagnant) n'est pas isolé puisque cette idée est liée à cette joie qu'est l'amour dont il est parlé au début de la phrase (*amor est lætitia*). Il se peut que l'ablatif absolu ait été malgré tout choisi pour suggérer la réciprocité qu'il y a entre cette joie et l'idée (la joie accompagne l'idée et l'idée accompagne la joie) précisément parce que l'ablatif absolu est, de par sa nature, quelque chose de flottant. La traduction littérale semble sous-entendre cette réciprocité : l'amour est une joie, l'idée d'une cause extérieure accompagnant. En sorte qu'en remplaçant par une relative, on hésiterait entre *amor est lætitia quam concomitatur idea causæ externæ*

(qu'accompagne l'idée) et *amor est lætitia quæ concomitatur ideam causæ externæ* (qui accompagne l'idée), le flottement de l'ablatif absolu laissant entendre que cette joie est à la fois objet (*quam*) et sujet (*quæ*) par rapport à l'idée associée. Il s'agit donc d'une utilisation non classique de l'ablatif absolu et d'ailleurs il n'exprime ni le temps ni la cause ni la concession ni la condition mais une relation réciproque entre deux choses, joie et idée. Dans certains cas, on traduit, faute de mieux, ce participe présent par le participe passé "accompagné de" : *nec ulla hic est differentia nisi quod mens easdem has perfectiones quas eidem jam accedere finximus æternas habuerit idque concomitante idea Dei tanquam causa æterna*, et il n'y a ici aucune différence si ce n'est que l'esprit a eu ces mêmes perfections éternelles dont nous imaginions qu'elles s'ajoutaient maintenant à lui et ce (104f) accompagnée de l'idée de Dieu comme cause éternelle (scolie 33/V). *nam quatenus ad Deum refertur, est lætitia, liceat hoc adhuc vocabulo uti, concomitante idea sui ut et quatenus ad mentem refertur*, car en tant qu'elle [la gloire] se rapporte à Dieu, c'est une joie, qu'il soit permis d'utiliser encore ce mot, accompagnée de l'idée de lui-même, de même aussi qu'en tant qu'elle se rapporte à l'esprit (scolie 36/V). De même dans la scolie du lemme 7 après 13/II, on lit : *his itaque videmus qua ratione individuum compositum possit multis modis affici, ejus nihilominus natura servata*, nous voyons donc par là comment un individu composé peut être affecté de nombreuses façons tout en conservant néanmoins sa nature, où l'ablatif *natura servata* n'est pas complètement isolé (absolu) puisque *natura* est complété par *ejus* qui renvoie à *individuum* [*ejus nihilominus <individui> natura servata = quamvis ejus natura servata sit*]. Ici c'est le pronom *ejus* (on trouve d'ailleurs *ipsius* dans la même expression *ipsius nihilominus natura servata* peu après dans cette même scolie) qui nous montre que l'ablatif n'est pas totalement absolu puisque ce génitif renvoie à un mot hors du groupe participial, ce qui n'est jamais possible en latin classique. Le pronom relatif peut aussi être sujet de l'ablatif absolu : *affectus qui animi pathema dicitur, est confusa idea qua mens majorem vel minorem sui corporis vel alicujus ejus partis existendi vim quam antea affirmat et qua data ipsa mens ad hoc potius quam ad illud cogitandum determinatur*, l'affect qui est dit pathème de l'esprit est une idée confuse par laquelle l'esprit affirme une plus ou moins grande force d'exister qu'avant de son corps ou d'une de ses parties et qui une fois donnée, l'esprit lui-même est déterminé à penser à ceci plutôt qu'à cela (définition générale des affects à la fin de la troisième partie) où dans l'expression *qua data*, le relatif est sujet de la proposition participiale [*alicujus ejus <corporis> partis*, 99b]. *ad essentiam alicujus rei id pertinere dico quo dato res necessario ponitur et quo sublato res necessario tollitur*, je dis qu'appartient à l'essence d'une chose ce qui une fois donné pose nécessairement la chose et une fois supprimé supprime nécessairement la chose [littéralement, la chose est posée, la chose est supprimée] (définition 2/II) avec les ablatifs absolus *quo dato* et *quo sublato*.

- b) *sequitur quod* : il s'ensuit que. On trouve aussi bien *sequitur*+proposition infinitive que *sequitur quod*+principale, laquelle est dans ce cas une conjonctive sujet de *sequitur* : ce fait que... suit. Dans les deux

constructions, avec infinitive ou conjonctive, la proposition associée est sujet de *sequitur*. Mais en liaison avec une conditionnelle, Spinoza choisit *sequitur quod* : *hinc sequitur quod si mens humana non nisi adæquatas haberet ideas, nullam mali formaret notionem*, il s'ensuit que si l'esprit humain n'avait que des idées adéquates, il ne formerait aucune notion du mal (corollaire 64/IV). On lira aussi en 110 *sequitur ergo hinc etiam quod si Deus alium intellectum actu habuisset et aliam voluntatem, ejus etiam essentia alia necessario esset*, il s'ensuit donc aussi que si Dieu avait eu un autre intellect en acte et une autre volonté, son essence aussi serait nécessairement autre. La proposition infinitive reste cependant plus fréquente (car plus naturelle) mais on peut trouver par exemple : *sequitur secundo quod Deus non potest proprie dici causa esse remota rerum singularium*, il s'ensuit deuxièmement que Dieu ne peut pas être dit à proprement parler cause éloignée des choses singulières (scolie 28/I). On trouve encore *sequitur quod* quand le verbe de la principale est au subjonctif, lequel se traduit comme un indicatif : *hinc sequitur primo quod Deus sit rerum immediate ab ipso productarum causa absolute proxima*, de là il suit que Dieu est dans l'absolu la cause la plus proche des choses immédiatement produites par lui (*ibidem*, au même endroit c'est-à-dire scolie 28/I). On trouve parfois avec *sequitur* une double construction, une première avec *ex*+ablatif (il suit de) et une seconde avec *quod* (il suit que) annoncé par un *scilicet* (à savoir que). On interprète alors le *quod* comme signifiant "le fait que" : *bonum autem quod ex ea sequitur, quod scilicet hominem cujus nos miseret, a miseria liberare conamur, ex solo rationis dictamine facere cupimus*, le bien qui en suit, à savoir ce fait que nous nous efforçons de délivrer de la détresse un humain dont nous avons pitié, <c'est> sous la seule dictée de la raison <que> nous désirons <le> faire [*bonum autem quod ex ea <commiseratione> sequitur*, le bien qui suit de <la pitié>] (démonstration 50/IV). Ici la ponctuation nous guide puisqu'il y a une virgule après *sequitur*, le *quod* confirmé par *scilicet* ne pouvant plus avoir la valeur qu'il a dans *sequitur quod*. Un autre exemple de ce genre se présente dans la scolie 39/V : *qui enim ex infante vel puero in cadaver transiit, infelix dicitur et contra id felicitati tribuitur, quod totum vitæ spatium mente sana in corpore sano percurrere potuerimus*, on dit en effet que celui qui de bébé ou d'enfant s'est transformé en cadavre est malheureux et au contraire on attribue cela à la félicité <à savoir> le fait que nous avons pu parcourir l'espace de la vie tout entier <avec> un esprit sain dans un corps sain, où le *quod* (le fait que), non signalé par un *scilicet* ce qui rend la phrase assez difficile, reprend le *id* (cela) : *id* (cela) *felicitati tribuitur* (est attribué à la félicité, *quod* (<à savoir> le fait que).

- c) *si existat* : s'il existait. Le français utilise de préférence l'impersonnel (1f) bien qu'il y ait un vrai sujet en latin : *si certus aliquis numerus individuorum existat*, littéralement : si un nombre précis d'individus existait.
- d) *certus aliquis numerus* : un nombre précis (16e).
- e) *existat, debeat* : subjonctif présent du potentiel (12g) de *existo*, exister et *debeo*, devoir. *si in natura certus aliquis numerus individuorum existat*, s'il existait dans la nature un nombre précis d'individus. Il est vrai qu'à un

moment donné, il existe un nombre précis d'individus dans la Nature mais ce n'est pas l'hypothèse de cette phrase : un nombre précis signifie ici un nombre fixe, lequel ferait partie de la définition de l'être humain et qui ne changerait jamais, tout comme par exemple le nombre des côtés d'un triangle est égal à trois et ne peut pas varier. Le potentiel se place dans une perspective où l'on considère malgré tout l'hypothèse comme possible, ce qui est logique dans le cadre d'une démonstration puisque le contraire n'est pas encore établi. La phrase suivante prendra pour exemple qu'il n'existe en tout et pour tout que vingt humains dans la Nature.

- f) *debeat dari causa cur illa individua existunt* : il devrait y avoir une raison pour laquelle ces individus-là existent. On retrouve ici le non-respect du mode dans l'interrogation indirecte (5b) avec l'indicatif *existunt* au lieu du subjonctif attendu *existent*, non-respect que nous pourrions éventuellement traduire par l'ajout de l'adverbe "effectivement" (pour suggérer la réalité de l'hypothèse) : il devrait y avoir une raison pour laquelle ces individus-là existent effectivement.
- g) *plura, pauciora* : ces deux nominatifs au neutre pluriel se rapportent tous deux au sujet *illa individua*, ce qui est difficile à voir si l'on traduit *existunt* par l'impersonnel "il existe". *causa cur illa individua non plura nec pauciora existunt*, littéralement, montrer la cause pour laquelle ces individus-là n'existent ni en plus grand nombre ni en moins grand nombre. *plures* (plusieurs, plus de, en plus grand nombre) fait *plura* au nominatif et accusatif neutres de même que *pauciores* (moins de, en moins grand nombre) fait *pauciora*.

21. SI EXEMPLI GRATIA IN RERUM NATURA VIGINTI HOMINES EXISTANT (QUOS MAJORIS PERSPICUITATIS CAUSA SUPPONO SIMUL EXISTERE NEC ALIOS ANTEA IN NATURA EXSTITISSE) NON SATIS ERIT (UT SCILICET RATIONEM REDDAMUS CUR VIGINTI HOMINES EXISTANT) CAUSAM NATURÆ HUMANÆ IN GENERE OSTENDERE.

si exempli gratia	si par exemple
in rerum natura	dans tout ce qui existe
viginti homines existant	il existe vingt humains
quos suppono	que je suppose
majoris perspicuitatis causa	pour plus de clarté
simul existere	exister en même temps
nec antea	sans qu'auparavant
alios exstitisse	il en ait existé d'autres
in natura	dans la nature
non satis erit	il ne sera pas suffisant
ut scilicet reddamus	à savoir pour donner

rationem cur	la raison pour laquelle
viginti homines existant	<ces> vingt humains existent
ostendere in genere	de montrer en général
causam naturæ humanæ	la cause de la nature humaine

a) *exempli gratia* : 17a.

b) *in rerum natura* : littéralement, dans la nature des choses. *natura* est le participe futur de *nascor* (naître) devenu nom commun féminin et désigne tout ce qui est soumis aux lois de la naissance (tout ce qui est susceptible de naître) et donc aussi tout ce qui est soumis aux lois de la vie et de la mort. *Rerum* est le génitif pluriel de *res* (chose) et renvoie à la RÉalité. D'où notre traduction de *in rerum natura* par "dans tout ce qui existe", nous pourrions même ajouter "dans la réalité". Le *De rerum natura* de Lucrèce pourrait se traduire aussi : au sujet de tout ce qui existe dans la réalité (d'où, de façon plus moderne : traité de physique). Notons que *rerum natura* se traduit littéralement en tant que COD des verbes *involvere*, *demonstrare*, *intelligere*, *explicare* et, dans ces cas, ne diffère pratiquement pas de *rerum essentia*, par exemple : *rerum essentia nullum certum et determinatum existendi tempus involvit*, l'essence des choses n'enveloppe aucun temps d'exister précis et déterminé (préface IV). Cette traduction littérale se justifie par le fait que dans ces cas l'accent est mis sur la pluralité des choses, le génitif pluriel *rerum* étant souvent associé à un autre mot pluriel : *est enim nihil aliud quam quædam concatenatio idearum naturam rerum quæ extra corpus humanum sunt involventium*, [la mémoire] n'est en effet rien d'autre qu'un certain enchaînement d'idées enveloppant la nature des choses qui sont hors du corps humain (scolie 18/II, *rerum* repris par le relatif pluriel *quæ*). *dico primo concatenationem esse illarum tantum idearum quæ naturam rerum quæ extra corpus humanum sunt, involvunt, non autem idearum quæ earundem rerum naturam explicant*, je dis premièrement que [la mémoire] n'est un enchaînement que de ces idées qui enveloppent la nature des choses qui sont à l'extérieur du corps humain et non pas des idées qui expliquent la nature de ces mêmes choses (ibidem, *rerum* associé à *earundem*). *unde has formare debuerunt notiones quibus rerum naturas explicarent*, d'où ils durent former ces notions grâce auxquelles ils étaient susceptibles d'expliquer les natures des choses (appendice I, le mot nature étant ici lui-même au pluriel). *ii qui rerum naturam non intelligunt sed res tantummodo imaginantur*, ceux qui ne comprennent pas la nature des choses mais imaginent seulement les choses (ibidem, *rerum* repris par *res* au pluriel). *atque adeo una eademque etiam debet esse ratio rerum qualiumcunque naturam intelligendi nempe per leges et regulas naturæ universales*, et par suite il doit aussi n'y avoir qu'une seule et même façon de comprendre la nature des choses, quelles qu'elles soient, à savoir par les lois et les règles universelles de la nature (préface III, *rerum* associé au pluriel *qualiumcunque*). Enfin *rerum natura* se rend simplement par "la nature" quand on envisage l'expression dans son ensemble notamment avec le verbe *exigere* si *rerum natura* est sujet et

facere si rerum natura est objet : quamvis supponeretur quod Deus aliam rerum naturam fecisset, même en supposant que Dieu eût fait autrement la nature (108b). *quantum rerum natura exigit*, autant que l'exige la nature (corollaire 4/IV). De même on pourrait ignorer *rerum* dans les expressions *rerum occultas quasdam qualitates*, certaines qualités occultes (scolie 15/III) ou dans *rerum exemplaria*, modèles (des choses). On trouve d'ailleurs dans une même phrase *rerum exemplaria* et *exemplaria* tout court : *solent namque homines tam rerum naturalium quam artificialium ideas formare universales quas rerum veluti exemplaria habent et quas naturam (quam nihil nisi alicujus finis causa agere existimant) intueri credunt sibi que exemplaria proponere*, car les humains forment d'ordinaire des idées universelles des choses tant naturelles qu'artificielles qu'ils tiennent comme modèles (des choses) et dont ils croient que la nature (dont ils estiment qu'elle ne fait quelque chose qu'à cause d'une fin) les regarde et se les propose à elle-même comme modèles (préface IV).

- c) *existant* : subjonctif présent (20e) que l'on rend ici, faute de mieux par un présent du fait que la principale est au futur (*non satis erit*) et non au subjonctif présent comme dans la phrase précédente. Au potentiel (12g), la phrase eût été : *si in rerum natura viginti homines existant, non satis sit ostendere causam naturæ humanæ*, s'il existait dans tout ce qui existe vingt humains, il ne serait pas suffisant de montrer la cause de la nature humaine. Cette structure avec subjonctif présent dans la conditionnelle et futur dans la principale est assez fréquente : *si objectum ideæ humanam mentem constituentis sit corpus, nihil in eo corpore poterit contingere quod a mente non percipiatur*, si l'objet de l'idée constituant l'esprit humain est le corps, il ne pourra rien arriver dans ce corps qui ne soit perçu par l'esprit (proposition 12/II). *quarto objici potest si homo non operatur ex libertate voluntatis, quid ergo fiet si in æquilibrio sit ut Buridani asina?* on pourrait (77b) objecter quatrièmement <que> si l'humain n'opère pas par la liberté de la volonté, qu'arrivera-t-il donc s'il est en équilibre comme l'ânesse de Buridan? (ultime scolie 49/II). *si igitur corporis externi natura similis sit naturæ nostri corporis, tum idea corporis externi quod imaginamur affectionem nostri corporis involvet similem affectioni corporis externi*, si donc la nature d'un corps extérieur est semblable à la nature de notre corps, alors l'idée du corps extérieur que nous imaginons enveloppera une affection de notre corps semblable à l'affection du corps extérieur (démonstration 27/III). *et si præterea ad hoc attendam quod ejus cupiditas malum inferendi ei quem odit et benefaciendi ei quem amat, non coercetur timore mali a quo ego contineri soleo, ipsum audacem appellabo*, et si en outre je prête attention à ceci que son désir de faire du mal à celui qu'il hait et de rendre service à celui qu'il aime n'est pas contrarié par la peur d'un mal par lequel je suis, moi, d'ordinaire contenu, je l'appellerai courageux (scolie 51/III). Si toutefois la conditionnelle est au subjonctif imparfait (avec principale au futur), on utilise alors l'imparfait en français surtout si, comme c'est le cas dans cette unique occurrence dans l'Éthique, il y a en plus attraction de ce subjonctif dans une relative (*partes in quas divideretur*) : *si enim divisibilis esset, partes in quas divideretur vel naturam substantiæ absolute infinitæ retinebunt vel non*, en effet, si elle [la

substance] était divisible, les parties en lesquelles elle se diviserait ou bien retiendraient la nature de la substance infinie dans l'absolu ou bien non (démonstration 13/I).

- d) *quos* : pronom relatif à l'accusatif masculin pluriel, sujet de la proposition infinitive introduite par *suppono* : *suppono eos simul existere*, je suppose qu'ils existent en même temps, ce qui devient si *eos* (accusatif masculin pluriel de *is*, ceux-ci, ils, c'est-à-dire *eos* <*viginti homines*>, ces vingt humains) est rejeté en début de phrase et devient relatif : *quos suppono simul existere*. C'est un cas particulier où le sujet de la proposition infinitive n'a plus besoin de se trouver juste après le verbe qui l'introduit. La raison en est que son verbe (ici *existere*, exister) est intransitif (3c), ce qui laisse une plus grande liberté dans l'ordre des mots puisque l'accusatif (ici le relatif *quos* mais aussi *alios*) ne peut être que sujet de l'infinitive. Dans certains cas, un pronom relatif à l'accusatif se comportera pratiquement comme un relatif de liaison du fait d'une structure multiple : *pietatem igitur et religionem et absolute omnia quæ ad animi fortitudinem referuntur, onera esse credunt quæ post mortem deponere et pretium servitutis nempe pietatis et religionis accipere sperant*, ils croient donc que la piété et la religion et dans l'absolu tout ce qui se rapporte à la force d'esprit, sont des fardeaux et <ces fardeaux> ils espèrent les déposer après <leur> mort et recevoir le prix de <leur> esclavage, je veux dire de la piété et de la religion (scolie 41/V). Dans cette phrase, le relatif *quæ* est COD de *deponere* mais comme le verbe *sperant* se construit ici avec deux infinitifs (*deponere* et *accipere*) et que le second infinitif *accipere* a son propre COD (*pretium servitutis*), le mieux est de considérer *quæ* comme un relatif de liaison du fait de la double construction puisque l'on a d'une part *quæ post mortem deponere sperant* (qu'ils espèrent déposer après leur mort, *quæ* <*onera*>) et d'autre part *pretium servitutis nempe pietatis et religionis accipere sperant* (ils espèrent recevoir le prix de <leur> esclavage, je veux dire de la piété et de la religion). Mais si le verbe *sperant* avait été construit avec un seul infinitif, le relatif *quæ* n'eût pas posé de difficulté particulière et se serait traduit normalement, par exemple : *pietatem igitur et religionem et absolute omnia quæ ad animi fortitudinem referuntur, onera esse credunt quæ post mortem deponere sperant*, ils croient donc que la piété et la religion et dans l'absolu tout ce qui se rapporte à la force d'esprit, sont des fardeaux qu'ils espèrent déposer après <leur> mort. Si toutefois on ne veut pas considérer *quæ* comme relatif de liaison — c'est-à-dire considérer qu'il y a en réalité une rupture de structure (on évoquera cette question en 31a) — un moindre mal pour rester fidèle à l'esprit du texte original serait de répéter le verbe : sont des fardeaux qu'ils espèrent déposer après <leur> mort et <ils espèrent aussi> recevoir le prix de <leur> esclavage.
- e) *majoris perspicuitatis causa* : *causa* est ici à l'ablatif et sert pratiquement de préposition (ablatif prépositionnel) qui se construit avec un génitif. On lira aussi *mortis vitandæ causa*, pour éviter la mort (explication de la 48ème et dernière définition des affects à la fin de la troisième partie), le génitif associé pouvant bien sûr être le relatif *cujus* : *per finem cuius causa aliquid facimus, appetitum intelligo*, par fin à cause de quoi nous faisons quelque chose, j'entends appétit (définition 7/IV). Il y a deux autres noms à l'ablatif

qu'on utilise comme des sortes de préposition avec génitif : *gratia* notamment dans l'expression *exempli gratia*, par exemple (17a) et *loco* (à la place de) : *si aliquando contingat ut alia quadam vespera loco Simeonis Jacobum videat*, s'il arrive qu'une fois il voit un autre soir Jacob à la place de Simon (scolie 44/II). *si corporis sive individui quod ex pluribus corporibus componitur, quædam corpora segregentur et simul totidem alia ejusdem naturæ eorum loco succedant*, si d'un corps ou d'un individu qui se compose de plusieurs corps, certains corps se séparent et qu'en même temps autant d'autres de même nature prennent leur place, littéralement, remplaçaient à la place de ceux-ci (lemme 4/II) avec, notons-le au passage, un exemple de *sive* de définition locale (124). Notons que les présents du subjonctif (*segregentur* et *succedant*) (de même *contingat* dans l'exemple précédent) sont rendus faute de mieux par des présents de l'indicatif du fait que le verbe de la principale dans la suite de la phrase est au futur (c) : *retinebit individuum suam naturam uti antea absque ulla ejus formæ mutatione*, l'individu conservera sa nature comme avant sans aucun changement de sa forme. Dans l'exemple précédent, le verbe de la principale dans la suite de la phrase est *imaginabitur* : *tum sequenti mane cum tempore vespertino jam Simeonem jam Jacobum, non vero ambos simul imaginabitur*, alors le lendemain matin il imaginera avec le soir tantôt Simon tantôt Jacob et non pas les deux à la fois. On trouvera aussi par la suite (95f) *ratione*+génitif, sous le rapport de.

- f) *exstitisse* : avoir existé, infinitif parfait de *existo*. L'infinitif parfait se forme en rajoutant la terminaison SSE à la première personne du parfait : *exstiti* (j'ai existé), *exstitisse* (avoir existé). De même *respondisse* (avoir répondu), *ostendisse* (avoir montré), *effluxisse* (avoir découlé), *reliquisse* (avoir abandonné) etc. Les verbes du premier groupe en ARE ont parfois des formes contractées (1b) en ASSE au lieu de AVISSE (suppression de la syllabe VI) par exemple *creasse* (au lieu de *creavisse*, avoir créé) ou *judicasse* (au lieu de *judicavisse* avoir jugé) etc. *dicuntque Deum omnia ordine creasse*, et ils disent que Dieu a tout créé dans l'ordre (appendice I). *Quæ omnia satis ostendunt unumquemque pro dispositione cerebri de rebus judicasse*, ce qui montre assez que chacun a jugé des choses en fonction de la disposition de <son> cerveau (ibidem).
- g) *non satis erit* : le sujet de *non satis erit* est l'infinitif *ostendere*, littéralement, montrer ne sera pas suffisant d'où : il ne sera pas suffisant de montrer, avec de préférence l'impersonnel en français (1f).
- h) *in genere* : en général, à ne pas confondre avec *in suo genere*, en son genre : *ea res dicitur in suo genere finita quæ alia ejusdem naturæ terminari potest*, est dite finie en son genre la chose qui peut être bornée par une autre de même nature (définition 2/I).
- i) *ut reddamus* : littéralement, pour que nous donnions, *reddamus* étant le subjonctif présent de *reddo* (rendre, mais *reddere rationem cur*, donner la raison pour laquelle).
- j) *nec* : littéralement "et ne pas" mais peut parfois se rendre par "sans que" : *quos suppono simul existere nec alios antea exstitisse*, littéralement : je suppose qu'ils existent en même temps et que d'autres n'ont pas existé auparavant. *Alios* est ici un second sujet de la proposition infinitive

introduite par *suppono*, le relatif *quos* étant le premier sujet de l'infinitive : *suppono eos simul existere*, je suppose qu'ils existent en même temps, qui devient en rejetant *eos* en début de phrase sous la forme du relatif *quos suppono simul existere*, et *suppono alios antea non exstitisse*, je suppose que d'autres n'ont pas existé auparavant, le *non* devenant *nec* pour lier les deux phrases. On trouve d'autres occurrences de négation *nec* pouvant se rendre par "sans" : *si quis ab aliquo se amari imaginatur nec se ullam ad id causam dedisse credit, eundem contra amabit*, si l'on imagine être aimé de quelqu'un sans croire en avoir donné de raison, on l'aimera en retour (proposition 41/III). *quare si quæ alia, hæc vivendi ratio optima est et omnibus modis commendanda nec opus est de his clarius neque prolixius agere*, c'est pourquoi s'il en est quelque autre, cette façon de vivre est la meilleure et doit être recommandée de toutes les manières sans qu'il soit besoin d'en traiter plus clairement ni plus prolixement (scolie 45/IV). Un pronom relatif suivi d'une négation peut se rendre aussi par le français "sans" : *nemo potest cupere beatum esse, bene agere et bene vivere qui simul non cupiat esse, agere et vivere hoc est actu existere*, personne ne peut désirer être heureux, bien agir et bien vivre sans désirer en même temps être, agir et vivre c'est-à-dire exister en acte [littéralement, qui ne désirerait en même temps être] (proposition 21/IV). La conjonction *nisi* (qui d'ailleurs peut en général se remplacer par un pronom relatif avec négation) peut rendre aussi le français "sans" : *res quæcunque singularis cujus natura a nostra prorsus est diversa, nostram agendi potentiam nec juvare nec coercere potest et absolute res nulla potest nobis bona aut mala esse nisi commune aliquid nobiscum habeat*, toute chose singulière dont la nature est tout à fait différente de la nôtre, ne peut ni aider ni contrarier notre puissance d'agir et dans l'absolu aucune chose ne peut nous être bonne ni mauvaise sans avoir quelque chose de commun avec nous [littéralement, si elle n'a pas quelque chose de commun avec nous] (proposition 29/IV).

22. SED INSUPER NECESSE ERIT CAUSAM OSTENDERE CUR NON PLURES NEC PAUCIORES QUAM VIGINTI EXISTANT QUANDOQUIDEM (PER TERTIAM NOTAM) UNIUSCUJUSQUE DEBET NECESSARIO DARI CAUSA CUR EXISTAT.

sed insuper	mais en plus
necesse erit	il faudra
causam ostendere cur	montrer la raison pour laquelle
non plures nec pauciores existant	il n'en existe ni plus ni moins
quam viginti	que vingt
quandoquidem	dans la mesure où
per tertiam notam	par la remarque 3
uniuscujusque	pour chacun <d'eux>

debet necessario dari
causa cur existat

il doit nécessairement y avoir
une raison pour laquelle il existe.

- a) *ostendere necesse erit* : littéralement, montrer sera nécessaire où l'infinitif *ostendere* est sujet *necesse erit* d'où : il sera nécessaire de montrer (21g). Notons que *necesse est* (il est nécessaire, il faut, au sens d'une nécessité morale) peut signifier aussi "c'est nécessairement que" (que l'on peut rendre en incise : c'est une nécessité) au sens d'une nécessité logique. Dans ce cas, la locution équivaut pratiquement à *necessario* : *sed contra quo majore lætitia afficimur eo ad majorem perfectionem transimus hoc est eo nos magis de natura divina participare necesse est*, mais au contraire plus grande est la joie dont nous sommes affecté, plus grande est la perfection à laquelle nous passons c'est-à-dire plus nous participons, c'est une nécessité, de la nature divine (scolie 45/IV). Notons au passage le latinisme *quo+comparatif... eo+comparatif* que l'on rend de préférence par "plus... plus" pour respecter en français le mouvement latin : *quo affectus aliquis a pluribus causis simul concurrentibus excitatur, eo major est*, plus grand est le nombre de causes convergentes simultanées qui stimulent un affect, plus il est grand (proposition 8/V). L'ordre des propositions serait inversé s'il on traduisait par "un affect est d'autant plus grand qu'<il y a> plus de causes convergentes simultanées <par lesquelles> il est stimulé". Mais dans le cas de *eo+comparatif... quo+comparatif*, on traduit par "d'autant plus" : *hinc sequitur quod mens eo aptior est ad plura adæquate percipiendum quo ejus corpus plura habet cum aliis corporibus communia*, de là il suit que l'esprit est d'autant plus apte à percevoir plus de choses adéquatement que son corps a plus de choses en commun avec d'autres corps (corollaire 39/II). La démonstration 38/IV offre un exemple où l'on a d'abord *quo... eo* puis *eo... quo* : *quo corpus ad hæc aptius redditur, eo mens aptior ad percipiendum redditur adeoque id quod corpus hac ratione disponit aptumque ad hæc reddit, est necessario bonum seu utile et eo utilius quo corpus ad hæc aptius potest reddere et contra noxium si corpus ad hæc minus aptum reddat*, plus le corps est rendu propre à cela, plus l'esprit est rendu propre à percevoir et par suite ce qui dispose le corps de cette manière et <le> rend propre à cela est nécessairement bon c'est-à-dire utile et d'autant plus utile qu'il peut rendre le corps plus propre à cela et au contraire nuisible s'il rendait le corps moins propre à cela [*ad hæc*, à ces choses i.e. à être affecté et à affecter d'un très grand nombre de manières].
- b) *plures, pauciores* : ces deux nominatifs se rapportent au sujet de la phrase précédente non réexprimé ici à savoir *homines* : *ostendere cur <illi homines> non plures nec pauciores existant quam viginti*, littéralement, montrer la cause pour laquelle ces humains-là n'existent ni en plus grand nombre ni en moins grand nombre que vingt (20g).
- c) *per tertiam notam* : le latin préfère l'ordinal au cardinal chaque fois que c'est possible c'est-à-dire qu'un ordre se présente spontanément (1d).
- d) *uniuscujusque* : génitif de *unusquisque*, littéralement : de chacun (18c).
- e) *existat* : subjonctif présent de *existo* normalement attendu dans une interrogation indirecte contrairement à l'indicatif rencontré dans une phrase

similaire en 20f. Comme le subjonctif est le mode normal d'une indirecte, on ne peut jamais savoir en latin si ce subjonctif a une valeur conditionnelle ou non : *cur existit?* pourquoi existe-t-il? et *cur existat?* pourquoi existerait-il? deviennent tous deux *causa cur existat*, la raison pour laquelle il existe ou la raison pour laquelle il existerait car l'indicatif devient subjonctif dans l'indirecte mais le subjonctif reste subjonctif.

23. AT HÆC CAUSA (PER NOTAM SECUNDAM ET TERTIAM) NON POTEST IN IPSA NATURA HUMANA CONTINERI QUANDOQUIDEM VERA HOMINIS DEFINITIO NUMERUM VICENARIUM NON INVOLVIT.

at hæc causa	or cette cause
per notam secundam et tertiam	par les remarques 2 et 3
non potest contineri	ne peut pas être contenue
in ipsa natura humana	dans la nature humaine elle-même
quandoquidem	dans la mesure où
vera hominis definitio	la vraie définition de l'humain
numerus vicenarius non involvit	n'enveloppe pas le nombre 20

- a) *per notam secundam et tertiam* : par les remarques 2 et 3 (1d). Notez le singulier *notam* (au lieu du pluriel aussi possible *per notas*) : il s'agit d'un accord de voisinage. On peut supposer pour l'expliquer le mot *notam* sous-entendu la deuxième fois : *per notam secundam et <notam> tertiam*. Ce type d'accord est assez fréquent. Par exemple on trouvera : *patet ex definitione tertia et quinta*, c'est évident à partir des définitions 3 et 5 au lieu du possible *patet ex definitionibus tertia et quinta* (démonstration 1/I), ou encore : *ex propositione tricesima septima et quadragesima sexta hujus partis*, à partir des propositions 37 et 46 de cette partie (scolie 73/IV); *atque adeo si hoc verum est, falsæ essent propositio tricesima et tricesima prima hujus partis*, et par suite, si cela est vrai, les propositions 30 et 31 de cette partie seraient fausses (scolie 34/IV). Mais on trouve aussi le pluriel : *ad propositiones primam et tertiam partis tertiæ*, aux propositions 1 et 3 de la troisième partie (scolie 20/V).
- b) *vicenarius, a, um* : adjectif qui signifie "relatif au nombre vingt".
- c) *vera hominis definitio* : la vraie définition de l'humain. Le génitif *hominis* s'enclave entre l'adjectif *vera* et le nom *definitio* (15e). L'enclave peut également se faire avec une préposition, laquelle pour cette raison, devient postposée. Par exemple, au lieu de l'ordre normal *in hac re* (sur ce point-là), le latin préfère parfois *hac in re* avec enclave de la préposition : *sed res quæcunque sive ea perfectior sit sive minus, eadem vi qua existere incipit, semper in existendo perseverare poterit ita ut omnes hac in re æquales sint*, mais n'importe quelle chose, qu'elle soit plus parfaite ou <qu'elle le soit> moins, pourra toujours persévérer dans l'exister avec la même force par laquelle elle commence d'exister en sorte que toutes sur ce point-là sont

égales (fin de la préface IV). On trouve aussi *aliis de causis* (pour d'autres causes), *his de causis* (de par ces causes), *hoc in præjudicio* (sur ce préjugé), *aliis in locis* (en d'autres lieux), *magno cum affectu* (avec un grand affect), *eum in finem* (à cette fin, pour), *quanta cum celeritate* (à quelle vitesse), *nulla in re* (en rien), *quanta cum vi* (avec quelle force) : *fieri potest ut hoc aliis de causis contingat sed mihi hic sufficit ostendisse unam per quam rem sic possim explicare ac si ipsam per veram causam ostendissem*, il peut se faire que cela arrive pour d'autres causes mais il me suffit ici d'en avoir montré une seule par laquelle je puisse ainsi expliquer <ce> fait comme si je l'avais montré par sa vraie cause (scolie 17/II). *his etiam de causis res aliqua impossibilis dicitur*, c'est aussi de par ces causes qu'une chose est dite impossible (1ère scolie 33/I). *quærendo primo causam cur plerique hoc in præjudicio acquiescant*, en cherchant premièrement la raison pour laquelle la plupart se reposent sur ce préjugé (appendice I). *ad quod accedit id quod in scholio propositionis quinquagesimæ hujus partis et aliis in locis notavimus quod scilicet vir fortis hoc apprime consideret nempe quod omnia ex necessitate divinæ naturæ sequantur*, à quoi s'ajoute ce que nous avons remarqué dans la scolie de la proposition 50 de cette partie et en d'autres lieux à savoir que l'homme fort considère particulièrement ceci je veux dire que tout suit de la nécessité de la nature divine (scolie 73/IV). *unde factum ut plerique credant nos ea tantum libere agere quæ leviter petimus quia earum rerum appetitus facile contrahi potest memoria alterius rei cujus frequenter recordamur sed illa minime quæ magno cum affectu petimus et qui alterius rei memoria sedari nequit*, d'où vint que la plupart croient que nous ne faisons librement que ce que nous recherchons avec légèreté parce que l'appétit de ces choses peut être facilement réprimé par la mémoire d'autre chose dont nous nous souvenons fréquemment mais pas du tout ce que nous recherchons avec un grand affect et qui ne peut pas être apaisé par la mémoire d'autre chose (scolie 2/III). *ni enim eum in finem Deo id volente ceciderit*, si en effet ce n'est pas à cette fin <et> Dieu le voulant que [cette pierre] tombe (appendice I). *atque hæc non eum in finem dico ut inde concludam præstabilius esse ignorare quam scire*, et je dis cela non pour en conclure qu'il vaut mieux ignorer que savoir (scolie 17/IV). *non eum in finem res agunt ut nos lætitia afficiant*, les choses n'agissent pas à cette fin de nous affecter de joie (chapitre 30/IV). *deinde nemo scit qua ratione quibusve mediis mens moveat corpus neque quot motus gradus possit corpori tribuere quantaque cum celeritate idem movere queat*, ensuite personne ne sait de quelle façon ni par quels moyens l'esprit meut le corps ni combien de degrés de mouvement il peut attribuer au corps et à quelle vitesse il peut le mouvoir (scolie 2/III). *qui enim ait album et nigrum in eo solummodo convenire quod neutrum sit rubrum, is absolute affirmat album et nigrum nulla in re convenire*, en effet celui qui dit que le blanc et le noir ne conviennent qu'en ceci que ni l'un ni l'autre n'est rouge affirme absolument que le blanc et le noir ne conviennent en rien (scolie 32/IV). *deinde pervelim scire quot motus gradus potest glandulæ isti pineali mens tribuere et quanta cum vi eandem suspensam tenere potest*, ensuite j'aimerais bien savoir combien de degrés de mouvement l'esprit peut attribuer à cette glande pinéale et avec

quelle force il peut la tenir suspendue (préface V) où la préposition *cum* est enclavée entre l'adjectif interrogatif *quanta* (à l'ablatif, *cum*+ablatif) et le nom associé *vi*, avec ici, notons-le au passage, une valeur péjorative (4f) de *isti* (au datif singulier, *tribuere*+datif) que l'on pourrait rendre par "cette glande pinéale là", sous-entendu, dont les vertus sont de l'invention de Monsieur Descartes, *quantum ex ipsius verbis conjicio*, pour autant que je le conjecture de ses propos (ibidem). L'enclave de la préposition est obligatoire avec un relatif de liaison qui commence toujours sinon une phrase du moins un nouveau mouvement grammatical (en prose du moins, il y a certains écarts en poésie latine) : *qua de causa operæ pretium esse duxi hæc ipsa accuratius explicare et demonstrare*, et c'est pour cette raison que j'ai estimé qu'il valait la peine d'expliquer et de démontrer plus soigneusement ces choses elles-mêmes (scolie 13/II). Dans cet exemple, le relatif de liaison, ici l'adjectif *qua* et le nom associé *causa* enclavent la préposition *de*. *ad quod denique accedit quod* (29c) *zelotypus non eodem vultu quem res amata ei præbere solebat, ab eadem excipitur, qua etiam de causa amans contristatur, ut jam ostendam*, à quoi s'ajoute enfin que le jaloux n'est pas reçu du même visage que <celui que> la chose aimée lui offrait d'ordinaire, raison pour laquelle aussi l'amant est triste, ainsi que je vais le montrer maintenant (scolie 35/III). On trouvera aussi *qua de re*, et à ce sujet (démonstration 36/II, scolie 45/II, scolie 48/II etc.). En sorte qu'une préposition peut toujours être postposée avec un adjectif démonstratif ou un relatif de liaison associé à un nom, la préposition se retrouvant alors enclavée entre ces deux éléments. Ceci nous montre au passage qu'un relatif de liaison peut être un adjectif. Il est alors accompagné d'un nom au même cas, par exemple : *cujus affectus potentia tanta esse potest ut reliquas corporis actiones superet eique pertinaciter adhæreat atque adeo impediatur quominus corpus aptum sit ut plurimis aliis modis afficiatur adeoque mala esse potest*, et la puissance de cet affect peut être si grande qu'elle surpasse les autres actions du corps et s'y attache obstinément et par suite empêche que le corps soit apte à être affecté d'un très grand nombre d'autres façons et par suite peut être mauvaise (démonstration 43/IV) où le relatif de liaison *cujus* est un adjectif au génitif associé au nom au génitif *affectus*. Mais la postposition n'est pas obligatoire : *exempli gratia si quis videt se nimis gloriam sectari, de ejus recto usu cogitet et in quem finem sectanda sit et quibus mediis acquiri possit sed non de ipsius abusu et vanitate et hominum inconstantia vel aliis hujusmodi de quibus nemo nisi ex animi ægritudine cogitat*, par exemple si l'on voit qu'on recherche trop la gloire, qu'on pense à son usage correct et à quelle fin elle doit être poursuivie et par quels moyens on peut l'acquérir mais non à son abus ni (110e) à <sa> vanité ni à l'inconséquence des humains ni (34e) à d'autres choses de ce genre auxquelles personne ne pense sans chagrin de l'esprit (scolie 10/V) où l'on a *in quem finem* (à quelle fin) et non *quem in finem* également possible.

24. ADEOQUE (PER NOTAM QUARTAM) CAUSA CUR HI VIGINTI HOMINES EXISTUNT ET CONSEQUENTER CUR UNUSQUISQUE EXISTIT, DEBET NECESSARIO EXTRA UNUMQUEMQUE DARI.

adeoque	et par suite
per notam quartam	par la remarque 4
causa cur	la raison pour laquelle
hi viginti homines existunt	ces vingt humains existent
et consequenter	et par conséquent
cur unusquisque existit	<la raison> pour laquelle chacun existe
debet necessario dari	doit nécessairement se trouver
extra unumquemque	à l'extérieur de chacun <d'eux>

- a) *causa cur hi viginti homines existunt* : indicatif *existunt* au lieu du subjonctif présent *existent* attendu dans une interrogation indirecte (20f). De même <*causa*> *cur unusquisque existit* au lieu de <*causa*> *cur unusquisque existat*.

25. ET PROPTEREA ABSOLUTE CONCLUDENDUM OMNE ID CUJUS NATURÆ PLURA INDIVIDUA EXISTERE POSSUNT, DEBERE NECESSARIO UT EXISTANT CAUSAM EXTERNAM HABERE.

et propterea	et c'est pour cela que
absolute concludendum	il faut absolument conclure que
omne id cujus naturæ	tout ce dont la nature est telle que
plura individua existere possunt	plusieurs individus peuvent exister
debere necessario habere	doit nécessairement avoir
ut existant	pour qu'ils existent
causam externam	une cause extérieure

- a) *concludendum* : adjectif verbal au neutre de *concludo*, le verbe être étant sous-entendu : *concludendum* <*est*>, il faut conclure, littéralement : il est devant être conclu (13c). Notons au passage que l'adjectif verbal a fini par prendre dans le latin tardif une valeur de futur passif : *fatentur tamen Deum omnia propter se, non vero propter res creandas egisse*, ils avouent cependant que Dieu a tout fait pour lui même et non pas pour les choses à créer (appendice I) où *propter res creandas*, difficile à rendre exactement en français, signifie ici "à cause des choses qui allaient être créées". *nam quo odium majus fuerit, eo amor erit major atque adeo desiderabit semper*

ut odium magis magisque augeatur et eadem de causa homo magis ac magis ægrotare conabitur ut majore lætitia ex restauranda valetudine postea fruatur atque adeo semper ægrotare conabitur, quod est absurdum, car plus la haine aura été grande, plus l'amour sera grand et par suite il souhaitera toujours que la haine soit de plus en plus augmentée et pour cette même raison l'humain s'efforcera d'être de plus en plus malade pour jouir par la suite après avoir retrouvé la santé d'une plus grande joie et par suite il s'efforcera toujours d'être malade, ce qui est absurde (scolie 44/III) où *ex restauranda valetudine* signifie plus littéralement "à partir du moment où sa santé sera rétablie".

- b) *absolute* : absolument, mais dans certains cas, se traduira mieux par "dans l'absolu". Par exemple : *per Deum intelligo ens absolute infinitum*, par Dieu j'entends un être infini dans l'absolu, l'absolu se disant par opposition au genre : *dico absolute infinitum, non autem in suo genere*, je dis infini dans l'absolu et non pas <infini> en son genre (définition 6/I et son explication). Chaque attribut est infini *in suo genere*, en son genre mais l'absolu renvoie non pas seulement à l'infinité des attributs en tant que chaque attribut est infini mais à l'infinité des attributs en tant qu'il y a une infinité d'attributs, ce pourquoi *in finitis attributis* dans la définition 6/I signifie : l'infinité des attributs <eux-mêmes infinis> où *in finitis* renvoie aussi bien à la qualité (caractère infini des attributs) qu'à la quantité (nombre infini des attributs) : *per Deum intelligo ens absolute infinitum hoc est substantiam constantem in finitis attributis quorum unumquodque æternam et infinitam essentiam exprimit*, par Dieu j'entends un être infini dans l'absolu c'est-à-dire une substance consistant en l'infinité des attributs <eux-mêmes infinis> dont chacun exprime une essence éternelle et infinie, ce qui fait que l'adjectif *in finitus* exprime une qualité au singulier (*ens absolute infinitum*) mais peut signifier aussi bien une qualité qu'une quantité au pluriel (*in finitis attributis*). *substantia absolute ab alio produci non potest*, dans l'absolu une substance ne peut pas être produite par autre chose <qu'elle même> (corollaire 6/I). *sequitur tertio Deum esse absolute causam primam*, il s'ensuit troisièmement que Dieu est dans l'absolu cause première (3ème corollaire 16/I). Cela dit, "dans l'absolu" signifie parfois "en se plaçant du point de vue de l'absolu" : *ostendi nihil absolute in rebus dari propter quod contingentes dicantur*, j'ai montré que dans les choses il n'y a rien dans l'absolu à cause de quoi on les dirait contingentes (première scolie 33/I). Spinoza ne niera pas la contingence (corollaire 31/II) mais il niera que "dans l'absolu" il y ait contingence. C'est pourquoi il y risque de contresens à rendre *nihil absolute* dans cet exemple par "absolument rien" : ce n'est pas qu'il n'y a absolument rien dans les choses qui fait qu'on les dirait contingentes (ce qui risquerait de contredire le corollaire 31/II) mais que dans les choses il n'y a rien "dans l'absolu" c'est-à-dire en se plaçant du point de vue de l'absolu, qui fait qu'on les dirait contingentes. Comme la première partie traite de Dieu c'est-à-dire de l'absolu, cet adverbe est parfois omis ou sous-entendu, comme dans la proposition 29/I mais parfois aussi clairement exprimé dans un contexte identique, comme au début de la première scolie 33/I.

c) *omne* : accusatif neutre de *omnis*, sujet de la proposition infinitive introduite par *concludendum <est>* : *concludendum <est> omne id causam externam debere habere*, il faut conclure que tout cela doit avoir une cause extérieure. On trouve aussi bien *omne id* que *id omne* : tout cela <dans son ensemble>, par exemple *atqui omne id quod in Dei potestate est, necessario est*, or tout ce qui est au pouvoir de Dieu, <tout cela> existe nécessairement (démonstration 3/II) ou encore *res enim quæ a causis externis fiunt, sive eæ multis partibus constant sive paucis, quicquid perfectionis sive realitatis habent, id omne virtuti causæ externæ debetur*, les choses en effet qui se font par des causes extérieures, qu'elles consistent en beaucoup ou peu de parties, tout ce qu'elles ont de perfection c'est-à-dire de réalité, elles doivent tout cela à la vertu de la cause extérieure [littéralement, tout cela est dû à la vertu de la cause extérieure]. Au datif on a logiquement *ei omni* : *neque ulla res aliquid in se habet a quo possit destrui sive quod ejus existentiam tollat sed contra ei omni quod ejusdem existentiam potest tollere, opponitur*, et aucune chose n'a rien en elle par quoi elle pourrait être détruite c'est-à-dire qui supprimerait son existence mais au contraire elle s'oppose à tout ce qui peut supprimer son existence (démonstration 6/III). Et à l'ablatif *omni eo* : *omni eo simul cum re quæ ipsum delectavit, potiri cupiet sive re cum omnibus iisdem circumstantiis potiri cupiet ac cum primo eadem delectatus est*, il désirera posséder tout cela en même temps que la chose qui l'a lui-même charmé c'est-à-dire qu'il désirera posséder la chose dans toutes ces mêmes circonstances que quand il y a pris plaisir au commencement (démonstration 36/III). Notons que *id omne* peut aussi bien être perçu comme un singulier (point de vue général : tout cela dans son ensemble) qu'au pluriel (point de vue particulier : toutes ces choses envisagées une à une) : *id omne quod ad valetudinem et Dei cultum conducit, bonum, quod autem iis contrarium est, malum vocaverunt*, tout ce qui dans son ensemble conduit à la santé et au culte de Dieu, ils l'appelèrent le bien et au contraire le mal tout ce qui en est contraire (appendice I) où le verbe *conducit* ayant pour sujet *id omne* est au singulier mais où l'anaphorique *iis* (au datif, *contrarius*+datif, contraire à) au neutre pluriel, renvoie au singulier *id omne*. De même le singulier *unusquisque* peut être repris par un verbe au pluriel avec sujet sous-entendu : *denique statuit quod etsi unusquisque motus hujus glandulæ videatur connexus esse per naturam singulis ex nostris cogitationibus ab initio nostræ vitæ, aliis tamen per habitum possunt jungi, quod probare conatur articulo quinquagesimo partis primæ de passionibus animæ*, enfin il [Descartes] pense que quoique chaque mouvement de cette glande semble être enchaîné par nature à chacune de nos pensées depuis le début de notre vie, on peut cependant les lier à d'autres par habitude, ce qu'il s'efforce de prouver à l'article 50 de la première partie des passions de l'âme (préface V) où *possunt* au pluriel reprend le singulier *unusquisque motus* (chaque mouvement), *etsi unusquisque motus hujus glandulæ videatur connexus esse etc.*, quoique chaque mouvement de cette glande semble être enchaîné etc., *<hi motus> aliis <cogitationibus> tamen per habitum possunt jungi*, <ces mouvements> peuvent cependant être liés à d'autres <pensées> par habitude.

d) *cujus naturæ* : ces deux mots sont au génitif, ce qui rend la traduction littérale pratiquement impossible. Supprimons la relative, on obtient : *ejus naturæ plura individua existere possunt*, plusieurs individus de cette nature peuvent exister d'où *omne id cujus naturæ plura individua existere possunt* qui se rend, faute de mieux, par : tout ce dont la nature est telle que plusieurs individus peuvent exister, comme si *naturæ* était au nominatif comme dans la toute première définition de l'Éthique : *per causam sui intelligo id cujus essentia involvit existentiam sive id cujus natura non potest concipi nisi existens*, par *causa sui* j'entends ce dont l'essence enveloppe l'existence c'est-à-dire ce dont la nature ne peut se concevoir qu'existante. C'est un cas particulier où le relatif (ici le génitif *cujus*) entraîne avec lui un mot au même cas (ici le génitif *naturæ*) — et c'est ce mécanisme qui rend la traduction difficile — ce genre de possibilité n'étant fréquente qu'avec un relatif de liaison (*Cujus naturæ plura individua existere possunt*). Remarquons à ce propos le génitif employé avec le mot *natura* dans les expressions *ejus naturæ esse ut*+subjonctif ou *talis naturæ esse ut*+subjonctif (*talis* au génitif), être d'une nature telle que : *nempe circulus talis est naturæ ut omnium linearum rectorum in eodem sese invicem secantium rectangula sub segmentis sint inter se æqualia*, le cercle n'est-ce pas est de telle nature que les rectangles sous les segments de toutes les lignes droites se coupant en lui l'une l'autre (61b) sont égaux entre eux (scolie 8/II). *quare affectus qui ad rem quam ut absentem contemplamur, refertur, ejus naturæ non est ut reliquas hominis actiones et potentiam superet sed contra ejus naturæ est ut ab iis affectionibus quæ existentiam externæ ejus causæ secludunt, coerceri aliquo modo possit*, c'est pourquoi il n'est pas de la nature d'un affect qui se rapporte à une chose que nous contemplons comme absente de surpasser les autres actions et la puissance de l'humain mais au contraire il est de sa nature de pouvoir être contrarié de quelque manière par ces affections qui excluent l'existence de sa cause extérieure (démonstration 7/V). *hinc sequitur mentem humanam posse ejus naturæ esse ut id quod ejus cum corpore perire ostendimus, in respectu ad id quod ipsius remanet, nullius sit momenti*, il s'ensuit que l'esprit humain peut être d'une nature telle que ce qui de lui, nous <l'>avons montré, périt avec le corps soit insignifiant au regard de ce qui en subsiste (scolie 38/V).

26. JAM QUONIAM AD NATURAM SUBSTANTIÆ (PER JAM OSTENSA IN HOC SCHOLIO) PERTINET EXISTERE, DEBET EJUS DEFINITIO NECESSARIAM EXISTENTIAM INVOLVERE ET CONSEQUENTER EX SOLA EJUS DEFINITIONE DEBET IPSIUS EXISTENTIA CONCLUDI.

jam

maintenant

quoniam ad naturam substantiæ

puisque à la nature de la substance

per jam ostensa

par ce qui a déjà été montré

in hoc scholio	dans cette scolie
pertinet existere	appartient l'exister
ejus definitio	sa définition
debet involvere	doit envelopper
necessariam existentiam	l'existence nécessaire
et consequenter	et par conséquent
ex sola ejus definitione	de sa seule définition
debet ipsius existentia concludi	son existence doit se conclure

- a) *ostensa* : participe parfait de *ostendo* (montrer) à l'accusatif neutre pluriel : *per <ea quæ> jam ostensa <sunt>*, littéralement, par les choses qui ont déjà été montrées, par ce qui a déjà été montré d'où après simplification *per jam ostensa*, littéralement, par les choses déjà montrées. On trouvera aussi *ex dictis in scholio propositionis septimæ hujus*, à partir de ce qui a été dit dans la scolie de la proposition 7 de cette <partie> (scolie 21/II), *ex omnibus supra dictis*, à partir de tout ce qui a été dit (2ème scolie 40/II), *ex modo dictis*, à partir de ce qu'on vient de dire (2ème scolie 18/III), *ex jam dictis*, à partir de ce qui a déjà été dit (scolie 59/III), *ex supra dictis*, à partir de ce qui a été dit plus haut (1ère scolie 37/IV) etc. où *ex dictis* équivaut à *ex iis quæ dicta sunt*, formule que l'on trouve néanmoins sous cette forme : *sed clarius ex iis quæ in scholio propositionis quintæ decimæ partis primæ dicta sunt*, mais [c'est] plus clairement [évident] à partir de ce qui a été dit dans la scolie de la proposition 15 de la première partie (démonstration du lemme 1 après 13/II). Au début de la scolie 15/I, on lira *ex jam demonstratis*, à partir de ce qui a déjà été démontré (29d) ou encore *ut partim ex sequentibus constabit*, ainsi que ce sera en partie évident à partir de la suite (derniers mots de la deuxième partie) où *ex sequentibus* équivaut à *ex iis quæ sequentur* (à partir de ce qui va suivre).
- b) *existere* : infinitif sujet de *pertinet* : *existere ad naturam substantiæ pertinet*, l'exister appartient à la nature de la substance (19f). Remarquons le sens de « faire exister » dans l'expression *res ad existendum non adeo faciles*, des choses pas si faciles à faire exister (scolie 11/I).
- c) *ejus definitio* : la définition de celui-ci, la définition de celle-ci, sa définition. Le pronom au génitif *ejus* renvoie à quelque chose d'évident qui précède, à ce dont il est essentiellement question, ici à la substance d'où *ejus = substantiæ* car il s'agit de la définition de la substance.
- d) *ipsius* : comme *ejus*, *ipsius* renvoie à la substance, *ipsius existentia*, l'existence de celle-ci, son existence c'est-à-dire *substantiæ existentia*.
- e) *concludi* : infinitif passif de *concludo* (conclure). Plutôt que par "être conclu", on traduit ce passif par la forme pronominale "se conclure" (4d).

27. AT EX IPSIUS DEFINITIONE (UT JAM EX NOTA SECUNDA ET TERTIA OSTENDIMUS) NON POTEST SEQUI PLURIUM SUBSTANTIARUM EXISTENTIA.

at ex ipsius definitione	or de sa définition
ut jam ostendimus	comme nous l'avons déjà montré
ex nota secunda et tertia	par les remarques 2 et 3
non potest sequi	ne peut pas suivre.
plurium substantiarum existentia	l'existence de plusieurs substances

- a) *ipsius* : renvoie toujours à la substance (26d).
- b) *ex nota secunda et tertia* : *ex nota* au singulier plutôt que *ex notis* au pluriel possible (23a).
- c) *plurium* : génitif pluriel de *plures*, plusieurs. Ce mot n'a que trois formes au masculin et féminin : *plures*, *plurium* et *pluribus*, les deux dernières valant aussi pour le neutre. Aux nominatif et accusatif neutres pluriels, on a *plura* d'où quatre formes en tout et pour tout.
- d) *sequi* : suivre (4c).

<p>28. SEQUITUR ERGO EX EA NECESSARIO UNICAM TANTUM EJUSDEM NATURÆ EXISTERE, UT PROPONEBATUR.</p>
--

sequitur ergo	il s'ensuit donc que
ex ea necessario	à partir d'elle nécessairement
unicam tantum ejusdem naturæ existere	une seule de même nature existe
ut proponebatur	ainsi qu'on <le> proposait

- a) *ex ea* : *ea* à l'ablatif féminin renvoie à la définition de la substance dont il a été question sans cesse dans ce qui précède, *ex ea <definitione>*, à partir de cette définition.
- b) *tantum* : seulement, que l'on peut souvent rendre par la restriction "ne... que..." : *sequitur unicam tantum ejusdem naturæ existere*, il s'ensuit qu'il n'en existe qu'une seule de même nature.
- c) *ut proponebatur* : imparfait passif de *propono* (proposer), littéralement, ainsi qu'il était proposé, passif impersonnel (1f) qui permet de rendre notre "on" français qui n'existe pas en latin : ainsi qu'on <le> proposait (littéralement, ainsi qu'il était proposé). À noter que le passif impersonnel est d'autant plus clairement impersonnel que le verbe utilisé est intransitif. Si le verbe est transitif direct, le COD d'une de ses formes actives devient sujet dans la forme passive correspondante, sujet que l'on peut considérer comme sous-entendu. Par exemple, *propono* est un verbe transitif direct. Donc par exemple *ut hoc proponebamus* (ainsi que nous le propositions) à la forme active devient *ut hoc a nobis proponebatur* (ainsi que cela était proposé par nous) à la forme passive, formule qui devient en supprimant le complément d'agent *a nobis* : *ut hoc proponebatur* (ainsi que cela était proposé) d'où en supprimant le sujet *hoc* : *ut proponebatur* (ainsi qu'il était

proposé). Il en va de même avec l'expression *ut conceditur*, ainsi qu'on l'accorde (2ème scolie 33/I) où un sujet du type *hoc* ou *illud* peut être considéré comme sous-entendu du fait que *concedo* est transitif direct; ou encore avec *ut requiritur* (littéralement, ainsi qu'il est requis) : *quare ad corpus ut requiritur nutriendum necesse est multis naturæ diversæ alimentis uti*, c'est pourquoi pour entretenir le corps comme il faut, il est nécessaire d'utiliser de nombreux aliments de différente nature (chapitre 27/IV). Mais un tel sous-entendu est impossible avec un verbe intransitif par exemple *procedo* (101b) ou *vivo* (vivre) : *ibi tamen sine lege vivitur ubi unicuique de factis alterius iudicium ferre et suum vel alterius jus vindicare licet*, on vit cependant sans loi là où il est permis à chacun de porter jugement sur les actes d'autrui et de venger son droit ou <celui> d'autrui (chapitre 24/IV).

Traduction libre

Je ne doute pas que la conception de la proposition 7 soit difficile à tous ceux qui jugent confusément des choses et n'ont pas cette habitude d'apprendre à connaître les choses par leurs causes premières. Et cela n'est en rien étonnant puisqu'ils ne font pas de distinction entre les modifications des substances et les substances elles-mêmes ni ne savent comment les choses sont produites dans la réalité. Et c'est de là qu'ils attribuent aux substances le principe qu'ils voient dans les choses naturelles. Car ceux qui ignorent les vraies causes des choses confondent tout et forgent sans aucune incompatibilité d'esprit aussi bien des arbres que des humains qui parlent et imaginent que les humains se forment tant à partir de pierres qu'à partir de semence et que n'importe quelles formes se transforment en n'importe quelles autres. C'est ainsi que ceux qui confondent la nature divine avec la nature humaine attribuent facilement à Dieu des affects humains surtout aussi longtemps qu'ils ignorent également comment les affects se produisent effectivement dans l'esprit. Mais si les humains prêtaient attention à la nature de la substance, ils ne douteraient aucunement de la vérité de la proposition 7. Bien plus, cette proposition serait pour tout le monde un axiome et ferait partie des notions communes. Car par substance ils entendraient ce qui est en soi et se conçoit par soi c'est-à-dire ce dont la connaissance n'a pas besoin de la connaissance d'autre chose. Et par modifications ce qui est en autre chose et dont le concept se forme à partir du concept de la chose dans laquelle se trouvent ces modifications. C'est pourquoi il nous est possible d'avoir des idées vraies de modifications inexistantes dans la mesure où bien que ces modifications n'existent pas en acte hors de l'intellect, leur essence cependant est ainsi comprise en autre chose qu'elles pourraient se concevoir par cette même autre chose. Mais la vérité des substances, hors de l'intellect, n'est que dans les substances elles-mêmes puisque c'est par elles-mêmes qu'elles se conçoivent. Si donc quelqu'un disait avoir une idée claire et distincte c'est-à-dire vraie de la substance tout en doutant néanmoins de son existence, ce serait ma foi comme s'il disait avoir une idée vraie tout en se demandant si cette idée est fausse (ainsi que cela serait évident à toute personne qui y prêterait suffisamment attention). Ou encore, si l'on pose qu'une substance est créée, on pose du même coup qu'une idée fausse est devenue vraie. Or, rien de plus absurde ne saurait se concevoir et par suite il faut nécessairement reconnaître que l'existence de la substance est de même que son essence une vérité éternelle. Et c'est à partir de là que nous pouvons conclure d'une autre manière qu'il n'y en a qu'une seule pour une nature donnée, ce que j'ai estimé intéressant de montrer ici. Mais pour le faire dans l'ordre, il faut premièrement remarquer que la vraie définition

d'une chose n'enveloppe ni n'exprime que la nature de la chose définie. D'où suit deuxièmement qu'aucune définition n'enveloppe ni n'exprime un nombre précis d'individus puisqu'elle n'exprime que la nature de la chose définie. Par exemple la définition du triangle n'exprime que la nature simple et isolée du triangle et non pas un nombre précis de triangles. Il faut troisièmement remarquer que pour toute chose existante il y a nécessairement une raison précise qui fait que cette chose existe et que quatrièmement enfin, cette raison qui fait qu'une certaine chose existe doit être contenue ou bien dans la nature même et définition de cette chose existante (et c'est qu'à sa nature appartient l'exister) ou bien hors de sa nature. Cela étant posé, il suit que si dans la Nature il existait un nombre précis d'individus, il devrait nécessairement y avoir une raison pour laquelle ces individus-là existent ainsi qu'une raison pour laquelle il n'en existe ni plus ni moins. Si par exemple il existe vingt humains dans la Nature (et je suppose pour plus de clarté qu'ils existent ensemble et qu'aucun autre n'a existé auparavant dans la Nature), il ne suffira pas (pour rendre compte de l'existence de ces vingt humains) de montrer la cause de la nature humaine dans sa généralité mais il faudra de surcroît montrer la raison pour laquelle il n'en existe ni plus ni moins que vingt puisque (par la remarque 3) il doit nécessairement y avoir pour chacun d'entre eux une raison qui fait qu'il existe. Or, cette raison (par les remarques 2 et 3) ne peut pas être contenue dans la nature humaine elle-même puisque la vraie définition de l'humain n'enveloppe pas le nombre vingt. Et par suite (par la remarque 4) la raison pour laquelle ces vingt humains existent, et par conséquent la raison pour laquelle chacun d'entre eux existe, doit nécessairement se trouver à l'extérieur de chacun d'eux. Et c'est pourquoi il faut absolument conclure que tout ce qui fait que plusieurs individus d'une même nature peuvent exister doit avoir, pour qu'ils existent, une cause extérieure à ces individus. Maintenant puisqu'à la nature de la substance (par ce qu'on a déjà montré dans cette scolie) appartient l'exister, sa définition doit envelopper l'existence nécessaire et par conséquent son existence doit découler de sa seule définition. Or, ne peut pas suivre de la définition de la substance l'existence de plusieurs substances (ainsi que nous l'avons déjà montré par les remarques 2 et 3). Il s'ensuit donc que c'est par définition qu'il n'en existe qu'une seule pour une nature donnée, comme on le proposait.

Scolie 15/I

29. SUNT QUI DEUM INSTAR HOMINIS CORPORE ET MENTE
CONSTANTEM ATQUE PASSIONIBUS OBNOXIIUM FINGUNT SED QUAM
LONGE HI A VERA DEI COGNITIONE ABERRENT, SATIS EX JAM
DEMONSTRATIS CONSTAT.

sunt qui	il y en a qui
Deum fingunt	s'imaginent Dieu
instar hominis	à l'image de l'humain
corpore et mente constantem	consistant en un corps et un esprit
atque passionibus obnoxium	et sujet aux passions
sed quam hi	mais combien ceux-ci
longe aberrent	sont très éloignés
a vera Dei cognitione	de la vraie connaissance de Dieu
satis constat	est suffisamment établi
ex jam demonstratis	à partir de ce qui a été déjà démontré.

- a) *sunt qui* : ce latinisme se construit normalement avec le subjonctif (20f). Le latin classique dirait *sunt qui fingant*, il y a des gens pour se figurer (avec le subjonctif présent *fingant*) plutôt que *sunt qui fingunt*, il y a des gens qui se figurent (avec l'indicatif présent *fingunt*).
- b) *constantem* : participe présent à l'accusatif masculin de *consto*, se composer de, consister en+ablatif : *per Deum intelligo ens absolute infinitum hoc est substantiam constantem infinitis attributis quorum unumquodque aeternam et infinitam essentiam exprimit*, par Dieu j'entends un être infini dans l'absolu c'est-à-dire une substance consistant en l'infinité des attributs <eux-mêmes infinis> (25b) dont chacun exprime une essence éternelle et infinie (définition 6/I). Cet accusatif s'explique par le fait que ce participe présent accompagne l'accusatif *Deum*, COD de *fingunt* dans le texte, de *intelligo* dans l'exemple ci-dessus (10a).
- c) *constat* : il est établi, autre acception de *consto* à la troisième personne impersonnelle. Notons que ce type de verbe est dit impersonnel mais cela n'est grammaticalement vrai que s'il est employé seul : *constat*, il est établi (c'est un fait établi). Dans une phrase complète, cette impersonnalité se perd puisque ce verbe s'utilise avec une proposition sujet, qu'elle soit infinitive, interrogative indirecte (comme ici), conjonctive (introduite par exemple par *ut* ou *quod*) voire circonstancielle (2a). Ici l'interrogative indirecte *quam longe hi a vera Dei cognitione aberrent* est sujet de *constat* en sorte que *constat* n'est plus impersonnel, littéralement : combien loin ils s'éloignent de la vraie connaissance de Dieu est établi. De même *hinc*

sequitur a sola imaginatione pendere quod res tam respectu præteriti quam futuri ut contingentes contemblemur, de là il suit qu'il ne dépend que de l'imagination que nous contemplions les choses tant à l'égard du passé que du futur comme contingentes (1er corollaire 44/II) où la conjonctive *quod res tam respectu præteriti quam futuri ut contingentes contemblemur* est sujet de la proposition infinitive introduite par *sequitur*, littéralement, *hinc sequitur* (il s'ensuit que) *quod res tam respectu præteriti quam futuri ut contingentes contemblemur* (le fait que nous contemplions les choses tant à l'égard du passé que du futur comme contingentes) *pendere* (dépend) *a sola imaginatione* (de la seule imagination). Il en est de même avec *fit ut* (il se fait que, il vient que) où la proposition conjonctive introduite par *ut* est sujet de *fit* : *fit ut principium substantiis affingant*, littéralement : qu'ils attribuent le principe aux substances vient (3a). Il en est de même dans le latinisme *accedit quod* (à cela s'ajoute que) où la conjonctive introduite par *quod* est sujet de *accedit* : *huc accedit quod hi affectus cognitionis defectum et mentis impotentiam indicant*, à cela s'ajoute que ces affects indiquent un défaut de connaissance et une impuissance d'esprit (scolie 47/IV). Toute conjonctive introduite par *ut*, *quod* ou autre peut toujours être sujet — c'est e.g. le cas avec *sequitur* (16b)— ce qui explique le neutre singulier quand ce verbe est au passif et que l'on rend fautive de mieux par "les choses" : *videmus itaque cum hominum natura plerumque ita comparatum esse ut eorum quibus male est, misereantur et quibus bene est, invident et eo majore odio quo rem qua alium potiri imaginantur, magis amant*, nous voyons donc qu'avec la nature des humains <les choses> ont été ainsi arrangées de façon à ce que le plus souvent ils aient pitié de ceux pour qui cela va mal et envient <ceux> pour qui cela va bien et d'une haine d'autant plus grande qu'ils aiment plus la chose qu'ils imaginent qu'un autre possède (scolie 32/III), littéralement, qu'ils aient pitié de ceux pour qui cela va mal etc. a été le plus souvent ainsi arrangé. Dans cet exemple, on peut aussi considérer que le sujet de la proposition infinitive introduite par *videmus* est *plerumque* qui serait alors le neutre de *plerusque* et que l'on peut traduire par "presque tout" : nous voyons que presque tout a été ainsi arrangé en sorte qu'ils aient pitié etc. Mais une formule approchante de la scolie 35/IV nous montre que *plerumque* est bien l'adverbe signifiant "le plus souvent" et que la conjonctive est sujet du verbe au neutre passif : *sed cum iis ita comparatum est ut plerumque invidi atque invicem molesti sint*, mais avec eux <les choses> ont été ainsi arrangées que le plus souvent ils sont envieux et désagréables entre eux (61b). Même raisonnement avec l'adjectif verbal au neutre, par exemple *fatendum est*, il faut reconnaître, qui n'est impersonnel qu'employé absolument. Le plus souvent, ce sera le verbe d'une proposition infinitive sujet : *fatendum est substantiæ existentiam esse veritatem*, littéralement, que l'existence de la substance soit une vérité éternelle est devant être reconnu (13c). On a vu en 28c un exemple de vrai impersonnel et l'on en verra un autre en 66f : ce sont des passifs impersonnels.

d) *ex jam demonstratis = ex iis quæ jam demonstrata sunt* (26a).

- e) *hi* : ceux-ci, ils, nominatif pluriel de *hic* renvoyant à ceux *qui Deum corpore et mente constantem fingunt*, ceux qui s'imaginent Dieu composé d'un corps et d'un esprit.
- f) *longe* : devant un verbe d'éloignement, l'adverbe *longe* se rend par "très", ici *longe aberrare*, être très éloigné : *nec tamen credo me a vera longe aberrare quandoquidem omnia illa quæ sumpsi postulata, vix quicquam continent quod non constet experientia*, et je ne crois cependant pas être très éloigné de la vraie [cause] dans la mesure où tous ces postulats que j'ai pris ne contiennent pour ainsi dire rien qui ne soit établi par l'expérience (scolie 17/II). On trouve aussi *longe distare* avec le même sens : *est itaque affectus erga rem cujus existendi tempus longe a præsentem distare imaginamur, multo remissior quam si eandem ut præsentem imaginaremur et nihilominus intensior est quam si eandem rem ut contingentem imaginaremur*, donc un affect à l'égard d'une chose dont nous imaginons que le temps d'exister est très éloigné du présent est bien plus modéré que si nous l'imaginions comme présente et est néanmoins plus intense que si nous imaginions <cette> même chose comme contingente (démonstration du corollaire 12/IV).
- g) *a vera Dei cognitione* : de la vraie connaissance de Dieu (15e).
- h) *instar* : ce neutre n'existe qu'aux nominatif et accusatif et se comporte pratiquement comme une préposition se construisant avec un génitif, *instar hominis*, <tout> comme l'humain, à l'image de l'humain. De même : *nec sane aliquis de hac re dubitare potest nisi putet ideam quid mutum instar picturæ in tabula et non modum cogitandi esse nempe ipsum intelligere*, et personne ne peut raisonnablement douter de cette chose à moins de penser que l'idée est quelque chose de muet comme une peinture sur un tableau et non pas (1g) un mode du penser à savoir le comprendre lui-même (scolie 43/II). Ce type de construction est en concurrence avec *ut* ou *sicut* si ce n'est que *ut* réintroduit le cas du mot qu'il explicite (13g).

<p>30. SED HOS MITTO : NAM OMNES QUI NATURAM DIVINAM ALIQUO MODO CONTEMPLATI SUNT, DEUM ESSE CORPOREUM NEGANT.</p>

sed hos mitto	mais je les laisse
nam omnes qui	car tous ceux qui
contemplati sunt	ont contemplé
aliquo modo	un peu n'importe comment
naturam divinam	la nature divine
negant Deum esse corporeum	disent que Dieu n'est pas corporel

- a) *hos* : ceux-ci, les, accusatif pluriel de *hic* renvoyant à ceux *qui Deum corpore et mente constantem fingunt*, ceux qui s'imaginent Dieu composé d'un corps et d'un esprit (29a).

- b) *aliquo modo* : littéralement, de quelque manière. Nous forçons ici un peu le sens pour la compréhension du texte en traduisant par "un peu n'importe comment". L'adjectif *aliquis* renvoie à quelque chose de tout à fait quelconque (16e) : *aliquo modo*, d'une manière quelconque c'est-à-dire sans y prêter particulièrement attention et donc, en définitive ici, un peu n'importe comment. C'est que pour Spinoza, Dieu est corporel au sens où, consistant en l'infinité des attributs (définition 6/I), il a nécessairement aussi l'attribut Étendue (puisque aucun attribut, dans la mesure où chaque attribut exprime *in suo genere* (21h) une existence, ne peut lui manquer) comme il le précisera un peu plus loin dans cette même scolie : *hinc conclusimus substantiam extensam unum ex infinitis Dei attributis esse*, de là nous avons conclu que la substance étendue est un <attribut> parmi l'infinité des attributs de Dieu (35). Et par conséquent, il faut bien que ceux qui ne le reconnaissent pas aient contemplé "un peu n'importe comment" la nature divine. À noter que *aliquis* se distingue de *quicumque* bien que tous deux peuvent se rendre par l'adjectif indéfini "quelconque" ou "n'importe lequel" en ce sens que *quicumque* laisse entendre que la proposition reste vraie en balayant la totalité des possibilités qu'offre le *quicumque*, ce qui fait que cet adjectif se traduit régulièrement au singulier par "tout" et qu'au pluriel il ne se distingue pas de *omnes*+relatif au cas voulu. Nous aurons un peu plus loin l'exemple suivant : *per corpus intelligimus quamcunque quantitatem longam, latam et profundam, certa aliqua figura terminatam*, par corps nous entendons toute quantité ayant longueur, largeur et profondeur, bornée par une figure précise (31). *quæcunque ideæ in mente sequuntur ex ideis quæ in ipsa sunt adæquatæ, sunt etiam adæquatæ*, toutes les idées qui suivent dans l'esprit d'idées qui y sont adéquates, sont aussi adéquates où *quæcunque ideæ = omnes ideæ quæ* (proposition 40/II).
- c) *contemplati sunt* : ils ont contemplé, parfait du verbe déponent (4c) *contemplor* au masculin pluriel.
- d) *negant* : ils disent que ne... pas, ils nient que. Quand *nego* ne se construit pas avec une proposition infinitive mais avec un COD, la traduction par "nier" est obligatoire, par exemple : *quicquid enim in suo genere tantum infinitum est, infinita de eo attributa negare possumus*, tout ce qui en effet n'est infini qu'en son genre, nous en pouvons nier une infinité d'attributs (explication de la définition 6/I); *imo adversarii Dei omnipotentiam negare videntur*, bien plus il semble que <ce soient> les adversaires <qui> nient la toute puissance de Dieu (scolie 17/I). Idem si le COD est sous-entendu : *si negas, concipe si fieri potest, Deum non existere*, si tu <le> nies, conçois si c'est possible, que Dieu n'existe pas (démonstration 11/I). Idem s'il est employé absolument (c'est-à-dire sans complément même sous-entendu) ce qui est souvent le cas avec la forme gérondive : *venit hic notandum me per voluntatem affirmandi et negandi facultatem, non autem cupiditatem intelligere*, il faut remarquer ici que par volonté j'entends la faculté d'affirmer ou de nier et non pas le désir (scolie 40/II). Idem si *nego* est employé à la forme passive : *cum Deus sit ens absolute infinitum de quo nullum attributum negari potest*, puisque Dieu est un être infini dans l'absolu dont (51e) on ne peut nier aucun attribut (démonstration 14/I). La traduction par "nier" quand ce verbe est construit avec une proposition

infinitive nous oblige pratiquement au subjonctif dans la subordonnée : *negant Deum esse corporeum*, ils nient que Dieu soit corporel, ce qui fait que "dire que ne... pas" est souvent plus clair à cause de l'indicatif dans la subordonnée : ils disent que Dieu n'est pas corporel. On ne rend donc *negare* par "dire que ne pas" que dans le cas d'une proposition infinitive où il n'existe aucune autre mot négatif que ce verbe lui-même dans la phrase : *ad secundam objectionem respondeo negando nos liberam habere potestatem iudicium suspendendi*, je réponds à la seconde objection en disant que nous n'avons pas le libre pouvoir de suspendre <notre> jugement (ultime scolie 49/II). *sed nego voluntatem latius se extendere quam perceptiones sive concipiendi facultatem*, mais je dis que la volonté ne s'étend pas plus loin que les perceptions c'est-à-dire la faculté de concevoir (ibidem). Mais si la construction avec proposition infinitive contient dans la phrase un autre mot négatif que le verbe *negare*, on en revient à la traduction par "nier" : *sed nego hominem nihil affirmare quatenus percipit*, mais je nie qu'on n'affirme rien en tant qu'on perçoit (ibidem) [sinon les négations s'autodétruisent l'une l'autre puisque la phrase signifie : je dis qu'on affirme quelque chose en tant qu'on perçoit c'est-à-dire que percevoir quelque chose, c'est affirmer quelque chose. Spinoza donne d'ailleurs un exemple juste après dans cette même scolie 49/II : *nam quid aliud est equum alatum percipere quam alas de equo affirmare?* car qu'est-ce que percevoir un cheval ailé d'autre qu'affirmer des ailes d'un cheval?]. *sed non negavi eandem debiliorem reddi quando alias res nobis præsentes contemplamur quæ rei futuræ præsentem existentiam secludunt*, mais je n'ai pas nié qu'elle [l'image d'une chose future ou passée] est rendue plus faible quand nous contemplons d'autres choses présentes à nous qui excluent l'existence présente de la chose future (scolie 9/IV). Mais le mot négatif doit avoir un sens négatif : *ut quod neget se nihil certi posse concipere nihilque nisi prava vel turpia posse cupere vel agere etc.*, <il en serait> de même s'il disait ne rien pouvoir concevoir de certain et ne pouvoir désirer ou faire etc. que des choses vicieuses ou honteuses (explication du 28ème affect). Dans cette phrase, le premier *nihil* a en fait le sens positif de "quelque chose", littéralement : s'il disait ne pas pouvoir concevoir rien (=quelque chose) de certain. Le second *nihil* forme une restriction "ne... que..." avec *nisi* (11a), cette restriction étant quelque chose de positif, littéralement : s'il disait ne rien pouvoir désirer ni faire si ce n'est des choses vicieuses d'où : s'il disait ne pouvoir désirer ou faire que des choses vicieuses. Notons que l'on dit "ne rien pouvoir désirer NI faire" car la phrase est pour l'instant négative (le sens positif sera ensuite rétabli par "si ce n'est") mais "ne pouvoir désirer OU faire que" précisément parce que la restriction "ne... que..." a un sens affirmatif et que la conjonction OU française n'est correcte que dans le sens affirmatif (34e).

31. QUOD ETIAM OPTIME PROBANT EX EO QUOD PER CORPUS INTELLIGIMUS QUAMCUNQUE QUANTITATEM LONGAM, LATAM ET PROFUNDAM, CERTA ALIQUA FIGURA TERMINATAM, QUO NIHIL ABSURDIUS DE DEO, ENTE SCILICET ABSOLUTE INFINITO, DICI POTEST.

quod etiam optime probant	ce qu'ils prouvent aussi très bien
ex eo quod	de ce que
per corpus intelligimus	par corps nous entendons
quamcunque quantitatem	une quantité quelle qu'elle soit
certa aliqua figura terminatam	bornée par une figure précise
longam, latam et profundam	ayant longueur, largeur et hauteur
quo	en comparaison de quoi
nihil absurdus dici potest	rien de plus absurde ne peut être dit
de Deo	<au sujet> de Dieu
ente scilicet absolute infinito	à savoir l'être infini dans l'absolu

- a) *quod* : relatif de liaison à l'accusatif neutre singulier (14b) COD de *probant*. Ce relatif correspond à *id*+liaison. Le relatif *quod* peut être tout aussi bien nominatif (ce qui) qu'accusatif (ce que). Dans la formule *quod erat demonstrandum*, ce qu'il fallait démontrer, dont les initiales latines QED correspondent au français CQDF, le *quod* est au nominatif étant sujet du verbe, littéralement : ce qui était devant être démontré. De même dans *quod est absurdum*, ce qui est absurde, où le relatif *quod* est sujet du verbe, ou encore *quod est contra hypothesin*, ce qui est contraire à l'hypothèse [n'oubliez pas que le Y se prononce comme le U français : *hypothesin*, u-po-té-ssinn]. Mais dans *quod mediocriter attendenti perspicuum fore credo*, le relatif est ici à l'accusatif en tant que sujet de la proposition infinitive (14b) introduite par *credo*, laquelle devient en remplaçant le relatif par *id* : *credo id mediocriter attendenti perspicuum fore*, je crois que cela sera clair à celui qui y prêtera quelque peu attention (scolie 11/I). Notons que le *quod* qui débute une phrase n'est pas nécessairement relatif de liaison soit parce que son antécédent est sous-entendu (le plus souvent au même cas s'il est sous-entendu et donc sous la forme *id* qui peut être aussi bien nominatif qu'accusatif) soit parce que suite à une inversion, l'antécédent se trouve après le relatif, par exemple : *quod autem absolute infinitum est, ad ejus essentiam pertinet quicquid essentiam exprimit*, mais appartient à l'essence de ce qui est infini dans l'absolu tout ce qui exprime une essence (explication 6/I). Dans ce dernier exemple, le *quod* a pour antécédent *ejus*, ce qui est difficile à voir du fait de l'inversion : *ad essentiam ejus quod absolute infinitum est, pertinet quicquid essentiam exprimit*. Et réciproquement, le relatif peut être relatif de liaison même s'il ne

commence pas une phrase comme c'est le cas d'une locution du type *quod est absurdum* (ce qui est absurde) ou *quod erat primum* (ce qui était le premier point) ou d'une formule commençant par *quo* en tant que complément d'un comparatif (13b) dont cette phrase offre un nouvel exemple. Le relatif de liaison se reconnaît au fait qu'il exprime une liaison avec ce qui précède avec rupture de structure c'est-à-dire que le fragment de phrase qu'il introduit n'est pas une vraie relative qui s'insère dans la mouvement mais débute en fait une autre structure, ce pourquoi le relatif de liaison commence souvent une nouvelle phrase sans que cela cependant soit obligatoire. *possem hic etiam ostendere potentiam illam quam vulgus Deo affingit, non tantum humanam esse sed etiam impotentiam involvere*, je pourrais (77b) également montrer ici que cette puissance que le vulgaire attribue faussement à Dieu non seulement est humaine mais aussi enveloppe impuissance (scolie 3/II). Dans cet exemple, la relative introduite par *quam* s'insère logiquement dans le mouvement de la phrase : il n'y a pas de rupture. Mais *demonstratur eodem modo hæc propositio ac propositio vicesima secunda hujus, quam vide*, on démontrerait cette proposition de la même manière que la proposition 22 de cette <partie>, donc vois-la. Ici, il y a rupture avec l'impératif *vide* (vois), ce pourquoi *quam* est ici relatif de liaison.

- b) *certa aliqua figura* : une figure précise (16e). Ces trois mots sont à l'ablatif en tant que complément du participe parfait passif utilisé adjectivement *terminatam* à l'accusatif féminin singulier. Notons que l'utilisation adjectivale du participe parfait est toujours possible. Il équivaut alors à une circonstancielle exprimant, tout comme l'ablatif absolu (20a) le temps, la cause, la concession ou la condition : *quamcunque quantitatem certa aliqua figura terminatam*, n'importe quelle quantité <à condition qu'elle soit> bornée par une figure précise. *hæc autem societas legibus et potestate sese conservandi firmata civitas appellatur et qui ipsius jure defenduntur, cives*, cette société fortifiée par des lois et par le pouvoir de se conserver elle-même s'appelle cité et ceux qui (4a) sont protégés par son droit citoyens (2ème scolie 37/IV) où le participe parfait *firmata* est utilisé adjectivement : cette société <à condition qu'elle soit> fortifiée par des lois etc. *hæc affectuum imitatio quando ad tristitiam refertur, vocatur commiseratio sed ad cupiditatem relata æmulatio*, cette imitation des affects quand elle se rapporte à la tristesse, s'appelle pitié mais émulation <si elle est> rapportée au désir (scolie 27/III) avec *relata* (si elle est rapportée), participe parfait au nominatif féminin singulier de *refero*. Le complément d'un passif se met normalement à l'ablatif précédé de *a* (ou *ab*) s'il s'agit d'un être animé, à l'ablatif seul (comme ici) pour les choses inanimées. *experientur tamen homines mutuo auxilio ea quibus indigent multo facilius sibi parare et non nisi junctis viribus pericula quæ ubique imminet, vitare posse*, ils verront cependant par expérience que par une aide mutuelle les humains peuvent se procurer beaucoup plus facilement ce dont ils ont besoin et qu'ils ne peuvent éviter les dangers qui les menacent partout qu'en joignant leurs forces (scolie 35/IV) où la locution *junctis viribus* bien qu'à l'ablatif n'est pas un ablatif absolu (20a) n'étant pas détachable du reste de la phrase mais faisant partie intégrante de sa

structure. Cet ablatif dans son ensemble exprime ici la manière dont les humains sont censés pouvoir éviter les dangers (à savoir en joignant leurs forces) mais le participe parfait *junctis* exprime le temps puisque *nisi junctis viribus* équivaut à *nisi postquam vires <omnium hominum> junctæ sunt*.

- c) *ente* : ablatif singulier du participe présent du verbe être. Le participe présent du verbe être n'existe pas en latin classique (contrairement au grec où cette forme existe). Le latin postclassique a dû introduire ce participe sous la forme d'un neutre de la troisième déclinaison *ens* (*entis* au génitif) nécessaire dans les textes philosophiques. Ce mot ne s'utilise que substantivement. *Ente* est ici à l'ablatif du fait qu'il est en apposition à *Deo* lui-même à l'ablatif à cause de la préposition *de*+ablatif. Les mots apposés à un autre se mettent par attraction au même cas que ce mot. L'ablatif singulier du participe présent (même utilisé substantivement) est en E s'il renvoie à un nom d'être animé (ou qui suppose la possibilité d'une conscience) et en I s'il renvoie à un nom de chose. S'agissant de l'*Ens absolute infinitum*, il est logique dans ces conditions que l'ablatif singulier soit *Ente absolute infinito*. De même on dit *in amante*, dans l'amant, dans celui qui aime (proposition et démonstration 21/III, explication de la définition 6/III des affects). Mais nous dirons *ex sequenti corollario*, à partir du corollaire suivant (scolie 25/I), *præcedenti die*, la veille (appendice I), *in præcedenti scholio*, dans la scolie précédente (démonstration 41/II), *sequenti mane*, le lendemain matin [littéralement, le matin suivant] (scolie 44/II), *ex præcedenti propositione*, à partir de la proposition précédente (démonstration 15/III), *in sequenti parte*, dans la partie suivante (scolie 73/IV), *in constanti et æterno erga Deum amore*, dans un amour constant et éternel à l'égard de Dieu (scolie 36/V). En revanche la tradition veut qu'on dise *ex data causa efficiente*, étant donnée une cause efficiente (78g), avec l'ablatif *efficiente* en E car une cause peut renvoyer à un être animé. On trouve cependant un ablatif en I et non en E bien qu'il se rapporte à un nom d'être animé : *quare quamvis homo quem facti alicujus pudet, revera sit tristis, est tamen perfectior impudenti qui nullam habet honeste vivendi cupiditatem*, c'est pourquoi bien que l'humain qui a honte d'un acte soit en réalité triste, il est cependant plus parfait que l'effronté qui n'a aucun désir de vivre honorablement (scolie 58/IV). Le latin classique aurait dit *perfectior impudente*, plus parfait que l'effronté. Ces écarts par rapport à la langue classique proviennent de certaines confusions du latin médiéval entre le I et le E de l'ablatif singulier de la troisième déclinaison, ce qui a donné des locutions passées dans le langage courant telles que *a priori*, *a posteriori*, *a fortiori* là où l'on attendait *a priore*, *a posteriore*, *a fortiore*, l'ablatif du comparatif étant en E et non en I (c'est le datif du comparatif qui est en I). On trouve d'ailleurs souvent dans le texte latin établi par Gebhardt certains ablatifs du comparatif en I (e.g. *eo majori*+nom à ablatif... *quo majori*+nom à l'ablatif au lieu de *eo majore*... *quo majore* : démonstration 21/III, 23/III, 34/III, 38/III etc.) que nous avons uniformisé en E dans la mesure où cet ablatif du comparatif est le plus souvent correctement écrit : *cum priore* (scolie 18/III), *arctiore vinculo* (proposition 35/III), *majori facultate*, *majori potentia* (ultime scolie 49/II),

majore amore (démonstration 35/III), *majore cupiditate sive appetitu* (démonstration 37/III), *majore odio* (proposition 38/III), *majore tristitiæ affectu* (démonstration 38/III) etc. En revanche *majori* est obligatoire au datif : *at quo tristitia major est, eo majori parti hominis agendi potentiae necesse est opponi*, or plus la tristesse est grande, plus grande est la partie de la puissance d'agir de l'humain à laquelle elle doit s'opposer (démonstration 37/IV) où *majori parti* est au datif (*opponi*+datif, être opposé à, s'opposer à). Cela dit, dans un ablatif absolu, le participe présent est toujours en E. Nous en avons rencontré un exemple en 20a : *amor est lætitiæ concomitante idea causæ externæ*. Mais on rencontrera au fil de notre lecture *vel immediate vel mediante aliqua modificatione*, ou bien immédiatement ou bien au moyen d'une modification [littéralement, moyennant une modification] (démonstration 23/I); *ni enim eum in finem Deo id volente ceciderit*, si en effet ce n'est pas à cette fin <et> Dieu le voulant que [cette pierre] tombe (appendice I); *et ideo durante illa corporis Pauli constitutione mens Pauli quamvis Petrus non existat, ipsum tamen ut sibi præsentem contemplabitur*, et c'est pour cette raison que durant cet état du corps de Paul, l'esprit de Paul, quand Pierre n'existerait pas, le contempera cependant comme lui étant présent (scolie 17/II); *quæ determinatio manente adhuc rei imagine coercetur quidem memoria illarum rerum quæ hujus existentiam secludunt sed non tollitur*, laquelle détermination, <pendant que> l'image de la chose se maintient encore, est certes contrariée par la mémoire de ces choses qui excluent son existence mais n'est pas supprimée (scolie 47/III). *quicquid mens ducente ratione concipit, id omne sub eadem æternitatis seu necessitatis specie concipit eademque certitudine afficitur*, tout ce que l'esprit conçoit sous la conduite de la raison, il conçoit tout cela sous une même espèce d'éternité c'est-à-dire de nécessité et en est affecté d'une même certitude (démonstration 62/IV). Remarquons dans ce dernier exemple l'ablatif absolu (20a) *ducente ratione* équivalant à *ex ductu rationis*, sous la conduite de la raison.

- d) *absolute* : dans l'absolu (25b). Il ne s'agit pas de n'importe quel infini, il s'agit de l'infini *dans l'absolu*. L'infini renvoie soit à une qualité (chaque attribut est infini en son genre c'est-à-dire qu'il exprime une qualité illimitée) soit à une quantité (il y a une infinité d'attributs). L'absolu renvoie surtout à l'infinité des attributs en tant que quantité par opposition au genre (explication de la définition 6/I).
- e) *absurdus* : comparatif de l'adjectif *absurdus* dont le complément à l'ablatif est ici le relatif de liaison *quo* (13b), *quo nihil absurdus*, en comparaison de quoi rien de plus absurde. Le relatif *quo* est ici au neutre et renvoie à ce qui vient d'être dit en général. En remplaçant ce relatif par le pronom correspondant *eo* (ablatif neutre de *id*), on obtient *eo nihil absurdus*, rien de plus absurde que cela où « cela » renvoie à ce qui précède, le plus souvent à la phrase précédente. D'ailleurs ce même type de relatif de liaison peut être par exemple au féminin *qua* s'il fait référence à un mot féminin du contexte : *nolui loqui nisi de re nobis quam clarissime percepta, de ipsa scilicet intellectione, qua nihil nobis clarius percipitur*, je n'ai voulu parler que d'une chose perçue par nous on ne peut plus clairement à savoir de l'intellection elle-même, rien n'étant perçu par nous plus clairement

(scolie 31/I). Notons également que les comparatifs en *ius* correspondent soit au comparatif de l'adjectif au neutre, soit au comparatif de l'adverbe, c'est le contexte qui lève cette ambiguïté. Ainsi *nihil clarius* signifiera soit « rien de plus clair » si *clarius* est le comparatif neutre de l'adjectif *clarus*, soit « rien de plus clairement » si *clarius* est le comparatif de l'adverbe *clare* : *nihil in natura clarius quam quod unumquodque ens sub aliquo attributo debeat concipi*, rien n'est plus clair dans la nature que ce fait que tout être doive se concevoir sous quelque attribut (scolie 10/I). *secundo nobis objici potest quod experientia nihil clarius videatur docere quam quod nostrum iudicium possumus suspendere ne rebus quas percipimus, assentiamur*, on pourrait deuxièmement nous objecter que l'expérience semble ne rien enseigner de plus clairement que ce fait que nous pouvons suspendre notre jugement de façon à ce que nous n'adhérions pas aux choses que nous percevons (ultime scolie 49/II).

32. ATTAMEN INTERIM ALIIS RATIONIBUS QUIBUS HOC IDEM DEMONSTRARE CONANTUR, CLARE OSTENDUNT SE SUBSTANTIAM IPSAM CORPOREAM SIVE EXTENSAM A NATURA DIVINA OMNINO REMOVERE ATQUE IPSAM A DEO CREATAM STATUUNT.

attamen	mais cependant
interim aliis rationibus	<c'est> parfois pour d'autres raisons
quibus conantur	par lesquelles ils s'efforcent
hoc idem demonstrare	de démontrer cette même chose
clare ostendunt	<qu'>ils montrent clairement
se omnino remove	qu'ils écartent complètement
substantiam ipsam corpoream	la substance corporelle elle-même
sive extensam	c'est-à-dire étendue
a natura divina	de la nature divine
atque statuunt	et <qu'>ils pensent
ipsam a Deo creatam	qu'elle a été créée par Dieu

- a) *conantur* : présent du verbe déponent (4c) *conor*, que l'on rend par "s'efforcer de" s'il est comme ici construit avec un infinitif : *demonstrare conantur*, ils s'efforcent de démontrer. Avec *ut*+subjonctif et *ne*+subjonctif, on traduira respectivement par "faire effort pour que" et "faire effort pour que ne... pas" : *hinc et ex propositione duodetricesima hujus sequitur unumquemque quantum potest conari ut unusquisque id quod ipse amat, amet et quod ipse odit, odio etiam habeat*, de là et de la proposition 28 de cette <partie> il suit que chacun fait, autant qu'il peut, effort pour que chacun aime ce qu'il aime lui-même et que <chacun> aussi ait en haine ce que lui-même hait (corollaire 31/III). *ergo ne ille eadem potiatur*,

conabimur, donc nous ferons effort pour qu'il ne possède pas <cette> même chose (démonstration 32/III). Dans ces constructions avec *ut*+subjonctif et *ne*+subjonctif, on peut d'ailleurs considérer le verbe *efficere* comme sous-entendu. Par exemple la proposition 32/III est exprimée avec le verbe *efficere* alors que sa démonstration qui reprend les mêmes termes sous-entend clairement ce verbe sans changement de sens. Avec un COD à l'accusatif, on traduira de préférence par "tenter" : *constat itaque ex his omnibus nihil nos conari, velle, appetere neque cupere quia id bonum esse judicamus sed contra nos propterea aliquid bonum esse judicare quia id conamur, volumus, appetimus atque cupimus*, il appert donc de tout cela que nous ne tentons, ne voulons, ne recherchons ni ne désirons rien parce que nous jugeons que cela est bon mais au contraire c'est parce que nous jugeons que quelque chose est bon que nous le tentons, <le> voulons, <le> recherchons et <le> désirons (scolie 9/III). *quicquid homo tristitia affectus conatur, est tristitiam amovere*, tout ce que tente un humain affecté de tristesse, c'est d'éloigner la tristesse (démonstration 37/III). *hominem quem odimus destruere conamur hoc est aliquid conamur quod malum est*, nous nous efforçons de détruire un humain que nous haïssons c'est-à-dire que nous tentons quelque chose qui est mauvais (démonstration 45/IV). *si homo id conaretur, cuperet ergo ut Deus quem amat non esset Deus et consequenter contristari cuperet, quod est absurdum*, si un humain tentait cela [c'est-à-dire faisait effort pour que Dieu l'aime en retour] il désirerait donc que Dieu qu'il aime ne soit pas Dieu et par conséquent désirerait être triste, ce qui est absurde (démonstration 19/V).

- b) *sive* : c'est-à-dire. Cette conjonction sert ici à définir un mot, ici un adjectif : *substantia corporea sive extensa*, la substance corporelle c'est-à-dire étendue. Nous expliciterons plus en détail le sens de l'opérateur *sive* (ou *seu*) à partir de la note 119.
- c) *a* : préposition qui s'écrit aussi *ab* devant une voyelle ou h (4g) et se construit avec l'ablatif. Elle peut exprimer la séparation, l'éloignement : *removere substantiam corpoream a natura divina*, éloigner, écarter la substance corporelle de la nature divine. Elle introduit le complément d'un verbe passif (31b) si ce complément est un être animé : *statuunt substantiam corpoream a Deo creatam esse*, ils pensent que la substance corporelle a été créée par Dieu. *sed disperse a me demonstrata sunt prout scilicet unum ex alio facilius deducere potuerim*, mais elles [les choses que j'ai enseignées dans cette partie] ont été ça et là démontrées par moi à savoir en fonction de la possibilité que j'ai eue de déduire plus facilement une chose à partir d'une autre (appendice IV). Notons au passage que le verbe être de la proposition infinitive introduite par *statuunt* est sous-entendu : *statuunt ipsam a Deo creatam <esse>*. Si le complément désigne une chose c'est-à-dire un être inanimé, il n'y a pas de préposition : *affectus coerceri nec tolli potest nisi affectu contrario et fortiore affectu coercendo*, un affect ne peut être contrarié ou supprimé que par un affect contraire et plus fort que l'affect à contrarier (démonstration 69/IV). Il s'agit là seulement d'une tendance et on lit par exemple : *at imaginatio ab iis juvatur quæ rei existentiam ponunt et contra coercetur iis quæ rei existentiam secludunt*, or l'imagination est aidée par ce qui pose l'existence

de la chose et au contraire contrariée par ce qui exclut l'existence de la chose (démonstration 19/III) où le complément *iis* du passif *juvatur* est introduit par la préposition *ab*, ce qui n'est pas le cas du complément de *coercetur*. De même : *at hic conatus sive appetitus ab ipsius rei amatae imagine, concomitante imagine illius quem res amata sibi jungit, coerceri supponitur*, or on suppose que cet effort ou appétit est contrarié par l'image de la chose aimée elle-même qu'accompagne l'image de celui que la chose aimée joint à elle (démonstration 35/III) avec *coerceri ab imagine*. Le complément d'agent s'introduit parfois par *per*+accusatif : *affectus nec coerceri nec tolli potest nisi per affectum contrarium et fortiolem affectu coercendo*, un affect ne peut être contrarié ou supprimé que par un affect contraire et plus fort que l'affect à contrarier (proposition 7/IV).

- d) *ipsam* : sujet de la proposition infinitive introduite par *statuunt* : *statuunt ipsam a Deo creatam <esse>*, ils pensent qu'elle a été créée par Dieu. Le pronom *ipsam* renvoie ici à *substantiam corpoream sive extensam* : *statuunt substantiam corpoream sive extensam a Deo creatam <esse>*, ils pensent que la substance corporelle c'est-à-dire étendue a été créée par Dieu. On trouvera aussi le pronom *idem* en reprise d'un mot qui précède mais *ipse* (ici à l'accusatif féminin singulier) insiste un peu plus sur l'importance de la chose (ils pensent qu'elle-même a été créée par Dieu) alors que *idem* ne fait que simplement la reprendre sans insister, par exemple : *effectus cognitio a cognitione causae dependet et eandem involvit*, la connaissance de l'effet dépend de la connaissance de la cause et l'enveloppe (axiome 4/I). Dans cet exemple, *eandem* renvoie à *cognitione causae*, ce qui se voit en formant deux phrases séparées : d'une part *effectus cognitio a cognitione causae dependet*, la connaissance de l'effet dépend de la connaissance de la cause, et d'autre part *effectus cognitio cognitionem causae involvit*, la connaissance de l'effet enveloppe (131) la connaissance de la cause.
- e) *aliis* : pour éviter de prononcer les deux *i* successifs de façon trop distincte (*ali-is*), il suffit de penser que le second *i* est une voyelle comme une autre c'est-à-dire de prononcer *alii* comme vous prononceriez *alia* ou *alio*. La séquence *alia*, *alio*, *alii* vous donnera une idée de cette prononciation. Il en sera de même de *substantiis*, *præjudiciis*, *adversarii*, *iis*, *iisdem*, *Cartesii*, *Dii*, *conscii*, *mediis*, *piis*, *impiis*, *corollariis*, *intermediis*, *vestigiiis*, *ratiocinii*, *tertiis*, *judicii*, *præmiis*, *ingenii*, *odii*, *contrariis*, *delirii*, *circumstantiis*, *varii*, *scholiis*, *radii*, *præteriisse*, *obnoxii*, *testimoniis*, *exercitatoriis*, *principiis*, *vitiis*, *beneficiis*, *amicitiis*, *colloquiis*, *perit*, *obviis*, *injuriis*, *suppliciis*. Notons que les mots neutres en *ium* ont deux *i* au génitif ainsi qu'aux datif et ablatif pluriels alors que les mots masculins en *us* n'en ont qu'un. C'est ainsi que *somnium* (rêve) ferait *somniis* avec deux *i* au génitif ainsi qu'aux datif et ablatif pluriels alors que *somnus* (sommeil) fait *somnis* : *atque hoc quotidie in somnis experimur*, et cela nous <en> faisons l'expérience tous les jours dans <nos> sommeils (ultime scolie 49/II). *et nihilominus contingit ut etiam in somnis iudicium suspendamus nempe cum somniamus nos somnare*, et il arrive néanmoins que nous suspendions aussi <notre> jugement dans <nos> sommeils à savoir quand nous rêvons que nous rêvons (*ibidem*).

33. EX QUA AUTEM DIVINA POTENTIA CREARI POTUERIT, PRORSUS IGNORANT; QUOD CLARE OSTENDIT ILLOS ID QUOD IPSIMET DICUNT, NON INTELLIGERE.

prorsus autem ignorant	mais ils ignorent tout à fait
ex qua divina potentia	à partir de quelle puissance divine
creari potuerit	elle a pu être créée
quod clare ostendit	ce qui montre clairement
illos non intelligere	qu'ils ne comprennent pas
id quod ipsimet dicunt	ce qu'ils disent eux-mêmes

- a) *potuerit* : subjonctif parfait de *possum*. Le subjonctif est normalement obligatoire dans une proposition indirecte mais il y a parfois exception (2b) surtout dans un latin scolastique. Mais chez Spinoza, les écarts aux règles classiques, qu'il connaît parfaitement pour les utiliser régulièrement à bon escient, sont assez rares et ont en général une raison précise. La proposition directe serait *ex qua divina potentia* <*substantia corporea sive extensa*> *creari potuit*? à partir de quelle puissance divine <la substance corporelle c'est-à-dire étendue> a-t-elle pu être créée? avec l'indicatif parfait *potuit*, devient *ignorant ex qua divina potentia* <*substantia corporea sive extensa*> *creari potuerit* avec le subjonctif parfait *potuerit*, ce qui montre au passage que le sujet de *potuerit* à savoir *substantia corporea sive extensa* est sous-entendu. Dans la phrase précédente *substantiam ipsam corpoream sive extensam* a d'abord été COD de *removere*, puis sujet de la proposition infinitive introduite par *statuunt* sous la forme du seul pronom *ipsam* pour être omis purement et simplement dans la phrase suivante.
- b) *quod* : relatif de liaison (31a) sujet de *ostendit* donc au nominatif.
- c) *illos* : ils, eux, accusatif masculin pluriel de *ille*, sujet de la proposition infinitive introduite par *ostendit*, renvoyant à ceux dont on parle depuis le début de cette scolie c'est-à-dire à ceux *qui Deum corpore et mente constantem fingunt*, qui s'imaginent Dieu composé d'un corps et d'un esprit et qui ont contemplé *aliquo modo* (30b) la substance divine. Ce renvoi s'est déjà effectué avec *hi* (29e) et *hos* (30a) et s'effectuera avec *ipse* sous la forme du nominatif pluriel *ipsimet*. Notons que le verbe *ostendere* n'introduit pas forcément une proposition infinitive mais peut se construire directement avec un COD. Ceci n'est en réalité que très logique car la proposition infinitive est, dans le cas des verbes de déclaration, d'opinion ou de connaissance, elle-même COD du verbe qui l'introduit en sorte que ce verbe peut régulièrement se construire avec un COD : *non puto operæ esse pretium animi hic ostendere fluctuationes quæ ex spe et metu oriuntur*, je ne pense pas qu'il vaudrait la peine de montrer ici les flottements de l'esprit qui naissent de l'espoir et de la crainte (scolie 50/III). Dans cet exemple, *ostendere* a pour COD à l'accusatif *fluctuationes*. Notons au passage

l'enclave (15e) entre le génitif *animi* et le nom associé *fluctuationes* : *animi hic ostendere fluctuationes*, montrer ici les flottements de l'esprit.

- d) *ipsimet* : *ipsi* au nominatif pluriel avec la particule enclitique de renforcement *met*. On trouvera aussi *semet* et *nosmet*, par exemple : *nihil iis restat nisi ut ad semet se convertant*, il ne leur reste plus qu'à se tourner vers eux-mêmes (appendice I). *cum ex eo lætemur quod alium nobis similem lætitia affecimus, tum nosmet cum lætitia contemplamur*, quand nous sommes joyeux de ce que nous avons affecté de joie un autre semblable à nous, nous nous contemplons alors nous-mêmes avec joie (démonstration 34/III).

34. EGO SALTEM SATIS CLARE MEO QUIDEM JUDICIO DEMONSTRAVI (VIDE COROLLARIUM PROPOSITIONIS SEXTÆ ET SCHOLIUM SECUNDUM PROPOSITIONIS OCTAVÆ) NULLAM SUBSTANTIAM AB ALIO PRODUCI VEL CREARI.

ego saltem	moi au moins
satis clare	<c'est> suffisamment clairement
meo quidem iudicio	à mon avis du moins
demonstravi	<que> j'ai démontré
vide corollarium	vois le corollaire
propositionis sextæ	de la proposition 6
et scholium secundum	et la deuxième scolie
propositionis octavæ	de la proposition 8
nullam substantiam	qu'aucune substance
produci vel creari	ne peut être produite ni créée
ab alio	par autre chose

- a) *ego* : moi je, au nominatif. Le pronom personnel est le plus souvent sous-entendu et n'est exprimé que pour insister. À l'accusatif et à l'ablatif on a *me*, au génitif *mei* et au datif *mihi*.
- b) *meo quidem iudicio* : à mon avis du moins. On trouvera avec le même sens *mea quidem sententia : sed mea quidem sententia nihil præter magni sui ingenii acumen ostendit, ut suo loco demonstrabo*, mais à mon avis du moins il [Descartes] n'a montré que la subtilité de sa grande intelligence ainsi que je le démontrerai en son lieu (préface III).
- c) *vide* : vois, impératif présent à la deuxième personne du singulier de *video*. Notons le tutoiement obligatoire en latin que nous laissons tel dans la traduction pour ne pas trop nous éloigner de l'original.
- d) *ab alio* : par autre chose sous-entendu "que soi-même". La substance est ce qui est *in se* et se conçoit *per se* alors qu'un mode est *in alio* et se conçoit *per aliud* : il s'agit des définitions 3 et 5/I : *per substantiam intelligo id*

quod in se est et per se concipitur, par substance j'entends ce qui est en soi et se conçoit par soi, *per modum intelligo substantiæ affectiones sive id quod in alio est, per quod etiam concipitur*, par mode j'entends les affections de la substance c'est-à-dire ce qui est en autre chose <que soi-même> <et> par laquelle <autre chose> aussi il se conçoit.

- e) *vel* : se traduit par "ou" si la phrase est positive mais par "ni" si la phrase est négative (la conjonction ou étant toujours affirmative en français) : *et tametsi fieri potest ut homo avarus, ambitiosus vel timidus a nimio cibo, potu et coitu abstineat, avaritia tamen, ambitio et timor luxuriæ, ebrietati vel libidini non sunt contrarii*, et même s'il peut se faire qu'un avare, un ambitieux ou un craintif s'abstiennent de nourriture, boisson et fornication excessives, l'avarice cependant, l'ambition et la peur ne sont pas contraires à la goinfrerie, à l'ivrognerie ni à la débauche (explication du 48ème affect). *sed ut existendi, sic et agendi principium vel finem habet nullum*, mais de même qu'il n'a aucun début ni fin d'exister, de même aussi <il n'en a aucun> d'agir (préface IV). *si quis videt se nimis gloriam sectari, de ejus recto usu cogitet sed non de ipsius abusu et vanitate et hominum inconstantia vel aliis hujusmodi*, si l'on voit qu'on recherche trop la gloire, qu'on pense à son usage correct mais non à son abus ni (110e) à <sa> vanité ni à l'inconséquence des humains ni à d'autres choses de ce genre (scolie 10/V). Il en est de même de la conjonction *aut* : *sic judex qui non odio aut ira etc. sed solo amore salutis publicæ reum mortis damnat, sola ratione ducitur*, <c'est> ainsi <que> le juge qui condamne à mort un coupable non par haine ni par colère etc. mais par le seul amour du salut public, est conduit par la seule raison (scolie du corollaire 63/IV). *talis existentia per durationem aut tempus explicari non potest*, une telle existence ne peut pas s'expliquer par la durée ni par le temps (explication de la définition 8/I). La conjonction *vel* peut aussi avoir une valeur très proche du *sive* (32b) mais cette acception est rare : *gignit præterea adulatio concordiam sed fædo servitutis crimine vel perfidia*, en outre la flatterie engendre la concorde mais par l'infect crime d'esclavage c'est-à-dire par trahison (chapitre 21/IV).

35. PORRO PROPOSITIONE QUARTA DECIMA OSTENDIMUS PRÆTER DEUM NULLAM DARI NEQUE CONCIPI POSSE SUBSTANTIAM ATQUE HINC CONCLUSIMUS SUBSTANTIAM EXTENSAM UNUM EX INFINITIS DEI ATTRIBUTIS ESSE.

porro ostendimus	de plus nous avons montré
propositione quarta decima	à la proposition 14
præter Deum	qu'en dehors de Dieu
nullam substantiam	aucune substance
dari neque concipi posse	ne peut <ni> être ni se concevoir
atque hinc conclusimus	et nous avons conclu de là
substantiam extensam	que la substance étendue

esse unum

est un <attribut>

ex infinitis Dei attributis

parmi l'infinité des attributs de Dieu

- a) *dari* : être donné, infinitif passif de *do* que l'on peut souvent rendre par "y avoir" : *in rerum natura non possunt dari duæ aut plures substantiæ ejusdem naturæ sive attributi*, dans tout ce qui existe (21b) il ne peut pas y avoir deux ou plusieurs substances de même nature ou attribut (proposition 5/I). Ici cet infinitif passif équivaut à *esse*. On a d'ailleurs plus souvent *nec esse nec concipi : modi autem sine substantia nec esse nec concipi possunt*, mais sans la substance les modes ne peuvent ni être ni se concevoir (démonstration 15/I). *nam Dei effectus sine sua causa nec esse nec concipi possunt*, car sans leur cause les effets de Dieu ne peuvent ni être ni se concevoir (scolie 28/I). Quant au présent *datur*, il se traduira régulièrement par "il y a" : *nihil datur præter substantias earumque affectiones*, il n'y a que des substances et leurs affections (démonstration 4/I).
- b) *unum* : laisse entendre que *infinitis* au pluriel renvoie ici plutôt à la quantité infinie qu'à la qualité infinie des attributs encore que les deux sont simultanément possibles s'agissant des attributs de Dieu (25b) : la traduction par "un des attributs infinis de Dieu" sans être fautive manquerait un peu de consistance. Notons que Spinoza ne dira jamais directement qu'un attribut est infini mais qu'il exprime en son genre une essence éternelle et infinie selon la définition 6/I à laquelle il renverra souvent : *cum autem natura divina infinita absolute attributa habeat (per definitionem sextam) quorum etiam unumquodque infinitam essentiam in suo genere exprimit*, mais puisque la nature divine a dans l'absolu une infinité d'attributs dont chacun aussi exprime en son genre une essence infinie (démonstration 16/I). Ou encore : *omnia quæ ex absoluta natura alicujus attributi Dei sequuntur, semper et infinita existere debuerunt sive per idem attributum æterna et infinita sunt*, tout ce qui suit de la nature absolue d'un attribut a dû toujours exister et <être> infini c'est-à-dire est par ce même attribut éternel et infini (proposition 21/I dont on parlera en 130). En revanche, s'agissant de l'éternité, l'adjectif éternel n'étant pas porteur d'ambiguïté (comme peut l'être l'adjectif infini s'il n'est pas compris comme exprimant en général une "qualité illimitée"), il n'y a aucun problème à dire que les attributs sont éternels : *Deus sive omnia Dei attributa sunt æterna*, Dieu c'est-à-dire tous les attributs de Dieu sont éternels (proposition 19/I).

36. VERUM AD PLENIOREM EXPLICATIONEM ADVERSARIORUM ARGUMENTA REFUTABO QUÆ OMNIA HUC REDEUNT PRIMO QUOD SUBSTANTIA CORPOREA QUATENUS SUBSTANTIA CONSTAT UT PUTANT PARTIBUS ET IDEO EANDEM INFINITAM POSSE ESSE ET CONSEQUENTER AD DEUM PERTINERE POSSE NEGANT.

verum ad pleniorum explicationem

mais pour plus ample explication

adversariorum argumenta refutabo	je réfuterai les arguments des adversaires
quæ omnia redeunt	lesquels se ramènent tous
huc primo quod	en <tout> premier lieu à ceci que
substantia corporea	la substance corporelle
quatenus substantia	en tant que substance
constat ut putant partibus	consiste selon eux en parties
et ideo	et <c'est> pour cela <que>
negant	ils disent
eandem infinitam posse esse	qu'elle ne peut pas être infinie
et consequenter	et par conséquent
ad Deum pertinere posse	qu'elle ne peut pas appartenir à Dieu

- a) *huc* : ici avec mouvement, ici sans mouvement se disant *hic*. *quæ* <*adversariorum argumenta*> *omnia huc redeunt*, littéralement : lesquels <arguments des adversaires> reviennent tous ici. Autre exemple : *nam omnes huc redeunt quod hi termini ideas significant summo gradu confusas*, car toutes [ces causes] se ramènent à ceci que ces termes signifient des idées confuses au plus haut degré (première scolie 40/II). Cet adverbe peut avoir la valeur de *ad hoc* notamment avec *referri* (se rapporter à cela, à ce dont nous parlons) et *pertinere* (appartenir à cela), par exemple s'agissant de la sympathie et de l'antipathie dans la scolie 15/III : *atque huc referenda etiam ea objecta quæ nos lætitia vel tristitia afficiunt ex eo solo quod aliquid simile habent objectis quæ nos iisdem affectibus afficere solent*, et il faut y rapporter (c'est-à-dire à la sympathie et à l'antipathie) aussi ces objets qui nous affectent de joie ou de tristesse de cela seul qu'ils ont quelque chose de semblable aux objets qui nous affectent d'ordinaire de ces mêmes affects. *quomodo autem et qua via debeat intellectus perfici et qua deinde arte corpus sit curandum ut possit suo officio recte fungi, huc non pertinet*, mais n'appartient pas à cela (c'est-à-dire à notre propos) de quelle façon et par quelle voie l'intellect doit se parfaire et par quel art enfin il faut soigner le corps pour qu'il puisse s'acquitter correctement de sa fonction (préface V).
- b) *ut putant* : littéralement, comme ils <le> pensent. On trouve aussi *ut aiunt* (comme ils disent) ou *aiunt* tout court (disent-ils) ou encore *juxta ipsos* (89c), locutions qui, ne rentrant pas dans la structure de la phrase, peuvent se situer à peu près n'importe où dans la phrase.
- c) *primo* : littéralement, premièrement. Mais ici, comme ce *primo* n'est suivi que d'un *ideo* (et c'est pour cela que) qui n'est pas à proprement parler un second point mais seulement la conséquence de ce premier (et n'est donc pas suivi d'un *secundo* ni d'un *tertio*), il a dans ce contexte une plus forte valeur et signifie plutôt "en tout premier lieu" et se combine en fait avec *huc* : *omnia huc redeunt primo quod*, tous <ces arguments> se ramènent en tout premier lieu à ceci que. Au neutre substantivé, *primum* peut aussi avoir le sens de "la toute première chose" : *primum quod mentis essentiam*

constituit, nihil aliud est quam idea corporis actu existentis, la toute première chose qui constitue l'essence de l'esprit n'est autre que l'idée du corps existant en acte (proposition 11/II).

- d) *negant* : ils disent que... ne... pas, ils nient que (30d).
- e) *eandem* : renvoie à un mot féminin, ici à *substantia corporea* : *negant eandem <substantiam corpoream> infinitam posse esse*, ils disent que <cette> même <substance corporelle> ne peut pas être infinie.
- f) *adversariorum argumenta* : les arguments des adversaires que Spinoza préfère en général ne pas citer (77a).

<p>37. ATQUE HOC MULTIS EXEMPLIS EXPLICANT EX QUIBUS UNUM AUT ALTERUM AFFERAM.</p>

atque hoc explicant	et ils expliquent ceci
multis exemplis	par de nombreux exemples
ex quibus afferam	dont je rapporterai
unum aut alterum	l'un ou l'autre

- a) *ex quibus* : littéralement, parmi lesquels.
- b) *alter* : l'autre en parlant de deux, par exemple : *atque adeo pervelim scire an in mente duo decretorum genera dentur, phantasticorum unum et liberorum alterum?* et par suite j'aimerais bien savoir s'il y a dans l'esprit deux genres de décrets, un <genre> pour (18c) les <décrets> imaginaires et l'autre pour les <décrets> libres? (scolie 2/III). Mais on trouvera aussi *alter* pour *alius* : *concludunt eandem supernaturali arte fabricari talique modo constitui ut una pars alteram non lædat*, ils concluent que <cette> même [structure du corps humain] est construite par un art surnaturel et constituée de telle manière qu'une partie n'en lèse pas une autre (appendice I). Au génitif et au datif, on trouve de préférence respectivement *alterius* et *alteri* car le génitif de *alius* serait *alius* et le datif *alii*, ce qui prêterait à ambiguïté (8d) : *quod uni bonum, alteri malum videtur*, ce qui semble bon à l'un <semble> mauvais à l'autre (ibidem). *homo est causa existentiae, non vero essentiae alterius hominis*, un humain est cause de l'existence et non pas de l'essence d'un autre humain (scolie 17/I). *cum corpus motum alteri quiescenti quod dimovere nequit, impingit, reflectitur ut moveri pergat*, quand un corps en mouvement en frappe un autre au repos qu'il ne peut pénétrer, il se réfléchit en sorte qu'il continue de se mouvoir (axiome 2 après le lemme 3 après 13/II). On trouve néanmoins une occurrence de *alii* au datif dans l'Éthique : *sed quoniam hæc alii dicavi tractatui et etiam ne propter nimiam hujus rei prolixitatem fastidium crearem, hac re hic supersedere decrevi*, mais puisque j'ai consacré ces <points> à un autre traité et aussi pour ne pas créer de dégoût par une excessive prolixité sur cette question, j'ai décidé de m'en dispenser ici (1ère scolie 40/II) où *alii tractatui* (= *alteri tractatui*) est au datif. Ici *unum aut alterum* a le sens assez vague de "tel ou tel".

- c) *aut* : cette conjonction de coordination exprime normalement un ou exclusif. Un tel "ou" est dit exclusif car les termes de l'alternative s'excluent l'un l'autre. La possibilité d'avoir l'un ET l'autre simultanément est exclue : *actu finitus aut actu infinitus* (proposition et démonstration 30/I), *perfectæ aut imperfectæ, bonæ aut malæ* (2ème scolie 33/I étudiée plus loin), *dulcia aut amara, sapida aut insipida, dura aut mollia, aspera aut lævia, magis aut minus* (appendice I), *affirmationem aut negationem* (ultime scolie 49/II) etc. Mais on trouve aussi parfois *aut* proche du *sive* (120) ou du *vel* : *durationem aut tempus* (explication de la définition 8/I), *realitatis aut esse* (proposition 9/I, scolie 10/I), *non exstissime aut non exstitura* (démonstration 21/I dont il sera question en 130, laquelle contient d'ailleurs cette même formule avec *vel*), *auditis aut lectis* (2ème scolie 40/II), *secundo aut tertio cognitionis genere* (démonstration 42/II), *realitatis aut perfectionis* (scolie 43/II) etc.

38. SI SUBSTANTIA CORPOREA AIUNT EST INFINITA, CONCIPIATUR IN DUAS PARTES DIVIDI.
--

si substantia corporea	si la substance corporelle
aiunt	disent-ils
est infinita	est infinie
concipiatur dividi	qu'on la conçoive se diviser
in duas partes	en deux parties

- a) *aiunt* : disent-ils (36b). On appelle incise ce genre de très courtes propositions qui peuvent se placer à peu près n'importe où dans la phrase comme *inquiunt* ou *ut putant* ou encore *meo quidem iudicio*.
- b) *concipiatur* : subjonctif présent à valeur d'impératif, littéralement, qu'elle [la substance corporelle] soit conçue. On trouve aussi avec un sens approchant la première personne du pluriel du subjonctif présent de *concipio*, *concipiamus*, concevons : *concipiamus itaque singularem aliquam volitionem nempe modum cogitandi quo mens affirmat tres angulos trianguli æquales esse duobus rectis*, concevons donc une volition singulière à savoir le mode du penser par lequel l'esprit affirme que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits (démonstration 49/II).
- c) *in duas partes* : après *in*, l'accusatif exprime normalement l'idée de mouvement (4f), ce pourquoi nous avons préféré rendre (mais ce n'est pas une obligation) l'infinitif passif *dividi* par "se diviser" plutôt que par "être divisé" (4d). L'accusatif est d'ailleurs une constante s'agissant de l'idée de division : *Ethica, ordine geometrico demonstrata et in quinque partes distincta*, Éthique, démontrée selon l'ordre géométrique et divisée en cinq parties (tout premiers mots de l'Éthique). *partes in quas substantia sic concepta divideretur*, les parties en lesquelles la substance ainsi conçue se diviserait (démonstration 12/I). *cum tota substantia in æquales partes esset*

divisa, quand toute la substance serait divisée en parties d'égales grandeur (ibidem). *omnes actiones quæ sequuntur ex affectibus qui ad mentem referuntur quatenus intelligit, ad fortitudinem refero quam in animositatem et generositatem distingo*, je rapporte toutes les actions qui suivent d'affects qui se rapportent à l'esprit en tant qu'il comprend au courage que je divise en fermeté et générosité (scolie 59/III).

39. ERIT UNAQUÆQUE PARS VEL FINITA VEL INFINITA.

unaquæque pars erit	chaque partie sera
vel finita vel infinita	ou bien finie ou bien infinie

40. SI ILLUD, COMPOSITUR ERGO INFINITUM EX DUABUS PARTIBUS FINITIS, QUOD EST ABSURDUM.

si illud	si <on pose > cela
componitur ergo infinitum	<c'est> donc <qu'>un infini se compose
ex duabus partibus finitis	de deux parties finies
quod est absurdum	ce qui est absurde

a) *illud* : renvoie parmi deux possibilités à celle qui est la plus éloignée en remontant plus haut dans le texte c'est-à-dire en fait à la première hypothèse énoncée, par opposition à *hoc* qui renvoie à la plus proche, donc à la deuxième. Comme l'énoncé était *erit unaquæque pars vel finita vel infinita*, *illud* renverra à l'hypothèse selon laquelle chaque partie est finie (*finita*) et *hoc* à l'hypothèse selon laquelle chaque partie est infinie (*infinita*). On trouvera avec le même sens *si primum* (si <on prenait l'hypothèse> première, qui correspond à *si illud*) et *si secundum* qui correspond à *si hoc* (démonstration 12/ et 13/I). Le verbe est souvent sous-entendu : *si illud <ponatur>*, si <l'on posait> la première <hypothèse> . Il en est de même s'agissant de deux personnes que l'on désigne par *hic* pour la plus proche en remontant dans le texte et *ille* pour la plus éloignée. Dans la scolie 34/IV on lit : *supponimus namque Petrum ideam habere rei amatae jam possessæ et Paulum contra ideam rei amatae amissæ*, nous supposons en effet que Pierre a l'idée de la chose aimée maintenant possédée et Paul au contraire l'idée de la chose aimée perdue. Dans la phrase suivante, Paul sera désigné par *hic* (celui-ci, le plus proche) et Pierre par *ille* (celui-là, le plus éloigné) : *unde fit ut hic tristitia et ille contra lætitia afficiatur atque eatenus invicem contrarii sint*, d'où vient que celui-ci est affecté de tristesse et au contraire celui-là de joie et <c'est> en cela <qu'>ils sont contraires l'un à l'autre (61b). La scolie 66/IV offre un autre exemple : *si igitur hæc cum iis conferantur quæ in hac parte usque ad propositionem duodevicesimam de affectuum viribus ostendimus, facile videbimus quid homo qui solo affectu*

seu opinione homini qui ratione ducitur, intersit, si donc cela est mis en parallèle avec ce que nous avons montré sur la force des affects dans cette partie jusqu'à la proposition 18, nous verrons facilement en quoi l'humain qui n'est conduit que par l'affect c'est-à-dire l'opinion diffère de l'humain qui <est conduit> par la raison, le pronom interrogatif *quid* (en quoi) étant ici, notons-le au passage, un accusatif de relation (134). Dans la suite *ille* désignera *homo qui solo affectu seu opinione ducitur : ille enim velit nolit ea quæ maxime ignorat, agit*, celui-là [l'humain qui n'est conduit que par l'affect] en effet, qu'il le veuille ou non, fait ce dont il n'a aucune connaissance. Et *hic* désignera *homo qui ratione ducitur : hic autem nemini nisi sibi morem gerit et ea tantum agit quæ in vita prima esse novit quæque propterea maxime cupit*, alors que celui-ci [l'humain qui est conduit par la raison] ne défère qu'à ses propres désirs et ne fait que ce qu'il sait être premier dans la vie et qu'il désire pour cette raison au plus haut point. Dans certains cas, les choses auxquelles renvoient ces anaphoriques n'ont pas le même genre en français, par exemple l'amour (masculin) et la haine (féminin). La phrase alors est plus facile à comprendre : *amor et odium exempli gratia erga Petrum destruitur si tristitia quam hoc et lætitia quam ille involvit, ideæ alterius causæ jungatur et eatenus uterque diminuitur quatenus imaginamur Petrum non solum fuisse alterutrius causam*, l'amour et la haine par exemple à l'égard de Pierre sont détruits si la tristesse qu'enveloppe celle-ci et la joie qu'enveloppe celui-là se joint à la cause d'une autre idée et l'un et l'autre diminuent en tant que nous imaginons que Pierre n'a pas été seul la cause de l'un des deux (proposition 48/III). *distinguitur ergo voluntas ab intellectu quod finitus hic sit, illa autem infinita*, la volonté donc se distingue de l'intellect en ce que celui-ci serait fini mais elle infinie (ultime scolie 49/II). Dans ces deux derniers exemples d'ailleurs, les genres sont différents aussi en latin : *ille amor et hoc odium, hic intellectus et illa voluntas*. On peut éventuellement choisir, sans que ce soit une obligation, de répéter les mots concernés. On évite ainsi l'utilisation des pronoms celui-ci et celui-là et la phrase se lit plus facilement : *abjectio tamen facilius corrigi potest quam superbia quandoquidem hæc lætitiæ, illa autem tristitiæ est affectus atque adeo hæc illa fortior est*, la sous-estime peut cependant s'améliorer plus facilement que l'orgueil dans la mesure où l'<orgueil> est un affect de joie et la <sous-estime> un affect de tristesse et par suite l'<orgueil> est plus fort que la <sous-estime> (scolie 56/IV) où *hæc* renvoie à *superbia* (mot plus proche en remontant dans le texte) et *illa* à *abjectio* (mot plus éloigné). *et sane cum nulla detur ratio voluntatis ad motum, nulla etiam datur comparatio inter mentis et corporis potentiam seu vires et consequenter hujus vires nequaquam viribus illius determinari possunt*, et assurément puisque qu'il n'y a aucun rapport de la volonté au mouvement, il n'y a également aucune comparaison entre la puissance c'est-à-dire les forces de l'esprit et <celles> du corps et par conséquent les forces du <corps> ne peuvent en aucun cas être déterminées par les forces de <l'esprit> (préface V). *mentis essentia ex ideis adæquatis et inadæquatis constituitur adeoque tam quatenus has quam quatenus illas habet, in suo esse perseverare conatur idque indefinita quadam duratione*, l'essence de l'esprit se constitue d'idées adéquates et

inadéquates et par suite aussi bien en tant qu'il a celles-ci qu'en tant <qu'il a> celles-là, il s'efforce de persévérer dans son être et ce (104f) pour une durée indéfinie (démonstration 9/III). *fertur* (93j) *quidem equus et homo libidine procreandi; at ille libidine equina hic autem humana*, cheval et humain sont certes portés par le besoin de procréer; mais celui-là par un besoin de cheval et celui-ci <par un besoin> d'humain (scolie 57/III). *parentes nimirum illos exprobrando liberosque propter eosdem sæpe objurgando, hos contra suadendo et laudando effecerunt ut tristitiæ commotiones illis, lætitiæ vero his jungerentur*, les parents assurément en blâmant ces <actes-là> et en réprimandant souvent les enfants à cause de <ces> mêmes <actes> <et> au contraire en conseillant et approuvant ceux-ci ont fait en sorte que soient liés à ceux-là des émotions de tristesse et à ceux-ci <des émotions> de joie (explication du 27ème affect). Parfois Spinoza choisit de répéter lui-même le mot plutôt que d'utiliser l'anaphorique : *differt igitur superbia ab existimatione quod hæc ad objectum externum, superbia autem ad ipsum hominem de se plus justo sentientem referatur*, l'orgueil diffère donc de la surestime en ce que celle-ci <se rapporte> à un objet extérieur alors que l'orgueil se rapporte à l'humain lui-même faisant de lui plus de cas qu'il n'est juste (explication du 28ème affect) où le nom *superbia* est répété. On aurait pu avoir *illa autem ad ipsum hominem* etc. sachant que *hæc* renvoie bien sûr à *existimatio*.

41. SI HOC, DATUR ERGO INFINITUM DUPLO MAJUS ALIO INFINITO, QUOD ETIAM EST ABSURDUM.

si hoc	si <on pose> ceci
datur ergo infinitum	<c'est> donc <qu'>il y a un infini
duplo majus alio infinito	deux fois plus grand qu'un autre infini
quod etiam est absurdum	ce qui est également absurde

- a) *hoc* : ceci c'est-à-dire la deuxième hypothèse (40a).
b) *datur* : littéralement, est donné (présent passif de *do*) que l'on rend en meilleur français par "il y a" (35a). De même que *dari* équivaut à *esse* (infinitif), *datur* équivaut à *est* (présent), *detur* à *sit* (subjonctif présent), *daretur* à *esset* (subjonctif imparfait), *dabitur* à *erit* (futur) et ainsi de suite. Notons au passage que cette interprétation du verbe être à la troisième personne au sens de "il y a" au temps voulu nous explique pourquoi être+infinitif signifie "falloir" c'est-à-dire littéralement "il y a à" : *sed aliæ quorundam axiomatum sive notionum causæ dantur quas hac nostra methodo explicare e re foret*, mais il y a d'autres causes de certains axiomes ou notions qu'il faudrait selon les circonstances expliquer par cette méthode <qui est la> nôtre (1ère scolie 40/II). *nam quia ideam hominis tanquam naturæ humanæ exemplar quod intueamur formare cupimus, nobis ex usu erit hæc eadem vocabula eo quo dixi sensu retinere*, car du fait que nous désirons former une idée de l'humain que nous regardions comme modèle

de la nature humaine, il nous faudra conserver dans <notre> usage ces mêmes vocables au sens que j'ai dit (préface IV). Notons au passage *eo quo dixi sensu* pour *eo sensu quo dixi*, au sens que j'ai dit avec enclave (15e) de la relative *quo dixi*.

- c) *duplo* : ablatif adverbial (issu de l'adjectif *duplus*, double) accompagnant *majus* : *duplo majus*, deux fois plus grand. Notons que *duplo* est un adverbe en O (comme *multo*, *paulo*, *quanto* etc.) qui modifie *majus* et *alio infinito* complément à l'ablatif de *majus* : *majus alio infinito*, plus grand qu'un autre infini mais *duplo majus alio infinito*, deux fois plus grand qu'un autre infini. De même : *si enim duo exempli gratia ejusdem prorsus naturæ individua invicem junguntur, individuum componunt singulo duplo potentius*, en effet si par exemple deux individus tout à fait de même nature se joignent l'un à l'autre (61b), ils composent un individu deux fois plus puissant que chacun séparément (scolie 18/IV) où *singulo* est complément à l'ablatif du comparatif *potentius* et équivaut à *quam singulum*. "Deux fois plus grand" pourrait aussi se dire *bis majus* de la même façon qu'à la phrase suivante on aura *duodecies major*, douze fois plus grand.
- d) *alio infinito* : complément à l'ablatif du comparatif (13b) *majus* : *majus alio infinito*=*majus quam aliud infinitum*. L'ablatif du comparatif est plus léger que la structure avec *quam* : *affectus erga rem futuram vel præteritam cæteris paribus remissior est affectu erga rem præsentem*, un affect à l'égard d'une chose future ou passée est toutes choses égales par ailleurs plus modéré qu'un affect à l'égard d'une chose présente (corollaire 9/IV) où *affectu* est le complément à l'ablatif du comparatif *remissior* [*remissior affectu*=*remissior quam affectus*]. *profecto mirari satis non possum quod vir philosophus qui firmiter statuerat nihil deducere nisi ex principiis per se notis, hypothesin sumat omni occulta qualitate occultiozem*, je ne puis assurément m'étonner assez de ce qu'un philosophe qui s'était fermement résolu à ne faire de déductions qu'à partir de principes allant de soi, prenne une hypothèse plus occulte que toute qualité occulte (préface V) où *omni occulta qualitate* est le complément à l'ablatif du comparatif *occultiozem*. Notons que l'ablatif en complément d'un comparatif n'est possible que si le comparatif est au nominatif ou à l'accusatif. Il s'ensuit qu'en transposant une assertion directe utilisant l'ablatif du comparatif en proposition infinitive, l'ablatif peut se maintenir dans l'infinitive comme complément du comparatif puisque l'accusatif de la proposition directe restera accusatif dans l'infinitive et que son nominatif deviendra accusatif. Par exemple l'assertion *datur infinitum majus alio infinito*, il y a un infini plus grand qu'un autre infini, avec le comparatif *majus* au nominatif en tant qu'attribut du sujet, deviendrait dans une infinitive par exemple *sequitur dari infinitum majus alio infinito*, il s'ensuit qu'il y a un infini plus grand qu'un autre infini, le maintien du complément à l'ablatif étant possible puisque le nominatif du comparatif de la proposition directe passent à l'accusatif dans l'infinitive. Si toutefois on a un accusatif dans l'assertion directe, par exemple *video infinitum majus alio infinito*, je vois un infini plus grand qu'un autre infini, celui-ci reste accusatif dans une infinitive, ce qui fait que le complément du comparatif peut se maintenir à l'ablatif par exemple *dico me infinitum majus alio infinito videre*. De même : *attamen nec etiam*

*negare possumus ideas inter se ut ipsa objecta differre unamque alia præstantiorem esse plusque realitatis continere prout objectum unius objecto alterius præstantius est plusque realitatis continet, mais cependant nous ne pouvons pas nier non plus que les idées diffèrent entre elles comme <leurs> objets eux-mêmes et que l'une est plus éminente que l'autre et contient plus de réalité selon que l'objet de l'une est plus éminent que l'objet de l'autre et contient plus de réalité (scolie 13/II) où *alia <idea>* et *objecto* sont des ablatifs compléments des comparatifs respectivement *præstantiorem* et *præstantius*. L'assertion directe simplifiée par exemple *una <idea> alia <idea> præstantior est*, une idée est plus éminente qu'une autre idée devient en proposition infinitive *non negare possumus unam <ideam> alia <idea> præstantiorem esse*, nous ne pouvons pas nier qu'une <idée> est plus éminente qu'une autre <idée> avec complément du comparatif à l'ablatif dans les deux cas. Parfois l'ablatif précède le comparatif, ce qui peut rendre la phrase difficile à comprendre du premier coup : *atque hoc affectuum remedio quod scilicet in eorum vera cognitione consistit, nullum præstantius aliud quod a nostra potestate pendeat, excogitari potest*, et on ne peut rien inventer d'autre de plus éminent qui dépende de notre pouvoir que ce remède aux (18c) affects à savoir <celui> qui consiste dans leur vraie connaissance (scolie 4/V) où *hoc remedio* est le complément à l'ablatif du comparatif *præstantius* : *nullum præstantius aliud* (rien de plus éminent) *hoc remedio* (que ce remède) *affectuum* (aux affects).*

42. PORRO SI QUANTITAS INFINITA MENSURATUR PARTIBUS PEDES ÆQUANTIBUS, INFINITIS TALIBUS PARTIBUS CONSTARE DEBEBIT UT ET SI PARTIBUS MENSURETUR DIGITOS ÆQUANTIBUS AC PROPTEREA UNUS NUMERUS INFINITUS ERIT DUODECIAS MAJOR ALIO INFINITO.

porro	de plus
si quantitas infinita	si une quantité infinie
mensuratur partibus	se mesure en parties
pedes æquantibus	égales à des pieds
constare debet	elle devra consister
infinitis talibus partibus	en une infinité de telles parties
ut et si	et <il en serait> de même si
partibus mensuretur	elle se mesurait en parties
digitos æquantibus	égales à des doigts
ac propterea	et <c'est> ainsi <que>
unus numerus infinitus	un nombre infini
erit duodecies major	sera douze fois plus grand
alio infinito	qu'un autre <nombre> infini

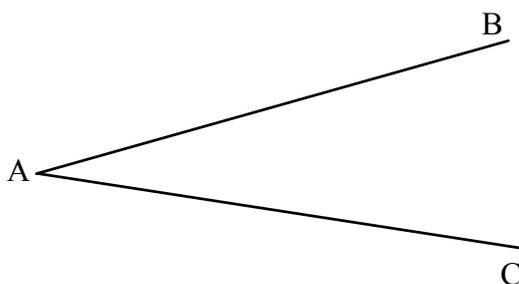
- a) *æquantibus* : participe présent à l'ablatif pluriel du verbe *æquo*, équaler. Le participe s'accorde en cas, genre et nombre comme un adjectif avec le nom auquel il se rapporte (29b) : *partes pedes æquantes, partium pedes æquantium, partibus pedes æquantibus*. L'ablatif s'explique par le fait que *partibus* est complément du verbe passif *mensuratur* (31b) : *si quantitas infinita mensuratur partibus pedes æquantibus*, littéralement, si une quantité infinie est mesurée par des parties équalant des pieds, *partibus pedes æquantibus*=*partibus quæ pedes æquant*. Quelques mots plus loin nous aurons *partibus digitos æquantibus*, littéralement, par des parties équalant des doigts, *pedes* et *digitos* étant tous deux à l'accusatif en tant que COD du participe présent *æquantibus*.
- b) *constare* : ne pas confondre *constare*, consister en, composé *de*+ablatif (29b) avec l'impersonnel *constat*, il est établi que (29c) que l'on peut trouver aussi à l'infinitif comme tout impersonnel d'ailleurs : *nam ex antecedentibus jam constare existimo nempe quod per Naturam naturantem nobis intelligendum est id quod in se est et per se concipitur*, car sur la base de ce qui précède j'estime que <cela> est déjà établi à savoir que par Nature naturante il nous faut entendre ce qui est en soi et se conçoit par soi (scolie 29/I).
- c) *duodecies* : les adverbes numéraux servent à multiplier et désigne un nombre de fois : *semel, bis, ter, quater*. À partir de cinq (fois), ils se forment en ajoutant au radical des numéraux la terminaison IES : *quinquies, sexies, septies, octies, nonies, decies, undecies, duodecies, tredecies, quattordecies...*, *vicies* (vingt fois), *centies, millies* etc.

43. DENIQUE SI EX UNO PUNCTO INFINITÆ CUJUSDAM QUANTITATIS CONCIPIATUR DUAS LINEAS UT AB, AC, CERTA AC DETERMINATA IN INITIO DISTANTIA IN INFINITUM PROTENDI, CERTUM EST DISTANTIAM INTER B ET C CONTINUO AUGERI ET TANDEM EX DETERMINATA INDETERMINABILEM FORE.

denique	enfin
si concipiatur ex uno puncto	si l'on conçoit qu'à partir d'un point
infinಿತæ cujusdam quantitatis	d'une certaine quantité infinie
duas lineas	deux lignes
ut AB, AC	telles que AB, AC
in infinitum protendi	se prolongent à l'infini
in initio distantia	la distance <étant> au début
certa ac determinata	précise et déterminée
certum est	il est certain
distantiam inter B et C	que la distance entre B et C

continuo augeri	augmente continuellement
et tandem	et qu'enfin
ex determinata	de déterminée <qu'elle était>
indeterminabilem fore	elle deviendra indéterminable

- a) *si concipiatur* : si l'on conçoit. Bien que *concupiatur* soit un subjonctif présent (20e) passif qui devrait normalement se rendre en français par l'imparfait (ici, si l'on concevait), nous maintenons néanmoins le présent du fait que la principale est au présent : *certum est*, il est certain (13a). Il en est de même si la principale est au futur (21c).
- b) *infinitæ cujusdam quantitatis* : littéralement, d'une certaine quantité infinie. L'expression est assez difficile. Il s'agit d'un plan infini : si à partir d'un point appartenant à un certain plan infini. Ce plan infini est nécessaire à cette explication puisque si deux segments distincts partent d'un même point de ce plan et se prolongent à l'infini, la distance d'une extrémité à l'autre de ces segments va nécessairement croître indéfiniment.



Le mot *quantitas* est d'ailleurs assez vague chez Spinoza et désigne tout ce qui peut se mesurer d'une façon ou d'une autre (un plan infini certes ne se mesure pas mais on peut quantifier une section d'un tel plan, de même pour le temps) : *hic per existentiam non intelligo durationem hoc est existentiam quatenus abstracte concipitur et tanquam quædam quantitatis species*, ici par existence je n'entends pas durée c'est-à-dire existence en tant qu'on la conçoit abstraitement et comme une certaine espèce de quantité (scolie 45/II).

- c) *protendi* : infinitif passif de *protendo*, prolonger, verbe de la proposition infinitive introduite par *concupiatur* : *si concipiatur duas lineas in infinitum protendi*, si l'on conçoit que deux lignes se prolongent à l'infini (26e). Cette finale en NDI est trompeuse car elle peut faire penser à un génitif de gérondif, ce qui n'est absolument pas le cas ici. Notons que le parfait de *protendo* fait *protendi* (j'ai prolongé) et ne diffère pas de son infinitif passif ainsi que cela arrive pour certains verbes comme *absolvo* (terminer), *attendo* (prêter attention), *comprehendo* (comprendre), *constituo* (décider), *ostendo* (montrer) etc. C'est la structure de la phrase qui fait la décision, par exemple : *luce meridiana clarius ostendi nihil absolute in rebus dari propter quod contingentes dicantur*, j'ai montré plus clairement que le jour à midi que dans les choses il n'est rien dans l'absolu (25b) qui fasse qu'on

les dise contingentes (1ère scolie 33/I) avec le parfait *ostendi* mais *atque hac eadem via facile ostendi potest rem illam posse per accidens causam esse cupiditatis*, et l'on pourrait montrer facilement par cette même voie que cette chose pourrait être par hasard cause de désir (démonstration 15/III) avec l'infinif passif *ostendi*. Notons également les formes *ostendit* et *ostendimus* communes au présent et au parfait. Encore une fois, c'est le contexte qui lève cette ambiguïté, par exemple : *quod ostendit nullum aliud fuisse huic doctrinae argumentandi medium*, ce qui montre que cette doctrine n'eut aucun autre moyen d'argumenter (appendice I) avec le présent *ostendit* mais *sed mea quidem sententia nihil praeter magni sui ingenii acumen ostendit, ut suo loco demonstrabo*, mais à mon avis du moins il [Descartes] n'a montré que la subtilité de sa grande intelligence ainsi que je le démontrerai en son lieu (préface III) avec le parfait *ostendit*.

- d) *certa ac determinata distantia* : ablatif absolu (20a) sans participe. Comme le verbe être n'a pas de participe c'est-à-dire ni participe présent — le pseudo-participe présent *ens* (étant) qui n'existe pas en latin classique (31c), n'étant utilisé que dans la langue philosophique comme nom neutre — ni participe parfait (n'ayant pas de supin, il n'a pas non plus de participe parfait puisque c'est à partir du supin qu'on le forme), il résulte que chaque fois que dans un ablatif absolu le participe serait celui de *sum*, il fait logiquement défaut et l'on n'a que le sujet de cet ablatif absolu, ici *distantia* et son attribut, ici *certa ac determinata*. Ici l'ablatif absolu exprime la concession et équivaut à par exemple à *tametsi distantia <inter B et C> in initio certa ac determinata est*, bien que la distance <entre B et C> soit au début précise et déterminée.
- e) *fore* : infinitif futur de *sum* (être) et *fio* (devenir). *certum est distantiam inter B et C indeterminabilem fore*, il est certain que la distance entre B et C deviendra indéterminable.
- f) *ut* : cette conjonction introduit un nouveau sujet (13g) qui explicite ici le premier (*duas lineas*, à l'accusatif en tant que sujet d'une proposition infinitive), deux lignes comme <par exemple> AB, AC.

44. CUM IGITUR HÆC ABSURDA SEQUANTUR UT PUTANT EX EO QUOD QUANTITAS INFINITA SUPPONITUR, INDE CONCLUDUNT SUBSTANTIAM CORPOREAM DEBERE ESSE FINITAM ET CONSEQUENTER AD DEI ESSENTIAM NON PERTINERE.

cum igitur	comme donc
hæc absurda sequantur	ces absurdités suivent
ut putant	comme ils <le> pensent
ex eo quod	de ce que
quantitas infinita supponitur	on suppose une quantité infinie
inde concludunt	de là ils concluent
substantiam corpoream	que la substance corporelle

debere esse finitam	doit être finie
et consequenter	et par conséquent
ad Dei essentiam non pertinere	qu'elle n'appartient pas à l'essence de Dieu

- a) *cum* : comme, puisque+subjonctif, ici *sequantur*, subjonctif présent. *cum plures homines existere possint, ergo id quod hominis formam constituit, non est esse substantiæ*, puisque plusieurs humains peuvent exister, donc ce qui constitue la forme de l'humain n'est pas l'être de la substance (scolie 10/II).
- b) *hæc absurda* : littéralement, ces absurdes, l'adjectif *absurdus* étant ici utilisé comme nom neutre, ici au nominatif pluriel.
- c) *quantitas infinita supponitur* : littéralement, une quantité infinie est supposée c'est-à-dire qu'ils prennent pour hypothèse ou pour point de départ une quantité infinie. Le passif, impersonnel (28c) ou non, permet de rendre le français "on".
- d) *cum hæc absurda sequantur ex eo quod* : puisque ces absurdes suivent de ce que. Le verbe étant au pluriel, on voit clairement que *hæc absurda* est au nominatif pluriel en tant que sujet de *sequantur* (16b).

45. SECUNDUM ARGUMENTUM PETITUR ETIAM A SUMMA DEI PERFECTIONE.

petitur etiam	on va chercher aussi
secundum argumentum	un second argument
a summa Dei perfectione	à partir de la suprême perfection de Dieu

- a) *petitur* : littéralement, est recherché, *secundum argumentum* étant sujet de ce présent passif.
- b) *a* : la préposition *ab* (*a* normalement devant consonne) pour exprimer un point de départ équivaut pratiquement à *ex* : *cum hoc verum esse ex summa Dei perfectione sequatur*, puisqu'il suit que cela est vrai à partir de la suprême perfection de Dieu (2ème scolie 33/I).

46. DEUS ENIM INQUIUNT CUM SIT ENS SUMME PERFECTUM, PATI NON POTEST
--

Deus enim	en effet Dieu
inquiunt	disent-ils
cum sit ens summe perfectum	puisque'il est un être suprêmement parfait
pati non potest	ne peut pas pâtir

- a) *inquiunt* : on trouve aussi *aiunt* avec le même sens (38a).
- b) *cum* : comme, puisque+subjonctif latin (44a).
- c) *pati* : infinitif de *patior*, pâtir. Notons que construit avec une proposition infinitive, ce verbe signifie "souffrir de" : *impotentia in hoc solo consistit quod homo a rebus quæ extra ipsum sunt, duci se patiatur*, l'impuissance ne consiste qu'en ceci que l'humain souffre d'être conduit par des choses qui sont en dehors de lui-même (2ème scolie 37/IV). Le sujet de l'infinitive introduite par *patiatur* est *se* qui renvoie à *homo* et son verbe est l'infinitif passif *duci*.
- d) *potest* : la phrase étant ici négative, on peut aussi rendre ce verbe par « savoir » au sens atténué de « pouvoir » (13h) : *Deus pati non potest*, Dieu ne saurait pâtir.

47. ATQUI SUBSTANTIA CORPOREA QUANDOQUIDEM DIVISIBILIS EST, PATI POTES

atqui substantia corporea	or la substance corporelle
quandoquidem divisibilis est	dans la mesure où elle est divisible
pati potest	peut pâtir

- a) *atqui* : or, marque une forte opposition. *Autem* exprime une faible opposition (6, 9, 15, 17b, 33) — on peut même ne pas traduire ce mot — et *sed* et *verum*, une opposition moyenne (11, 22, 29, 30, 36).
- b) *quandoquidem* : dans la mesure où (+indicatif).

48. SEQUITUR ERGO IPSAM AD DEI ESSENTIAM NON PERTINERE.

sequitur ergo	il s'ensuit donc
ipsam non pertinere	qu'elle n'appartient pas
ad Dei essentiam	à l'essence de Dieu

- a) *ipsam* : sujet de la proposition infinitive introduite par *sequitur* et renvoie à *substantia corporea* de la phrase précédente : *sequitur ipsam <substantiam corpoream> ad Dei essentiam non pertinere*, il s'ensuit que <la substance corporelle> elle-même n'appartient pas à l'essence de Dieu. La proposition infinitive est ici sujet de *sequitur* (16b) qui est intransitif dans cette acception.
- b) Un mot quelconque peut toujours être repris par un pronom, le plus généralement par *ipse* ou *idem* (36e) ou *hic* ou *ille* aux cas, genre et nombre voulus : on aurait pu avoir *sequitur eandem ad Dei essentiam non pertinere* ou bien *sequitur hanc ad Dei essentiam non pertinere* ou bien *sequitur illam ad Dei essentiam non pertinere*.

49. HÆC SUNT QUÆ APUD SCRIPTORES INVENIO ARGUMENTA QUIBUS OSTENDERE CONANTUR SUBSTANTIAM CORPOREAM DIVINA NATURA INDIGNAM ESSE NEC AD EANDEM POSSE PERTINERE.

hæc sunt argumenta	voilà les arguments
quæ apud scriptores invenio	que je trouve chez les auteurs
quibus ostendere conantur	par lesquels ils s'efforcent de montrer que
substantiam corpoream	la substance corporelle
divina natura indignam esse	est indigne de la nature divine
nec ad eandem posse pertinere	et ne peut pas lui appartenir

- a) *hæc sunt* : littéralement, ce sont. Remarquons que *hic, hæc, hoc* renvoie à quelque chose de proche de celui qui parle (pronom-adjectif de la première personne), proche dans le texte (plus haut ou plus bas) ou dans le temps (passé ou avenir proche) ou encore dans l'espace. Ainsi si *hæc sunt argumenta* prépare l'énoncé futur de certains arguments, on traduira par : voici (futur) les arguments, les arguments suivants. Mais si *hæc sunt argumenta* se situe précisément après l'exposé de ces arguments, comme c'est ici le cas, on traduit logiquement par : voilà (passé) les arguments, tels sont les arguments. Par exemple, dans la scolie 45/IV, on lit *mea hæc est ratio et sic animum induxi meum*, voici ma règle et à quoi je me suis résolu où *hæc est* est rendu par "voici" (futur) [littéralement, ma règle est celle-ci, celle qui suit] car la règle en question suit effectivement : *nullum numen nec alius nisi invidus mea impotentia et incommodo delectatur nec nobis lacrimas, singultus, metum et alia hujusmodi quæ animi impotentis sunt signa, virtuti ducit*, aucune divinité ni personne si ce n'est un envieux ne prend plaisir à mon impuissance et à mon désagrément ni ne nous tient pour vertu les larmes, les sanglots, la crainte et autres choses de ce genre qui sont les signes d'un esprit faible. Si cette règle avait précédé son annonce, *hæc est* aurait été traduit par "voilà" (passé). Dans le cas où *hæc* vaut pour ce qui suit, on peut aussi traduire par "le/la suivant(e)" ou par "que voici" : *mea hæc est ratio*, ma règle est la suivante. Dans la scolie 43/II, on lit d'abord : *atque his me ad has quæstiones respondisse puto nempe*, et par là je pense avoir répondu aux questions <que voici> à savoir que etc. On se trouve juste avant l'énoncé de ces questions. Puis juste après on lit : *ad has inquam quæstiones me jam respondisse puto*, à ces questions-là dis-je je pense avoir déjà répondu, où *has quæstiones* a d'abord renvoyé à ce qui suit, puis à ce qui précède. Dans la première scolie 37/IV on lit : *atque hæc illa sunt quæ in scholio propositionis duodevicesimæ hujus partis demonstrare promisi*, et voilà ce que j'ai promis de démontrer dans la scolie de la proposition 18 de cette partie. Ou encore : *atque hi affectus lætitiæ et tristitiæ sunt quos idea rei externæ comitatur tanquam causa per se vel per accidens*, et voilà les affects de joie et de tristesse qu'accompagne l'idée

d'une chose extérieure comme cause par soi ou par hasard (explication de la définition 24/III des affects). *atque hæc sunt quæ de affectibus lætitiæ et tristitiæ notare susceperam*, et voilà ce que je m'étais proposé de consigner sur les affects de joie et de tristesse (scolie 58/IV). Parfois un *scilicet* montre clairement que *hic, hæc, hoc* renvoie à ce qui suit : *admirationi opponitur contemptus cujus tamen causa hæc plerumque est quod scilicet ex eo quod aliquem rem aliquam admirari, amare, metuere etc. videmus vel ex eo quod res aliqua primo aspectu apparet similis rebus quas admiramur, amamus, metuimus etc. determinamur ad eandem rem admirandum, amandum, metuendum etc.*, à l'admiration s'oppose le mépris dont la cause cependant est le plus souvent la suivante à savoir de ce que nous voyons quelqu'un admirer, aimer, craindre etc. quelque chose ou de ce qu'une chose apparaît au premier coup d'œil semblable aux choses que nous admirons, aimons, craignons etc. nous sommes déterminés à admirer, à aimer, à craindre etc. <cette> même chose (scolie 52/III). En résumé, on rend donc *hic, hæc, hoc* construit avec le verbe être par "voici" ou "le suivant" en relation à ce qui suit et par "voilà" ou "tel" en relation à ce qui précède.

- b) *quæ, quibus* : ces deux relatifs ont le même antécédent *argumenta* : *hæc sunt argumenta quæ apud scriptores invenio*, ce sont là les arguments que je trouve chez les auteurs, et *hæc sunt argumenta quibus ostendere conantur*, ce sont là les arguments par lesquels ils s'efforcent de montrer (32a) etc. Quand deux relatifs ayant même antécédent n'ont pas la même forme (*quæ* est accusatif COD de *invenio* et *quibus* ablatif complément circonstanciel de moyen de *conantur*), les relatives n'ont pas besoin d'être reliées par une conjonction de coordination. Mais si deux relatives sont annoncées par le même relatif par exemple *quæ*, on aura une première fois *quæ* (qui/que) et la seconde fois *quæque* (et qui/que) : *illa quæ omnibus communia quæque æque in parte ac in toto sunt, non possunt concipi nisi adæquate*, les choses qui sont communes à tout et sont autant dans la partie que dans le tout ne peuvent se concevoir qu'adéquatement (proposition 38/II). On trouve aussi *quod... quodque, qui... quique* ou encore *quæ... quæque* : *hinc fit ut qui miraculorum causas veras quærit quique res naturales ut doctus intelligere, non autem ut stultus admirari studet, passim pro hæretico et impio habeatur*, de là vient que celui qui cherche les vraies causes des miracles et qui désire comprendre les choses naturelles et non pas les admirer comme un sot passe un peu partout pour hérétique et impie (appendice I). *nec minus insanire creduntur qui amore ardent quique noctes atque dies solam amasiam vel meretricem somniant quia risum movere solent*, et l'on ne croit pas que ceux qui brûlent d'amour et qui ne rêvent nuit et jour que d'une amante ou d'une courtisane sont moins fous parce que d'ordinaire ils font rire (scolie 44/IV). Dans certains cas d'ailleurs on ne traduit spontanément pas le deuxième relatif pour ne pas alourdir la phrase : *id quod omnibus commune quodque æque in parte ac in toto est, nullius rei singularis essentiam constituit*, ce qui est commun à toutes choses et est autant dans la partie de que dans le tout, ne constitue l'essence d'aucune chose singulière (proposition 37/II). *illa quæ omnibus communia quæque æque in parte ac in toto sunt, non possunt concipi nisi adæquate*, les choses qui sont communes à tout et sont autant dans la partie que dans

le tout ne peuvent se concevoir qu'adéquatement (proposition 38/II). Dans certains cas d'ailleurs, comme le montrent les exemples précédents, on ne traduit spontanément pas le second relatif pour ne pas alourdir la phrase.

- c) *divina natura* : ablatif complément de *indignus*+ablatif, indigne de.
- d) *eandem* : reprend *substantiam corpoream* (48b) sujet de la proposition infinitive introduite par *ostendere conantur*.
- e) *scriptores* : les auteurs que Spinoza évite en général de citer nommément : *non defuerunt tamen viri præstantissimi qui de recta vivendi ratione præclara multa scripserint et plena prudentiæ consilia mortalibus dederint*, il n'a cependant pas manqué d'hommes très éminents pour avoir écrit beaucoup de choses remarquables sur la façon correcte de vivre et donné aux mortels des conseils pleins de sagesse (préface III). Notons dans cet exemple la syntaxe "pour+infinitif" pour tenter d'interpréter la relative au subjonctif (110a). On trouve aussi *auctor* : *scio equidem auctores qui primi hæc nomina sympathiæ et antipathiæ introduxerunt, significare iisdem voluisse rerum occultas quasdam qualitates*, je sais quant à moi que les auteurs qui les premiers ont introduit ces noms de sympathie et d'antipathie ont voulu désigner par là certaines qualités occultes (des choses) (scolie 15/III, à propos de *rerum*, 21b). Mais *auctor* peut aussi désigner l'auteur d'une œuvre autre que littéraire e.g. d'une maison : *exempli gratia si quis aliquod opus viderit noveritque scopum auctoris illius operis esse domum ædificare, is domum imperfectam esse dicet et contra perfectam simulatque opus ad finem quem ejus auctor eidem dare constituerat, perductum viderit*, par exemple si quelqu'un voit quelque œuvre et sait que le but de l'auteur de cette œuvre était de construire une maison, celui-ci dira que la maison est imparfaite et au contraire parfaite dès qu'il aura vu l'œuvre parvenue à la fin que son auteur avait décidé de lui donner (préface IV).

50. VERUMENIMVERO SI QUIS RECTE ATTENDAT, ME AD HÆC JAM RESPONDISSE COMPERIET QUANDOQUIDEM HÆC ARGUMENTA IN EO TANTUM FUNDANTUR QUOD SUBSTANTIAM CORPOREAM EX PARTIBUS COMONI SUPPONUNT, QUOD JAM (PER PROPOSITIONEM DUODECIMAM CUM COROLLARIO PROPOSITIONIS TERTIÆ DECIMÆ) ABSURDUM ESSE OSTENDI.

verumenimvero	mais en vérité
si quis recte attendat	si l'on y prête correctement attention
comperiet	on découvrira que
me jam respondisse	j'ai déjà répondu
ad hæc	à cela
quandoquidem	dans la mesure où
hæc argumenta fundantur	ces arguments se fondent
in eo tantum quod supponunt	sur cela seul qu'ils supposent que

substantiam corpoream	la substance corporelle
ex partibus componi	se compose de parties
quod jam ostendi	et cela j'ai déjà montré
per propositionem duodecimam	par la proposition 12
cum corollario	avec le corollaire
propositionis tertiæ decimæ	de la proposition 13
absurdum esse	que c'est absurde

- a) *si quis recte attendat* : littéralement, si quelqu'un y prêtait correctement attention (12a) mais comme le verbe de la principale est au futur (*comperiet*), on rend faute de mieux le subjonctif présent *attendat* par un présent français (21c) : si quelqu'un y prête correctement attention. On aurait maintenu le potentiel (12g) si le verbe de la principale était lui aussi au subjonctif présent (20e) : *si quis recte attendat, comperiat* etc., si l'on y prêtait correctement attention, on découvrirait etc. Notons qu'une structure avec un *si* latin ne se traduira pas nécessairement par une conditionnelle en français bien que ce type de procédé dans la traduction soit rare : *satis hic erit si pro fundamento id capiam quod apud omnes debet esse in confesso*, il suffira ici que je prenne pour fondement ce qui doit être incontesté pour tout le monde (appendice I). *unde illud poetæ : Speremus pariter, pariter metuamus amantes; Ferreus est si quis quod sinit alter, amat*, d'où ceci du poète : ayons, amants, mêmes espoirs et mêmes craintes; n'a pas de cœur celui qui aime ce que l'autre endure (corollaire de la démonstration 31/III). Il en est logiquement de même avec *nisi* : *vulgus varius et inconstans atque adeo nisi conservetur fama, cito abolescit*, car le vulgaire est changeant et inconstant et par suite une réputation qui ne se maintient pas dépérit vite (scolie 58/IV). *nisi ratio et vigilantia adsit* (93j), en l'absence de raison et de vigilance (chapitre 30/IV).
- b) *ad hæc* : littéralement, à ces choses <dont on vient de parler> (49a). On peut aussi considérer que le neutre pluriel *argumenta* est sous-entendu : *me ad hæc <argumenta> jam respondisse comperiet*, il découvrira que j'ai déjà répondu à ces arguments.
- c) *quod* : relatif de liaison (14b) COD de *ostendi* : *ostendi id absurdum esse*, j'ai montré que c'est absurde d'où *quod ostendi* etc. Lorsqu'un verbe est transitif et admet une proposition infinitive (ce qui est le cas du verbe *ostendo*), il y a parfois difficulté pour savoir si le *quod* est relatif de liaison ou conjonction signifiant "le fait que" notamment si le verbe est construit à la fois avec un COD et une proposition infinitive : *quod præterea vulgo aiunt Naturam aliquando deficere vel peccare resque imperfectas producere, inter commenta numero de quibus in appendice partis primæ egi*, quant à ce fait en outre qu'ils disent ordinairement que la Nature quelquefois défaille ou pèche et produit des choses imparfaites, je le mets au nombre des inventions dont (51e) j'ai traité dans l'appendice de la première partie (préface IV). Ici nous avons considéré que le *quod* signifiait "le fait que" ce qui nous permet de construire *aiunt* normalement avec la

seule proposition infinitive. Mais nous aurions pu pencher pour la traduction : en outre ce qu'ils disent, <à savoir> que la Nature quelquefois défaille ou péche et produit des choses imparfaites etc. Dans cette hypothèse, *quod* serait relatif de liaison COD de *aiunt* simultanément construit avec une proposition infinitive. S'il en avait été ainsi, il est probable de Spinoza aurait prévenu le lecteur par un *scilicet* que nous avons d'ailleurs dû rajouter dans notre traduction et nous aurions eu : *quod præterea vulgo aiunt, Naturam scilicet aliquando deficere vel peccare* etc. On trouve la conjonction *quod* en apposition à un nom. On traduit alors par "selon lequel" : *at nihilominus vitam solitariam vix transigere queunt ita ut plerisque illa definitio quod homo sit animal sociale, valde arriserit*, mais néanmoins ils ne pourraient guère passer toute une vie retirée en sorte que cette définition selon laquelle l'humain serait un animal sociable a fortement plu à la plupart (scolie 35/IV). On trouvera aussi *opinio quod*, l'opinion selon laquelle : *sed hic minime tacendum est quod ille etiam superbus vocetur qui de reliquis minus justo sentit atque adeo hoc sensu superbia definienda est quod sit lætitia orta ex falsa opinione quod homo se supra reliquos esse putat*, mais il ne faut nullement taire ici qu'on appelle aussi orgueilleux celui qui fait des autres moins de cas qu'il n'est juste et par suite il faut définir l'orgueil en ce sens comme étant une joie née de la fausse opinion selon laquelle un humain se croit au-dessus des autres (scolie 57/IV).

51. DEINDE SI QUIS REM RECTE PERPENDERE VELIT, VIDEBIT OMNIA ILLA ABSURDA (SIQUIDEM OMNIA ABSURDA SUNT, DE QUO NON JAM DISPUTO) EX QUIBUS CONCLUDERE VOLUNT SUBSTANTIAM EXTENSAM FINITAM ESSE, MINIME EX EO SEQUI QUOD QUANTITAS INFINITA SUPPONATUR SED QUOD QUANTITATEM INFINITAM MENSURABLEM ET EX PARTIBUS FINITIS CONFLARI SUPPONUNT.

deinde	ensuite
si quis velit	si quelqu'un veut
rem recte perpendere	examiner correctement la question
videbit omnia illa absurda	il verra que toutes ces absurdités
siquidem omnia absurda sunt	si toutefois toutes ces choses sont absurdes
de quo non jam disputo	ce dont je ne discute pas pour l'instant
ex quibus concludere volunt	à partir desquelles ils veulent conclure que
substantiam extensam	la substance étendue
finitam esse	est finie
minime sequi ex eo quod	ne suit pas du tout de ce que
quantitas infinita supponatur	on supposerait une quantité infinie

sed quod supponunt	mais <de ce qu'>ils supposent
quantitatem infinitam	qu'une quantité infinie
mensurabilem	<est> mesurable
et ex partibus finitis conflari	et se compose de parties finies

- a) *si quis velit* : littéralement, si quelqu'un voulait, mais le verbe de la principale *videbit* est au futur (50a) d'où un présent dans la traduction bien que *velit* soit un subjonctif présent.
- b) *omnia illa absurda* : tous ces absurdes (44b).
- c) *ex quibus* : à partir desquels. On trouve aussi *quibus* tout court avec le sens approchant de "par lesquels" (32, 49).
- d) *res* : chose au sens le plus général d'où aussi circonstances, événement, sujet d'une discussion etc. ici question. À noter l'expression *e re*, selon les circonstances : *sed aliae quorundam axiomatum sive notionum causae dantur quas hac nostra methodo explicare e re foret*, mais il y a d'autres causes de certains axiomes ou notions qu'il faudrait selon les circonstances expliquer par cette méthode <qui est la> nôtre (1ère scolie 40/II). En latin classique, on a la formule *pro tempore et pro re* ou encore *ex tempore et ex re* (selon le temps et selon les circonstances) d'où l'on tire *ex re* ou *e re* (4g). Dans l'ultime scolie 49/II, on lit d'ailleurs la formule *prout tempus et res postulat*, selon que le temps et les circonstances le réclament, avec (notons-le incidemment) accord de voisinage (93j) du verbe latin.
- e) *de quo* : <ce> dont, <ce> à quoi, littéralement au sujet duquel. La préposition *de* suivie du pronom relatif à l'ablatif *quo*, *qua* ou *quibus* se traduit souvent pour plus de légèreté par "dont", "à quoi" (pour un relatif classique), "ce dont", "ce à quoi" (pour un relatif de liaison) : *ut corpus humanum eodem modo afficiant, de quo mens iterum cogitabit*, <il vient> que [les parties fluides] affectent le corps humain de la même façon, ce à quoi l'esprit pensera de nouveau [*<unde fit ut... et etiam ut... et consequenter> ut*] (démonstration du corollaire 17/II). *tertium illud cognitionis genus formare de quo diximus in scholio secundo propositionis quadragesimæ hujus partis et de cujus præstantia et utilitate in quinta parte erit nobis dicendi locus*, former ce troisième genre de connaissance dont nous avons parlé dans la deuxième scolie de la proposition 40 de cette partie et de la supériorité et utilité duquel il y aura pour nous lieu de parler dans la cinquième partie (scolie 47/II). *nihil igitur his affectibus opponi potest præter generositatem et animositatem, de quibus in sequentibus*, on ne peut donc opposer à ces affects que générosité et fermeté, dont <nous parlerons> dans la suite (explication de la définition 48/III des affects). *experientia de qua nobis non licet dubitare postquam ostendimus corpus humanum prout ipsum sentimus, existere*, expérience dont il ne nous est pas permis de douter après que nous avons montré que le corps humain existe tel que nous le sentons (scolie 17/II).

52. QUARE EX ABSURDIS QUÆ INDE SEQUUNTUR, NIHIL ALIUD CONCLUDERE POSSUNT QUAM QUOD QUANTITAS INFINITA NON SIT MENSURABILIS ET QUOD EX PARTIBUS FINITIS CONFLARI NON POSSIT.

quare	c'est pourquoi
ex absurdis quæ inde sequuntur	à partir des absurdités qui en suivent
nihil aliud concludere possunt	il ne peuvent que conclure
quam quod quantitas infinita	qu'une quantité infinie
non sit mensurabilis	ne serait pas mesurable
et quod non possit	et qu'elle ne pourrait pas
conflari ex partibus finitis	se composer de parties finies

a) *concludere quod* : conclure que. De même qu'on trouve *sequitur quod* ou *sequitur*+proposition infinitive (20b), de même on trouve *concludere quod* ou *concludere*+proposition infinitive (14a). Mais il faut remarquer qu'avec *concludere* la proposition associée (infinitive ou conjonctive) est COD, *concludo* étant transitif, alors qu'avec *sequi* elle est sujet (16a), *sequi* étant impersonnel et intransitif dans cette acception. Notons qu'après le *quod*, on trouvera aussi bien l'indicatif que le subjonctif. Du fait que la proposition introduite par *quod* a le même statut qu'une proposition directe — elle est une proposition directe par opposition à une interrogation indirecte où le subjonctif est normalement obligatoire (12f) du fait de l'indirection — le subjonctif après *quod* se rend comme ici (*sit* et *possit*) de préférence par un conditionnel. Par exemple : *ibi concludebamus Deum ideam suæ essentiæ et omnium quæ ex ea necessario sequuntur, formare posse ex hoc solo nempe quod Deus est res cogitans et non ex eo quod sit suæ ideæ objectum*, nous y concluons que Dieu peut former une idée de son essence et de tout ce qui en suit nécessairement et ce, de cela seul que Dieu est chose pensante et non pas (1g) de ce qu'il serait l'objet de son idée (démonstration 5/II) où le premier *quod* est suivi d'un indicatif (*quod Deus est res cogitans*) et le second d'un subjonctif (*quod sit suæ ideæ objectum*). Un subjonctif parfait latin se rendra par un subjonctif passé français : *quare non mirum quod prophetæ qui non paucorum sed communi utilitati consuluerunt, tantopere humilitatem, pœnitentiam et reverentiam commendaverint*, c'est pourquoi il n'est pas étonnant que les prophètes qui ont veillé non pas <à l'utilité> de quelques-uns mais à l'utilité commune aient tellement recommandé la soumission, le repentir et le respect (scolie 54/IV) où le subjonctif parfait *commendaverint* a été traduit par le subjonctif passé "aient recommandé". Il faut parfois modifier légèrement la structure de la phrase pour exprimer ce subjonctif après *quod* : *statuit quod hæc glans tot variis modis in medio cerebro suspendatur quot variis modis spiritus animales in eandem impingunt*, cette glande pense-t-il serait suspendue au milieu du cerveau d'autant de diverses manières que les esprits animaux

frappent contre elle de diverses manières (préface V) [littéralement, il pense que], le subjonctif exprimant ici qu'en réalité Spinoza ne prend pas part à cette opinion de Descartes. On trouvera aussi *apparet quod* ou *apparet+proposition infinitive* : *ex his apparet quod quamvis duo attributa realiter distincta concipiantur hoc est unum sine ope alterius, non possumus tamen inde concludere ipsa duo entia sive duas diversas substantias constituere*, à partir de là il appert que bien que deux attributs soient conçus réellement distincts c'est-à-dire l'un sans l'aide de l'autre, nous ne pouvons pas cependant en conclure qu'ils constituent deux étants c'est-à-dire deux substances différentes (scolie 10/I). *ex omnibus supra dictis clare apparet nos multa percipere*, à partir de tout ce qui a été dit plus haut, il apparaît clairement que nous percevons de nombreuses choses (2ème scolie 40/II). De même on trouvera *intelligere quod* (comprendre que), *ponere quod* (poser que), *supponere quod* (supposer que), *respondere quod* (répondre que), *dicere quod* (dire que), *ostendere quod* (montrer que), *affirmare quod* (affirmer que), *negare quod* (nier que) etc. ou bien ces mêmes verbes en construction avec une proposition infinitive : *nec tamen nego bruta sentire sed nego quod propterea non liceat nostræ utilitati consulere et iisdem ad libitum uti eademque tractare prout nobis magis convenit quandoquidem nobiscum natura non conveniunt et eorum affectus ab affectibus humanis sunt natura diversi*, et je ne nie pas cependant que les bêtes aient des sensations mais je nie que pour cette raison il ne <nous> soit pas possible de veiller à notre utilité et de les utiliser à <notre> fantaisie et de les employer de la manière qui nous convient le mieux dans la mesure où elles ne conviennent pas en nature avec nous et <que> leurs affects sont différents par nature des affects humains (1ère scolie 37/IV) où le premier *nego* est construit avec une proposition infinitive et le second avec *quod*.

- b) *nihil aliud quam* : rien d'autre que (16d). Il y a ici une double construction, d'une part *concludere quod* (conclure que) et d'autre part *nihil aliud quam* (rien d'autre que) ce qui provoque en français une double conjonction "que" : ils ne peuvent que conclure que. Il en aurait été de même si *concludere* avait été construit avec une proposition infinitive : *nihil aliud concludere possunt quam quantitatem infinitam non esse mensurabilem*, ils ne peuvent que conclure qu'une quantité infinie n'est pas mesurable. Si l'on veut maintenir en français la structure "rien d'autre", on rend alors le *quam* par "sinon" pour éviter le doublement de la conjonction : ils ne peuvent conclure rien d'autre sinon qu'une quantité infinie n'est pas mesurable. *nihil aliud videntur ostendisse quam naturam Deosque æque ac homines delirare*, ils semblent n'avoir montré rien d'autre sinon que la nature et les Dieux délirent tout autant que les humains (appendice I). Parfois on trouve un autre moyen pour éviter les lourdeurs : *cum dicimus mentem humanam hoc vel illud percipere, nihil aliud dicimus quam quod Deus non quatenus infinitus est sed quatenus per naturam humanæ mentis explicatur sive quatenus humanæ mentis essentiam constituit, hanc vel illam habet ideam*, dire que l'esprit humain perçoit telle ou telle chose revient à dire que Dieu non pas en tant qu'il est infini mais en tant qu'il s'explique par la nature de l'esprit humain ou encore en tant qu'il constitue l'essence de l'esprit humain,

a telle ou telle idée [littéralement, quand nous disons... nous ne disons rien d'autre sinon que etc.] (corollaire 11/II).

53. ATQUE HOC IDEM EST QUOD NOS SUPRA (PROPOSITIONE DUODECIMA ETC.) JAM DEMONSTRATIVUS.

atque hoc	et cela
idem est quod	est la même chose que
nos jam demonstrativus	nous avons déjà démontrée
supra (propositione duodecima etc.)	plus haut (à la proposition 12 etc.)

54. QUARE TELUM QUOD IN NOS INTENDUNT, IN SE IPSOS REVERA CONJICIUNT.

quare	c'est pourquoi
telum quod in nos intendunt	le trait qu'ils dirigent contre nous
in se ipsos	<c'est> contre eux-mêmes
revera conjiciunt	en vérité <qu'>ensemble ils le jettent

- a) *in* : cette préposition est suivie de l'ablatif s'il n'y a pas d'idée de mouvement, par exemple *in nobis*, en nous (81) ou *in se ipsis*, en elles/eux mêmes (8e, 11) ou de l'accusatif comme ici s'il y a cette idée (4f) : *in nos*, contre nous, *in se ipsos*, contre eux-mêmes.
- b) *telum quod in nos intendunt* : le trait qu'ils dirigent contre nous. Le verbe *intendo* est ici construit avec la préposition *in*+accusatif. Avec un COD à l'accusatif, on le rend par "tendre à" ou encore par "viser" si l'on préfère un verbe transitif direct : *nam ad id quod intendimus nempe ad affectuum vires et mentis in eosdem potentiam determinandum, nobis sufficit uniuscujusque affectus generalem habere definitionem*, car pour ce à quoi nous tendons à savoir pour déterminer la force des affects et la puissance de l'esprit sur eux, il nous suffit d'avoir une définition générale de chaque affect (scolie 56/III). *eas itaque actiones quæ solum agentis utile intendunt, ad animositatem et quæ alterius etiam utile intendunt ad generositatem refero*, je rapporte donc à la fermeté ces actions qui ne visent que l'utile de celui qui agit et à la générosité <celles> qui visent aussi l'utile d'autrui (scolie 59/III). *superstitiosi qui vitia exprobrare magis quam virtutes docere norunt et qui homines non ratione ducere sed metu ita continere student ut malum potius fugiant quam virtutes ament, nil aliud intendunt quam ut reliqui æque ac ipsi fiant miseri et ideo non mirum si plerumque molesti et odiosi sint hominibus*, les superstitieux qui savent plus blâmer les vices qu'enseigner les vertus et qui cherchent non pas à conduire les humains par la raison mais à les réprimer par la crainte de telle sorte qu'ils fuient plutôt

le mal qu'ils <n>aiment les vertus ne visent qu'à rendre les autres aussi malheureux qu'eux-mêmes et c'est pour cela qu'il n'est pas étonnant s'ils sont le plus souvent désagréables et odieux aux humains (scolie 63/IV).

55. SI IGITUR IPSI EX SUO HOC ABSURDO CONCLUDERE TAMEN VOLUNT SUBSTANTIAM EXTENSAM DEBERE ESSE FINITAM, NIHIL ALIUD HERCLE FACIUNT QUAM SI QUIS EX EO QUOD FINXIT CIRCULUM QUADRATI PROPRIETATES HABERE, CONCLUDIT CIRCULUM NON HABERE CENTRUM EX QUO OMNES AD CIRCUMFERENTIAM DUCTÆ LINEÆ SUNT ÆQUALES.

si igitur	si donc
ipsi concludere tamen volunt	eux-mêmes veulent cependant conclure
ex suo hoc absurdo	de cette absurdité <qui est la> leur
substantiam extensam	qu'une substance étendue
debere esse finitam	doit être finie
nihil aliud hercle faciunt quam	ils ne font rien d'autre ma foi que
si quis ex eo quod	si de ce que quelqu'un
finxit circulum	s'est imaginé qu'un cercle
quadrati proprietates habere	a les propriétés du carré
concludit circulum	conclut qu'un cercle
non habere centrum	n'a pas de centre
ex quo	à partir duquel
omnes lineæ	toutes les lignes
ad circumferentiam ductæ	menées à sa circonférence
sunt æquales	sont égales

- a) *hercle* : ma foi (12d).
- b) *finxit* : il s'est imaginé (parfait de *finco*).
- c) *concludit* : conclut, présent de *concludo*, avec proposition infinitive (52a).
- d) *ductæ* : participe parfait de *duco* (mener, conduire) au nominatif féminin pluriel.
- e) *quadrati proprietates* : les propriétés du carré (11c).

56. NAM SUBSTANTIAM CORPOREAM QUÆ NON NISI INFINITA, NON NISI UNICA ET NON NISI INDIVISIBILIS POTEST CONCIPI (VIDE PROPOSITIONES OCTAVAM, QUINTAM ET DUODECIMAM) EAM IPSI AD CONCLUDENDUM EANDEM ESSE FINITAM, EX PARTIBUS FINITIS CONFLARI ET MULTIPLICEM ESSE ET DIVISibilem CONCIPIUNT.

nam substantiam corpoream	car la substance corporelle
quæ non potest concipi nisi infinita	laquelle ne peut se concevoir qu'infinie
non nisi unica	qu'unique
et non nisi indivisibilis	et qu'indivisible
vide propositiones	vois les propositions
octavam, quintam et duodecimam	8, 5 et 12
ad concludendum	pour conclure
eandem esse finitam	qu'elle est finie
ipsi concipiunt	eux-mêmes conçoivent
eam ex partibus finitis conflari	qu'elle se compose de parties finies
et multiplicem esse et divisibilem	et qu'elle est multiple et divisible

- a) *concludendum* : gérondif de *concludo*. Un infinitif peut être aussi bien sujet qu'objet (1f). Le gérondif remplace l'infinitif dans les fonctions autres que ces deux-là : il n'a donc pas de nominatif et son accusatif n'est jamais COD, ce pourquoi il est toujours introduit par une préposition, le plus souvent *ad*+accusatif pour exprimer le but : *ad concludendum*, pour conclure. Le gérondif est essentiellement utilisé à l'accusatif (*concludendum*), au génitif (*concludendi*) et à l'ablatif (*concludendo*). Ne pas confondre *concludendum* une des formes possibles de l'adjectif verbal, par exemple, *concludendum est*, il faut conclure (25a) avec *concludendum* gérondif dans l'expression *ad concludendum*, pour conclure. Quand on parle de gérondif tout court, sans autre précision, on parle en fait de l'accusatif du gérondif (ici *concludendum*). Aux autres cas, on fait la précision, notamment génitif du gérondif ou ablatif du gérondif. Le datif du gérondif existe (ce serait *concludendo*) comme complément d'adjectifs ou de verbes qui se construisent avec le datif mais ne se rencontre que très rarement même dans la langue classique.
- b) *eam* : accusatif féminin singulier de *is*, celui-ci, pronom-adjectif dit de rappel ou anaphorique (10c), sujet de la proposition infinitive introduite par *concupiunt* et renvoie à *substantiam corpoream* : *ipsi eam divisibilem esse concipiunt*, eux-mêmes conçoivent qu'elle est divisible (48b).
- c) *eandem* : accusatif féminin singulier de *idem*, le même, sujet de la proposition infinitive introduite par *ad concludendum* : *ad concludendum eandem <substantiam corpoream> esse finitam*, pour conclure que <cette> même <substance corporelle> est finie.

- d) Notons que l'accusatif *substantiam corpoream* n'a pas de fonction grammaticale directe mais est repris par deux pronoms féminins tous deux sujets d'une proposition infinitive, *eam* et *eandem* : *eam ipsi esse divisibilem concipiunt = substantiam corpoream ipsi esse divisibilem concipiunt* et *ad concludendum eandem esse finitam = ad concludendum substantiam corpoream esse finitam*.

57. SIC ETIAM ALII POSTQUAM FINGUNT LINEAM EX PUNCTIS COMPONI, MULTA SCIUNT INVENIRE ARGUMENTA QUIBUS OSTENDANT LINEAM NON POSSE IN INFINITUM DIVIDI.

sic etiam alii	<c'est> ainsi également <que> d'autres
postquam fingunt lineam	s'étant imaginés qu'une ligne
ex punctis componi	se compose de points
sciunt invenire multa argumenta	savent inventer de nombreux arguments
quibus ostendant lineam	par lesquels ils montrent qu'une ligne
non posse in infinitum dividi	ne peut pas être divisée à l'infini

- a) *postquam fingunt* : littéralement, après qu'ils s'imaginent. La conjonction *postquam* se construit soit avec l'indicatif, auquel cas elle n'exprime qu'une simple indication de temps : *nam postquam res ut media consideraverunt, credere non potuerunt easdem se ipsas fecisse*, car après qu'ils eurent considéré les choses comme des moyens, ils ne purent pas croire qu'elles se fussent faites elles-mêmes (appendice I); soit avec le subjonctif, auquel cas elle exprime un rapport logique : *postquam igitur rem sese contra habere breviter ostenderim, pergo ad eandem eadem via qua huc usque progressi sumus, demonstrandum*, donc maintenant que j'ai montré brièvement que c'est tout le contraire, je passe à la démonstration par la même voie par laquelle nous avons avancé jusqu'ici (scolie 18/IV).
- b) *alii* : d'autres que Spinoza préfère en général ne pas citer nommément (77a). Notons que le pronom-adjectif *alius* répété au pluriel à n'importe quel cas signifie « les uns » si c'est un pronom ou « des » si c'est un adjectif pour le premier, « d'autres » pour le ou les suivants : *praeterea nemo dubitat quin etiam tempus imaginemur nempe ex eo quod corpora alia aliis tardius vel celerius vel aequè celeriter moveri imaginemur*, en outre personne ne doute que nous imaginons aussi le temps à savoir de ce que nous imaginons des corps se mouvoir plus lentement ou plus rapidement que d'autres ou à vitesse égale (scolie 44/II). *et hinc fit ut cum alios aliis comparamus, ex sola affectuum differentia a nobis distinguantur et ut alios intrepidus, alios timidos, alios denique alio nomine appellemus*, et de là vient que quand nous comparons les uns aux autres, nous ne les distinguons que par la différence d'affects et que nous appelons les uns intrépides, d'autres craintifs, d'autres enfin d'un autre nom (scolie 51/III). *sic etiam libidines et appetitus insectorum, piscium et avium alii atque alii*

esse debent, de même aussi les besoins et appétits des insectes, des poissons et des oiseaux doivent être différents les uns des autres (scolie 57/III). *sed contra quæ apud alios sacra, apud alios profana et quæ apud alios honesta, apud alios turpia sunt*, mais au contraire ce qui chez les uns est sacré est sacrilège chez d'autres et ce qui est honorable chez les uns est honteux chez d'autres (explication de la définition 27/III des affects). *quatenus itaque Naturæ individua ad hoc genus revocamus et ad invicem comparamus et alia plus entitatis seu realitatis quam alia habere comperimus eatenus alia aliis perfectiora esse dicimus*, donc en tant que nous ramenons les individus de la Nature à ce genre et que nous <les> comparons entre eux et que nous découvrons que les uns ont plus d'étantité c'est-à-dire de réalité que d'autres, nous disons que les uns sont plus parfaits que les autres (préface IV).

58. ET PROFACTO NON MINUS ABSURDUM EST PONERE QUOD SUBSTANTIA CORPOREA EX CORPORIBUS SIVE PARTIBUS COMONATUR QUAM QUOD CORPUS EX SUPERFICIEBUS, SUPERFICIES EX LINEIS, LINEÆ DENIQUE EX PUNCTIS COMONANTUR.

et profecto	et assurément
non minus absurdum est	il n'est pas moins absurde
ponere quod substantia corporea	<de> poser qu'une substance corporelle
ex corporibus componatur	se composerait de corps
sive partibus	c'est-à-dire de parties
quam quod corpus	que <de poser> qu'un corps
ex superficiebus	<se composerait> de surfaces
superficies ex lineis	les surfaces de lignes
lineæ denique	et <que> les lignes enfin
ex punctis componantur	se composeraient de points

- a) *ponere quod* : poser que (52a), infinitif sujet de *non absurdum est* : littéralement, poser que... n'est pas moins absurde que <poser> que... Mais le français préfère en général l'impersonnel avec un infinitif sujet ou encore utiliser un nom correspondant à l'infinitif (1f).
- b) *componatur, componantur* : présents du subjonctif de *compono* à valeur de conditionnel du fait que la proposition introduite par *quod* est une proposition directe et non une indirecte (52a). La conjonction *quod* peut certes introduire un subjonctif. Elle exprime alors une hypothèse, une possibilité, une supposition : *vel quod ex mandato tyranni ut Seneca cogatur venas aperire suas hoc est majus malum minore vitare cupiat*, ou encore [quelqu'un se suicide] comme Sénèque sous prétexte qu'on l'oblige

sur ordre d'un tyran à s'ouvrir les veines c'est-à-dire qu'il désirerait éviter un très grand mal par un moindre (scolie 20/IV). Dans cet exemple, le subjonctif présent *cogatur* est appelé par *quod*+subjonctif (ici, sous prétexte qu'on l'oblige) alors que le subjonctif présent *cupiat* a valeur de conditionnel (il désirerait éviter, la condition sous-entendue étant par exemple : si c'était possible). *dixi quod Paulus odio Petrum habeat quia imaginatur id eundem possidere quod ipse Paulus etiam amat*, j'ai dit que Paul est susceptible d'avoir Pierre en haine parce qu'il imagine qu'il possède ce que Paul aime lui-même aussi (scolie 34/IV).

- c) *sive* : c'est-à-dire (32b). La conjonction *sive*, quand elle sert à définir soit de façon locale soit de façon générale, peut mettre en présence toute forme de mot : noms [*perfectionis sive realitatis, corporibus sive partibus, existentiam sive durationem, voluntate sive intellectu, proprietates sive denominationes, idea sive cognitio, volitio sive affirmatio, conceptum sive ideam, ideam sive mentis conceptum, felicitas sive beatitudo, imaginatione sive memoria, potentia sive conatus, voluntas sive appetitus, classis sive nationis, effectus sive proprietas, impotentiam sive imbecillitatem, amor sui sive acquiescentia in se ipso, Dei sive Naturæ*], adjectifs [*corpoream sive extensam, male ordinatas sive confusas, absoluta sive libera, communem sive universalem, datam sive actualem, veram sive adæquatam, inadæquatas sive confusas, possibilem vel contingentem sive non necessariam, abstracta sive universalis, bonum sive utile*], adverbe [*abstracte sive superficialiter, ex parte sive inadæquate, adæquate sive distincte, adæquate sive clare et distincte, perfecte sive optime*], verbes ou formes verbales [*concludi sive percipi, assentiendi sive affirmandi et negandi, sentire sive percipere, conamur sive appetimus et intendimus, amare sive cum lætitia aspicere, affirmat sive ponit, affici sive moveri, occupare sive constituere*], locutions entières [*quatenus per naturam humanæ mentis explicatur sive quatenus humanæ mentis essentiam constituit, quod ipsam ad memoriam redigit sive quod rei imaginem excitat, suum utile appetere sive suum esse conservare, quatenus Dei habemus ideam sive quatenus Deum cognoscimus, tempore definiri sive per durationem explicari*] et parfois des mots ayant même fonction mais de forme différente par exemple un adjectif et un génitif, *intuitivam sive tertii generis*, intuitive c'est-à-dire du troisième genre : *quod hic notare operæ pretium duxi ut hoc exemplo ostenderem quantum rerum singularium cognitio quam intuitivam sive tertii generis appellavi, polleat potiorque sit cognitione universali quam secundi generis esse dixi*, ce que j'ai estimé valoir la peine de remarquer ici pour montrer par cet exemple combien la connaissance des choses singulières que j'ai appelée intuitive c'est-à-dire du troisième genre, est efficace et <combien> elle est plus puissante que la connaissance universelle dont j'ai dit qu'elle est du deuxième genre (scolie 36/V). Notons au passage que dans ce dernier exemple, le relatif *quam* est sujet de la proposition infinitive introduite par *dixi*. Nous avons montré en 3c qu'un relatif peut très bien être sujet d'une proposition infinitive. On reconstitue ainsi : *dixi eam secundi generis esse*, j'ai dit qu'elle (la connaissance universelle, *dixi eam <cognitionem universalem> secundi generis esse*) est du deuxième genre d'où en remplaçant l'accusatif *eam* par

le relatif correspondant *quam* et en rejetant le verbe *dixi* à la fin de la phrase *quam secundi generis esse dixi*.

59. ATQUE HOC OMNES QUI CLARAM RATIONEM INFALLIBLEM ESSE SCIUNT, FATERI DEBENT ET IMPRIMIS II QUI NEGANT DARI VACUUM.

atque hoc	et cela
omnes qui sciunt	tous ceux qui savent que
claram rationem infallibilem esse	une claire raison est infaillible
fateri debent	doivent <le> reconnaître
et imprimis	et surtout
ii qui negant dari vacuum	ceux qui disent qu'il n'y a pas de vide

a) *ii qui* : ceux qui (4a).

b) *fateri* : infinitif de verbe déponent (4c) *fateor*, avouer, reconnaître.

c) *negant* : 30d.

60. NAM SI SUBSTANTIA CORPOREA ITA POSSET DIVIDI UT EJUS PARTES REALITER DISTINCTÆ ESSENT, CUR ERGO UNA PARS NON POSSET ANNIHILARI MANENTIBUS RELIQUIS UT ANTE INTER SE CONNEXIS? ET CUR OMNES ITA APTARI DEBENT NE DETUR VACUUM?

nam si substantia corporea	car si une substance corporelle
ita posset dividi	pouvait se diviser de telle sorte
ut ejus partes	que ses parties
realiter distinctæ essent	soient réellement distinctes
cur ergo una pars	pourquoi donc une partie
non posset annihilari	ne pourrait-elle pas être anéantie
manentibus reliquis inter se connexis	les autres restant enchaînées entre elles
ut ante	comme avant?
et cur omnes debent	et pourquoi doivent-elles toutes
ita aptari	s'adapter en sorte que
ne detur vacuum?	il n'y ait pas de vide?

a) *posset* : le subjonctif imparfait sert à exprimer l'irréel du présent (12b).

b) *ejus partes* : littéralement, les parties de celle-ci c'est-à-dire de la substance corporelle d'où "ses parties", *ejus*=*substantiæ corporeæ*.

- c) *manentibus reliquis inter se connexis* : ablatif absolu (20a). Le sujet à l'ablatif est ici *reliquis* (les autres, toutes les autres, sous-entendu *partibus*), son participe (ici participe présent) est *manentibus* (de *maneo*, rester) et *connexis* est attribut du sujet à l'ablatif aussi puisque le sujet est à l'ablatif. L'ablatif absolu, avons-nous précisé en 20a, correspond à une proposition circonstancielle capable d'exprimer le temps, la cause, la concession ou la condition. Il s'agit ici de la concession et l'ablatif absolu équivaut à *cum reliquæ <partes> manerent inter se connexæ*, alors que les autres parties resteraient enchaînées entre elles.
- d) *ita... ne* : (+subjonctif) de telle sorte que... ne... pas.

61. SANE RERUM QUÆ REALITER AB INVICEM DISTINCTÆ SUNT, UNA SINE ALIA ESSE ET IN SUO STATU MANERE POTEST.

sane rerum	assurément des choses
quæ realiter distinctæ sunt	qui sont réellement distinctes
ab invicem	entre elles
una sine alia esse	l'une peut être sans l'autre
et in suo statu manere potest	et peut se maintenir dans son état

- a) *esse* : être c'est-à-dire ici exister : l'une peut exister sans l'autre. Dans certains cas on rend d'ailleurs le verbe être par "exister" pour un phrasé plus souple : *vulgus per Dei potentiam intelligit Dei liberam voluntatem et jus in omnia quæ sunt quæque propterea communiter ut contingentia considerantur*, par puissance de Dieu le vulgaire entend volonté libre de Dieu ainsi que son droit sur toutes les choses qui existent et qui pour cette raison sont communément considérées comme contingentes (scolie 3/II).
- b) *invicem* : cet adverbe exprime l'idée de réciprocité et se traduit suivant les cas par « mutuellement », « l'un l'autre », « les uns les autres », « entre eux » etc. : *quæ nihil commune cum se invicem habent, etiam per se invicem intelligi non possunt*, les choses qui n'ont rien de commun entre elles ne peuvent pas non plus se comprendre l'une par l'autre (axiome 5/I). *cum corpora aliquot ejusdem aut diversæ magnitudinis a reliquis ita coercentur ut invicem incumbant*, quand un certain nombre de corps de même ou différente grandeur sont pressés par les autres de telle sorte qu'ils s'appuient les uns sur les autres (définition après 13/II). On trouve aussi (comme c'est le cas ici) cet adverbe construit avec une préposition : *ab invicem, ad invicem, erga invicem*, avec des traductions du même genre.

62. CUM IGITUR VACUUM IN NATURA NON DETUR (DE QUO ALIAS) SED OMNES PARTES ITA CONCURRERE DEBENT NE DETUR VACUUM, SEQUITUR HINC ETIAM EASDEM NON POSSE REALITER DISTINGUI HOC EST SUBSTANTIAM CORPOREAM QUATENUS SUBSTANTIA EST, NON POSSE DIVIDI.

cum igitur in natura	puisque dans la nature donc
vacuum non detur	il n'y a pas de vide
de quo alias	à ce sujet <voir> ailleurs
sed omnes partes	mais <que> toutes <ses> parties
ita concurrere debent	doivent concourir de telle sorte que
ne detur vacuum	il n'y ait pas de vide
sequitur hinc etiam easdem	de là il suit également qu'elles
non posse realiter distingui	ne peuvent pas se distinguer réellement
hoc est	c'est-à-dire <que>
substantiam corpoream	la substance corporelle
quatenus substantia est	en tant qu'elle est substance
non posse dividi	ne peut pas se diviser

- a) *easdem* : accusatif féminin pluriel de *idem*, sujet de la proposition infinitive sujet (16b) introduite par *sequitur* renvoyant à *partes* : *sequitur easdem <partes> non posse realiter distingui*, il s'ensuit que <ces> mêmes <parties> ne peuvent pas se distinguer réellement. Les pronoms *is*, *hic*, *ille*, *idem*, *ipse* peuvent toujours, par définition, renvoyer à un nom précédent (48b). On aurait pu avoir : *sequitur has non posse realiter distingui*, *sequitur illas non posse realiter distingui*, *sequitur ipsas non posse realiter distingui*, ou encore *sequitur eas non posse realiter distingui*. D'ailleurs, dans le cas de deux renvois consécutifs, on trouve l'un puis un autre de ces anaphoriques : *acquiescentia in se ipso humilitati opponitur quatenus per eandem intelligimus lætitiā quæ ex eo oritur quod nostram agendi potentiam contemplamur sed quatenus per ipsam etiam intelligimus lætitiā concomitante idea alicujus facti quod nos ex mentis libero decreto fecisse credimus, tum pœnitentiæ opponitur quæ a nobis sic definitur*, la confiance en soi-même s'oppose à la soumission en tant que par elle nous entendons une joie qui naît de ce que nous contemplons notre puissance d'agir mais en tant que par elle-même aussi nous entendons une joie qu'accompagne l'idée d'un acte que nous croyons avoir fait par libre décret de l'esprit, elle s'oppose alors au repentir que nous définissons comme suit (explication de la définition 26/III des affects) avec d'abord *per eandem <acquiescentiam in se ipso>* puis ensuite *per ipsam <acquiescentiam in se ipso>*.

- b) *cum* : comme, puisque+subjonctif latin (46b). Avec l'indicatif, cette conjonction signifie "quand" : *cum corpus motum alteri quiescenti quod dimovere nequit, impingit, reflectitur ut moveri pergat*, quand un corps en mouvement en frappe un autre au repos qu'il ne peut pénétrer, il se réfléchit en sorte qu'il continue de se mouvoir (axiome 2 après le lemme 3 après 13/II). Mais on trouve aussi *cum*+indicatif au sens de "puisque" ou "comme" : *cum quaedam a Deo immediate produci debuerunt*, comme certaines choses ont dû être produites immédiatement par Dieu (scolie 28/I). Et l'on trouvera également *cum*+subjonctif au sens de "quand" : *cum ita sint dispositæ ut cum nobis per sensus repræsentantur, eas facile imaginari possimus*, quand elles ont été disposées de telle sorte que nous puissions facilement les imaginer quand elles se représentent à nous par les sens (Appendice I). *nam uti diximus quando ejusdem rei imago excitatur, quia hæc ipsius rei existentiam involvit, hominem determinat ad rem cum eadem tristitia contemplandum qua eandem contemplari solebat cum ipsa existeret*, car comme nous <l'>avons dit, quand l'image de <cette> même chose est stimulée, du fait que celle-ci enveloppe l'existence de la chose elle-même, elle détermine l'humain à contempler la chose avec la même tristesse qu'il avait l'habitude de la contempler quand elle existait (scolie 47/III) où le subjonctif *existeret* est censé exprimer un lien certain avec le contexte (tristesse liée à l'existence d'une chose) que n'aurait pas exprimé la formule *cum ipsa existebat*. C'est donc surtout le sens qui décide. Spinoza respecte plus l'usage de son époque que la langue classique à proprement parler qui veut que *cum*+subjonctif signifie "puisque" ou "comme" et *cum*+indicatif "quand" ou "lorsque". De même on trouve dans l'Éthique deux occurrences de la conjonction *quanquam* (bien que), laquelle se construit en latin classique avec l'indicatif mais que Spinoza construit avec le subjonctif : *homo enim affectibus obnoxius sui juris non est sed fortunæ in cuius potestate ita est ut sæpe coactus sit quanquam meliora sibi videat, deteriora tamen sequi*, en effet l'humain sujet aux affects n'est pas sous sa propre autorité mais sous celle du hasard au pouvoir de laquelle il se trouve dans un tel état qu'il est souvent obligé, bien qu'il voie la meilleur pour lui-même, d'être en quête cependant du pire (préface IV). *factum est ut unusquisque id perfectum vocaret quod cum universali idea quam ejusmodi rei formaverat, videret convenire et id contra imperfectum quod cum concepto suo exemplari minus convenire videret quanquam ex opificis sententia consummatum plane esset*, il advint que chacun appela parfait ce qu'il voyait convenir avec l'idée universelle qu'il avait formée d'une chose de ce genre et au contraire imparfait ce qu'il voyait moins convenir avec le modèle conçu <qui était le> sien bien que de l'avis de l'artisan ce fût complètement achevé (ibidem). En 2b, nous avons rencontré un autre cas de conflit entre indicatif et subjonctif.
- c) *distingui* : être distingué, se distinguer (4d). À noter l'expression *ratione distingui*, y avoir une distinction de raison (c'est-à-dire en fait aucune distinction au sens où l'on appelle une seule et même chose par des noms différents) : *si itaque ipsius affectus claram et distinctam formemus ideam, hæc idea ab ipso affectu quatenus ad solam mentem refertur, non nisi ratione distinguetur adeoque affectus desinet esse passio*, si donc nous

formons une idée claire et distincte de cet affect lui-même, il n'y aura entre cette idée et l'affect lui-même en tant qu'il ne se rapporte qu'à l'esprit, qu'une distinction de raison et par suite <cet> affect cessera d'être une passion [littéralement, cette idée ne se distinguera de l'affect lui-même que par raison] (démonstration 3/V).

**63. SI QUIS TAMEN JAM QUÆRAT CUR NOS EX NATURA ITA PROPENSI
SIMUS AD DIVIDENDAM QUANTITATEM? EI RESPONDEO QUOD
QUANTITAS DUOBUS MODIS A NOBIS CONCIPITUR, ABSTRACTE
SCILICET SIVE SUPERFICIALITER PROUT NEMPE IPSAM IMAGINAMUR
VEL UT SUBSTANTIA, QUOD A SOLO INTELLECTU FIT.**

si quis tamen	si quelqu'un cependant
jam quærat	demande maintenant
cur nos ex natura simus	pourquoi nous sommes par nature
ita propensi	ainsi enclins
ad dividendam quantitatem?	à diviser la quantité?
ei respondeo quod	je lui réponds que
quantitas a nobis concipitur	la quantité est conçue par nous
duobus modis	de deux façons <différentes>
abstracte scilicet	à savoir abstraitement
sive superficialiter	c'est-à-dire superficiellement
prout nempe ipsam imaginamur	à savoir telle que nous l'imaginons
vel ut substantia	ou bien comme substance
quod a solo intellectu fit	ce qui ne se fait que par l'intellect

- a) *ex natura* : par nature. On trouve avec le même sens *per naturam* ou *natura* seul (c'est une sorte d'ablatif adverbial tout comme *actu*, en acte ou *potentia*, en puissance) ou avec la préposition *ex* : *substantia prior est natura suis affectionibus*, une substance est par nature antérieure à ses affections (proposition 1/I). *videmus unumquemque ex natura appetere ut reliqui ex ipsius ingenio vivant*, nous voyons que chacun désire par nature que les autres vivent selon son propre tempérament (scolie 31/III). *præterea ex propositione vicesima quinta hujus sequitur nos natura ita esse constitutos ut ea quæ speramus, facile, quæ autem timemus, difficile credamus*, en outre il suit de la proposition 25 de cette <partie> que nous sommes par nature ainsi constitués que nous croyons facilement à ce que nous espérons et difficilement à ce que nous craignons (scolie 50/III). On trouve aussi l'ablatif *cognitione*, selon la connaissance (8c) ce qui fait que lié à *natura* (par nature) la symétrie latine (*tam cognitione quam natura*) est malheureusement perdue en français (tant selon la connaissance que par

nature) : *nam naturam divinam quam ante omnia contemplari debebant quia tam cognitione quam natura prior est, ordine cognitionis ultimam et res quæ sensuum objecta vocantur, omnibus priores esse crediderunt*, car ils crurent que la nature divine qu'ils devaient contempler avant toutes choses du fait qu'elle est antérieure tant selon la connaissance que par nature, <était> la dernière selon l'ordre de la connaissance et que les choses qu'on appelle objets des sens étaient les premières de toutes (scolie du corollaire 10/II). Et aussi *casu*, par hasard : *quomodo tot circumstantiæ casu concurrere potuerunt?* comment tant de circonstances ont-elles pu coïncider par hasard? (appendice I).

- b) *simus* : subjonctif présent de *sum*, littéralement, que nous soyons. Le subjonctif est obligatoire dans une interrogative indirecte. On aurait eu dans une interrogation directe *cur nos ex natura ita propensi sumus ad dividendam quantitatem?* (avec l'indicatif *sumus*, nous sommes, au lieu du subjonctif) pourquoi sommes-nous par nature ainsi enclins à diviser la quantité? Cette règle n'est pas toujours respectée chez Spinoza mais seulement semble-t-il dans les cas où le concept de réalité est en jeu (2b).
- c) *ad dividendam quantitatem* : ici *dividendam* est adjectif verbal à l'accusatif féminin singulier en tant qu'épithète de *quantitatem*. Il équivaut à un gérondif qui serait construit avec un COD mais la substitution de l'adjectif verbal au gérondif est normalement obligatoire à l'accusatif avec préposition. D'une manière générale, elle est obligatoire s'il y a préposition (suivi de l'accusatif ou de l'ablatif) mais facultative au génitif et à l'ablatif sans préposition. On lit par exemple dans la démonstration 39/III : *cupiditas malum futurum vitandi*, le désir d'éviter un mal futur, avec *vitandi*, génitif du gérondif et *malum futurum*, COD de *vitandi*. On aurait pu avoir (et c'eût été tout aussi correct et même plus fréquent dans la langue classique) *cupiditas mali futuri vitandi* avec cette fois-ci *vitandi*, adjectif verbal au génitif neutre singulier accompagnant le génitif *mali futuri*, ce qui fait que le groupe *mali futuri vitandi* est complément du nom *cupiditas*. De même dans la scolie 40/III, on lit *conatus malum inferendi*, l'effort pour faire du mal <à quelqu'un> (avec gérondif et COD). On aurait pu avoir *conatus mali inferendi* avec nom et adjectif verbal au génitif. Dans la scolie 44/III, on lit *spe damnum recuperandi* avec gérondif et COD (on aurait pu avoir *spe damni recuperandi* avec adjectif verbal et épithète). Dans la deuxième scolie 40/II, nous lisons *utrumque hunc res contemplandi modum*, l'un et l'autre de ces modes de contempler les choses (avec gérondif et COD) au lieu du possible *utrumque hunc rerum contemplandarum modum* avec adjectif verbal. D'ailleurs au pluriel, la différence est très visible : *Deum potestatem omnia destruendi habere dicunt et in nihilum redigendi*, ils disent que Dieu a le pouvoir de tout détruire et réduire à néant (scolie 2/II) avec *potestatem omnia destruendi* au lieu du possible *potestatem omnium destruendorum*. Dans la démonstration 44/II nous lisons *conatus amovendi tristitiam*, l'effort d'éloigner la tristesse avec génitif du gérondif+COD. On aurait pu avoir sans changement de sens *conatus amovendæ tristitiæ* en utilisant l'adjectif verbal. De même dans la scolie 55/III nous lisons : *quam quidem tristitiam amovere conabitur idque suorum æqualium actiones perperam interpretando vel suas quantum*

potest adornando, tristesse qu'il s'efforcera qui plus est d'éloigner et ce (104) en interprétant vicieusement les actions de ses égaux ou en embellissant autant que possible les siennes, les ablatifs des gérondifs *interpretando* et *adornando* étant construits avec les compléments à l'accusatif, respectivement *actiones* et *suas* (sous entendu *actiones*). On aurait pu avoir en utilisant des adjectifs verbaux *actionibus interpretandis vel suis adornandis*. Ou encore *appetitum ædificandi domum* (préface IV) au lieu du possible *appetitum ædificandæ domus*. Mais Spinoza semble ne pas apprécier les sonorités répétitives (par exemple les *i* du génitif ou les *is* de l'ablatif pluriel successifs) ou les terminaisons plus longues au génitif et ablatif pluriel, ce pourquoi, semble-t-il, il préfère en général le gérondif avec son COD qui lui assurent deux sons différents et des mots plus courts car il est bien évident que par exemple *potentiam vires suas amittendi* (la puissance de perdre ses propres forces, démonstration 60/IV) est plus agréable à l'oreille du fait de la diversité des sons que *potentiam virium suarum amittendarum*. Si toutefois il y a des mots intermédiaires et donc des sonorités intermédiaires, on peut trouver l'adjectif verbal accompagné du groupe nominal au même cas : *hi termini ex hoc oriuntur quod scilicet humanum corpus quandoquidem limitatum est, tantum est capax certi imaginum numeri in se distincte simul formandi*, ces termes naissent de ceci à savoir que le corps humain dans la mesure où il est limité, n'est capable de former en soi distinctement qu'un certain nombre d'images en même temps (première scolie 40/II), *capax certi imaginum numeri formandi* (capable de former un certain nombre d'images) étant plus agréable que *capax certum imaginum numerum formandi* à cause de la succession des *um* de l'accusatif et du génitif pluriel. Si toutefois il y a préposition, la substitution est obligatoire, du moins en latin classique. On dit donc *ad dividendum* (pour diviser) avec le gérondif *dividendum* mais *ad dividendam quantitatem* (pour diviser la quantité) avec l'adjectif verbal *dividendam* à l'accusatif féminin singulier. Dans cette substitution, l'adjectif verbal se met au cas où aurait été le gérondif (ici accusatif à cause de la préposition *ad*+accusatif) et le nom qui l'accompagne se met au même cas que l'adjectif verbal (donc à l'accusatif aussi dans cet exemple), ce qui fait que les deux mots, nom et adjectif verbal épithète, sont toujours au même cas latin, le plus souvent accusatif, génitif et ablatif. Cette substitution est parfois difficile à voir car la forme du gérondif se trouve être par simple coïncidence la même que la forme de l'adjectif verbal. Par exemple on dira *ad operandum* (proposition 28/I), pour opérer, avec le gérondif *operandum* à l'accusatif mais *ad aliquid operandum* (proposition 26/I), pour opérer quelque chose, avec l'adjectif verbal *operandum* à l'accusatif neutre singulier. Bien que dans les deux cas on ait *operandum*, il convient de bien distinguer le gérondif de l'adjectif verbal. Dans beaucoup de cas, Spinoza respecte cette règle de substitution : *ad talem rem producendam*, pour produire une telle chose (1ère scolie 33/I), *ad eandem <sententiam> perpendendam*, pour examiner <cette> même <opinion> (2ème scolie 33/I), *quare non est ut in hoc absurdo refutando tempus consumam*, c'est pourquoi il n'y a pas à perdre de temps à réfuter cet absurde (2ème scolie 33/I), *in assignandis rerum finibus*, en assignant les fins des choses

(appendice I), *ad hanc suam doctrinam probandam*, pour prouver cette doctrine <qui est la> leur (appendice I), *ad omnia ex summo nimirum ad infimum perfectionis gradum creanda*, pour tout créer du plus haut au plus bas degré de perfection (appendice I), *unicum tuendæ suæ auctoritatis medium*, l'unique moyen de maintenir leur autorité (appendice I), *ad omnia quæ ab aliquo infinito intellectu concipi possunt producenda*, à produire tout ce qui peut se concevoir par un intellect infini (appendice I), *ad ea explicanda*, pour les expliquer (début 2ème partie), *tam ad speculationem quam ad vitam sapienter instituendam*, pour fonder sagement tant l'observation que la vie (ultime scolie 49/II), *ad ea tantum agenda*, pour ne faire que cela (ultime scolie 49/II), *si ejus imaginatio in alienis vitiis contemplantis occupetur*, si son imagination est occupée à contempler les vices d'autrui (scolie 57/IV), *hominis liberi virtus æque magna cernitur in declinandis quam in superandis periculis*, la vertu d'un humain libre se montre aussi grande à s'écarter des dangers qu'à les surmonter (proposition 69/IV), *in declinandis beneficiis*, en déclinant les bienfaits (scolie 70/IV). Mais Spinoza ne respecte pas toujours cette règle en maintenant le gérondif avec un COD bien qu'il y ait préposition : *ad alendum pisces*, pour nourrir les poissons (appendice I) au lieu du classique *ad alendos pisces*. On peut penser que Spinoza n'a pas voulu casser sa période oratoire où dans ce passage il utilise une série de gérondifs sans complément d'objet : *ut exempli gratia oculos ad videndum, dentes ad masticandum, herbas et animantia ad alimentum, solem ad illuminandum, mare ad alendum pisces*, comme par exemple des yeux pour voir, des dents pour mâcher, des herbes et des animaux pour <se> nourrir, un soleil pour éclairer, une mer pour nourrir les poissons. On trouvera aussi : *ad divinam naturam contemplantum*, pour contempler la nature divine au lieu de *ad divinam naturam contemplantam* (scolie du corollaire 10/II), *ad plura simul percipiendum* (scolie du corollaire 13/II) ou *ad plurima percipiendum* (proposition 14/II) pour percevoir plusieurs choses en même temps, pour percevoir un très grand nombre de choses au lieu de *ad plura simul percipienda, ad plurima percipienda; ad corpora externa plurimis modis afficiendum*, pour affecter les corps extérieurs d'un très grand nombre de façons (démonstration 14/II) au lieu de *ad corpora externa plurimis modis afficienda; ad earundem convenientias, differentias et oppugnantias intelligendum*, pour comprendre les convenances, les différences et les oppositions de <ces> mêmes <choses> (scolie 29/II) au lieu de *ad earundem convenientias, differentias et oppugnantias intelligendas; ad eadem infinita entia amplectendum*, pour embrasser cette même infinité d'étants (scolie 29/II) au lieu de *ad eadem infinita entia amplectenda; ad hæc æquo animo perpendendum*, pour examiner cela avec sérénité (scolie 2/III) au lieu de *ad hæc æquo animo perpendenda; ad eadem agenda*, pour faire <ces> mêmes <choses> (scolie 9/III) au lieu de *ad eadem agenda*. Ou encore : *postquam igitur rem sese contra habere breviter ostenderit, pergo ad eandem eadem via qua huc usque progressi sumus, demonstrandum*, donc maintenant que j'ai montré brièvement que c'est tout le contraire, je passe à la démonstration par la même voie par laquelle nous avons avancé jusqu'ici (littéralement, maintenant que j'ai montré que la

chose va dans le sens contraire, j'en viens à démontrer <cette> même <chose>, scolie 18/IV) avec *ad eandem* <rem> ... *demonstrandum* au lieu de *ad eandem... demonstrandam*. Au neutre singulier, la forme gérondive étant identique à la forme adjectivale, on ne peut pas savoir si l'on est en présence d'un gérondif associé à un COD ou d'un adjectif verbal associé à un nom au même cas : *sunt namque ut jam sæpe dixi suarum quidem actionum et appetituum conscii sed ignari causarum a quibus ad aliquid appetendum determinantur*, car ainsi que je l'ai déjà dit souvent, ils ont certes conscience de leurs actions et de leurs appétits mais sont ignorants des causes par lesquelles ils sont déterminés à désirer quelque chose (préface IV). Dans l'expression *ad aliquid appetendum*, le mot *appetendum* serait (en latin classique) adjectif verbal à l'accusatif neutre singulier mais comme Spinoza utilise aussi le gérondif avec COD (ici *aliquid* qui serait COD du gérondif *appetendum*) et que le gérondif serait aussi *appetendum*, on ne saurait lever cette petite ambiguïté puisque les deux syntaxes se trouvent dans l'Éthique. De même, dans la scolie 18/IV nous lisons : *ex postulato quarto partis secundæ sequitur nos efficere nunquam posse ut nihil extra nos indigeamus ad nostrum esse conservandum et ut ita vivamus ut nullum commercium cum rebus quæ extra nos sunt, habeamus*, de plus il suit du postulat 4 de la deuxième partie que nous ne pouvons jamais faire que nous n'ayons besoin de rien d'extérieur à nous pour conserver notre être et que nous vivions de telle sorte que nous n'ayons aucun commerce avec les choses qui sont à l'extérieur de nous, avec la formule *ad nostrum esse conservandum* (pour conserver notre être) où *conservandum* peut aussi bien être interprété comme étant adjectif verbal avec *nostrum esse* comme nom associé que comme gérondif avec *nostrum esse* comme COD de ce gérondif [Notez au passage dans cette phrase difficile la double structure en *ut, efficere ut indigeamus et ut vivamus et ita ut habeamus*]. Il semble que le choix de Spinoza — respect de la règle avec adjectif verbal ou maintien du gérondif avec COD (si toutefois la différence est visible contrairement aux exemples précédents) — soit essentiellement une question musicale puisqu'il opte en fonction du contexte pour la sonorité la plus belle ou la plus expressive. Utilisé comme épithète, l'adjectif verbal perd l'idée d'obligation qu'il a quand il est employé comme attribut (13c). Mais il faut préciser que cette substitution de l'adjectif verbal au gérondif n'est a contrario possible que si le verbe dont il est question est transitif direct c'est-à-dire dont le complément serait en construction normale un COD à l'accusatif. Dans ce qui précède, la substitution s'est opérée avec les verbes *dividere, producere, refutare, probare, creare, instituere, agere* etc. autant de verbes qui admettent un COD à l'accusatif. Ainsi donc, quel que soit le cas du complément dans la substitution, il est perçu de toute façon comme COD c'est-à-dire qu'il serait un accusatif en conjugaison normale, par exemple *ad dividendam quantitatem* qui donne *quantitatem dividere* (avec l'accusatif *quantitatem*) mais on pourrait avoir *in quantitate dividenda* ou *cupidus quantitatis dividendæ*, formule qui, en tout état de cause, donnerait *quantitatem dividere* que nous ayons *quantitatem dividendam, quantitate dividenda, quantitatis dividendæ*. Mais si le verbe ne se construit pas avec un COD à l'accusatif, la substitution est impossible, qu'il y ait ou non

préposition : *ratio autem cur putant voluntatem latius se extendere quam intellectum est quia se experiri aiunt se non majore assentiendi sive affirmandi et negandi facultate indigere ad infinitis aliis rebus quas non percipimus, assentiendum quam jam habemus, at quidem majore facultate intelligendi*, la raison pour laquelle ils pensent que la volonté s'étend plus loin que l'intellect est qu'ils disent savoir d'expérience ne pas avoir besoin d'une plus grande faculté d'approuver c'est-à-dire d'affirmer ou de nier que <celle> que nous avons maintenant pour approuver une infinité d'autres choses que nous ne percevons pas, mais certes une plus grande faculté de comprendre (ultime scolie 49/II) où l'on a *ad infinitis aliis rebus assentiendum* (pour approuver une infinité d'autres choses), formule qui ne peut pas se transformer avec un adjectif verbal malgré la préposition du fait que *assentior* (approuver) se construit avec un datif, ici *infinitis aliis rebus*. De même, dans la définition 32 des affects, on lira *appetitus re aliqua potiundi*, appétit de posséder quelque chose, où la substitution du gérondif par un adjectif verbal n'est pas possible du fait que le verbe *potior* se construit avec l'ablatif : *potior aliqua re*, posséder quelque chose.

- d) *a nobis* : par nous. Le complément à l'ablatif d'un verbe passif est précédé de la préposition *ab* (devant voyelle sinon *a*) si ce complément désigne un être animé (cet ablatif est alors complément d'agent). Ce complément est à l'ablatif seul s'il désigne un nom de chose (31b). Ici *a nobis* est complément d'agent de *concipitur* : *quantitas duobus modis a nobis concipitur*, la quantité est conçue par nous de deux façons différentes, on conçoit la quantité de deux façons différentes.
- e) *duobus modis* : de deux façons différentes, ablatif de manière. Notons que le latin dit toujours moins là où le français se doit en principe de dire un peu plus : le littéral "de deux façons" ne dit pas assez, le sens étant "de deux façons différentes", ce pourquoi nous signalons parfois les mots supplémentaires par une présentation typographique : de deux façons <différentes>. Deux signifie souvent « deux différents » : *modus extensionis et idea illius modi una eademque est res sed duobus modis expressa*, un mode de l'étendue et l'idée de ce mode sont une seule et même chose mais exprimée de deux manières <différentes> (scolie 7/II). Parfois, l'adjectif *diversus* (différent) vient clairement expliciter *duo* : *quamvis duo attributa realiter distincta concipiantur hoc est unum sine ope alterius, non possumus tamen inde concludere ipsa duo entia sive duas diversas substantias constituere*, bien que deux attributs soient conçus réellement distincts c'est-à-dire l'un sans l'aide de l'autre, nous ne pouvons pas cependant en conclure qu'ils constituent deux étants c'est-à-dire deux substances différentes (scolie 10/I). La phrase eût d'ailleurs été tout aussi claire sans cet adjectif. Puisque *unumquodque <attributum> realitatem sive esse substantiæ exprimit*, chaque <attribut> exprime une réalité c'est-à-dire l'être de la substance (ibidem), deux attributs distincts ne peuvent jamais constituer deux êtres <différents>, chacun étant l'expression *in suo genere*, en son genre (21h) d'une même réalité, d'un même être, d'une même perfection c'est-à-dire d'une seule et même substance (121). Notons la forme *duo* (*duo attributa, duo entia*) : exception faite de la forme *hæc*, il

semble que ce soit la seule fois en latin où nous n'ayons pas la finale *a* aux nominatif et accusatif neutres.

- f) *abstracte sive superficialiter* : abstraitement c'est-à-dire superficiellement (58c).
- g) *fit* : littéralement, est fait. Le verbe irrégulier *fio, fis, fieri, factus sum* sert de passif à *facio*— et a dans cette acception toujours un sens passif que l'on peut rendre comme ici par une forme pronominale (26e) — mais peut signifier aussi "devenir" (43e, 13f). *Fio* ne sert de passif à *facio* que pour les temps construits sur le radical du présent c'est-à-dire infinitif (*fieri*) indicatif présent (*fio, fis, fit...*) indicatif imparfait (*fiēbam, fiēbas, fiēbat...*), futur (*fiam, fies, fiet...*), subjonctif présent (*fiam, fias, fiat...*), subjonctif imparfait (*fierem, fieres, fieret...*). Pour les temps passifs construits avec le radical du parfait c'est-à-dire avec le participe parfait *factus*, la conjugaison redevient régulière et l'on utilise le passif de *facio* c'est-à-dire *factum esse, factus sum, factus eram, factus ero, factus sim et factus essem* correspondant respectivement à l'infinitif passif, parfait passif, plus-que-parfait passif, futur antérieur passif, subjonctif parfait passif et subjonctif plus-que-parfait passif. Par exemple : *at si res ea de causa factæ essent ut Deus finem assequeretur suum, tum necessario ultimæ quarum de causa priores factæ sunt, omnium præstantissimæ essent*, or si les choses avaient été faites pour que Dieu atteignît sa fin, alors nécessairement <ce seraient> les dernières [choses] en vue desquelles les premières ont été faites <qui> seraient les plus éminentes de toutes (appendice I). La règle du complément à l'ablatif énoncée (63d) vaut aussi pour *fio* si toutefois il correspond au passif de *facio*. Mais il faut préciser qu'on trouvera souvent la préposition *ab*+ablatif pour des noms qui, bien qu'étant apparemment des choses, renvoie néanmoins à la notion de conscience et donc s'assimile à un être dit animé comme intellect, cause ou cause efficiente ou extérieure et autres, ce qui explique ce *quod a solo intellectu fit*, ce qui se fait par l'intellect seul, avec la préposition *a* suivie de l'ablatif. On lira aussi : *res quæ a causis externis fiunt*, choses qui se font par des causes extérieures (scolie 11/I). Si le complément de *fio* est clairement un chose inanimée, la préposition n'apparaît logiquement pas : *causæ ædificiorum, picturarum rerumque hujusmodi quæ sola humana arte fiunt*, les causes des édifices, des peintures et des choses de ce genre qui ne se font que par l'art humain (scolie 2/III). On trouvera aussi la préposition *per*+accusatif ou *ex*+ablatif, rarement *secundum*+accusatif : *omnia quæ fiunt per solas leges infinitæ Dei naturæ fiunt*, tout ce qui se fait ne se fait que par les lois de la nature infinie de Dieu (un peu plus loin dans cette scolie 15/I que nous étudions). *verum ego jam ostendi ipsos plurima experiri ex solis naturæ legibus fieri quæ nunquam credidissent posse fieri nisi ex mentis directione*, mais moi j'ai déjà montré qu'ils savent d'expérience qu'un très grand nombre de choses se font par les seules lois de la nature qu'ils n'auraient jamais cru pouvoir se faire sauf sous la direction de l'esprit (scolie 2/III). *id ex corporis spontaneo motu fit*, cela se fait par mouvement spontané du corps (scolie 2/III). *at quod homo ex necessitate suæ naturæ conetur non existere vel in aliam formam mutari, tam est impossibile quam quod ex nihilo aliquid fiat*, mais ce fait qu'un humain s'efforcerait de ne pas exister par la nécessité de sa

nature ou bien de se changer en une autre forme est aussi impossible que quelque chose se fasse à partir de rien (scolie 20/IV). *qui recte novit omnia secundum æternas naturæ leges et regulas fieri*, celui qui sait bien que tout se fait selon les lois et règles éternelles de la nature (scolie 50/IV). Notons l'expression *unde fit ut*+subjonctif (3a), d'où vient que, littéralement, d'où il se fait que.

- h) *si quis quærat* : si quelqu'un demande (43a), si l'on demande (12a). Notons que si l'on traduit *si quis quærat* par "si l'on demande", le datif *ei* qui suit dans la phrase (*ei respondeo*, je lui réponds) ne peut plus se traduire. On se contente alors de : si l'on demande..., je réponds etc., le sens étant suffisamment clair.

64. SI ITAQUE AD QUANTITATEM ATTENDIMUS PROUT IN IMAGINATIONE EST, QUOD SÆPE ET FACILIUS A NOBIS FIT, REPERIETUR FINITA, DIVISIBILIS ET PARTIBUS CONFLATA.

si itaque	si donc
ad quantitatem attendimus	nous prêtons attention à la quantité
prouit in imaginatione est	telle qu'elle est dans l'imagination
quod a nobis fit	ce que nous faisons
sæpe et facilius	souvent et plus facilement
reperietur finita	on la trouvera finie
divisibilis et partibus conflata	divisible et composée de parties

- a) *quod a nobis fit* : littéralement, ce qui est fait par nous (63g).
 b) *reperietur* : littéralement, elle sera trouvée, futur passif de *reperio*.
 c) *itaque* : se traduit de préférence par "donc" quand cette conjonction sert simplement de liaison avec ce qui précède mais par "c'est pourquoi" si elle annonce une conclusion plus importante : *per bonum itaque in sequentibus intelligam id quod certo scimus medium esse ut ad exemplar humanæ naturæ quod nobis proponimus, magis magisque accedamus*, par bien donc j'entendrai dans ce qui suit ce que nous savons avec certitude être un moyen d'approcher de plus en plus du modèle de la nature humaine que nous nous proposons (préface IV). *dum itaque ad rem ipsam tantum, non autem ad causas externas attendimus, nihil in eadem poterimus invenire quod ipsam possit destruere*, aussi longtemps donc que nous ne prêtons attention qu'à la chose elle-même et non pas aux causes extérieures, nous ne pourrions rien trouver en elle qui pourrait la détruire (démonstration 4/III). *de affectuum itaque natura et viribus ac mentis in eosdem potentia eadem methodo agam qua in præcedentibus de Deo et mente egi*, c'est pourquoi je traiterai de la nature et de la force des affects et de la puissance de l'esprit sur eux avec la même méthode que celle avec laquelle j'ai traité dans ce qui précède de Dieu et de l'esprit (dernière phrase de la préface III).

65. SI AUTEM AD IPSAM PROUT IN INTELLECTU EST, ATTENDIMUS ET EAM QUATENUS SUBSTANTIA EST, CONCIPIMUS, QUOD DIFFICILLIME FIT, TUM UT JAM SATIS DEMONSTRAVIMUS, INFINITA, UNICA ET INDIVISIBILIS REPERIETUR.

si autem	mais si
ad ipsam attendimus	nous y prêtons attention
prout in intellectu est	telle qu'elle est dans l'intellect
et concipimus eam	et que nous la concevons
quatenus substantia est	en tant qu'elle est substance
quod difficillime fit	ce qui se fait très difficilement
tum	alors
ut demonstravimus	ainsi que nous l'avons démontré
jam satis	déjà suffisamment
reperietur infinita	on la trouvera infinie
unica et indivisibilis	unique et indivisible

- a) *eam* : accusatif féminin singulier de *is*, sujet de la proposition infinitive introduite par *concupimus* (62a).
- b) *tum* : alors c'est-à-dire dans ce cas, dans cette hypothèse. Notons la locution *cum... tum*, (ou bien aussi *tum... cum*) d'une part... d'autre part : *cum quia hujus loci non est de his ex professo agere, tum quia hoc omnes satis experti sunt*, d'une part parce que ce n'est pas le lieu de traiter ex professo de ces choses, d'autre part parce que tout le monde en a suffisamment fait l'expérience (appendice I), et ce, bien que *tum... cum* puisse signifier (c'est le contexte qui décide) "à ce moment-là quand", "dans des circonstances telles que quand" c'est-à-dire "au moment où" : *nos tum pati dicimur cum aliquid in nobis oritur cujus non nisi partialis sumus causa hoc est aliquid quod ex solis legibus nostræ naturæ deduci nequit*, on dit que nous pâtissons quand naît en nous quelque chose au moment où nous ne sommes cause que partielle c'est-à-dire qui ne peut pas se déduire des seules lois de notre nature (démonstration 2/IV).

66. QUOD OMNIBUS QUI INTER IMAGINATIONEM ET INTELLECTUM DISTINGUERE SCIVERINT, SATIS MANIFESTUM ERIT, PRÆCIPUE SI AD HOC ETIAM ATTENDATUR QUOD MATERIA UBIQUE EADEM EST NEC PARTES IN EADEM DISTINGUUNTUR NISI QUATENUS MATERIAM DIVERSIMODE AFFECTAM ESSE CONCIPIMUS, UNDE EJUS PARTES MODALITER TANTUM DISTINGUUNTUR, NON AUTEM REALITER.

quod satis manifestum erit	ce qui sera suffisamment évident
omnibus qui	à tous ceux qui
sciverint distinguere	auront su faire la distinction
inter imaginationem et intellectum	entre l'imagination et l'intellect
præcipue si attendatur	surtout si l'on prête attention
ad hoc etiam	à ceci aussi
quod	<à savoir> que
materia ubique eadem est	la matière est partout la même
nec partes distinguuntur	et <que> ses parties ne se distinguent pas
in eadem	en elle
nisi quatenus concipimus	si ce n'est en tant que nous concevons que
materiam affectam esse	que la matière est affectée
diversimode	de différentes manières
unde ejus partes distinguuntur	d'où ses parties se distinguent
modaliter tantum	modalement seulement
non autem realiter	et non pas réellement

- a) *sciverint* : auront su, futur antérieur de *scio*. Le futur antérieur coïncide en latin avec le subjonctif parfait sauf à la première personne, laquelle est en *o* (par exemple *scivero*) pour le futur antérieur et en *im* (par exemple *sciverim*) pour le subjonctif parfait. Ce temps exprime une action future mais antérieure à un autre point de repère futur à cette action elle-même, ces deux futurs étant futurs par rapport à un point quelconque du temps passé ou du futur. Si, comme il arrive souvent, ce point de repère futur par rapport à l'action est le présent, l'action future dont il s'agit est déjà réalisée au moment où l'on parle. Par exemple, vous voyez le feu de votre cheminée éteint et vous dites : "il se sera éteint". Cette extinction du feu est future au temps passé sous-entendu où le feu a été allumé mais antérieure à maintenant (point futur par rapport à l'extinction elle-même) où on le voit éteint. On reconnaît en général un futur antérieur au fait qu'il y a un autre futur (futur simple cette fois-ci) dans la phrase, par exemple : *bonum quod unusquisque qui sectatur virtutem, sibi appetit, reliquis hominibus etiam cupiet et eo magis quo majorem Dei habuerit cognitionem*, le bien que toute personne qui recherche la vertu désire pour lui-même, il <le> désirera aussi pour les autres humains et d'autant plus qu'il aura une plus grande connaissance de Dieu (proposition 37/IV). Dans cette proposition, *habuerit* est futur antérieur annoncé pour ainsi dire par un autre futur, le futur simple *cupiet*. L'autre futur est, pour la phrase qui nous concerne, *manifestum erit*. On reconnaît un subjonctif parfait au fait qu'il y a dans la phrase un autre parfait, par exemple : *quare non mirum quod prophetæ qui non paucorum sed communi utilitati consuluerunt, tantopere humilitatem, pœnitentiam et*

reverentiam commendaverint, c'est pourquoi il n'est pas étonnant que les prophètes qui ont veillé non pas <à l'utilité> de quelques-uns mais à l'utilité commune aient tellement recommandé la soumission, le repentir et le respect (scolie 54/IV) où le subjonctif parfait *commendaverint* se trouve en présence du parfait de l'indicatif *consuluerunt*. Notons que *si*+futur antérieur se traduit par *si*+présent en français : *nam si exempli gratia ex culmine aliquo lapis in alicujus caput ceciderit eumque interfecerit, hoc modo demonstrabunt lapidem ad hominem interficiendum cecidisse*, car si par exemple une pierre tombe d'un toit sur la tête de quelqu'un et le tue, ils démontreront de cette façon que <c'est> pour tuer <cet> homme <que> la pierre est tombée (appendice I). Le futur antérieur s'explique par le fait que c'est une fois que cet accident aura eu lieu (futur antérieur) que les contradicteurs pourront essayer de démontrer quelque chose. En latin classique, on tolère aussi le futur simple mais le futur antérieur reste plus logique et plus fréquent. Le verbe au futur peut être sous-entendu dans la principale : *nihil mirum si sibi passim contradixerint*, il ne <sera> étonnant en rien s'ils se contredisent un peu partout (scolie du corollaire 10/II) [*nihil mirum <erit>*, exemple déjà cité en 2a]. Ce serait une erreur de considérer *contradixerint* comme un subjonctif parfait et de traduire ce verbe par un passé, par exemple : il n'est étonnant en rien s'ils se sont contredits un peu partout (phrase qui se dirait en latin *nihil mirum <est> si sibi passim contradixerunt* avec l'indicatif parfait *contradixerunt*). Spinoza ne parle pas seulement de ceux qui se sont contredits par le passé mais de ceux en général qui se contredisent (indicatif présent à valeur d'aoriste grec c'est-à-dire à considérer *sub specie aeternitatis*, sous l'espèce de l'éternité). Le hasard veut que dans cette même scolie du corollaire 10/II, on ait quelques mots plus loin un subjonctif parfait : *nam meum intentum hic tantum fuit causam reddere cur non dixerim...*, car mon intention n'a été ici que de donner la raison pour laquelle je n'ai pas dit que... . Dans cet exemple, le subjonctif s'explique par l'interrogation indirecte : *cur non dixi?* (pourquoi n'ai-je pas dit? avec l'indicatif parfait *dixi*) mais *causam reddere cur non dixerim* (donner la raison pour laquelle je n'ai pas dit, avec le subjonctif parfait *dixerim*). Notons que dans la syntaxe *si*+subjonctif, il ne peut jamais s'agir du subjonctif parfait mais seulement du subjonctif présent pour exprimer le potentiel (20e), du subjonctif imparfait pour exprimer l'irréel du présent (12b) et du subjonctif plus-que-parfait pour exprimer l'irréel du passé (on en rencontrera un exemple en 83b) mais il est impossible d'avoir un subjonctif parfait après *si* : il ne peut s'agir, si sa forme s'apparente à un subjonctif parfait, que d'un futur antérieur, à traduire en français toujours par un présent de l'indicatif. Le verbe peut certes être sous-entendu dans la conditionnelle, auquel cas on le pensera de préférence au futur antérieur : *si tantum ex diversitate attributorum, concedetur ergo non dari nisi unam ejusdem attributi*, si <plusieurs substances distinctes> ne <se distinguent> que par la diversité des attributs, on accordera donc qu'il n'y en a qu'une seule pour un attribut <donné> [littéralement, d'un même attribut] (démonstration 5/I) [*si <plures substantiæ distinctæ erunt> ex diversitate attributorum, concedetur ergo non dari nisi unam ejusdem attributi*]. *si primum, dabuntur ergo plures substantiæ ejusdem naturæ*, si <on pose> la

première <hypothèse>, il y aura donc plusieurs substances pour une nature donnée [littéralement, d'une même nature] (démonstration 13/I) [*si primum <positum erit>, dabuntur ergo plures substantiæ ejusdem naturæ*]. Il est vrai que Spinoza ne respecte pas toujours la concordance des temps et on peut trouver un subjonctif présent dans la conditionnelle (que l'on rend, faute de mieux, par un indicatif présent) et un futur dans la principale (50a) : *verum si hoc dicant, concedent simul Deum posse sua mutare decreta*, mais s'ils disent cela, ils accorderont du même coup que Dieu peut changer ses décrets (2ème scolie 33/I) [au lieu du classique *si hoc dixerint, concedent simul Deum posse sua mutare decreta*]. Mais dans de nombreux exemples, le futur antérieur est respecté : *si corpus humanum a duobus vel pluribus corporibus simul affectum fuerit semel, ubi mens postea eorum aliquod imaginabitur, statim et aliorum recordabitur*, si le corps humain est affecté une première fois par deux ou plusieurs corps à la fois, dès que par la suite l'esprit imaginera l'un d'eux, aussitôt il se souviendra aussi des autres (proposition 18/II). *si itaque unam ex iis circumstantiis deficere compererit, amans contristabitur*, si donc il découvre qu'une seule de ces circonstances fait défaut, l'amant sera triste (corollaire 36/III). *si quis rem amatam odio habere inceperit ita ut amor plane aboleatur, eandem majore odio ex pari causa prosequetur quam si ipsam nunquam amavisset et eo majore quo amor antea major fuerat*, si quelqu'un commence d'avoir en haine une chose aimée en sorte que l'amour soit complètement anéanti, il poursuivra à partir d'une cause égale <cette> même <chose> d'une haine plus grande que s'il ne l'avait jamais aimée et d'autant plus grande que l'amour avait été auparavant plus grand (proposition 38/III). *quod si se justam amoris causam præbuisse crediderit, gloriabitur*, s'il croit avoir fourni une juste cause d'amour, il se fera gloire (scolie 41/III). *qui in aliquem amore aut spe gloriæ motus beneficium contulit, contristabitur si viderit beneficium ingrato animo accipi*, celui qui mû par amour ou dans l'espoir d'une gloire a apporté un bienfait à autrui sera triste s'il voit que son bienfait est accueilli avec ingratitude (proposition 42/III). Et autres exemples, notamment : *fuerit* dans la démonstration 43/III et la proposition 46/III, *viderit noveritque* dans la préface IV, *viderit* dans l'aliter 37/IV, *habuerimus* dans la scolie 10/V.

b) *in eadem* : en elle, reprend *materia* (48b).

c) *affectam esse* : littéralement, a été affectée, infinitif parfait passif au féminin singulier. Il est parfois possible de traduire certains parfaits par un présent (1b) exprimant non pas l'action présente — l'action présente s'exprime par un présent, passif ou non, par exemple *afficitur*, "est affecté" c'est-à-dire "est en train d'être affecté maintenant" — mais l'état présent résultant d'une action passée : *affectus est*, littéralement "a été affecté" donc "est affecté" maintenant (état présent). On trouve aussi des parfaits avec le parfait du verbe être : on exprime par là un état passé qui ne dure pas et qu'on suppose ne plus être présent au moment où l'on parle : *si mens duobus affectibus simul affecta semel fuit*, si l'esprit a été une première fois affecté par deux affects en même temps (démonstration 14/III). On signifie par là qu'à un moment du passé, l'esprit a été affecté par deux affects simultanément (par exemple un chose vue et simultanément une chose entendue ou encore deux

choses vues simultanément) mais que ces deux éléments qui ont à ce moment-là affecté l'esprit ne l'affectent plus maintenant.

- d) *unde* : d'où, équivaut à *ex quo* (3a). Le relatif de liaison, qu'il débute ou non une phrase, se reconnaît au fait qu'il exprime une liaison avec ce qui précède en relation avec rupture de structure sur le plan syntaxique (31a).
- e) *materia* : la matière. Ce mot s'emploie aussi au figuré : *sed ne superstitiosis materiam suppeditem movendi novas quæstiones, malo hæc in medio relinquere*, mais pour ne pas fournir aux superstitieux matière à (18c) faire naître de nouvelles questions, je préfère laisser cela en suspens (scolie 39/IV).
- f) *attendatur* : subjonctif présent passif de *attendo* (prêter attention) que l'on rend ici par un présent du fait que la principale *satis manifestum erit* est au futur (50a). En maintenant le futur dans la principale, on aurait eu en latin classique le futur passif (*quod satis manifestum erit præcipue si ad hoc etiam attendetur quod...*) ou mieux le futur antérieur passif (*quod satis manifestum erit præcipue si ad hoc etiam attentum erit quod...*) dans la principale ainsi que cela a été expliqué en a. Notons au passage que les formes *attendatur* (subjonctif présent passif), *attendetur* (futur passif) et *attentum erit* (futur antérieur passif) sont des passifs impersonnels (28c), que la conjonctive introduite par *quod* (*quod materia ubique eadem est*) est apposée au pronom neutre *hoc* qui l'annonce (16c) et que le supin *attentum* (à partir duquel on a construit le futur antérieur passif) de *attendo* est aussi le supin de *attineo* (concerner), verbe dont on a donné deux exemples en 14b.

**67. EXEMPLI GRATIA AQUAM QUATENUS AQUA EST, DIVIDI
CONCIPIMUS EJUSQUE PARTES AB INVICEM SEPARARI**

exempli gratia	par exemple
concipimus aquam	nous concevons que l'eau
quatenus aqua est	en tant qu'elle est eau
dividi	se divise
ejusque partes	et que ses parties
ab invicem separari	se séparent les unes des autres

a) *invicem* : 61b.

68. AT NON QUATENUS SUBSTANTIA EST CORPOREA

at non quatenus	mais non pas en tant que
substantia est corporea	elle est substance corporelle

69. EATENUS ENIM NEQUE SEPARATUR NEQUE DIVIDITUR.

eatenus enim	en tant que telle en effet
neque separatur	elle ne se sépare
neque dividitur	ni ne se divise

- a) *eatenus* : littéralement, jusque-là, jusqu'à ce niveau (sans plus) c'est-à-dire ici si l'on ne considère la substance que comme corporelle. L'adverbe *eatenus* peut s'employer seul et sert à exprimer une certaine limite de perception d'une chose, *tenus* désignant un point, un seuil, une limite : *aliquatenus dubitamus*, nous doutons jusqu'à un certain point (définition 14/III des affects). *Eatenus* s'utilise aussi en corrélation avec *quatenus* (en tant que) et dans ce cas, ne se traduit pas du tout.

70. PORRO AQUA QUATENUS AQUA GENERATUR ET CORRUMPITUR

porro aqua	de plus l'eau
quatenus aqua	en tant qu'eau
generatur et corrumpitur	est sujette à génération et à corruption

- a) *generatur et corrumpitur* : littéralement, est engendrée et est corrompue c'est-à-dire s'engendre et se corrompt (26e).

71. AT QUATENUS SUBSTANTIA NEC GENERATUR NEC CORRUMPITUR.

at quatenus substantia	mais en tant que substance
nec generatur	elle n'est sujette ni à génération
nec corrumpitur	ni a corruption

72. ATQUE HIS ME AD SECUNDUM ARGUMENTUM ETIAM RESPONDISSE PUTO QUANDOQUIDEM ID IN EO ETIAM FUNDATUR QUOD MATERIA QUATENUS SUBSTANTIA DIVISIBILIS SIT ET PARTIBUS CONFLETUR.

atque his	et par là
puto me etiam respondisse	je pense avoir aussi répondu
ad secundum argumentum	au second argument
quandoquidem id	dans la mesure où celui-ci
in eo etiam fundatur	se fonde aussi sur ceci

quod materia	<à savoir> que la matière
quatenus substantia	en tant que substance
divisibilis sit	serait divisible
et partibus conflatur	et se composerait de parties

- a) *his* : littéralement, par ces choses, ablatif neutre pluriel du pronom-adjectif *hic, hæc, hoc*. On a vu un exemple commençant par *atque his* en 49a. Notons la structure possible *in his quod... deinde quod*, en ceci que... ensuite que, où les deux *quod* au singulier renvoient au pluriel *his* : *in his omnia corpora conveniunt quod unius ejusdemque attributi conceptum involvunt, deinde quod jam tardius jam celerius et absolute jam moveri jam quiescere possunt*, tous les corps conviennent en ceci qu'ils enveloppent le concept d'un seul et même attribut, ensuite <qu'ils peuvent se mouvoir> tantôt plus lentement tantôt plus rapidement et dans l'absolu qu'ils peuvent tantôt se mouvoir tantôt être au repos (démonstration du lemme II après 13/II). On a vu en 25c une relation inverse, celle de *id omne* au singulier avec un pluriel.
- b) *respondisse* : avoir répondu, infinitif parfait (21f) de *respondeo*.
- c) *id* : pronom-adjectif de rappel *is, ea, id*, ici au nominatif neutre singulier, sujet de *fundatur*. Ce pronom renvoie ici à *secundum argumentum* (10c).

73. ET QUAMVIS HOC NON ESSET, NESICIO CUR DIVINA NATURA INDIGNA ESSET QUANDOQUIDEM (PER PROPOSITIONEM QUARTAM DECIMAM) EXTRA DEUM NULLA SUBSTANTIA DARI POTEST A QUA IPSA PATERETUR

et quamvis hoc non esset	et quand cela ne serait pas
nescio cur	je ne sais pas pourquoi
divina natura indigna esset	elle serait indigne de la nature divine
quandoquidem	dans la mesure où
per propositionem quartam decimam	par la proposition 14
extra Deum	en dehors de Dieu
nulla substantia dari potest	il ne peut pas y avoir de substance
a qua ipsa pateretur	par laquelle elle pourrait pâtre

74. OMNIA INQUAM IN DEO SUNT ET OMNIA QUÆ FIUNT PER SOLAS LEGES INFINITÆ DEI NATURÆ FIUNT ET EX NECESSITATE EJUS ESSENTIÆ (UT MOX OSTENDAM) SEQUUNTUR

omnia inquam	toutes les choses dis-je
--------------	--------------------------

in Deo sunt	sont en Dieu
et omnia quæ fiunt	et toutes les choses qui se font
fiunt	se font
per solas leges	par les seules lois
infinītæ Dei naturæ	de la nature infinie de Dieu
et sequuntur	et suivent
ex necessitate ejus essentīæ	de la nécessité de son essence
ut mox ostendam	ainsi que je <le> montrerai bientôt

- a) *leges infinitæ Dei naturæ* : les lois de la nature infinie de Dieu. Le génitif *Dei* est lui-même enclavé (15e) entre deux génitifs, *infinitæ* et *naturæ*, complément du nom *leges*. Puisque *Dei* est masculin et *naturæ* féminin, il n'y a de toute façon aucune ambiguïté sur le sens, *infinitæ* ne pouvant pas se rapporter à *Dei* mais la suite sans enclave *leges infinitæ naturæ Dei* était également possible (11c). On trouve d'ailleurs un exemple de ce genre : *id quod cognitionem æternæ et infinitæ essentīæ Dei dat*, ce qui donne la connaissance de l'essence éternelle et infinie de Dieu (démonstration 46/II) où *Dei* n'a pas été enclavé.
- b) *omnia ex necessitate ejus essentīæ sequuntur* : toutes les choses suivent de la nécessité de son essence (44d).

75. QUARE NULLA RATIONE DICI POTEST DEUM AB ALIO PATI AUT SUBSTANTIAM EXTENSAM DIVINA NATURA INDIGNAM ESSE TAMETSI DIVISIBILIS SUPPONATUR DUMMODO ÆTERNA ET INFINITA CONCEDATUR.

quare	c'est pourquoi
nulla ratione dici potest	il n'est en aucune façon possible de dire
Deum ab alio pati	que Dieu pâtît d'autre chose
aut substantiam extensam	ou que la substance étendue
divina natura indignam esse	est indigne de la nature divine
tametsi divisibilis supponatur	même si on la supposait divisible
dummodo concedatur	dès lors qu'on lui accorde
æterna et infinita	l'éternité et l'infinité.

- a) *dici* : littéralement, être dit, infinitif passif de *dico*. *nulla ratione dici potest*, littéralement, il ne peut en aucune façon être dit, on ne peut d'aucune façon dire que etc.
- b) *dummodo concedatur æterna et infinita* : littéralement, dès lors qu'elle est accordée éternelle et infinie. *Concedatur* est au subjonctif présent passif,

passif qui peut se traduire par "on" : dès lors qu'on accorde qu'elle <est> éternelle et infinie.

- c) *tametsi* : conjonction à sens multiple chez Spinoza : quoique, même si, quand (bien même) construite le plus souvent avec subjonctif mais parfois avec indicatif : *tametsi duratio principio et fine carere concipiatur*, quand bien même la durée serait conçue sans début ni fin (explication de la définition 8/I). *corporis humani affectiones quarum ideæ corpora externa velut nobis præsentia repræsentant, rerum imagines vocabimus tametsi rerum figuras non referunt*, nous appellerons les affections du corps humain dont les idées représentent des corps extérieurs comme nous étant présents, images des choses bien qu'elles ne reproduisent pas les figures des choses (scolie 17/II).
- d) *aut* : ou exclusif, plus rarement inclusif (37c). Ici le sens est inclusif et proche de *vel* ou *sive* (120).

76. SED DE HIS IMPRÆSENTIARUM SATIS

sed de his

mais sur ces points

impræsentiarum satis

assez pour le moment

- a) *de his* : littéralement, au sujet de ces choses. Notons que *de*+ablatif peut exprimer la provenance : *atque eatenus narratur quod Deus homini libero prohibuerit ne de arbore cognitionis boni et mali comederet*, et c'est en ce sens qu'on raconte que Dieu a interdit à l'homme libre de manger de l'arbre de la connaissance du bien et du mal (scolie 68/IV) où *de arbore comedere* signifie manger <des fruits en provenance> de l'arbre.
- b) *impræsentiarum* : pour le moment. *nec impræsentiarum hæc clarius possum explicare*, et je ne peux pas expliquer ces choses plus clairement pour le moment (scolie 7/II).

Traduction libre

Il y en a qui se figurent que Dieu se compose, à l'image de l'humain, d'un corps et d'un esprit et qu'il est sujet aux passions mais combien ceux-ci s'éloignent de la vraie connaissance de Dieu ressort suffisamment de ce qu'on a déjà démontré. Mais je les laisse : car tous ceux qui ont contemplé la nature divine un peu n'importe comment disent que Dieu n'est pas corporel. Et cela, ils le prouvent très bien de ce que par corps nous entendons toute quantité, quelle qu'elle soit, ayant longueur, largeur et profondeur, bornée par un figure précise. Or, rien de plus absurde ne peut se dire de Dieu à savoir de l'Être infini dans l'absolu. Mais c'est parfois par d'autres raisons par lesquelles ils s'efforcent de démontrer cela qu'ils font clairement voir qu'ils séparent complètement la substance corporelle c'est-à-dire étendue de la nature divine et qu'ils pensent qu'elle-même a été créée par Dieu. Mais par quelle puissance divine a-t-elle pu être créée? cela, ils l'ignorent tout à fait. Ce qui montre clairement qu'ils ne comprennent pas eux-mêmes ce qu'ils disent . Alors que moi, c'est suffisamment clairement, à mon avis du moins, que j'ai démontré (vois le corollaire de la proposition 6 et la deuxième scolie de la proposition 8) qu'aucune substance n'est produite ni créée par autre chose qu'elle-même. Nous avons de plus montré par la proposition 14 qu'en dehors de Dieu aucune substance ne peut ni être ni se concevoir et nous en avons conclu que la substance étendue est un attribut parmi l'infinité des attributs de Dieu. Mais pour plus ample explication, je réfuterai les arguments des adversaires, lesquels se réduisent tous à ceci que premièrement la substance corporelle en tant que substance consiste, ainsi qu'ils le pensent, en parties et c'est pour cette raison qu'ils disent qu'elle ne peut pas être infinie et par conséquent qu'elle ne peut pas appartenir à Dieu. Et ils expliquent cela par de nombreux exemples dont je vais rapporter tel ou tel. Si la substance corporelle, disent-ils, est infinie, qu'on la conçoive divisée en deux parties. Chaque partie sera ou bien finie ou bien infinie. Si l'on prend la première hypothèse, c'est donc qu'un infini se compose de deux parties finies, ce qui est absurde. Si l'on prend l'autre hypothèse, c'est donc qu'il y a un infini deux fois plus grand qu'un autre infini, ce qui est également absurde. De plus, si on mesure une quantité infinie en parties égales à des pieds, elle devra consister en une infinité de telles parties et il en serait de même si on la mesurait en parties égales à des doigts. C'est pourquoi un nombre infini sera douze fois plus grand qu'un autre nombre infini. Enfin, si à partir d'un point sur un plan infini on concevait que deux lignes telles que AB et AC, d'une distance l'une de l'autre au début précise et déterminée, soient prolongées à l'infini, il est certain que la distance entre B et C va augmenter continuellement et qu'enfin de déterminée qu'elle était, deviendra

indéterminable. Puisque tous ces absurdes donc suivent, comme ils le pensent, de ce qu'on prend pour hypothèse une quantité infinie, ils en concluent que la substance corporelle doit être finie et par conséquent qu'elle n'appartient pas à l'essence de Dieu. On va chercher aussi un second argument à partir de la suprême perfection de Dieu. En effet Dieu, disent-ils, puisqu'il est un être suprêmement parfait, ne peut pas pâtir : or, la substance corporelle, dans la mesure où elle est divisible, peut pâtir. Il s'ensuit donc qu'elle n'appartient pas à l'essence de Dieu. Voilà les arguments que je trouve assez chez les auteurs par lesquels ils s'efforcent de montrer que la substance corporelle est indigne de la nature divine et ne peut pas lui appartenir. Mais en vérité, si l'on y prête correctement attention, on trouvera que j'ai déjà répondu à cela dans la mesure où ces arguments ne se fondent que sur ceci à savoir qu'ils supposent que la substance corporelle se compose de parties, ce dont (par la proposition 12 avec le corollaire de la proposition 13) j'ai déjà montré l'absurdité. Ensuite, si l'on veut examiner correctement la question, on verra que tous ces absurdes (si toutefois tous sont absurdes, ce dont je ne discute pas pour le moment) à partir desquels ils veulent conclure que la substance étendue est finie, ne suivent pas du tout de ce qu'on prend pour hypothèse une quantité infinie mais de ce qu'ils supposent qu'une quantité infinie est mesurable et se compose de parties finies. C'est pourquoi à partir des absurdes qui s'ensuivent, ils ne peuvent rien conclure d'autre que ceci à savoir qu'une quantité infinie n'est pas mesurable et ne peut pas se composer de parties finies. Et c'est la même chose que plus haut (par la proposition 12 etc.) nous avons déjà démontré. C'est pourquoi le trait qu'ils dirigent contre nous, c'est contre eux-mêmes en vérité qu'ils le jettent. Si donc de cet absurde qui est le leur ils veulent cependant conclure que la substance étendue doit être finie, ils ne font ma foi pas autre chose que si quelqu'un, de ce qu'il s'est imaginé qu'un cercle a les propriétés du carré, conclut qu'un cercle n'a pas de centre à partir duquel toutes les lignes conduites à sa circonférence sont égales. Car la substance corporelle, laquelle ne peut se concevoir qu'infinie, qu'unique, qu'indivisible, eux-mêmes, pour conclure qu'elle est finie, conçoivent qu'elle se compose de parties finies et qu'elle est multiple et divisible. C'est ainsi aussi qu'après s'être figurés qu'une ligne se compose de points, ils savent inventer de nombreux arguments par lesquels ils montrent qu'une ligne ne peut pas se diviser à l'infini. Et assurément, il n'est pas moins absurde de poser qu'une substance corporelle se compose de corps c'est-à-dire de parties que de poser qu'un corps se compose de superficies, les superficies de lignes et les lignes enfin de points. Et cela, tous ceux qui savent qu'une claire raison est infallible doivent le reconnaître et surtout ceux qui disent qu'il n'y a pas de vide. Car si la substance corporelle pouvait se diviser de telle sorte que ses parties soient réellement distinctes, pourquoi donc une

partie ne pourrait pas être anéantie pendant que les autres resteraient liées entre elles comme avant? et pourquoi doivent-elles toutes s'adapter en sorte qu'il n'y ait pas de vide? Assurément des choses qui sont réellement distinctes entre elles, l'une peut être sans une autre et se maintenir dans son état. Donc puisque dans la nature il n'y a pas de vide (à ce sujet, voir ailleurs) mais que toutes ses parties doivent ainsi concourir en sorte qu'il n'y ait pas de vide, il s'ensuit aussi qu'elles ne peuvent pas se distinguer réellement c'est-à-dire que la substance corporelle en tant qu'elle est substance ne peut pas se diviser. Si maintenant l'on demande cependant la raison pour laquelle nous sommes à ce point enclins à diviser la quantité? je réponds qu'on peut concevoir la quantité de deux façons différentes c'est-à-dire abstraitement ou superficiellement à savoir telle que nous l'imaginons, ou bien comme substance, ce qui ne se fait que par l'intellect. Si donc nous prêtons attention à la quantité telle qu'elle est dans l'imagination, ce que nous faisons souvent et plus facilement, on la trouvera finie, divisible et composée de parties. Mais si nous y prêtons attention telle qu'elle est dans l'intellect et la concevons en tant qu'elle est substance, ce qui se fait très difficilement, alors ainsi que nous l'avons déjà suffisamment démontré, on la trouvera infinie, unique et indivisible. Ce qui sera assez évident à tous ceux qui auront su faire la distinction entre imagination et intellect et surtout si l'on prête aussi attention à ceci, à savoir que la matière est partout la même et que ses parties en elle-même ne se distinguent pas si ce n'est en tant que nous concevons que la matière est affectée de différentes manières, d'où ses parties ne se distinguent que modalement et non pas réellement. Par exemple, nous concevons que l'eau en tant qu'elle est eau, se divise et que ses parties peuvent se séparer entre elles. Mais pas en tant qu'elle est substance corporelle car en cela elle ne se sépare ni ne se divise. De plus, l'eau, en tant qu'eau, est sujette à génération et corruption alors qu'en tant que substance, elle n'est sujette ni à l'un ni à l'autre. Et je pense avoir aussi par là répondu au second argument dans la mesure où celui-ci ne se fonde aussi que sur ceci que la matière en tant que substance est divisible et composée de parties. Et quand cela ne serait pas, je ne sais pas pourquoi elle serait indigne de la nature divine dans la mesure où (par la proposition 14) en dehors de Dieu il ne peut y avoir aucune substance par laquelle elle pâtirait. Tout dis-je est en Dieu et tout ce qui se fait ne se fait que par les lois de la nature infinie de Dieu et suivent de la nécessité de son essence (ainsi que je le montrerai bientôt). C'est pourquoi il n'est en aucune façon possible de dire que Dieu pâtît d'autre chose que de lui-même ou que la substance étendue est indigne de la nature divine même si on la supposait divisible du moment qu'on lui concède l'éternité et l'infinité. Mais c'est assez sur ce sujet pour le moment.

Scolie 17/I

77. ALII PUTANT DEUM ESSE CAUSAM LIBERAM PROPTEREA QUOD POTEST UT PUTANT EFFICERE UT EA QUÆ EX EJUS NATURA SEQUI DIXIMUS HOC EST QUÆ IN EJUS POTESTATE SUNT, NON FIANT SIVE UT AB IPSO NON PRODUCANTUR.

- a) *alii* : nominatif masculin pluriel de *alius*, les autres, d'autres : *alii putant Deum esse causam liberam propterea quod*, d'autres <encore> pensent que Dieu est cause libre pour cette raison que. Spinoza préfère en général ne pas donner le nom de ces auteurs (49e), le plus connu étant Descartes mais il vise d'une manière générale toute la tradition aristotélicienne (ou, ce qui revient au même, scolastique) et parfois les stoïciens : *stoici tamen putarunt eosdem a nostra voluntate absolute pendere nosque iis absolute imperare posse*, cependant les stoïciens ont pensé qu'ils [les affects] dépendaient absolument de notre volonté et que nous pouvions les maîtriser absolument [*eosdem <affectus>*, *iis <affectibus>*, *putarunt=putaverunt* (1b)] (préface V). Ou encore les philosophes en général ou les partisans (*sectatores*) d'une doctrine ou aussi les adversaires : *omnes quos vidi philosophi concedunt nullum in Deo dari intellectum potentia sed tantum actu*, tous les philosophes que j'ai vus accordent qu'il n'y a en Dieu aucun intellect en puissance mais seulement en acte (110). *nec hic prætereundum est quod hujus doctrinæ sectatores qui in assignandis rerum finibus suum ingenium ostentare voluerunt, ad hanc suam doctrinam probandam novum attulerunt modum argumentandi, reducendo scilicet non ad impossibile sed ad ignorantiam*, et il ne faut pas omettre ici que les partisans de cette doctrine qui ont voulu faire montre de leur talent en assignant les fins des choses, ont apporté une nouvelle manière d'argumenter pour prouver cette doctrine <qui est la> leur à savoir en réduisant non pas à l'impossible mais à l'ignorance (appendice I). *imo adversarii Dei omnipotentiam negare videntur*, bien plus il semble que <ce soient> les adversaires <qui> nient la toute puissance de Dieu (87). En 36 on avait d'ailleurs déjà rencontré *adversariorum argumenta*, les arguments des adversaires.
- b) *potest* : pourrait, indicatif présent à valeur de conditionnel. L'indicatif latin avec des verbes exprimant la possibilité ou l'obligation a souvent le sens du conditionnel français : *propterea quod potest efficere ut ea quæ in ejus potestate sunt, non fiant*, pour cette raison qu'il pourrait faire en sorte que ce qui est en son pouvoir ne se fasse pas. On trouve d'autres occurrences de *potest* à valeur de conditionnel : *secundo nobis objici potest quod experientia nihil clarius videatur docere quam quod nostrum judicium possumus suspendere ne rebus quas percipimus, assentiamur*, on pourrait deuxièmement nous objecter que l'expérience semble ne rien enseigner de plus clairement que ce fait que nous pouvons suspendre notre jugement de façon à ce que nous n'adhérions pas aux choses que nous percevons (ultime scolie 49/II). *præter hæc alia forsant possunt objici sed quia inculcare non*

teneor quid unusquisque somniare potest, ad has objectiones tantum respondere curabo idque quam potero breviter, hormis cela on pourrait peut-être faire d'autres objections mais comme je ne suis pas tenu d'intercaler ce que chacun pourrait rêver, je m'occuperai de ne répondre qu'à ces objections et ce (104) le plus brièvement possible (ibidem). *atque hac eadem via facile ostendi potest rem illam posse per accidens causam esse cupiditatis*, et l'on pourrait montrer facilement par cette même voie que cette chose pourrait être par hasard cause de désir (démonstration 15/III). *et quia hæc acquiescentia magis magisque fovetur et corroboratur laudibus et contra vituperio magis magisque turbatur, ideo gloria maxime ducimur et vitam cum probro vix ferre possumus*, et c'est parce que cette confiance est de plus en plus encouragée et fortifiée par des compliments et au contraire de plus en plus bouleversée par le blâme que nous sommes conduits au plus haut degré par la gloire et que nous ne pourrions guère supporter une vie d'opprobre (scolie 52/IV). Si toutefois la phrase est négative, ce présent à valeur de conditionnel peut aussi se rendre par « savoir » au sens atténué de « pouvoir » (46b). Cette règle s'applique à d'autres temps de l'indicatif, par exemple à l'infinitif parfait (106e) ou encore au plus-que-parfait *potueram* pour l'irréel du passé (j'aurais pu) : *potueram enim dicere cupiditatem esse ipsam hominis essentiam quatenus determinata concipitur ad aliquid agendum sed ex hac definitione non sequeretur quod mens possit suæ cupiditatis sive appetitus esse conscia*, j'aurais pu dire en effet que le désir est l'essence même de l'humain en tant qu'on la conçoit déterminée à faire quelque chose mais ne suivrait pas de cette définition que l'esprit puisse être conscient de son désir ou appétit (explication de la définition 1/III des affects). En poésie française, les poètes classiques, le plus souvent de grands latinistes, peuvent user d'un présent à sens conditionnel pour exprimer la réalité des conséquences si la condition sous-entendue se réalisait : Oh! Ne les faites pas lever! c'est le naufrage... (Rimbaud, Les assis) c'est-à-dire : ce serait le naufrage si vous les faisiez lever. On trouve d'autres verbes avec un sens conditionnel à l'indicatif, par exemple l'indicatif présent passif *demonstratur*, on démontrerait : *eodem hoc modo demonstratur in mente nullam dari facultatem absolutam intelligendi, cupiendi, amandi etc.*, on démontrerait de la même façon qu'il n'y a dans l'esprit aucune faculté absolue de comprendre, de désirer, d'aimer etc. (scolie 48/II). Il s'agit bien d'un conditionnel car Spinoza ne fait pas suivre cette parole de la démonstration effective de ce qu'il vient d'énoncer et parfois s'en explique : *sed ad meum institutum præcipuos tantum enumeravisse sufficit nam reliqui quos omisi plus curiositatis (90f) quam utilitatis haberent*, mais il suffit à mon dessein de n'avoir énuméré que les principaux [affects] car les autres que j'ai mis de côté auraient plus d'étrangeté que d'utilité [après avoir dit : *nam eadem via qua supra procedendo facile possumus ostendere amorem esse junctum pœnitentiæ, dedignationi, pudori etc.*, car en procédant par la même voie que plus haut, nous pourrions facilement montrer que l'amour existe (61a) joint au repentir, au dédain, à la honte etc. (scolie 59/III)]. De même : *idea quæ naturam mentis humanæ constituit, demonstratur eodem modo non esse, in se sola considerata, clara et distincta, ut etiam idea mentis humanæ et ideæ*

idearum affectionum corporis humani quatenus ad solam mentem referuntur, on démontrerait de la même façon que l'idée qui constitue la nature de l'esprit humain n'est pas, considérée seule en elle-même, claire et distincte et il en est de même aussi de l'idée de l'esprit humain et des idées des idées des affections du corps humain en tant qu'elles ne se rapportent qu'à l'esprit (scolie 28/II). *quod si contra supponatur pars A coerceri ut reliquæ prævaleant, eodem modo demonstratur quod nec cupiditas quæ ex tristitia oritur, rationem totius habeat*, si au contraire on suppose que la partie A est contrariée en sorte que les autres soient plus fortes, on démontrerait de la même façon qu'un désir qui naît de la tristesse ne tient pas non plus compte <du corps> tout entier (démonstration 60/IV). Si toutefois la démonstration suit, *demonstratur* se traduit alors normalement par "on démontre" (par exemple, aliter 6/I, démonstration 5/II, scolie 10/II etc.). On trouve aussi l'indicatif présent *decet*, il serait convenable : *nam qui magis decet famem et sitim extinguere quam melancholiam expellere?* car comment serait-il plus convenable d'apaiser la faim et la soif que de chasser la mélancolie? (scolie 45/IV). Ou encore *procedit*, procéderait : *secundæ partis demonstratio eodem modo procedit*, la seconde partie de la démonstration procéderait de la même façon (démonstration 2/II). *hujus eodem modo procedit ac demonstratio præcedentis propositionis*, [la démonstration] de cette [proposition] procéderait de la même manière que la démonstration de la proposition précédente (démonstration 39/III). On trouvera un peu plus loin le présent passif *proceditur*, on procéderait (101b). Ou encore tout simplement le verbe être : *rebus itaque uti et iis quantum fieri potest delectari (non quidem ad nauseam usque nam hoc delectari non est) viri est sapientis*, donc user des choses et en prendre plaisir autant que possible (non pas certes jusqu'au dégoût car cela ne serait plus prendre du plaisir) est le propre de l'homme sage (ibidem). *quas hic enumerare supervacaneum est*, [causes] qu'il serait inutile d'énumérer ici. On lira un peu plus loin : *quod profecto nihil aliud est quam Deum fato subjicere*, ce qui assurément ne serait rien d'autre que de soumettre Dieu à la fatalité (116a). Comme toujours, la règle n'est pas absolue et l'on trouve parfois des subjonctifs à valeur de conditionnel là où un indicatif aurait pu suffire : *possem hic etiam ostendere potentiam illam quam vulgus Deo affingit, non tantum humanam esse sed etiam impotentiam involvere*, je pourrais également montrer ici que cette puissance que le vulgaire attribue faussement à Dieu non seulement est humaine mais aussi enveloppe impuissance (scolie 3/II) où *possum ostendere* eût été possible et même plus classique. *nimis longum foret hic omnia superbicæ mala enumerare*, il serait trop long d'énumérer ici la totalité des maux de l'orgueil (scolie 57/IV). On a ici le subjonctif imparfait *foret* (qui est une autre forme du subjonctif imparfait du verbe être *esset*) mais correct eût aussi été l'indicatif présent *est* à valeur de conditionnel (*nimis longum est...*) que Spinoza connaît fort bien pour l'utiliser ailleurs dans une phrase approchante : *quas hic enumerare supervacaneum est*, [causes] qu'il serait inutile d'énumérer ici (appendice I). *et ad hunc modum plura alia notare possemus*, et nous pourrions faire plusieurs autres remarques de ce genre (scolie 6/V) où le présent *possumus* était aussi possible sans changement de sens.

- c) *ut putant* : comme ils <le> pensent, incise (38a).
- d) *ea quæ* : le relatif *quæ* à l'accusatif neutre pluriel est ici sujet de la proposition infinitive introduite par *diximus*, nous avons dit. Nous avons montré en 3c qu'un relatif peut être sujet d'une proposition infinitive. Nous pouvons reconstituer ainsi : *ea quæ ex ejus natura sequuntur*, les choses qui suivent de sa nature; *diximus ea ex ejus natura sequi*, nous avons dit que ces choses suivent de sa nature; *ea quæ ex ejus natura sequi diximus*, les choses dont nous avons dit qu'elles suivent de sa nature. Le second *quæ* est au nominatif neutre pluriel en tant que sujet de *sunt* : *hoc est <ea> quæ in ejus potestate sunt*, c'est-à-dire les choses qui sont en son pouvoir.
- e) *efficere ut* : faire en sorte que (+subjonctif), ici subjonctif présent *fiant* et *producantur*.
- f) *ab ipso* : par lui, renvoie à Dieu (48b), *ab ipso <Deo>*, complément d'agent (63d) du passif *producantur* : *efficere ut ea ab ipso non producantur*, faire en sorte que ces choses ne soient pas produites par lui.
- g) *sive* : c'est-à-dire (32b) : *efficere ut ea quæ ex ejus natura sequi diximus, non fiant sive ut ab ipso non producantur*, faire en sorte que ces choses dont nous avons dit qu'elles suivent de sa nature ne se fassent pas c'est-à-dire qu'elles ne soient pas produites par lui.
- h) *propterea quod* : pour la raison que, parce que, du fait que, construit ici avec l'indicatif (*propterea quod potest*) mais on trouve aussi le subjonctif : *in hac ultima demonstratione Dei existentiam a posteriori ostendere volui ut demonstratio facilius perciperetur; non autem propterea quod ex hoc eodem fundamento Dei existentia a priori non sequatur*, dans cette dernière démonstration, j'ai voulu montrer a posteriori l'existence de Dieu afin qu'on perçoive plus facilement la démonstration et non pas pour la raison qu'à partir de ce même fondement ne suivrait pas a priori l'existence de Dieu (scolie 11/I). Et parfois on trouve un mode mixte : *sic etiam videmus quod nemo miseretur infantis propterea quod nescit loqui, ambulare, ratiocinari et quod denique tot annos quasi sui inscius vivat*, c'est ainsi aussi que nous voyons que personne n'a pitié d'un bébé pour la raison qu'il ne sait pas parler, marcher, raisonner et qu'il est enfin susceptible de vivre tant d'années ignorant pour ainsi dire de lui-même (scolie 6/V) où le premier *quod* est construit avec l'indicatif *nescit* et le second avec le subjonctif *vivat* que l'on rend, pour éviter un autre indicatif français, par l'expression "susceptible de". On a vu d'autres constructions en mode mixte en 2b et 52a. On trouvera aussi mais plus rarement *propterea quia* avec le même sens : *admiratio est rei alicujus imaginatio in qua mens defixa propterea manet quia hæc singularis imaginatio nullam cum reliquis habet connexionem*, l'admiration est l'imagination d'une chose en laquelle l'esprit reste fixé pour cette raison que cette imagination singulière n'a aucun lien avec les autres (définition 4/III des affects).

78. SED HOC IDEM EST AC SI DICERENT QUOD DEUS POTEST EFFICERE UT EX NATURA TRIANGULI NON SEQUATUR EJUS TRES ANGULOS ÆQUALES ESSE DUOBUS RECTIS SIVE UT EX DATA CAUSA NON SEQUATUR EFFECTUS, QUOD EST ABSURDUM.

- a) *dicerent* : subjonctif imparfait, irréel du présent (60a) : *sed hoc idem est ac si dicerent quod Deus potest efficere ut*, mais c'est comme s'ils disaient que Dieu pourrait faire en sorte que (littéralement, mais c'est la même chose que s'ils disaient).
- b) *potest* : pourrait, indicatif présent à valeur de conditionnel (77b). Notons au passage que quand *possum* est lié à un autre verbe se construisant en français avec la structure "de+infinitif", on le traduit alors par "avoir le pouvoir de+infinitif" pour être en conformité de construction : *quo magis unusquisque suum utile quærere hoc est suum esse conservare conatur et potest eo magis virtute præditus est*, plus chacun s'efforce et a le pouvoir de rechercher son utile propre c'est-à-dire de conserver son être, plus il a de valeur (proposition 20/IV).
- c) *efficere ut* : faire en sorte que (+subjonctif), ici subjonctif présent *sequatur* (77e).
- d) *duobus rectis* : deux droits, sous-entendu *angulis*, deux <angles> droits. Ces deux mots sont au datif, *æqualis*+datif, être égal à : *efficere ut ex natura trianguli non sequatur ejus tres angulos æquales esse duobus rectis*, faire en sorte que de la nature du triangle il ne s'ensuive pas que ses trois angles soient égaux à deux droits.
- e) *quod est absurdum* : ce qui est absurde. Le relatif de liaison *quod* est ici sujet du verbe être, donc au nominatif (31a).
- f) *sive* : c'est-à-dire (58c) ici pour une reformulation plus générale à titre d'explication : *efficere ut ex natura trianguli non sequatur ejus tres angulos æquales esse duobus rectis sive ut ex data causa non sequatur effectus*, faire en sorte que de la nature du triangle il ne s'ensuive pas que ses trois angles soient égaux à deux droits c'est-à-dire qu'étant donnée une cause il ne s'ensuive pas un effet.
- g) *ex data causa* : étant donnée une cause (littéralement, à partir d'une cause donnée). Le participe parfait *dato* (ou *data*) à l'ablatif avec ou sans *ex* — si la préposition *ex* fait défaut, il s'agit alors d'un ablatif absolu — se rend souvent par la locution "étant donné". On a vu en 20a *dato homine*, étant donné un humain et en 31c *ex data causa efficiente*, étant donnée une cause efficiente. *et quamvis ex data voluntate sive intellectu infinita sequantur*, et bien qu'étant donnée la volonté c'est-à-dire l'intellect, une infinité de choses s'ensuivent (2ème corollaire 32/I).

79. PORRO INFRA ABSQUE OPE HUIUS PROPOSITIONIS OSTENDAM AD DEI NATURAM NEQUE INTELLECTUM NEQUE VOLUNTATEM PERTINERE.

- a) *ope* : ablatif de *ops*, aide, inusité au nominatif : *absque ope hujus propositionis*, sans l'aide de cette proposition.
- b) *absque* : sans (+ablatif). Cette préposition équivaut à *sine*+ablatif : *absque suis partibus*, sans ses parties (démonstration 12/I); *absque ulla ejus essentiae ejusque perfectionis mutatione*, sans aucun changement de son essence ni de sa perfection (2ème scolie 33/I).
- c) *ostendam* : je montrerai, futur de *ostendo*. Notons que pour les verbes des troisième et quatrième conjugaisons, le futur simple et le subjonctif présent coïncident à la première personne : *ostendam, ostendes, ostendet, ostendemus, ostendetis, ostendent* (pour le futur simple) mais *ostendam, ostendas, ostendat, ostendamus, ostendatis, ostendant* (pour le subjonctif présent).
- d) *neque... neque* : ni... ni. *ostendam ad Dei naturam neque intellectum neque voluntatem pertinere*, je montrerai qu'à la nature de Dieu n'appartient ni intellect ni volonté.

80. SCIO EQUIDEM PLURES ESSE QUI PUTANT SE POSSE DEMONSTRARE AD DEI NATURAM SUMMUM INTELLECTUM ET LIBERAM VOLUNTATEM PERTINERE

- a) *equidem* : quant à moi, pour ma part. S'emploie surtout à la première personne (*ego quidem*).
- b) *plures* : plusieurs <auteurs ou penseurs> que Spinoza ne cite pas nommément (77a) mais qu'il connaît bien en tant qu'amateur de traités du type *quaestiones disputatae* : *scio equidem plures esse qui putant se posse demonstrare ad Dei naturam summum intellectum et liberam voluntatem pertinere*, je sais pour ma part qu'il y en a plusieurs qui pensent pouvoir démontrer qu'à la nature de Dieu appartient un suprême intellect et une libre volonté.
- c) *putant se posse* : ils pensent pouvoir (littéralement, ils pensent qu'ils peuvent). Cet exemple nous montre que la proposition infinitive existe en français mais seulement dans le cas où le sujet de la principale est le même que celui de l'infinitive mais en latin, le sujet de l'infinitive doit être exprimé (12c) : *dixi me praecipuos tantum animi conflictus ostendisse*, j'ai dit n'avoir montré que les principaux conflits de l'esprit (scolie 59/III).

81. NIHIL ENIM PERFECTIUS COGNOSCERE SESE AIUNT QUOD DEO TRIBUERE POSSUNT QUAM ID QUOD IN NOBIS SUMMA EST PERFECTIO.

- a) *nihil* : rien. Ce pronom ne s'emploie qu'au nominatif et à l'accusatif. Pour les autres cas, on utilise l'expression *nulla res*, aucune chose : *nullius rei, nullae rei, nulla re. adeoque de nullius rei existentia certiores esse possumus*

quam de existentia Entis absolute infiniti, et par suite il n'est aucune existence dont nous pouvons être plus certains que l'existence de l'être infini dans l'absolu, littéralement, existence d'aucune chose, existence de rien (scolie 11/I). *unde factum est ut dum res naturales contemplati sunt, de nulla re minus cogitaverint quam de divina natura*, d'où vint qu'en contemplant les choses naturelles, ils ne pensèrent à rien moins qu'à la nature divine (scolie du corollaire 10/II). On trouve parfois *nihil* avec la négation *non*, ce qui rend la phrase difficile : *nihil intelligere possumus quod ad perfectiorem intellectionis cognitionem non conducat*, nous ne pouvons rien comprendre qui ne conduirait pas à une plus parfaite connaissance de l'intellection (scolie 31/I) c'est-à-dire : nous ne pouvons pas comprendre quelque chose (nous considérons ici *nihil* comme signifiant *non aliquid*) sans que cela (le fait de comprendre quelque chose) ne nous conduise à une plus parfaite connaissance de l'intellection d'où finalement : tout ce que nous pouvons comprendre conduit à une plus parfaite connaissance de l'intellection. Cette phrase pourrait se traduire par "il n'est rien que nous puissions comprendre qui ne conduise etc.", traduction correcte à condition de l'interpréter isolément, sans lien avec ce qui précède, car l'expression "il n'est rien que" est ambiguë au sens où elle peut sous-entendre "rien en dehors de ce dont nous parlons". Mais comme il est question dans ce passage *de ipsa intellectione*, de l'intellection elle-même, cette traduction risquerait d'avoir un caractère tautologique (136), possible chez Spinoza mais rare et de signifier : nous ne pouvons pas comprendre l'intellection sans que cela ne nous conduise à une plus parfaite connaissance de l'intellection. En effet, la phrase précédente était : *nolui loqui nisi de re nobis quam clarissime percepta, de ipsa scilicet intellectione, qua nihil nobis clarius percipitur*, je n'ai voulu parler que d'une chose perçue par nous on ne peut plus clairement à savoir de l'intellection elle-même, rien n'étant perçu par nous plus clairement. Car tout ce que nous pouvons comprendre conduit à une plus parfaite connaissance de l'intellection.

- b) *perfectius* : comparatif neutre de *perfectus*, parfait. Comme le comparatif d'un adjectif est un adjectif de la deuxième classe, il s'accorde avec le pronom neutre — *nihil perfectius*, rien de plus parfait. Avec *nihil*, on trouvera aussi *nihil commune*, rien de commun; *nihil aliud*, rien d'autre. Si toutefois *nihil* s'accompagne d'un adjectif neutre utilisé substantivement, on le traduit par "aucun" : *nihil singulare in rerum natura datur quod homini sit utilius quam homo qui ex ductu rationis vivit*, dans tout ce qui existe (21b) il n'est aucun singulier qui soit plus utile à l'humain que l'humain qui vit sous la conduite de la raison (1er corollaire 35/IV). Nous rencontrerons un peu plus loin *nihil amplius*, rien de plus — alors qu'avec un adjectif de la première classe, le complément se met au génitif : *nihil certi*, rien de certain (explication du 28ème affect), ou encore *nihil mali*, rien de mal : *nihil ergo mali homini evenire potest nisi a causis externis*, rien de mal donc ne peut arriver à un humain si ce n'est par des causes extérieures (chapitre 4/IV). Puisque *nihil* ne s'utilise sous cette forme qu'au nominatif et à l'accusatif, une expression du genre *nihil perfectius* ne s'emploiera aussi qu'au nominatif et à l'accusatif. Ici *nihil perfectius* est COD de *cognoscere*

donc à l'accusatif, ce qui est visible si l'on remplace *nihil* par *nulla res* : *nullam rem perfectiorem cognoscere sese aiunt*, ils disent ne connaître aucune chose plus parfaite. On a vu en 13 *nihil absurdius concipi potest*, rien de plus absurde ne peut se concevoir, où *nihil absurdius* est au nominatif.

- c) *sese* : s'orthographe aussi *se* tout court, sujet de la proposition infinitive introduite par *aiunt*, ils disent que, à ne pas confondre avec l'incise *aiunt* (38a). Notons que comme le sujet de l'infinitive est le même que celui du verbe qui l'introduit, on a aussi une proposition infinitive en français (80c) : *nihil perfectius cognoscere sese aiunt*, ils disent ne rien connaître de plus parfait.
- d) *quam* : introduit le complément du comparatif *perfectius*. Le complément du comparatif se met à l'ablatif (41d) ou alors est introduit par *quam* : *nihil enim perfectius cognoscere sese aiunt quod Deo tribuere possunt quam id quod in nobis summa est perfectio*, ils disent en effet ne rien connaître de plus parfait à pouvoir attribuer à Dieu (littéralement, qu'ils puissent attribuer à Dieu) que ce qui en nous est suprême perfection. On trouve aussi *præ*+ablatif en complément d'un comparatif (une seule occurrence dans l'Éthique) : *ex iis namque constaret quænam notiones præ reliquis utiliores, quænam vero vix ullius usus essent*, car on établirait par là quelles sont les notions plus utiles que les autres et lesquelles ne sont pour ainsi dire d'aucun usage (1^{ère} scolie 40/II).

**82. PORRO TAMETSI DEUM ACTU SUMME INTELLIGENTEM
CONCIPIANT, NON TAMEN CREDUNT EUM POSSE OMNIA QUÆ ACTU
INTELLIGIT, EFFICERE UT EXISTANT NAM SE EO MODO DEI
POTENTIAM DESTRUERE PUTANT.**

- a) *tametsi* : ici quoique (75c). *tametsi Deum actu summe intelligentem concipiant*, quoiqu'ils conçoivent Dieu suprêmement intelligent en acte.
- b) *eum* : sujet de la proposition infinitive introduite par *credunt*, ils croient que. Ce pronom renvoie à *Deum* : on aurait pu avoir *illum, ipsum, eundem* (62a) : *non tamen credunt eum posse omnia quæ actu intelligit, efficere ut existant*, ils ne croient cependant pas qu'il peut faire en sorte qu'existe tout ce qu'il comprend en acte. Le genre de cet anaphorique est précieux — nous avons fait la même remarque en 9b à propos du pronom relatif — notamment à l'accusatif puisque toutes ses formes diffèrent aussi bien au singulier qu'au pluriel (*eum, eam, id, eos, eas, ea*) en sorte qu'il est facile de déterminer le nom auquel il se rapporte, par exemple : *si quis aliquem sibi similem odio in rem sibi similem quam amat, affectum esse imaginatur, eum odio habebit*, si quelqu'un imagine qu'une personne semblable à lui est affectée de haine contre une chose semblable à lui <et> qu'il aime, il aura cette <personne> en haine (proposition 45/III) — ou encore, si l'on préfère rendre *quis* par "on" (12a) : si l'on imagine que quelqu'un semblable à soi est affecté de haine contre une chose semblable à soi <et> qu'on aime, on aura ce <quelqu'un> en haine — où le masculin *eum* renvoie au masculin

aliquem et non au féminin *rem*. Il est vrai que la phrase deviendrait clairement contradictoire (si l'on faisait se rapporter *eum* à *rem*) mais nous avons préféré malgré tout répéter le mot auquel renvoie *eum* (cette <personne>, ce <quelqu'un>) car la traduction littérale "il l'aura en haine", du fait de l'éllision de l'article, nous faisait perdre le genre du pronom en français. Au nominatif, l'anaphorique *is, ea, id* est également précieux : *sed quia consternatio ex duplici timore oritur, ideo commodius definiri potest quod sit metus qui hominem stupefactum aut fluctuantem ita continet ut is malum amovere non possit*, mais c'est parce que l'épouvante naît d'une double peur qu'on peut la définir plus commodément comme étant une crainte qui contient un humain stupéfait ou flottant de telle sorte qu'il ne peut éloigner un mal (explication de la définition 42/III des affects) où *is* sujet de *non possit* renvoie à *hominem*, ce qui évite toute incertitude. Le latin joue beaucoup sur le genre des pronoms et évite ainsi certaines ambiguïtés dans les énoncés.

- c) *actu* : en acte, par opposition (dans la tradition philosophique du moins) à *potentia*, en puissance, ablatif adverbial (63a). *ratio cur hic loquar de intellectu actu non est quia concedo ullum dari intellectum potentia*, la raison pour laquelle je parle ici d'intellect en acte n'est pas que j'accorde qu'il y ait quelque intellect en puissance (scolie 31/I). *omnes quos vidi philosophi concedunt nullum in Deo dari intellectum potentia sed tantum actu*, tous les philosophes que j'ai vus accordent qu'il n'y a en Dieu aucun intellect en puissance mais seulement en acte (110). Mais Spinoza ne fait pas ce genre de distinction puisque, pour lui, *Dei potentia est ipsa ipsius essentia*, la puissance de Dieu est son essence elle-même (proposition 34/I) et donc que *quicquid concipimus in Dei potestate esse, id necessario est*, tout ce que nous concevons être au pouvoir de Dieu existe nécessairement (proposition 35/I) c'est-à-dire que tout ce qui est *potentia* est *actu*. Dans la scolie 3/II, rappelant la proposition 34/I, Spinoza utilisera l'adjectif *actuosus* qui équivaut à l'ablatif adverbial *actu* et que l'on peut par exemple rendre par "agissant" : *deinde propositione tricesima quarta partis primæ ostendimus Dei potentiam nihil esse præterquam Dei actuosam essentiam*, ensuite par la proposition 34 de la première partie, nous avons montré que la puissance de Dieu n'est autre que l'essence agissante de Dieu. Un peu plus loin dans cette même scolie 17/I que nous étudions, Spinoza évoquera la toute-puissance de Dieu en acte, fondant ainsi ces deux mots, *actu* et *potentia*, en un seul et même concept : *Dei omnipotentia actu ab æterno fuit et in æternum in eadem actualitate manebit*, la toute-puissance en acte de Dieu a été de toute éternité et restera pour l'éternité dans la même actualité.
- d) *eo modo* : de cette façon. *nam se eo modo Dei potentiam destruere putant*, car ils pensent détruire de cette façon la puissance de Dieu. On trouve aussi avec le même sens *hoc modo*.
- e) *se* : sujet de la proposition infinitive introduite par *putant*, ils pensent : *putant se destruere*, ils pensent détruire, littéralement, ils pensent qu'ils détruisent (81c).

83. SI OMNIA INQUIUNT QUÆ IN EJUS INTELLECTU SUNT, CREAVISSET, NIHIL TUM AMPLIUS CREARE POTUISSET, QUOD CREDUNT DEI OMNIPOTENTIÆ REPUGNARE IDEOQUE MALUERUNT DEUM AD OMNIA INDIFFERENTEM STATUERE NEC ALIUD CREANTEM PRÆTER ID QUOD ABSOLUTA QUADAM VOLUNTATE DECREVIT CREARE.

- a) *inquiunt* : disent-ils, incise (38a).
- b) *creavisset, potuisset* : plus-que-parfaits du subjonctif exprimant l'irréel du passé : *si omnia inquiunt quæ in ejus intellectu sunt, creavisset, nihil tum amplius creare potuisset*, s'il avait créé, disent-ils, tout ce qui est dans son intellect, il n'aurait alors rien pu créer de plus.
- c) *quod* : relatif de liaison, sujet de la proposition infinitive introduite par *credunt*, ils croient. Nous avons vu en 3c qu'un relatif de liaison peut être sujet d'une proposition infinitive. À partir de *credunt id Dei omnipotentiae repugnare*, ils croient que cela est en contradiction avec la toute-puissance de Dieu, le pronom *id* est renvoyé en début de phrase sous la forme du relatif de liaison *quod* et l'on obtient : *quod credunt Dei omnipotentiae repugnare*, ce qu'ils croient être en contradiction avec la toute-puissance de Dieu.
- d) *maluerunt* : ils ont préféré, ils préférèrent, parfait de *malo* : *ideoque maluerunt Deum ad omnia indifferentem statuere*, et par suite ils ont préféré admettre un Dieu indifférent à tout.
- e) *præter* : sauf, à l'exception de, (mis) à part, en dehors de (+accusatif), que l'on rend souvent par la restriction "ne... que..." quand, comme ici, cette préposition est jointe à une négation : *nec aliud creantem præter id quod absoluta quadam voluntate decrevit creare*, et ne créant que ce qu'il a décidé de créer d'une certaine volonté absolue (littéralement, et ne créant pas autre chose sauf ce qu'il a décidé de créer).
- f) *decrevit* : il a décidé, parfait de *decerno*, décider.
- g) *nihil amplius* : rien de plus, COD de *creare* (81b) : *nihil amplius creare potuisset*, il n'aurait rien pu créer de plus.

84. VERUM EGO ME SATIS CLARE OSTENDISSE PUTO (VIDE PROPOSITIONEM SEXTAM DECIMAM) A SUMMA DEI POTENTIA SIVE INFINITA NATURA INFINITA INFINITIS MODIS HOC EST OMNIA NECESSARIO EFFLUXISSE VEL SEMPER EADEM NECESSITATE SEQUI EODEM MODO AC EX NATURA TRIANGULI AB ÆTERNO ET IN ÆTERNUM SEQUITUR EJUS TRES ANGULOS ÆQUARI DUOBUS RECTIS.

- a) *ego me* : *ego* est sujet de *puto* — *ego puto*, moi je pense — mais *me* sujet de la proposition infinitive introduite par *puto* : *verum ego me satis clare ostendisse puto*, mais moi <c'est> suffisamment clairement <que> je pense avoir montré que.

- b) *ostendisse* : avoir montré, infinitif parfait de *ostendo* (21f).
- c) *sive* : c'est-à-dire (58c) : *a summa Dei potentia sive infinita natura*, par la suprême puissance de Dieu c'est-à-dire par sa nature infinie.
- d) *a* : préposition (normalement *ab* devant voyelle ou h) exprimant ici l'origine et équivalant à *ex*+ablatif (45b) : *a summa Dei potentia*, à partir de la suprême puissance de Dieu.
- e) *infinita infinitis modis* : une infinité de choses d'une infinité de manières, une infinité de choses en des modes en nombre infini. Il est toujours assez difficile de savoir si l'adjectif *infinitus* au pluriel désigne une qualité infinie ou une quantité infinie (25b). Ici *infinitis modis* pourrait aussi se rendre aussi par "en des modes infinis", ce qui ne serait pas faux, mais cette traduction exclurait les modes finis. Bien que les modes finis ne peuvent pas, dans la pensée de Spinoza, en tant que finis, découler directement *a summa Dei potentia sive infinita natura* (de la suprême puissance de Dieu c'est-à-dire de sa nature infinie), la force par laquelle chacun de ces modes finis persévère dans l'exister *ex æterna necessitate naturæ Dei sequitur*, suit de l'éternelle nécessité de la nature de Dieu (scolie 45/II), Dieu ne pouvant de toute façon pas être dit *causa remota rerum singularium*, cause éloignée des choses singulières (scolie 28/I). C'est pourquoi, nous préférons rendre *infinitis modis* par "d'une infinité de manières" ou "en des modes en nombre infini" sans préciser si ces modes sont infinis ou finis (i.e. en ne faisant jouer que l'infinité des modes), les deux points de vue étant possibles. Ce point assez délicat sera discuté en 130. Notons que le neutre pluriel *infinita* (une infinité de choses) est ici sujet de la proposition infinitive introduite par *ostendisse* (lui-même verbe de la proposition infinitive introduite par *puto*) : *ostendisse infinita infinitis modis effluxisse*, avoir montré qu'une infinité de choses d'une infinité de manières ont (88b) découlé. Ne pas confondre *infinita* accusatif neutre pluriel (A final bref) avec *infinita* (*infinita natura*, d'une nature infinie) ablatif féminin singulier, A final long (5d).
- f) *eodem modo ac* : de la même façon que : *ostendisse infinita infinitis modis hoc est omnia necessario effluxisse vel semper eadem necessitate sequi eodem modo ac*, avoir montré qu'une infinité de choses d'une infinité de manières c'est-à-dire que tout a nécessairement découlé ou bien <en> suit toujours par la même nécessité de la même façon que. Le pronom-adjectif *idem* peut aussi se construire avec un pronom relatif qui sera alors au cas voulu par sa fonction : *quare ut affectus reliquas hominis actiones superare potest, sic etiam cupiditas quæ ex eodem affectu oritur, reliquas cupiditates superare ac proinde eundem excessum habere poterit quem in præcedenti propositione titillationem habere ostendimus*, c'est pourquoi de même qu'un affect peut surpasser les autres actions d'un humain, de même aussi le désir qui naît de <ce> même affect, <peut> surpasser les autres désirs et par suite il pourra avoir le même excès que celui, nous <l'>avons montré dans la proposition précédente, que la titillation a (démonstration 44/IV) où le pronom relatif *quem*, COD de *habere*, a pour antécédent *eundem excessum* (le même excès), *titillationem* étant le sujet de la proposition infinitive introduite par *ostendimus*.

- g) *ab æterno et in æternum* : de toute éternité et pour l'éternité, littéralement, depuis l'éternel et pour l'éternel : *ex natura trianguli ab æterno et in æternum sequitur ejus tres angulos æquari duobus rectis*, de la nature du triangle il suit de toute éternité et pour l'éternité que ses trois angles sont égaux à deux droits.
- h) *æquari* : être égal, infinitif passif de *æquo*, égalet. Cet infinitif passif équivaut à *æqualis esse*; on aurait donc pu avoir : *ex natura trianguli sequitur ejus tres angulos æquales esse duobus rectis*, de la nature du triangle il suit que ses trois angles sont égaux à deux droits, comme en 78.

85. QUARE DEI OMNIPOTENTIA ACTU AB ÆTERNO FUIT ET IN ÆTERNUM IN EADEM ACTUALITATE MANEBIT.

- a) *omnipotentia actu* : la toute-puissance en acte. Pour Spinoza il n'y a pas de distance entre *intellectus potentia*, intellect en puissance, et *intellectus actu*, l'intellect en acte (82c).
- b) *ab æterno et in æternum* : de toute éternité et pour l'éternité (84g).
- c) *manebit* : restera, futur de *maneo*. *quare Dei omnipotentia actu in eadem actualitate manebit*, c'est pourquoi la toute-puissance en acte de Dieu restera dans la même actualité.
- d) *in eadem actualitate* : dans la même actualité. Notez que le pronom-adjectif *idem* (à quelque cas que ce soit, ici à l'ablatif féminin singulier) ne se complémente pas forcément par *ac*, que (84f).

86. ET HOC MODO DEI OMNIPOTENTIA LONGE MEO QUIDEM JUDICIO PERFECTIOR STATUITUR.

- a) *hoc modo* : de cette façon. On trouve aussi avec le même sens *eo modo* (82e).
- b) *meo quidem judicio* : 34b.
- c) *longe* : avec un comparatif, bien : *longe perfectior*, bien plus parfait. Avec verbe d'éloignement, *longe aberrare*, *longe distare* (29f).
- d) *statuitur* : on se fait une idée. *et hoc modo Dei omnipotentia longe perfectior statuitur*, et de cette façon on se fait une idée bien plus parfaite de la toute-puissance de Dieu.

87. IMO ADVERSARII DEI OMNIPOTENTIAM (LICEAT APERTE LOQUI) NEGARE VIDENTUR.

- a) *imo* : bien plus.
- b) *liceat* : subjonctif présent à valeur d'impératif (38b) du verbe défectif, impersonnel et intransitif *licet*, il est permis : *liceat aperte loqui*, qu'il <me> soit permis de parler ouvertement. Notons qu'il ne s'agit pas d'une vraie

impersonnalité (29c) au sens où l'infinitif *loqui* est en fait sujet de *liceat*, littéralement "que parler ouvertement soit permis". En revanche, les passifs impersonnels rencontrés en 28c et 66f sont de vrais impersonnels.

- c) *videntur* : semblent, présent de *videor*. En français, on peut traduire cette forme par l'impersonnel (1f) "il semble que" alors qu'en latin, la tournure est toujours personnelle : *imo adversarii Dei omnipotentiam negare videntur*, bien plus il semble que <ce soient> les adversaires <qui> nient la toute-puissance de Dieu (littéralement, les adversaires semblent nier). À noter la traduction par la locution « avoir l'air de » avec un attribut du sujet au nominatif : *sed ita ut tamen abjecti videantur*, mais de telle sorte qu'ils aient cependant l'air de se sous-estimer (scolie 57/IV). Même traduction à la première personne avec proposition infinitive : *quod si concedam, viderer asinam vel hominis statuam, non hominem concipere*, si j'accordais <cela>, j'aurais l'air de concevoir une ânesse ou une statue d'humain <et> non pas un humain (ultime scolie 49/II). *atque adeo ne tautologiam committere viderer, cupiditatem per appetitum explicare nolui*, et par suite <c'est> pour ne pas avoir l'air de faire une tautologie <que> je n'ai pas voulu expliquer le désir par l'appétit (explication de la définition 1/III des affects).
- d) *negare* : nier, si ce verbe est accompagné d'un COD (30d).
- e) *adversarii* : les adversaires que Spinoza ne cite pas en général (77a).

<p>88. COGUNTUR ENIM FATERI DEUM INFINITA CREABILIA INTELLIGERE QUÆ TAMEN NUNQUAM CREARE POTERIT.</p>
--

- a) *coguntur* : ils sont obligés, présent passif de *cogo*, forcer, obliger.
- b) *infinita creabilia* : une infinité de choses créables. À noter que lorsqu'une expression du type « une infinité de » est sujet, le verbe se met plus volontiers au pluriel en français : *quare in circulo infinita inter se æqualia rectangula continentur*, c'est pourquoi sont contenus dans le cercle une infinité de rectangles égaux entre eux (scolie 8/II). *infinita infinitis modis ex ipsa debere sequi propositione sexta decima partis primæ demonstravimus*, nous avons démontré à la proposition 16 de la première partie qu'une infinité de choses d'une infinité de manières doivent en suivre (petite introduction II).
- c) *Deum* : sujet de la proposition infinitive introduite par *fateri*, reconnaître que. *Deum* se trouve logiquement, en tant qu'accusatif sujet, juste après le verbe *fateri* qui introduit la proposition infinitive et *infinita creabilia*, accusatif objet, COD de *intelligere* se trouve encore après (3c). Cet ordre de mots est obligatoire avec un verbe transitif (ici, *intelligere*), sinon, on ne pourrait pas distinguer le sujet de la proposition infinitive (ici, *Deum*) du COD du verbe à l'infinitif (ici, *infinita creabilia*) : *fateri Deum infinita creabilia intelligere*, reconnaître que Dieu comprend une infinité de choses créables.
- d) *quæ* : relatif à l'accusatif neutre pluriel, COD de *creare* : *coguntur enim fateri Deum infinita creabilia intelligere quæ tamen nunquam creare*

poterit, ils sont en effet obligés de reconnaître que Dieu comprend une infinité de choses créables que cependant il ne pourra jamais créer.

89. NAM ALIAS SI SCILICET OMNIA QUÆ INTELLIGIT CREARET, SUAM JUXTA IPSOS EXHAURIRET OMNIPOTENTIAM ET SE IMPERFECTUM REDDERET.

- a) *alias* : autrement. Ne pas confondre avec l'accusatif féminin pluriel du pronom-adjectif *alius* (4) ni avec un autre sens de cet adverbe (ailleurs) vu en 62.
- b) *crearet, exhauriret, redderet* : imparfaits du subjonctif exprimant l'irréel du présent (60a) : *nam alias si scilicet omnia quæ intelligit crearet, suam juxta ipsos exhauriret omnipotentiam et se imperfectum redderet*, car autrement à savoir s'il créait tout ce qu'il comprend, il épuiserait selon eux sa toute-puissance et se rendrait imparfait.
- c) *juxta ipsos* : selon eux, sens à peu près équivalent à *ut putant* (36b).
- d) *suam... omnipotentiam* : le latin aime enclaver plusieurs mots qui vont ensemble (15e) entre un point de départ, en général un adjectif (ici *suam*) et un point d'arrivée, en général un nom (ici *omnipotentiam*), les deux mots étant au même cas (ici à l'accusatif singulier) : *suam juxta ipsos exhauriret omnipotentiam*, il épuiserait selon eux sa toute-puissance. Dans l'appendice I, on lira *omnia quæ hic indicare suscipio præjudicia*, tous les préjugés que j'entreprends de dénoncer ici, avec l'adjectif *omnia* et le nom associé *præjudicia* enclavant la relative *quæ hic indicare suscipio*. Et un peu plus loin dans ce même appendice : *hoc præjudicium altas in mentibus egit radices*, ce préjugé fit dans les esprits de profondes racines, avec enclave entre *altas* et *radices*).

90. UT IGITUR DEUM PERFECTUM STATUANT, EO REDIGUNTUR UT SIMUL STATUERE DEBEANT IPSUM NON POSSE OMNIA EFFICERE AD QUÆ EJUS POTENTIA SE EXTENDIT, QUO ABSURDIUS AUT DEI OMNIPOTENTIÆ MAGIS REPUGNANS NON VIDEO QUID FINGI POSSIT.

- a) *ut* : afin que, pour+subjonctif latin, ici *statuant* : *ut igitur Deum perfectum statuunt*, afin donc de poser un Dieu parfait, littéralement, afin qu'ils posent.
- b) *rediguntur* : ils sont réduits, présent passif de *redigo*, réduire. Ce passif est construit ici avec une conjonctive complément de ce verbe, comme cela est toujours possible avec des verbes d'ordre ou d'effort (ici de contrainte) : *eo rediguntur ut+subjonctif*, ils en sont réduits à, littéralement, ils sont réduits à ceci que, où *eo* est l'ablatif neutre singulier de *is* en complément de la forme passive *rediguntur* et *ut* la conjonction qui annonce la proposition conjonctive avec subjonctif, ici *debeant*. *eo rediguntur ut simul statuere debeant ipsum non posse omnia efficere ad quæ ejus potentia se extendit*,

ils en sont réduits à devoir poser du même coup qu'il ne peut lui-même pas faire tout ce à quoi s'étend sa puissance.

- c) *quo* : relatif de liaison à l'ablatif, complément du comparatif *absurdus*, que l'on peut traduire (faute de mieux) par "en comparaison de quoi" (13b) : *quo absurdus non video quid fingi possit*, en comparaison de quoi je ne vois pas ce qu'on pourrait imaginer de plus absurde. Le mieux, pour éviter ces lourdeurs, est de commencer une nouvelle phrase en français en ajoutant peut-être "vraiment" pour exprimer la liaison : je ne vois vraiment pas ce qu'on pourrait imaginer de plus absurde.
- d) *quid* : pronom interrogatif, à ne pas confondre avec *quod*, pronom relatif (éventuellement de liaison) au neutre (nominatif et accusatif). Le *quid* s'explique par le fait qu'il s'agit ici d'une interrogation indirecte : que pourrait-on imaginer de plus absurde? cela, je ne le vois pas. L'interrogation directe *quid absurdus fingi potest?* (que peut-on imaginer de plus absurde?) devient *non video quid absurdus fingi possit*, je ne vois pas ce qu'on peut imaginer de plus absurde, où l'indicatif *potest* fait logiquement place au subjonctif *possit*. Notons que l'interrogation directe *quid absurdus fingi possit?* (avec le subjonctif, que pourrait-on imaginer de plus absurde?) deviendrait aussi *non video quid absurdus fingi possit* en sorte qu'on ne peut jamais savoir (hors contexte) si l'interrogation directe se formulerait avec l'indicatif *potest* ou le subjonctif *possit*. Il y a, suite à l'indirection, perte d'information (22e). Dans ce cas précis, cela n'a guère d'importance car le présent *potest* peut lui-même avoir une valeur conditionnelle (77b).
- e) *repugnans* : participe présent de *repugno*, être en contradiction avec (+datif, ici *omnipotentiae*) : *aut Dei omnipotentiae magis repugnans*, ou étant plus en contradiction avec la toute-puissance de Dieu.
- f) *magis* : plus. Cet adverbe de quantité peut se placer devant un verbe ou un adverbe, qu'il soit ou non complété par *quam* (plus... que) : *unde apparet affectuum nomina inventa esse magis ex eorum vulgari usu quam ex eorundem accurata cognitione*, d'où il appert que les noms des affects ont été inventés plus à partir de leur usage vulgaire que de leur connaissance exacte (scolie 52/III). *vel magis proprie loquendo*, ou plus à proprement parler encore (appendice I). En latin classique, il ne se place devant un adjectif que si celui-ci est en *-eus*, *-ius*, ou *-uus* mais Spinoza n'hésite pas à dire *magis bona* au lieu du classique *melior* : *hinc sequitur quod quo res aliqua magis cum nostra natura convenit, eo nobis est utilior seu magis bona*, il s'ensuit que plus une chose convient avec notre nature, plus elle nous est utile c'est-à-dire bonne (corollaire 31/IV). Ou encore *magis vana superstitione et muliebri misericordia quam...*, plus par vaine superstition et pitié de femme que etc. Le latin classique aurait dit *vaniore superstitione et muliebreiore misericordia quam...* De même : *homo qui ratione ducitur magis in civitate ubi ex communi decreto vivit quam in solitudine ubi sibi soli obtemperat, liber est*, l'humain qui est conduit par la raison est plus libre dans la cité où il vit selon le décret commun que dans la solitude où il n'obéit qu'à lui seul (proposition 73/IV) avec *magis... liber* au lieu de *liberior*. On constate le même flottement dans l'utilisation du comparatif de l'adverbe : *quo haec cognitio quod scilicet res necessariae sint, magis circa*

res singulares quas distinctius et magis vivide imaginamur, versatur, eo hæc mentis in affectus potentia major est, quod ipsa etiam experientia testatur, plus cette connaissance à savoir que les choses sont nécessaires, s'applique aux choses singulières que nous imaginons plus distinctement et plus vivement, plus cette puissance de l'esprit sur les affects est grande, ce que l'expérience elle-même certifie aussi (scolie 6/V) avec *magis vivide* au lieu du classique *vividius*. L'adverbe *magis* exprime plutôt une intensité : *videmus itaque cum hominum natura plerumque ita comparatum esse ut eorum quibus male est, misereantur et quibus bene est, invideant et eo majore odio quo rem qua alium potiri imaginantur, magis amant*, nous voyons donc qu'avec la nature des humains presque tout a été ainsi arrangé de façon à ce qu'ils aient pitié de ceux pour qui cela va mal et envieient <ceux> pour qui cela va bien et d'une haine d'autant plus grande qu'ils aiment plus la chose qu'ils imaginent qu'un autre possède (scolie 32/III). L'adverbe *plus* exprime plutôt une quantité : *si itaque hæc cupiditas excessum habere posset, posset ergo humana natura in se sola considerata se ipsam excedere sive plus posset quam potest, quod manifesta est contradictio*, si donc ce désir pouvait être excessif, <c'est> donc <que> la nature humaine considérée en elle seule se dépasserait elle-même c'est-à-dire qu'elle pourrait plus qu'elle <ne> peut, ce qui serait une contradiction évidente (démonstration 61/IV). On trouvera surtout *plus* avec un génitif : *plus realitatis aut esse*, plus de réalité ou d'être (proposition 9/I), *plus virium*, plus de force (scolie 11/I), *plus perfectionis*, plus de perfection (scolie 55/III) etc. ou en relation avec l'ablatif *justo*, *plus justo*, plus que de juste, plus qu'il n'est juste : *his videmus facile contingere ut homo de se deque re amata plus justo et contra de re quam odit, minus justo sentiat*, par là nous voyons qu'il arrive facilement qu'un humain fasse à son sujet et au sujet de la chose aimée plus de cas qu'il n'est juste et au contraire fasse au sujet de la chose qu'il hait moins de cas qu'il n'est juste (scolie 26/III).

91. PORRO UT DE INTELLECTU ET VOLUNTATE QUOS DEO COMMUNITER TRIBUIMUS, HIC ETIAM ALIQUID DICAM, SI AD ÆTERNAM DEI ESSENTIAM INTELLECTUS SCILICET ET VOLUNTAS PERTINENT, ALIUD SANE PER UTRUMQUE HOC ATTRIBUTUM INTELLIGENDUM EST QUAM QUOD VULGO SOLENT HOMINES.

- a) *ut dicam* : pour dire, littéralement, pour que je dise, *dicam* étant au subjonctif présent : *porro ut de intellectu et voluntate quos Deo communiter tribuimus, hic etiam aliquid dicam*, de plus pour dire également ici quelque chose de l'intellect et de la volonté que nous attribuons communément à Dieu.
- b) *scilicet* : cet adverbe signifie le plus souvent "à savoir" (21, 31, 63). Ici il s'agirait plutôt de "par exemple" : *si ad æternam Dei essentiam intellectus scilicet et voluntas pertinent*, si appartiennent à l'essence de Dieu par exemple un intellect et une volonté. Ce mot permet de faire sentir que

Spinoza ne prend pas le parti de cette hypothèse qui n'a pas de sens pour lui, ce qu'exprimera la suite de la phrase : *aliud sane per utrumque hoc attributum intelligendum est quam quod vulgo solent homines*, il faut entendre tout autre chose par l'un et l'autre de ces attributs que ce que les humains ont l'habitude <d'entendre> ordinairement. Le mot attribut est pris ici dans un sens affaibli (129). L'adverbe *scilicet* porte le plus souvent sur le mot qui précède ainsi qu'on l'a vu : 21, 31, 63, 89. Mais on lira néanmoins : *et quia se liberos existimant, inde hæ notiones ortæ sunt scilicet laus et vituperium*, et parce qu'ils estiment <être> libres, de là naquirent ces notions à savoir la louange et le blâme (appendice I) à la place de *inde hæ notiones ortæ sunt laus scilicet et vituperium*.

- c) *utrumque* : l'un et l'autre, ici accusatif neutre de *uterque*. Si ce pronom-adjectif est utilisé au nominatif comme faisant partie du groupe sujet, le verbe se met au pluriel en français : *et eatenus uterque diminuitur quatenus imaginamur Petrum non solum fuisse alterutrius causam*, et l'un et l'autre [de ces affects] diminuent en tant que nous imaginons que Pierre n'a pas été seul la cause de l'un des deux [littéralement, sont diminués] (proposition 48/III). Si *uterque* est accompagné du pronom-adjectif *hic, hæc, hoc* aux cas et genre voulus (qui sont les mêmes que ceux de *uterque*), on peut soit ignorer cet anaphorique soit le rendre par un pluriel : *per utrumque hoc attributum*, par l'un et l'autre attribut [plus littéralement, par l'un et l'autre de ces attributs], *utrumque hunc res contemplandi modum*, l'un ou l'autre de ces modes de contempler les choses (2ème scolie 40/II), *uterque hic affectus*, l'un et l'autre affect (proposition 21/III et 23/III), *hujus utriusque affectus natura*, la nature de l'un et l'autre affect (scolie 56/III).
- d) *aliud... quam* : autre chose que. Le pronom-adjectif *alius, alia, aliud* peut s'utiliser seul ou se compléter avec *quam* : *corpus dicitur finitum quia aliud semper majus concipimus*, un corps est dit fini parce que nous en concevons toujours en autre plus grand (définition 2/I). Ici : *aliud intelligendum est quam <id> quod solent <intelligere> homines*, il faut entendre autre chose que ce qu'on entend d'ordinaire (littéralement, que ce que les humains ont l'habitude d'entendre).
- e) *quos* : relatif à l'accusatif masculin pluriel ayant pour antécédent *intellectu* et *voluntate*. Le relatif s'accorde plus volontiers avec l'ensemble des antécédents. Dans la phrase suivante on aura *qui* au nominatif pluriel avec les mêmes antécédents.

92. NAM INTELLECTUS ET VOLUNTAS QUI DEI ESSENTIAM CONSTITUERENT, A NOSTRO INTELLECTU ET VOLUNTATE TOTO CÆLO DIFFERRE DEBERENT NEC IN ULLA RE PRÆTERQUAM IN NOMINE CONVENIRE POSSENT; NON ALITER SCILICET QUAM INTER SE CONVENIUNT CANIS, SIGNUM CÆLESTE ET CANIS, ANIMAL LATRANS.

- a) *constituerent, deberent, possent* : imparfaits du subjonctif à valeur de conditionnel, lesquels expriment, comme dans une conditionnelle avec *si*+subjonctif, l'irréel du présent (60a) : *nam intellectus et voluntas qui Dei essentiam constituerent, a nostro intellectu et voluntate toto caelo differre deberent nec in ulla re praeterquam in nomine convenire possent*, car l'intellect et la volonté qui constitueraient l'essence de Dieu devraient différer de notre intellect et <de notre> volonté de toute l'étendue du ciel et ne pourraient avoir de convenance que de nom.
- b) *scilicet* : à savoir (91b) : *non aliter scilicet quam inter se conveniunt canis, signum caeleste et canis, animal latrans*, à savoir non autrement que conviennent entre eux le chien, constellation céleste et le chien, animal aboyant.
- c) *praeterquam* : excepté. *nec in ulla re praeterquam in nomine convenire possent*, et ne pourraient convenir en aucune chose excepté en nom. En liaison à une négation (ici *nec*) on peut traduire par la restriction "ne... que..." : et ne pourraient convenir qu'en nom, et ne pourraient avoir de convenance que par le nom.
- d) *re* : ablatif de *res* (chose) qui peut s'utiliser comme ablatif adverbial (82c) signifiant "en fait", "en réalité" et s'oppose dans cette acception à *verbis*, en paroles : *hominibus consultius esset verbis solummodo convenire, re autem invicem esse contrarios, quod est absurdum*, il serait plus prudent aux humains de ne convenir qu'en paroles et d'être en fait contraires les uns aux autres (61b), ce qui est absurde (démonstration 72/IV). Notons l'expression difficile *e re*, selon les circonstances : *sed aliae quorundam axiomatum sive notionum causae dantur quas hac nostra methodo explicare e re foret*, mais il y a d'autres causes de certains axiomes ou notions qu'il faudrait selon les circonstances expliquer par cette méthode <qui est la> nôtre (1ère scolie 40/II).
- e) *nec in ulla re* : et en rien. *nullus, a, um* devient *ullus, a, um* après une négation sinon les négations s'autodétruisent (30d). De même *nunquam* devient *unquam* (107h). À noter que rien se dit *nihil* si cet indéfini se trouve être au nominatif ou à l'accusatif dans la phrase latine. Au autres cas, on utilise la périphrase *nulla res* au cas voulu (81a).

93. QUOD SIC DEMONSTRABO. SI INTELLECTUS AD DIVINAM NATURAM PERTINET, NON POTERIT UTI NOSTER INTELLECTUS POSTERIOR (UT PLERISQUE PLACET) VEL SIMUL NATURA ESSE CUM REBUS INTELLECTIS QUANDOQUIDEM DEUS OMNIBUS REBUS PRIOR EST CAUSALITATE (PER COROLLARIUM PRIMUM PROPOSITIONIS SEXTÆ DECIMÆ) SED CONTRA VERITAS ET FORMALIS RERUM ESSENTIA IDEO TALIS EST QUIA TALIS IN DEI INTELLECTU EXISTIT OBJECTIVE.

- a) *quod* : relatif de liaison, COD de *demonstrabo* : *quod sic demonstrabo*, ce que je démontrerai ainsi.
- b) *uti* : comme. Cette conjonction s'écrit aussi simplement *ut* : *si intellectus ad divinam naturam pertinet, non poterit uti noster intellectus posterior vel simul natura esse cum rebus intellectis*, si l'intellect appartient à la nature divine, il ne pourra pas comme notre intellect être par nature après ni (34e) en même temps que les choses comprises. À ne pas confondre avec *uti*, infinitif de *utor*, utiliser, se servir de (+ablatif) : *sed nego quod propterea non liceat nostræ utilitati consulere et iisdem ad libitum uti*, mais je nie que pour cette raison il ne nous soit pas permis de veiller à notre utilité et d'utiliser <ces> mêmes <bêtes> à notre guise (1ère scolie 37/IV).
- c) *plerisque* : datif pluriel de *plerique*, le plus grand nombre <de personnes> : *ut plerisque placet*, ainsi que <cela> plaît au plus grand nombre.
- d) *natura* : par nature, ablatif adverbial (63a, 82c, 92d). On trouve aussi avec le même sens *ex natura* (63) ou *per naturam* : *denique statuit quod etsi unusquisque motus hujus glandulæ videatur connexus esse per naturam singulis ex nostris cogitationibus ab initio nostræ vitæ, aliis tamen per habitum possunt jungi, quod probare conatur articulo quinquagesimo partis primæ de passionibus animæ*, enfin il [Descartes] pense que quoique chaque mouvement de cette glande semble être enchaîné par nature à chacune de nos pensées depuis le début de notre vie, on peut cependant les lier à d'autres par habitude, ce qu'il s'efforce de prouver à l'article 50 de la première partie des passions de l'âme (préface V) où l'on notera au passage dans la formule *singulis ex nostris cogitationibus* [<enchaîné> à chacune de nos pensées] la postposition de la préposition (23c).
- e) *quandoquidem* : dans la mesure où (10, 16, 22, 23, 47, 50, 72, 73) : *quandoquidem Deus omnibus rebus prior est causalitate*, dans la mesure où Dieu est par causalité antérieur à toutes les choses.
- f) *sextæ decimæ* : de la seizième, *sextus decimus* étant ici au génitif féminin singulier (22c) : *per corollarium primum propositionis sextæ decimæ*, par le corollaire I de la proposition 16. Dans le texte latin, on a les nombres I et 16 en chiffres mais il importe de bien lire mentalement la phrase (22c) en mettant l'adjectif ordinal au cas voulu. Notons que les ordinaux sont tous déclinables sur le modèle *bonus, a, um* : *primus, secundus, tertius, quartus, quintus, sextus, septimus, octavus, nonus, decimus, undecimus, duodecimus, tertius decimus, quartus decimus, quintus decimus, sextus decimus, septimus decimus, duodevicesimus, undevicesimus, vicesimus, vicesimus primus, vicesimus secundus, vicesimus tertius etc. tricesimus, quadragesimus, quinquagesimus, sexagesimus, septuagesimus, octogesimus, nonagesimus, centesimus*.
- g) *ideo... quia* : parce que. L'adverbe *ideo* sert ici à annoncer *quia* à la manière d'un corrélatif : *ideo talis... quia talis*.
- h) *formalis rerum essentia* : l'essence formelle des choses. Le génitif *rerum* est enclavé (15e) entre l'adjectif *formalis* et le nom *essentia*.
- i) *objective* : objectivement. Cet adverbe ainsi que l'adjectif correspondant *objectivus* renvoie au seul attribut Pensée et s'oppose à l'adjectif *formalis* (formel) et son adverbe *formaliter* (formellement) qui se rapportent tous deux à l'infinité de attributs : *earum <rerum singularium> esse objectivum*

sive ideæ, l'être objectif des choses singulières c'est-à-dire leurs idées (corollaire 8/II). Ainsi *esse formale rerum*, l'être formel des choses, renvoie à l'infinité des attributs y compris l'attribut Pensée (qui fait partie de cette infinité) et puisqu'il peut s'agir aussi de l'attribut Pensée, on trouvera *esse formale idearum*, l'être formel des idées (proposition 5/II), *esse formale ideæ circuli*, l'être formel de l'idée du cercle (scolie 7/II), *esse formale humanæ mentis*, l'être formel de l'esprit humain (proposition 15/II). Si toutefois, on veut exclure les idées de l'être formel des choses, Spinoza en fera explicitement la précision : *esse formale rerum quæ modi non sunt cogitandi*, l'être formel des choses qui ne sont pas des modes du penser (corollaire 6/II). C'est cette ambivalence avec d'une part l'attribut Pensée seul (*ideæ*, les idées, *mens humana*, l'esprit humain, *intellectus*, intellect, *modus cogitandi*, mode du penser, *objective*, objectivement) et d'autre part l'infinité des attributs y compris l'attribut Pensée (*res*, les choses, *causa*, cause, *natura*, nature, *modus agendi*, mode de l'agir, *formaliter*, formellement) que Spinoza exprime au corollaire 7/II : *quicquid ex infinita Dei natura sequitur formaliter, id omne ex Dei idea eodem ordine eademque connexionem sequitur in Deo objective*, tout ce qui suit formellement de la nature infinie de Dieu, tout cela suit objectivement en Dieu de l'idée de Dieu dans le même ordre et le même enchaînement. Ce point sera de nouveau abordé en liaison avec l'opérateur *sive* (121). Notons incidemment que l'adverbe *objective* (objectivement) dérive de l'adjectif *objectivus* (objectif), cette dérivation se faisant sans glissement de sens, ce qui n'est pas le cas de toutes les dérivations. Ainsi *accuratus* signifie exact alors que *accurate* signifiera plutôt soigneusement : *unde apparet affectuum nomina inventa esse magis ex eorum vulgari usu quam ex eorundem accurata cognitione*, d'où il appert que les noms des affects ont été inventés plus à partir de leur usage vulgaire que de leur connaissance exacte (scolie 52/III). *incipio igitur a primo lectoresque moneo ut accurate distinguant inter ideam sive mentis conceptum et inter imagines rerum quas imaginamur*, je commence donc par le début et recommande aux lecteurs de faire soigneusement la distinction entre l'idée c'est-à-dire le concept de l'esprit et les images des choses que nous imaginons (scolie 49/II). De même *æger* signifie malade (2ème scolie 63/IV) alors que l'adverbe *ægre* signifie difficilement (chapitre 15/IV) et *ægritudo*, chagrin (scolie 10/V).

- j) *est* : avec plusieurs sujets, le verbe latin peut s'accorder avec le sujet le plus rapproché et donc se mettre au singulier. C'est un accord de voisinage. Le verbe *est* a ici deux sujets, *veritas* et *formalis rerum essentia* : *sed contra veritas et formalis rerum essentia ideo talis est quia talis in Dei intellectu existit objective*, mais au contraire la vérité et l'essence formelle des choses sont telles parce que telles elles existent objectivement dans l'intellect de Dieu. *ergo lætitia et tristitia est ipsa cupiditas sive appetitus quatenus a causis externis augetur vel minuitur, juvatur vel coercetur*, donc la joie et la tristesse sont le désir même c'est-à-dire appétit en tant que par des causes extérieures il est augmenté ou diminué, aidé ou contrarié (démonstration 57/III). Bien qu'il y ait dans cet exemple deux sujets clairement exprimés, *lætitia et tristitia*, le verbe *est* est au singulier. En français, on peut éventuellement maintenir le singulier par l'expression "c'est" (dans

l'exemple précédent : donc la joie et la tristesse, c'est le désir lui-même etc.) : *circulus in natura existens et idea circuli existentis quæ etiam in Deo est, una eademque est res quæ per diversa attributa explicatur*, un cercle existant dans la nature et l'idée de ce cercle existant, laquelle est aussi en Dieu, c'est une seule et même chose qui s'explique par des attributs différents (scolie 7/II). *vita tamen illa qua unumquodque est contentum et gaudium nihil aliud est quam idea seu anima ejusdem individui*, cette vie cependant dont chacun est content et <ce> contentement ne sont rien d'autre que l'idée ou l'âme de <ce> même individu (scolie 57/III). *substantia cogitans et substantia extensa una eademque est substantia quæ jam sub hoc jam sub illo attributo comprehenditur*, la substance pensante et la substance étendue sont une seule et même substance qui se comprend tantôt sous un attribut tantôt sous l'autre (scolie 7/II). Un peu plus loin, dans la deuxième scolie 33/I, nous lisons : *ejus enim intellectus et voluntas circa res creatas et earum ordinem in respectu suæ essentiæ et perfectionis perinde est, quomocunque concipiatur*, son intellect et sa volonté relativement aux choses créées et à leur ordre sont les mêmes eu égard à son essence et à sa perfection de quelque manière qu'on les conçoive. Dans l'explication de la définition générale des affects, on lira : *nam idearum præstantia et actualis cogitandi potentia ex objecti præstantia æstimatur*, car la supériorité des idées et la puissance actuelle de penser s'estiment à partir de la supériorité de l'objet (avant-dernière phrase de la troisième partie) avec *æstimatur* au singulier bien qu'il y ait deux sujets, *idearum præstantia* (la supériorité des idées) et *actualis cogitandi potentia* (la puissance actuelle de penser). La proposition 5/IV dit : *vis et incrementum cujuscunque passionis ejusque in existendo perseverantia non definitur potentia qua nos in existendo perseverare conamur sed causæ externæ potentia cum nostra comparata*, la force et l'accroissement d'une passion quelle qu'elle soit et sa persévérance dans l'exister ne se définissent pas par la puissance par laquelle nous nous efforçons de persévérer dans l'exister mais par la puissance d'une cause extérieure comparée à la nôtre. Il y a ici trois sujets (*vis, incrementum, perseverantia*) et le verbe *definitur* est au singulier. Dans une proposition infinitive, on peut donc trouver l'attribut du sujet au singulier : *hinc videmus Dei infinitam essentiam ejusque æternitatem omnibus esse notam*, de là nous voyons que l'essence infinie de Dieu et son éternité sont connues de tous (scolie 47/II) avec *notam* au singulier bien qu'il y ait deux sujets, *essentiam* et *æternitatem*. On trouve aussi le cas particulier d'un sujet exprimé au pluriel avec un verbe au singulier par une sorte d'attraction parce que le sujet a été réexprimé au singulier : *individua corpus humanum componentia et consequenter ipsum humanum corpus a corporibus externis plurimis modis afficitur*, les individus composant le corps humain et par conséquent le corps humain lui-même est affecté par les corps extérieurs d'un très grand nombre de manières (postulat 3 après 13/II). L'accord de voisinage est très rare en français mais il existe dans des expressions du type "tel et tel" (ou "tel ou tel") qui veut son verbe au singulier comme en latin : *ex naturæ ordine tam fieri potest ut hic et ille homo existat quam ut non existat*, à partir de l'ordre de la nature il peut aussi bien se faire que tel et tel humain existe que se

faire qu'il n'existe pas (axiome 1/II). L'adjectif épithète latin subit aussi l'accord dit de voisinage. Il s'accorde avec le nom auquel il se rapporte le plus proche. Mais ce type d'accord est obligatoire pour l'adjectif épithète (facultatif seulement pour le verbe) : *hæc de corporibus simplicissimis quæ scilicet solo motu et quiete, celeritate et tarditate ab invicem distinguuntur*, voilà pour les corps les plus simples à savoir ceux qui ne se distinguent entre eux (61b) que par le mouvement et le repos, la vitesse et la lenteur (axiome 2 après le lemme 3 après 13/II) où l'adjectif *solo* s'accorde avec le nom le plus proche *motu* (on aurait pu avoir *motu et quiete sola*). *et humanas actiones atque appetitus considerabo perinde ac si quæstio de lineis, planis aut de corporibus esset*, et je considérerai les actions et appétits humains comme s'il était question de lignes, de surfaces ou de corps (préface III) où l'adjectif *humanas* s'accorde avec *actiones* (on aurait pu avoir *actiones et appetitus humanos*). Dans l'explication du premier affect (en fin de troisième partie), on lit : *sed in eodem scholio etiam monui me revera inter humanum appetitum et cupiditatem nullam agnoscere differentiam*, mais dans cette même scolie j'ai aussi fait observer que je ne reconnais en vérité aucune différence entre appétit et désir humains (on aurait pu avoir *appetitum et cupiditatem humanam*). Cet exemple nous montre au passage que reliant deux noms au singulier, l'adjectif latin est aussi au singulier mais au pluriel en français : *attamen ab experientia reclamante, non vero ex suis principiis coacti sunt fateri usum et studium non parvum requiri ad eosdem coercendum et moderandum*, mais cependant <c'est> à partir des protestations de l'expérience et non d'après leurs propres principes <qu>ils [les stoïciens] ont été contraints de reconnaître qu'il faut une pratique et une application non négligeables pour les contrarier et les maîtriser (préface V) avec non négligeables (*non parvum*) au pluriel. *et tametsi fieri potest ut homo avarus, ambitiosus vel timidus a nimio cibo, potu et coitu abstineat, avaritia tamen, ambitio et timor luxuriæ, ebrietati vel libidini non sunt contrarii*, et même s'il peut se faire qu'un avare, un ambitieux ou un craintif s'abstiennent de nourriture, boisson et fornication excessives, l'avarice cependant, l'ambition et la peur ne sont pas contraires à la goinfrerie, à l'ivrognerie ni à la débauche (explication du 48ème affect) avec excessives (*nimio*) au pluriel. On trouve parfois un double voisinage : *et qui denique ea gravitate et ornatu incedit quo solent alii qui longe supra ipsum sunt positi*, et qui enfin s'avance avec l'importance et l'éclat dont ont l'habitude d'autres qui sont placés bien au-dessus de lui (explication du 29ème affect) où l'on a d'une part *ea gravitate* et d'autre part *ornatu quo*. On aurait pu avoir *eo ornatu et gravitate incedit qua* etc. Cela dit, le relatif peut s'accorder avec l'ensemble des antécédents et c'est d'ailleurs plus fréquent (91e). En 23a, on a rencontré un autre type d'accord de voisinage.

94. QUARE DEI INTELLECTUS QUATENUS DEI ESSENTIAM CONSTITUERE CONCIPITUR, EST REVERA CAUSA RERUM TAM EARUM ESSENTIÆ QUAM EARUM EXISTENTIÆ, QUOD AB IIS VIDETUR ETIAM FUISSE ANIMADVERSUM QUI DEI INTELLECTUM, VOLUNTATEM ET POTENTIAM UNUM ET IDEM ESSE ASSERUERUNT.

- a) *quatenus* : en tant que. On trouvera *quatenus* seul ou, avec le même sens, en corrélation avec *eatenus* qui ne se traduit pas dans ce cas : *quare Dei intellectus quatenus Dei essentiam constituere concipitur*, c'est pourquoi l'intellect de Dieu en tant qu'on le conçoit constituer l'essence de Dieu.
- b) *tam... quam* : tant... que, aussi bien... que (4) : *est revera causa rerum tam earum essentiae quam earum existentiae*, [l'intellect de Dieu] est en vérité cause des choses tant de leur essence que de leur existence. À noter que si l'expression en balancement dans le *tam... quam* fait intervenir en français la conjonction "que", il faut alors trouver un moyen pour éviter que la première conjonction ne suive immédiatement l'autre, soit en imaginant une structure où il n'y ait plus ce doublement (52b) soit en insérant entre ces deux conjonctions des mots intermédiaires. Par exemple, la traduction littérale de *in causa esse tam ut... quam ut...* serait "être cause tant que... que que", ce qui est impossible. Il faut donc soit broder (être cause tant dans le fait que... que dans le fait que...) ou encore répéter le mot "cause" (être tant cause que... que <cause> que...) : *facile concipimus hominem posse saepe in causa esse tam ut contristetur quam ut laetetur*, nous concevons facilement que l'humain peut souvent être tant cause qu'il soit triste que <cause> qu'il soit joyeux (scolie 51/III).
- c) *earum* : génitif féminin pluriel du pronom-adjectif de rappel (10c) *is, ea, id*, renvoyant ici à *rerum* : *tam earum <rerum> essentiae quam earum <rerum> existentiae*, tant de l'essence de ces <choses> que de l'existence de ces <choses> .
- d) *quod* : relatif de liaison sujet de *videtur*, donc au nominatif (78e).
- e) *fuisse animadversum* : infinitif parfait passif au neutre singulier avec *fuisse* de *animadverto*, remarquer. À une première série de composés passifs avec *esse, sum, eram, ero, sim, essem* correspond une deuxième série avec respectivement *fuisse, fui, fueram, fuero, fuerim, fuissem*. En principe, il y a différence de sens : la première série exprime un état présent qui dure encore, la seconde un état passé qui ne dure pas. Cette différence semble être sensible dans l'Éthique notamment avec les composés passifs des verbes *afficio*, affecter, *determino*, déterminer ou *dispono*, disposer : *si mens duobus affectibus simul affecta semel fuit*, si l'esprit a été une première fois affecté par deux affects en même temps (proposition 14/III) où *affecta fuit* signifie "a été affecté" au sens de "s'est trouvé affecté par le passé", état qui ne dure pas, alors que *affecta est* signifierait "a été affecté" au sens de "se trouve encore maintenant affecté", état qui dure. On trouvera aussi de nombreuses occurrences de *affectum fuit* : corollaire 17/II, 1ère scolie 40/II, scolie 44/II etc. Si toutefois la notion de passé est nécessaire à la compréhension de la phrase, Spinoza préfère logiquement cette

deuxième série : *rem eatenus præteritam aut futuram hic voco quatenus ab eadem affecti fuimus aut afficiemur exempli gratia quatenus ipsam vidimus aut videbimus, nos refecit aut reficiet, nos læsit aut lædet etc.*, j'appelle ici une chose passée ou future en tant que nous avons été affectés par elle ou que nous le serons par exemple en tant que nous l'avons vue ou que nous la verrons, <en tant qu'elle> nous a réconfortés ou nous réconfortera, <en tant qu'elle> nous a blessés ou nous blessera etc (1ère scolie 28/III) avec *affecti fuimus* (passé) par opposition à *afficiemur* (futur). On trouvera aussi *determinatum fuit : corporis deinde motus et quies ab alio oriri debet corpore quod etiam ad motum vel quietem determinatum fuit ab alio*, ensuite le mouvement et le repos du corps doivent naître d'un autre corps qui a été <lui> aussi déterminé au mouvement ou au repos par un autre (démonstration 2/III). *sed corpus tum ita fuit dispositum ut mens duo simul corpora imaginaretur*, mais le corps fut ainsi disposé à ce moment-là en sorte que l'esprit imaginât deux corps à la fois (démonstration 18/II). Mais avec le verbe *impello* (pousser), on trouvera aussi bien *impulsæ fuerunt* que *impulsæ sunt* (furent poussées) sans différence appréciable : *mens corpus aliquod ea de causa imaginatur quia scilicet humanum corpus a corporis externi vestigiis eodem modo afficitur disponiturque ac affectum est cum quædam ejus partes ab ipso corpore externo fuerunt impulsæ*, l'esprit imagine un corps pour cette raison à savoir que le corps humain est affecté et disposé par les traces du corps extérieur de la même manière que <celle dont> il a été affecté quand certaines de ses parties furent poussées par le corps extérieur lui-même (démonstration 18/III) avec, notons-le au passage, la présence de la préposition *a*+ablatif (*a vestigiis*, par les traces) introduisant le complément d'agent des deux verbes passifs *afficitur disponiturque* bien que *vestigiis* soit une chose inanimée (32c). *unde fit ut etiam postea iisdem novis planis spontaneo suo motu occurrendo eodem modo reflectantur ac cum a corporibus externis versus illa plana impulsæ sunt*, d'où vient aussi que par la suite en rencontrant de leur mouvement spontané ces mêmes nouvelles surfaces [les parties fluides] se réfléchissent de la même façon que quand elles furent poussées vers ces surfaces par les corps extérieurs (démonstration du corollaire 17/II). Pour la traduction, on peut considérer, quand on a les formes composées avec *fuisse, fui, fueram, fuero* etc. qu'il ne s'agit pas d'un composé passif mais d'un adjectif (ayant la forme d'un participe parfait) avec le verbe être dans une des formes possibles du parfait mais il y a souvent une connotation d'état non persistant dans ces cas : *res quæ ad aliquid operandum determinata est, a Deo necessario sic fuit determinata*, une chose qui est déterminée à opérer quelque chose a nécessairement été ainsi déterminée par Dieu (proposition 26/I). *clare sequitur res summa perfectione a Deo fuisse productas*, il suit clairement que les choses ont été produites par Dieu avec la suprême perfection (2ème scolie 33/I). *si res alio modo fuissent productæ*, si les choses avaient été produites d'une autre façon (ibidem). *at hoc etiam moveri vel quiescere non potuit nisi ab alio ad motum vel quietem determinatum fuisset et hoc iterum ab alio et sic in infinitum*, mais celui-ci n'a pas pu non plus se mouvoir ni être au repos sans avoir été déterminé au mouvement ou au repos par un autre et celui-ci de nouveau par un autre et

ainsi de suite à l'infini (démonstration du lemme II après 13/II). *ut de quodam hispano poeta narrare audivi qui morbo correptus fuerat*, ainsi que je <l>ai entendu dire d'un certain poète espagnol qui avait été frappé par la maladie (scolie 39/IV) où *correptus* est le participe parfait de *corripio* (*corripio, is, ere, ripui, reptum* : frapper) que l'on considère ici utilisé adjectivement.

- f) *asseruerunt* : parfait de *assero*, affirmer : *quod ab iis videtur etiam fuisse animadversum qui Dei intellectum, voluntatem et potentiam unum et idem esse asseruerunt*, ce qui semble avoir aussi été remarqué par ceux qui ont affirmé que l'intellect, la volonté et la puissance de Dieu sont une seule et même chose.
- g) *videtur* : présent de *videor* (sembler) que l'on peut rendre aussi par l'incise "semble-t-il" et en transformant alors l'infinitif par un verbe conjugué au temps voulu : *quod ab iis videtur etiam fuisse animadversum qui Dei intellectum, voluntatem et potentiam unum et idem esse asseruerunt*, ce qui semble-t-il a été aussi remarqué par ceux qui ont affirmé que l'intellect, la volonté et la puissance de Dieu sont une seule et même chose. *nec alia videtur esse ratio cur res naturales etiam quæ scilicet humana manu non sunt factæ, perfectas aut imperfectas vulgo appellent*, et ce n'est semble-t-il pas pour une autre raison qu'ils appellent ordinairement parfaites ou imparfaites les choses naturelles aussi à savoir celles qui n'ont pas été faites de main humaine (préface IV). Dans certains cas, on préfère traduire par "il semble que" mais il faut se souvenir que cette tournure est toujours personnelle en latin (87c).

95. CUM ITAQUE DEI INTELLECTUS SIT UNICA RERUM CAUSA VIDELICET (UT OSTENDIMUS) TAM EARUM ESSENTIÆ QUAM EARUM EXISTENTIÆ, DEBET IPSE NECESSARIO AB IISDEM DIFFERRE TAM RATIONE ESSENTIÆ QUAM RATIONE EXISTENTIÆ.

- a) *cum* : comme, puisque (avec subjonctif, ici *sit*) : *cum itaque Dei intellectus sit unica rerum causa*, donc (64c) puisque l'intellect de Dieu est l'unique cause des choses (62b).
- b) *videlicet* : à savoir, sens identique à *scilicet* : *videlicet (ut ostendimus) tam earum essentia quam earum existentia*, à savoir (comme nous <l>avons montré) tant de leur essence que de leur existence.
- c) *earum* : comme en 94c, ce génitif féminin pluriel de *is* renvoie à *rerum*.
- d) *ipse* : ce pronom-adjectif, qu'on traduit simplement par "il", éventuellement par "lui-même", reprend ici *Dei intellectus*, l'intellect de Dieu. Notons au passage que quand un mot n'a pas de déclinaison, on l'appose parfois à *ipse* au cas voulu du neutre pour simuler une déclinaison aux indéclinables : *nam dato homine datur aliquid aliud, puta A potentius et dato A datur deinde aliud, puta B ipso A potentius et hoc in infinitum ac proinde potentia hominis potentia alterius rei definitur et a potentia causarum externarum infinite superatur*, car étant donné un humain (78g), il y a quelque chose d'autre, disons A plus puissant et A étant donné il y a ensuite

autre chose, disons B plus puissant que A et ceci à l'infini et par suite la puissance d'un humain se définit par la puissance d'une autre chose et est infiniment surpassée par la puissance des causes extérieures (démonstration 3/IV). Comme cet élément aurait été à l'ablatif en tant que complément du comparatif (41d) *potentius*, on appose *ipso* (ablatif neutre de *ipse*) à la lettre A : *ipso A potentius*, plus puissant que A. *ipsius A dabitur in Deo idea adæquata tam quatenus ideam corporis humani quam quatenus positorum corporum externorum ideas habet*, de cet A lui-même il y aura une idée adéquate en Dieu tant en tant qu'il a l'idée du corps humain qu'en tant qu'il a les idées des corps extérieurs supposés (démonstration 39/II). Dans ces exemples, la lettre A pour désigner une chose quelconque est évidemment indéclinable. Si toutefois la phrase est assez simple, *ipse* au cas voulu est omis : *dico A non posse concipi nisi adæquate*, je dis que A ne peut se concevoir qu'adéquatement (démonstration 38/II) où A est sujet de la proposition infinitive annoncée par *dico*. Ou encore : *mens igitur A necessario adæquate percipit idque tam quatenus se quam quatenus suum vel quodcunque externum corpus percipit nec A alio modo potest concipi*, l'esprit donc perçoit nécessairement A adéquatement et ce (104) tant en tant qu'il se perçoit <lui-même> qu'en tant qu'il perçoit son <corps> ou n'importe quel corps extérieur et A ne peut pas être conçu d'une autre manière (démonstration 38/II). *concipe si fieri potest, id essentiam alicujus rei singularis constituere nempe essentiam B*, conçois si c'est possible que cela constitue l'essence d'une chose singulière disons l'essence de B (démonstration 37/II) où le fait que *essentiam B* est précédé de *essentiam* avec génitif (*essentiam alicujus rei singularis*) nous permet de comprendre que *essentiam B* signifie ici "essence de B", *essentiam ipsius B* étant plus lisible en l'absence d'un tel parallélisme. Comme *ipse* ne sert qu'à la déclinaison, il perd logiquement son sens de "lui-même" mais peut éventuellement conserver ce sens si l'ambiguïté est inhérente aux déclinaisons : *tot varia vestigia in eadem <glande> imprimantur quot varia objecta externa ipsos spiritus animales versus eandem <glandem> propellunt*, sont imprimées sur cette <glande> autant de diverses traces que divers objets extérieurs poussent vers cette <glande> les esprits animaux <eux-mêmes> (préface V) où *varia objecta externa* et *spiritus animales* peuvent être aussi bien au nominatif qu'à l'accusatif. La phrase n'aurait évidemment aucun sens si *spiritus animales* était sujet et *varia objecta externa* COD de *propellunt* mais pour éviter tout ambiguïté, *ipsos* a été apposé à *spiritus animales* pour montrer que c'est bien *spiritus animales* qui est COD du verbe. On en conclut que *varia objecta externa* est au nominatif en tant que sujet de *propellunt*.

- e) *iisdem* : ablatif féminin pluriel du pronom-adjectif *idem*, renvoie ici à *rerum*, les choses (62a) : puisque l'intellect de Dieu est cause des choses, *debet ipse <intellectus Dei> necessario ab iisdem <rebus> differre*, <l'intellect de Dieu> lui-même doit nécessairement différer de <ces> mêmes <choses>.
- f) *ratione* : sous le rapport de (+génitif). Ce genre d'ablatif finit par se comporter comme une sorte de préposition se construisant avec un génitif

(21e) : *tam ratione essentiae quam ratione existentiae*, tant sous le rapport de l'essence que sous le rapport de l'existence.

96. NAM CAUSATUM DIFFERT A SUA CAUSA PRÆCISE IN EO QUOD A CAUSA HABET.

- a) *causatum* : le causé, ce qui est causé par la cause c'est-à-dire l'effet. C'est le participe parfait du verbe *causo*, être la cause de, utilisé comme nom neutre : *causatum differt a sua causa*, le causé diffère de sa cause.
- b) *habet* : ici construit avec *a*+ablatif d'origine, tenir de, avoir les qualités de : *præcise in eo quod a causa habet*, précisément en ce qu'il tient de <sa> cause. Ce que le causé possède, *a causa habet*, il le possède de sa cause, il l'a à partir de sa cause.

97. EXEMPLI GRATIA HOMO EST CAUSA EXISTENTIÆ, NON VERO ESSENTIÆ ALTERIUS HOMINIS; EST ENIM HÆC ÆTERNA VERITAS ET IDEO SECUNDUM ESSENTIAM PRORSUS CONVENIRE POSSUNT;

- a) *alterius* : génitif de *alter* et de *alius* (37b) : *exempli gratia homo est causa existentiae, non vero essentiae alterius hominis*, par exemple un humain est cause de l'existence d'un autre humain et non pas de son essence.
- b) *est* : le sujet sous-entendu est *essentia hominis*. Un humain est cause de l'existence d'un autre humain et non pas de son essence; celle-ci (son essence) *est enim hæc æterna veritas*, est en effet une vérité éternelle.
- c) *et ideo* : et <c'est> pour cela <que>, et <c'est> pour cette raison <que> .
- d) *secundum* : selon. Cette préposition se construit avec l'accusatif (ici *essentiam*) : *secundum essentiam*, selon l'essence.
- e) *possunt* : sujet encore une fois sous-entendu : il s'agit ici de deux humains dont l'un serait cause de l'autre par la procréation. Un humain est cause de l'existence d'un autre humain (par la procréation) mais non pas de l'essence de cet autre humain. L'essence de cet autre humain est une vérité éternelle (comme toute essence chez Spinoza) : *et ideo secundum essentiam prorsus convenire possunt*, et c'est pour cette raison que selon l'essence ils peuvent tout à fait convenir.
- f) *non vero* : l'adverbe *vero* signifie "mais" mais *non vero* se rend souvent par "et non" ou "et non pas" : *sequitur Deum causam esse per se, non vero per accidens*, il s'ensuit que Dieu est cause par soi et non par hasard (2ème corollaire 16/I). À ne pas confondre avec les datif et ablatif masculins et neutres de l'adjectif *verus, a, um* (vrai) : *et sic reliquæ imaginationes quibus mens fallitur, sive eæ naturalem corporis constitutionem sive quod ejusdem agendi potentiam augeri vel minui indicant, vero non sunt contrariæ nec ejusdem præsentia evanescunt*, et c'est ainsi que les autres imaginations par lesquelles l'esprit se trompe, que celles-ci <indiquent> l'état naturel du corps ou qu'elles indiquent que sa puissance d'agir est augmentée ou

diminuée, ne sont pas contraires au vrai ni ne s'évanouissent en sa présence (scolie 1/IV).

98. IN EXISTENDO AUTEM DIFFERRE DEBENT ET PROPTEREA SI UNIUS EXISTENTIA PEREAT, NON IDEO ALTERIUS PERIBIT SED SI UNIUS ESSENTIA DESTRUI POSSET ET FIERI FALSA, DESTRUERETUR ETIAM ALTERIUS ESSENTIA.

- a) *in existendo* : dans l'exister, *existendo* étant ici l'ablatif du gérondif (56a) de *existo*, exister : *in existendo autem differre debent*, mais dans l'exister ils doivent différer. On a déjà rencontré l'utilisation du verbe *existere* comme neutre indéclinable se traduisant par "l'exister" (19f).
- b) *pereat* : subjonctif présent de *pereo*, périr, que l'on traduira faute de mieux par l'indicatif présent du fait que la principale *non ideo alterius <existentia> peribit* est au futur (66f). On a vu aussi en 13a et 43a un subjonctif présent dans la conditionnelle (que l'on rend aussi faute de mieux par un indicatif présent) avec un indicatif présent dans la principale. *et propterea si unius existentia pereat, non ideo alterius peribit*, et c'est pour cette raison que si l'existence de l'un périt, <l'existence> de l'autre n'en périra pas pour autant. Puisque la principale est au futur, le verbe de la conditionnelle aurait été en latin classique *peribit* au futur ou mieux encore *perierit* au futur antérieur (66a). Si toutefois on maintient le subjonctif présent dans la conditionnelle, on aurait en latin classique également le subjonctif présent dans la principale à valeur de potentiel (20e) : *si unius existentia pereat, non ideo alterius pereat*, si l'existence de l'un périssait, <l'existence> de l'autre n'en périrait pas pour autant. On peut parfois tenter d'interpréter le subjonctif présent en supprimant la conditionnelle en français et l'on pourrait traduire ainsi : vienne à périr l'existence de l'un (potentiel du subjonctif présent, la condition étant sous-entendue en français) <l'existence> de l'autre n'en périra pas pour autant. Le subjonctif imparfait s'interprète aussi au sens d'aller+infinitif, par exemple *ne quis putaret*, pour qu'on n'aille pas croire que... : *hic in transitu monere volui ne quis putaret me hic hominum vitia et absurda facta narrare, non autem rerum naturam et proprietates demonstrare voluisse*, ce que j'ai voulu faire observer ici au passage pour qu'on n'aille pas croire que j'ai voulu parler ici des vices et des actes absurdes des humains et non démontrer la nature et les propriétés des choses (scolie 57/IV).
- c) *posset, destrueretur* : imparfaits du subjonctif à valeur d'irréel du présent (89b). La concordance des temps (66a) est respectée dans cette seconde conditionnelle comme c'est souvent le cas : *nam si homines animo impotentes æque omnes superbirent, nullius rei ipsos puderet nec ipsi quicquam metuerent, qui vinculis conjungi constringique possent?* car si les humains faibles d'esprit étaient tous également orgueilleux, <s'ils> n'avaient honte de rien et ne craignaient rien, comment pourrait-on les unir par des liens et les enchaîner? (scolie 54/IV) où l'on a partout des imparfaits du subjonctif : *superbirent, puderet, metuerent et possent*. Ou encore : *si mens*

rei futuræ adæquatam posset habere cognitionem, eodem affectu erga rem futuram ac erga præsentem afficeretur, si l'esprit pouvait avoir une connaissance adéquate d'une chose future, il serait affecté du même affect à l'égard d'une chose future qu'à l'égard <d'une chose> présente (démonstration 66/IV). On trouve parfois le présent de l'indicatif dans la conditionnelle : *atque adeo si hoc verum est, falsæ essent propositio tricesima et tricesima prima hujus partis*, et par suite, si cela est vrai, les propositions 30 et 31 de cette partie seraient fausses (scolie 34/IV) avec *si hoc verum est* au lieu du classique *si hoc verum esset* (si cela était vrai) pour avoir le subjonctif imparfait et dans la conditionnelle (*esset*) et dans la principale (*essent*). On trouve aussi un mode mixte avec un subjonctif présent dans la conditionnelle et un subjonctif imparfait dans la principale : *quod si concedam, viderer asinam vel hominis statuam, non hominem concipere*, si j'accordais <cela>, j'aurais l'air de concevoir une ânesse ou une statue d'humain <et> non pas un humain (ultime scolie 49/II). Le latin classique aurait dit soit *si concedam, videar asinam vel hominis statuam, non hominem concipere* au potentiel soit *si concederem, viderer asinam vel hominis statuam, non hominem concipere* à l'irréel du présent. Cela peut se produire dans le cas de deux conditionnelles imbriquées. On peut considérer qu'il y a alors attraction : *et si præterea nostram mentem spectemus, sane noster intellectus imperfectior esset si mens sola esset nec quicquam præter se ipsam intelligeret*, et si en outre nous regardions notre esprit, notre intellect serait certes plus imparfait si l'esprit était seul et ne comprenait que lui-même (scolie 18/IV). La première conditionnelle dit : *si nostram mentem spectemus*, si nous regardions notre esprit — et c'est tout à fait possible. Et la seconde : *si mens sola esset nec quicquam præter se ipsam intelligeret*, si l'esprit était seul et ne comprenait que lui-même — et ce n'est pas le cas. La principale de ces deux conditionnelles *noster intellectus imperfectior esset* est au subjonctif imparfait par attraction au sens où elle est plus en relation avec la seconde conditionnelle qu'avec la première.

d) *alterius* : génitif de *alter* et de *alius* (97b).

e) *fieri* : infinitif de *fio*, devenir (63g) : *sed si unius essentia destrui posset et fieri falsa, destrueretur etiam alterius essentia*, mais si l'essence de l'un pouvait être détruite et devenir fausse, l'essence de l'autre serait également détruite.

99. QUAPROPTER RES QUÆ ET ESSENTIÆ ET EXISTENTIÆ ALICUJUS EFFECTUS EST CAUSA, A TALI EFFECTU DIFFERRE DEBET TAM RATIONE ESSENTIÆ QUAM RATIONE EXISTENTIÆ.

a) *res* : une chose, nominatif singulier puisque le verbe (ici *est*) est au singulier : *res quæ est causa*, une chose qui est cause.

b) *alicujus* : génitif de *aliquis*, un, quelque : *quapropter res quæ et essentiæ et existentiæ alicujus effectus est causa, a tali effectu differre debet tam ratione essentiæ quam ratione existentiæ*, c'est pourquoi une chose qui est

cause et de l'essence et de l'existence d'un effet doit différer d'un tel effet tant sous le rapport de l'essence que sous le rapport de l'existence. On a vu en 30b un sens possible de *aliquis*, en l'occurrence à l'ablatif (*aliquo modo*) mais le cas importe peu. Il peut aussi avoir un sens sous-entendu proche de *alius* (autre) : *deinde quoniam hic mentis conatus quo mens quatenus ratiocinatur suum esse conatur conservare, nihil aliud est quam intelligere, est ergo hic intelligendi conatus primum et unicum virtutis fundamentum nec alicujus finis causa res intelligere conabimur*, ensuite puisque cet effort de l'esprit par lequel l'esprit en tant qu'il raisonne s'efforce de conserver son être n'est autre que comprendre, <c'est> donc <que> cet effort de comprendre est le premier et unique fondement de la vertu et <ce n'est> pas à cause d'une [autre] fin [que celle de comprendre] <que> nous nous efforcerons de comprendre les choses (démonstration 26/IV). L'esprit s'efforce de comprendre pour la seule fin de comprendre et non pas pour quelque fin (*alicujus finis causa*) qui serait autre que celle de comprendre. L'assertion est de type tautologique (136) : l'esprit s'efforce de comprendre les choses pour la seule fin de comprendre les choses. Notons que *alicujus* est parfois suivi de *ejus*, double génitif signalant que *ejus* est en fait enclavé entre *alicujus* et le mot au génitif qui suit et qu'il renvoie à un autre mot de la phrase, en sorte que le génitif *ejus* est enclavé (15e) par un autre groupe au génitif : *deinde si præter corpus etiam aliud esset mentis objectum, cum nihil existat ex quo aliquis effectus non sequatur, deberet necessario alicujus ejus effectus idea in mente nostra dari*, ensuite si le corps mis à part, il y avait aussi un autre objet de l'esprit, puisqu'il n'existe rien d'où ne suive quelque effet, il devrait nécessairement y avoir dans notre esprit une idée d'un de ses effets (démonstration 13/II) où le groupe au génitif *alicujus... effectus* enclave *ejus <objecti>*, littéralement, <une idée> d'un effet quelconque de <cet> objet. De même : *cum igitur supra dixerim mentis cogitandi potentiam augeri vel minui, nihil aliud intelligere volui quam quod mens ideam sui corporis vel alicujus ejus partis formaverit quæ plus minusve realitatis exprimit quam de suo corpore affirmaverat*, donc quand j'ai dit plus haut que la puissance de penser de l'esprit est augmentée ou diminuée, je n'ai rien voulu dire d'autre sinon que l'esprit a formé une idée de son corps ou d'une de ses parties qui exprime plus ou moins de réalité qu'il n'avait affirmé de son corps (explication de la définition générale des affects en fin de troisième partie) où *alicujus... partis* enclave *ejus <corporis>*.

c) *ratione* : sous le rapport de (+génitif, 95f).

100. ATQUI DEI INTELLECTUS EST ET ESSENTIÆ ET EXISTENTIÆ NOSTRI INTELLECTUS CAUSA; ERGO DEI INTELLECTUS QUATENUS DIVINAM ESSENTIAM CONSTITUERE CONCIPITUR, A NOSTRO INTELLECTU TAM RATIONE ESSENTIÆ QUAM RATIONE EXISTENTIÆ DIFFERT NEC IN ULLA RE PRÆTERQUAM IN NOMINE CUM EO CONVENIRE POTEST, UT VOLEBAMUS.

- a) *atqui* : or, forte opposition (47a) : *atqui Dei intellectus est et essentiae et existentiae nostri intellectus causa*, or l'intellect de Dieu est cause et de l'essence et de l'existence de notre intellect.
- b) *nostri intellectus* : de notre intellect. À la quatrième déclinaison, on a la même forme (*intellectus*) au nominatif singulier, génitif singulier, nominatif pluriel et accusatif pluriel, ce qui rend cette déclinaison particulièrement difficile. Ici on a le génitif singulier, comme dans le titre de la cinquième partie : *de potentia intellectus*, sur la puissance de l'intellect. N'oublions pas le très beau *tractatus de intellectus emendatione*, traité sur la purification de l'intellect, écrit alors que Spinoza avait 29 ans, en 1661. La difficulté est ici minimisée par le fait que le mot *intellectus* ne s'emploie normalement qu'au singulier mais elle devient sensible avec un mot très employé tel que *affectus*, affect : *hic affectus, hujus affectus, hi affectus, hos affectus*. Au nominatif singulier : *corporis constitutio seu affectus idem est sive imago sit rei praeteritae vel futurae sive praesentis*, l'état du corps ou l'affect est le même que l'image soit d'une chose passée ou future ou <qu'elle soit d'une chose> présente (démonstration 18/III). Au génitif singulier : *sed notandum me in propositione praecedenti has animi fluctuationes ex causis deduxisse quae per se unius et per accidens alterius affectus sunt causa*, mais il faut remarquer que dans la proposition précédente j'ai déduit ces flottements de l'esprit à partir de causes qui sont cause par soi du premier affect et <cause> par hasard du second (scolie 17/III). Au nominatif pluriel : *hinc fit ut affectus qui ex similibus rerum imaginibus oriuntur, non sint adeo constantes*, de là vient que les affects qui naissent de semblables images de choses ne sont pas si constants (1ère scolie 18/III). À l'accusatif pluriel : *scio equidem celeberrimum Cartesium viam ostendere studuisse qua mens in affectus absolutam habere possit imperium*, je sais quant à moi que le très célèbre Descartes a cherché à montrer la voie par laquelle l'esprit peut avoir sur les affects un empire absolu (préface III). La phrase 5 contenait un accusatif pluriel puis un nominatif pluriel. De plus, il ne faut pas confondre avec le très fréquent nominatif masculin singulier du participe parfait de *afficio*, affecter, sous la forme *affectus est* ou *affectus consideratur*.
- c) *difert* : présent de *differo*, différer, être différent. Notons que *differo* considère les différences *sub specie aeternitatis*, sous l'espèce de l'éternité, et concerne les notions telles que l'essence, la nature d'une chose, l'intellect, la volonté, la cause et l'effet, l'idée, l'affirmation : *nam intellectus et voluntas qui Dei essentiam constituerent, a nostro intellectu et voluntate toto caelo differre deberent*, car l'intellect et la volonté qui constitueraient l'essence de Dieu devraient différer de notre intellect et <de notre> volonté de toute l'étendue du ciel (92). *debet ipse <intellectus Dei> necessario ab iisdem <rebus> differre*, <l'intellect de Dieu> lui-même doit nécessairement différer de <ces> mêmes <choses> (95). *causatum difert a sua causa*, le causé diffère de sa cause (96). *nam eatenus singulares affirmationes aequae inter se differunt ac ipsae ideae*, car dans cette mesure les affirmations singulières diffèrent entre elles autant que les idées elles-

mêmes (scolie 49/II). Ce verbe s'oppose à *discrepo* que l'on traduit par "discorder" pour faire symétrie au latin et avoir deux verbes différents et qui renvoie à des différences *sub specie durationis*, sous l'espèce de la durée, concernant surtout l'affect en général en tant qu'affections ou modifications des corps humains : *nam quamvis humana corpora in multis conveniant, in plurimis tamen discrepant*, car bien que les corps humains conviennent en beaucoup, ils discordent cependant en beaucoup plus (appendice I). La proposition 57/III, que Lacan a mise en exergue à sa thèse de doctorat "De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité", fait apparaître ces deux verbes pour la première fois : *quilibet uniuscujusque individui affectus ab affectu alterius tantum discrepat quantum essentia unius ab essentia alterius differt*, n'importe quel affect de chaque individu discordé autant de l'affect d'un autre que l'essence de l'un diffère de l'essence de l'autre. Cette distinction sera systématiquement maintenue par Spinoza : *ergo uniuscujusque individui cupiditas a cupiditate alterius tantum discrepat quantum natura seu essentia unius ab essentia alterius differt*, donc le désir de chaque individu discordé autant du désir d'un autre que la nature c'est-à-dire l'essence de l'un diffère de l'essence de l'autre (démonstration 57/III). La proposition 33/IV rappellera clairement que *discrepo* renvoie bien à l'affect : *homines natura discrepare possunt quatenus affectibus qui passiones sunt, conflictantur*, les humains peuvent discorder en nature en tant qu'ils se heurtent à des affects qui sont des passions.

- d) *præterquam* : excepté (92c). Ce fragment de phrase est le même qu'en 92 si ce n'est qu'ici le verbe *potest* est au présent : *nec in ulla re præterquam in nomine cum eo convenire potest, ut volebamus*, et ne peut avoir qu'une convenance de nom ainsi que nous <le> voulions.

101. CIRCA VOLUNTATEM EODEM MODO PROCEDITUR, UT FACILE UNUSQUISQUE VIDERE POTEST.

- a) *circa* : en ce qui concerne (+accusatif), littéralement, autour de. Le sens est identique à *de*+ablatif, au sujet de : *circa voluntatem*, en ce qui concerne la volonté [= *de voluntate*]. Remarquons au passage qu'opposé à un nom, "*de*+ablatif" se remplace parfois par un génitif. Ce type de génitif s'appelle génitif explicatif car il explique ou définit le nom associé : *homo liber de nulla re minus quam de morte cogitat et ejus sapientia non mortis sed vitæ meditatio est*, l'humain libre ne pense à rien moins qu'à la mort et sa sagesse est une méditation non sur la mort mais sur la vie (proposition 67/IV) où *mortis meditatio* et *vitæ meditatio* équivalent à *de morte meditatio* et *de vita meditatio*. De même *sed quoniam hæc alii dicavi tractatui et etiam ne propter nimiam hujus rei prolixitatem fastidium crearem, hac re hic supersedere decrevi*, mais puisque j'ai consacré ces <points> à un autre traité et aussi pour ne pas créer de dégoût par une excessive prolixité sur cette question, j'ai décidé de m'en dispenser ici (1ère scolie 40/II) où *hujus rei=de hac re*.

- b) *proceditur* : on procéderait, passif impersonnel (28c), présent à valeur de conditionnel (77b) : *circa voluntatem eodem modo proceditur*, en ce qui concerne la volonté, on procéderait de la même façon. Cette valeur de conditionnel se détecte par le fait que la démonstration concernant la volonté n'a pas lieu. Si cette démonstration avait été donnée juste après, on traduirait alors *proceditur* par le présent "on procède".
- c) *unusquisque* : chacun, pronom qui a en réalité une extrême importance dans l'Éthique. Sans ignorer la difficulté des choses, Spinoza ne s'adresse néanmoins pas à une élite intellectuelle mais bien à chacun (*unusquisque*) puisque chacun peut décider de faire le chemin éthique. On remarquera qu'il essaie toujours, par une sorte de générosité qui lui est particulière, d'aller au plus simple et prie son lecteur d'avancer avec lui *lento gradu*, à pas lents : *hic sine dubio lectores hærebunt multaque comminiscentur quæ moram injiciant et hac de causa ipsos rogo ut lento gradu mecum pergant nec de his judicium ferant donec omnia perlegerint*, ici sans doute les lecteurs vont s'arrêter et imaginer pas mal de choses propres à les ralentir et c'est pour cette raison (*hac de causa*, 23c) que je les prie instamment de continuer avec moi *lento gradu* et de ne pas porter jugement à ce sujet avant d'avoir tout lu entièrement (scolie 11/II). Et il s'excuse une dernière fois de cette *via perardua* qu'est son itinéraire : *si jam via quam ad hæc ducere ostendi, perardua videatur, inveniri tamen potest*, si la voie que j'ai montrée et qui mène à ces choses semble très difficile, on peut néanmoins la trouver. *Et sane arduum debet esse quod adeo raro reperitur*, et il faut bien que soit difficile ce qu'on trouve si rarement. *Qui enim posset fieri si salus in promptu esset et sine magno labore reperiri posset ut ab omnibus fere negligetur?* Si le salut était à portée de la main et si on pouvait le trouver sans grand effort, comment pourrait-il se faire qu'il soit négligé par à peu près tout le monde? *Sed omnia præclara tam difficilia quam rara sunt*, mais tout ce qui est remarquable est autant difficile que rare [derniers mots de l'Éthique]. Ce qui explique les formules du genre *ut facile unusquisque videre potest* (comme chacun peut facilement <le> voir) qui clôt cette scolie 17/I ainsi que les scolies 10/II et 28/II ou encore *ut unusquisque mediocri meditatione videre potest*, comme chacun peut le voir par un peu de méditation (scolie 20/IV).

Traduction libre

D'autres pensent que Dieu est cause libre pour la raison qu'il peut, pensent-ils, faire en sorte que les choses dont nous avons dit qu'elles suivent de sa nature c'est-à-dire qui sont en son pouvoir, ne se produisent pas ou ne soient pas produites par lui. Mais c'est comme s'ils disaient que Dieu peut faire en sorte que de la nature du triangle il ne s'ensuive pas que ses trois angles soient égaux à deux droits c'est-à-dire qu'étant donnée une cause il ne s'ensuive pas d'effet, ce qui est absurde. En outre je montrerai plus bas et sans l'aide de cette proposition qu'à la nature de Dieu n'appartient ni intellect ni volonté. Je sais, quant à moi, qu'il en est plusieurs qui pensent pouvoir démontrer qu'à la nature de Dieu appartient un suprême intellect et une libre volonté. Ils disent en effet ne rien connaître de plus parfait qu'ils puissent attribuer à Dieu que ce qui en nous est suprême perfection. De plus, même s'ils conçoivent Dieu suprêmement intelligent en acte, ils ne croient cependant pas qu'il peut faire en sorte qu'existe tout ce qu'il comprend en acte car ils pensent détruire de cette façon la puissance de Dieu. S'il avait créé, disent-ils, tout ce qui est dans son intellect, il ne pourrait rien créer de plus, ce qu'ils croient être en contradiction avec la toute-puissance de Dieu et par suite ils préférèrent poser un Dieu indifférent à tout et ne créant que ce qu'il a décidé de créer d'une certaine volonté absolue. Mais je pense pour ma part avoir montré suffisamment clairement (vois la proposition 16) que c'est à partir de la suprême puissance de Dieu c'est-à-dire de sa nature infinie qu'une infinité de choses d'une infinité de manières c'est-à-dire toutes les choses ont nécessairement découlé ou bien suivent toujours avec la même nécessité de la même façon qu'il suit de toute éternité et pour l'éternité que de la nature du triangle ses trois angles sont égaux à deux droits. C'est pourquoi la toute-puissance en acte de Dieu restera dans la même actualité de toute éternité et pour l'éternité. Et de cette manière on pose, à mon avis du moins, une toute-puissance de Dieu bien plus parfaite. Bien plus, ce sont les adversaires (qu'il me soit permis de parler ouvertement) qui semblent nier la toute-puissance de Dieu. En effet, ils sont obligés de reconnaître que Dieu comprend une infinité de choses créables que cependant il ne pourra jamais créer. Car autrement à savoir s'il créait tout ce qu'il comprend, il épuiserait selon eux sa toute-puissance et se rendrait imparfait. Donc pour poser un Dieu parfait, ils en sont réduits à devoir poser du même coup qu'il ne peut pas faire tout ce à quoi sa puissance s'étend. Je ne vois pas ce qu'on pourrait imaginer de plus absurde ou de plus en contradiction avec la toute-puissance de Dieu. De plus, pour dire également ici quelque chose de l'intellect et de la volonté que nous attribuons communément à Dieu, si par exemple un intellect et une volonté appartiennent à l'essence de Dieu, il faudrait entendre par l'un et l'autre de

ces attributs tout autre chose que ce qu'on a l'habitude d'entendre couramment. Car l'intellect et la volonté qui constitueraient l'essence de Dieu, devraient différer de notre intellect et de notre volonté de toute l'étendue du ciel et ne pourraient avoir qu'une convenance de nom, tout comme par exemple conviennent entre eux le chien, constellation céleste et le chien, animal aboyant. Ce que je démontrerai ainsi. Si l'intellect appartient à la nature divine, il ne pourra pas comme notre intellect être par nature après (ainsi qu'il plaît à la plupart) ni en même temps que les choses comprises dans la mesure où Dieu est antérieur à toutes choses par causalité (par le corollaire I de la proposition 16) mais au contraire la vérité et l'essence formelle des choses sont telles parce que telles elles existent objectivement dans l'intellect de Dieu. C'est pourquoi l'intellect de Dieu, en tant qu'on le conçoit constituer l'essence de Dieu, est en vérité cause des choses, tant de leur essence que de leur existence, ce qui semble avoir été remarqué par ceux qui ont affirmé que l'intellect de Dieu, sa volonté et sa puissance sont une seule et même chose. Donc puisque l'intellect de Dieu est l'unique cause des choses (ainsi que nous l'avons montré), tant de leur essence que de leur existence, lui-même doit différer de ces choses tant sous le rapport de l'essence que sous le rapport de l'existence. Car le causé diffère de sa cause précisément en ce qu'il tient de sa cause. Par exemple un humain est cause de l'existence d'un autre humain, mais non de son essence; celle-ci, en effet, est une vérité éternelle et c'est pour cette raison qu'ils peuvent tout à fait convenir selon l'essence. Mais dans l'exister, ils doivent différer et c'est pour cette raison que si l'existence de l'un périt, l'existence de l'autre n'en périra pas pour autant alors que si l'essence de l'un pouvait être détruite et devenir fausse, serait détruite également l'essence de l'autre. C'est pourquoi une chose qui est cause et de l'essence et de l'existence d'un effet doit différer d'un tel effet tant sous le rapport de l'essence que sous le rapport de l'existence. Or, l'intellect de Dieu est cause et de l'essence et de l'existence de notre intellect; donc l'intellect de Dieu, en tant qu'on le conçoit constituer l'essence divine, diffère de notre intellect tant sous le rapport de l'essence que sous le rapport de l'existence et ne peut convenir que par le nom, ainsi que nous le voulions. En ce qui concerne la volonté, on procéderait de la même façon, comme chacun peut le voir facilement.

Deuxième scolie 33/I

102. EX PRÆCEDENTIBUS CLARE SEQUITUR RES SUMMA PERFECTIONE A DEO FUISSE PRODUCTAS QUANDOQUIDEM EX DATA PERFECTISSIMA NATURA NECESSARIO SECUTÆ SUNT. NEQUE HOC DEUM ULLIUS ARGUIT IMPERFECTIONIS; IPSIUS ENIM PERFECTIO HOC NOS AFFIRMARE COEGIT.

- a) *ex præcedentibus* : à partir de ce qui précède, *præcedentibus* étant à l'ablatif neutre pluriel, littéralement, à partir des choses précédentes (équivalant à *ex iis quæ præcedunt*). On trouve aussi *in sequentibus*, dans ce qui suit ou *ex sequentibus*, à partir de ce qui suit (équivalant à *ex iis quæ sequuntur*) : *ut in sequentibus ostendam*, ainsi que je le montrerai dans ce qui suit (2ème scolie 40/II). *ut partim ex sequentibus constabit*, ainsi que ce sera en partie évident à partir de la suite (derniers mots de la deuxième partie).
- b) *fuisse productas* : composé passif avec *fuisse* (94e) : *clare sequitur res summa perfectione a Deo fuisse productas*, il suit clairement que les choses ont été produites par Dieu avec la suprême perfection.
- c) *secutæ sunt* : parfait de *sequor* au nominatif féminin pluriel. Le participe parfait avec l'auxiliaire être ne peut se trouver qu'au nominatif (avec verbe être conjugué, comme ici *secutæ sunt*) ou à l'accusatif dans une proposition infinitive (avec verbe être à l'infinitif, comme précédemment *fuisse productas*). Aux autres cas, le participe parfait est utilisé adjectivement sans l'auxiliaire être : *rerum a Deo productarum essentia non involvit existentiam*, l'essence des choses produites par Dieu n'enveloppe pas l'existence (proposition 24/I). *quandoquidem ex data perfectissima natura necessario secutæ sunt*, dans la mesure où c'est à partir de la nature la plus parfaite <qui soit> qu'elles [les choses] ont nécessairement suivi.
- d) *ex data perfectissima natura* : littéralement, à partir de la nature la plus parfaite donnée. Le donné (*ex data*), s'agissant de quelque chose d'éternel, ne diffère pas pour Spinoza de l'actuel. Par exemple, *conatus quo in suo esse perseverare conatur*, l'effort par lequel [une chose] s'efforce de persévérer dans son être, *nihil est præter ipsius rei datam sive actualement essentiam*, n'est rien d'autre que l'essence donnée c'est-à-dire actuelle de la chose elle-même (démonstration 7/III). On a vu en 85 que *Dei omnipotentia actu in eadem actualitate manebit*, la toute-puissance en acte de Dieu restera dans la même actualité. Mais il reste vrai que l'actuel peut se comprendre de deux manières différentes (63e) : *res duobus modis a nobis ut actuales concipiuntur*, les choses sont conçues par nous comme actuelles de deux manières <différentes>, *vel quatenus easdem cum relatione ad certum tempus et locum existere vel quatenus ipsas in Deo contineri et ex naturæ divinæ necessitate consequi concipimus*, ou bien en tant que nous concevons qu'elles existent en relation à un temps et un lieu précis, ou bien en tant qu'elles sont contenues en Dieu et qu'elles suivent de

la nécessité de la nature divine. *Quæ autem hoc secundo modo ut veræ seu reales concipiuntur, eas sub æternitatis specie concipimus*, et nous concevons sous l'espèce de l'éternité celles qu'on conçoit de cette deuxième manière comme vraies c'est-à-dire réelles (scolie 29/V). C'est cette double conception de l'actuel qui nous fait confondre les universaux avec les singuliers ou encore les êtres abstraits avec les êtres réels : *quare hic apprime venit notandum quam facile decipimur quando universalialia cum singularibus, et entia rationis et abstracta cum realibus confundimus*, c'est pourquoi il faut ici particulièrement remarquer combien nous nous trompons facilement quand nous confondons les universaux avec les singuliers et les étants de raison et abstraits avec les <étants> réels (ultime scolie 49/II).

- e) *ullius* : après une négation (ici, *neque*) que l'on veut maintenir, toutes les formes de l'adjectif *nullus* perdent leur N initial (sinon la deuxième négation détruit la première) : *neque hoc Deum ullius arguit imperfectionis*, et cela n'accuse Dieu d'aucune imperfection. *sine ulla mentis repugnantia*, sans aucune incompatibilité d'esprit (4). *nec in ulla re præterquam in nomine convenire possent*, et ne pourraient convenir qu'en nom (92). Un moyen assez simple pour ne pas se tromper en présence de *ullus* précédé de la négation *non* (ou *nec* ou *neque*) consiste à supprimer la négation *non* et à remplacer *ullus* par *nullus*, ce qui donne le sens exact de la phrase. Par exemple, à partir de *neque hoc Deum ullius arguit imperfectionis*, on obtient *hoc Deum nullius arguit imperfectionis*, cela n'accuse Dieu d'aucune imperfection. À partir de *non est quia concedo ullum dari intellectum potentia*, on obtient *est quia concedo nullum dari intellectum potentia*, c'est parce que je n'accorde aucun intellect en puissance d'où *ratio cur hic loquar de intellectu actu non est quia concedo ullum dari intellectum potentia*, la raison pour laquelle je parle ici d'intellect en acte n'est pas que j'accorde qu'il y ait quelque intellect en puissance (scolie 31/I) car Spinoza refuse clairement la notion d'intellect en puissance (82c). Notons que comme *ullus* a un sens positif, on obtient le sens de la phrase en supprimant purement et simplement ce mot : *non est quia concedo dari intellectum potentia*, ce n'est pas que j'accorde qu'il y ait un intellect en puissance. D'une manière générale, *ullus, a, um* à quelque cas que ce soit se traduit par "aucun" si la phrase est affirmative (c'est-à-dire s'il n'y a aucun autre mot négatif que celui qui fait que *nullus* devient *ullus*) mais par "quelque" en présence d'une autre négation : *lætitia quæ ex eo oritur quod scilicet rem quam odimus destrui aut alio malo affici imaginamur, non oritur absque ulla animi tristitia*, la joie qui naît de ce que nous imaginons par exemple qu'une chose que nous haïssons est détruite ou est affectée d'un autre mal ne naît pas sans quelque tristesse d'esprit (proposition 47/III).
- f) *hoc* : cela, COD de *affirmare*.
- g) *coegit* : parfait de *cogo*, forcer, obliger, contraindre : *ipsius enim perfectio hoc nos affirmare coegit*, <c'est> en effet sa perfection <qui> nous a contraint à affirmer cela.
- h) Le superlatif (ici *perfectissima natura*, la nature la plus parfaite, la nature très parfaite) correspond simultanément en français au superlatif relatif (le plus) et au superlatif absolu (très). C'est le contexte qui décide du sens à

donner au superlatif : *nam id homini utilissimum est quod cum sua natura maxime convenit hoc est (ut per se notum) homo*, car est le plus utile à l'humain ce qui convient le plus avec sa nature c'est-à-dire (comme il va de soi) l'humain (1er corollaire 35/IV). *soli homines liberi sibi invicem utilissimi sunt et maxima amicitiae necessitudine invicem junguntur parique amoris studio sibi invicem benefacere conantur*, seuls les humains libres sont très utiles les uns aux autres et se lient entre eux (61b) par un très grand lien d'amitié et s'efforcent de se rendre service mutuellement par une égale ardeur d'amour (démonstration 71/IV).

103. IMO EX HUIUS CONTRARIO CLARE SEQUERETUR (UT MODO OSTENDI) DEUM NON ESSE SUMME PERFECTUM; NIMIRUM QUIA SI RES ALIO MODO FUISSENT PRODUCTÆ, DEO ALIA NATURA ESSET TRIBUENDA, DIVERSA AB EA QUAM EX CONSIDERATIONE ENTIS PERFECTISSIMI COACTI SUMUS EI TRIBUERE.

- a) *sequeretur* : subjonctif imparfait, irréel du présent (78a). À noter que quand *sequor* se construit avec un COD, on le traduit de préférence par « faire suite à » : *præterea hæc odii reciprocatio oriri etiam potest ex eo quod odium sequatur conatus malum inferendi ei qui odio habetur*, en outre cette réciprocité de haine peut aussi naître de ce que l'effort de faire du mal à celui qu'on a en haine ferait suite à la haine (scolie 40/III). *sed hic præterea notandum venit mirum non esse quod omnes omnino actus qui ex consuetudine pravi vocantur, sequatur tristitia et illos qui recti dicuntur, lætitia*, mais il faut remarquer ici en outre qu'il n'est pas étonnant que la tristesse fasse suite d'une manière générale à tous les actes qu'on appelle habituellement vicieux et <que> la joie <fasse suite> à ceux qui sont dits loyaux (explication de la définition 27/III des affects). Sans complément mais avec l'adverbe *invicem* (61b), on rendra ce verbe par « se faire suite l'un l'autre » : *unum eundemque ordinem sive unam eandemque causarum connexionem hoc est easdem res invicem sequi reperiemus*, nous trouverons un seul et même ordre ou encore un seul et même enchaînement de causes c'est-à-dire que les mêmes choses se font suite l'une l'autre (scolie 7/II).
- b) *huius* : reprend l'argument principal en général de la phrase 102 : *imo ex huius contrario clare sequeretur Deum non esse summe perfectum*, bien plus <c'est> du contraire de ceci qu'il suivrait clairement que Dieu n'est pas suprêmement parfait.
- c) *modo* : récemment, que l'on peut rendre par "venir de" : *ut modo ostendi*, ainsi que je viens de <le> montrer. *sed ut modo dixi, facile confutantur*, mais comme je viens de <le> dire, on les réfute facilement (appendice I).
- d) *nimirum* : 2a.
- e) *fuisent* : subjonctif plus-que-parfait de *sum*, irréel du passé (83b). On peut aussi considérer la forme *fuisent productæ* comme une forme passive composée avec l'auxiliaire être de la deuxième série *fuisse, fui, fueram*,

fuero etc. (94e) au lieu respectivement de *esse, sum, eram, ero* etc. Dans les deux cas, *productæ fuissent* ou *productæ essent*, on traduit simplement par "avaient été produites" : *nimirum quia si res alio modo fuissent productæ, Deo alia natura esset tribuenda*, et cela n'est en rien étonnant puisque si les choses avaient été produites d'une autre façon, il faudrait attribuer à Dieu une autre nature. On aura d'ailleurs un peu plus loin, en phrase 110, la forme *productæ essent*.

- f) *tribuenda* : adjectif verbal (63c) de *tribuo*, attribuer : *Deo alia natura esset tribuenda*, il faudrait attribuer à Dieu une autre nature, littéralement, une autre nature serait devant être attribuée à Dieu. À noter que l'adjectif verbal a toujours un sens passif (13c) et ce, que son verbe associé appartienne à la voix active ou déponente. C'est ainsi que du verbe déponent *fateor* (reconnaître), on construit l'adjectif verbal *fatendus* (devant être reconnu) de même que du verbe actif *refuto* (réfuter) on construit l'adjectif verbal *refutandus* (devant être réfuté).
- g) *ea* : revoie à *natura*. Il faudrait attribuer à Dieu une autre nature, *diversa ab ea <natura> quam...*, différente de la <nature> que..., différente de celle que.
- h) *coacti sumus* : parfait passif de *cogo* au masculin pluriel : *diversa ab ea quam ex consideratione Entis perfectissimi coacti sumus ei tribuere*, différente de celle que nous avons été contraints de lui attribuer à partir de la considération de l'Être le plus parfait.
- i) *ei* : datif de *is*, renvoie ici à Dieu (*ei=Deo*) : *coacti sumus ei tribuere*, nous avons été contraints de lui attribuer.

104. VERUM NON DUBITO QUIN MULTI HANC SENTENTIAM UT ABSURDAM EXPLODANT NEC ANIMUM AD EANDEM PERPENDENDAM INSTITUERE VELINT IDQUE NULLA ALIA DE CAUSA QUAM QUIA DEO ALIAM LIBERTATEM ASSUETI SUNT TRIBUERE, LONGE DIVERSAM AB ILLA QUÆ A NOBIS (DEFINITIONE SEPTIMA) TRADITA EST VIDELICET ABSOLUTAM VOLUNTATEM.

- a) *explodant, velint* : présents du subjonctif (de *explodo*, rejeter et *volo*, vouloir) appelés par *non dubito quin*+subjonctif, je ne doute pas que (1e).
- b) *hanc sententiam* : cette opinion : *verum non dubito quin multi hanc sententiam ut absurdam explodant*, mais je ne doute pas que beaucoup rejettent cette opinion comme absurde.
- c) *animum instituere* : disposer son esprit : *nec animum ad eandem perpendendam instituere velint*, littéralement, et ne veuillent pas disposer leur esprit à l'examiner, et se refusent à l'examiner. Notons que *animus* est très proche de *mens* chez Spinoza, ce qui se conclut par superposition de formules de même signification : *nam temperantia quam luxuriæ et sobrietas quam ebrietati et denique castitas quam libidini opponere solemus, affectus seu passiones non sunt sed animi indicant potentiam quæ hos affectus moderatur*, car la modération que nous opposons d'ordinaire à

la goinfrerie et la sobriété <que nous opposons> à l'ivrognerie et enfin la chasteté <que nous opposons> à la débauche ne sont pas des affects c'est-à-dire des passions mais ils révèlent une puissance de l'esprit qui maîtrise ces affects (scolie 56/III) où l'on a *animi potentia* (puissance de l'esprit). *temperantiam deinde, sobrietatem et castitatem mentis potentiam, non autem passionem indicare jam etiam monui*, j'ai déjà fait aussi observer enfin que la modération, la sobriété et la chasteté indiquent une puissance de l'esprit et non pas une passion (explication du 48ème affect) où l'on a *mentis potentia* (puissance de l'esprit). Il arrive aussi parfois qu'au lieu d'avoir le balancement *corpus-mens* qui reste le plus systématique — puisque d'une part *mens humana est idea corporis humani*, l'esprit humain est l'idée du corps humain (démonstration 19/II) et que d'autre part *mentem unitam esse corpori ex eo ostendimus quod scilicet corpus mentis sit objectum*, nous avons montré que l'esprit est uni au corps à partir de ceci à savoir que le corps est l'objet de l'esprit (démonstration 21/II) en sorte que *mens et corpus una eademque res sit quæ jam sub cogitationis jam sub extensionis attributo concipitur*, l'esprit et le corps sont une seule et même chose qui se conçoit tantôt sous l'attribut Pensée tantôt sous l'attribut Étendue (scolie 2/III) — on ait le couple *corpus-animus* comme dans la scolie 55/III où l'on a : *tam corporis quam animi vires ostentare*, faire montre de ses forces tant de corps que d'esprit. Nous traduisons donc les deux mots *mens* et *animus* par "esprit", encore que dans certains cas on rende *mens* par pensée ou intention, pour éviter le mot "âme" réservé au féminin *anima* très rare chez Spinoza (124). Cette quasi-équivalence entre *mens* et *animus* est d'ailleurs assez traditionnelle. Chez Lucrèce, on lit *primum animum dico, mentem quam sæpe vocamus*, en premier lieu je dis que l'esprit que nous appelons souvent pensée (*De rerum natura*, 94/III), le rapprochement de *mens* et *animus* étant fréquent chez ce poète : *atque omne immensum peragravit mente animoque*, il [Épicure] a parcouru le tout immense par la pensée et par l'esprit (74/I), *hic ergo mens animusquest*, c'est donc ici que réside la pensée et l'esprit (142/III, *animusquest=animusque est*). Dans les méditations métaphysiques de Descartes, on lit *res cogitans id est mens sive animus sive intellectus sive ratio*. La traduction du duc de Luynes, revue et corrigée par Descartes lui-même, ne donne que trois mots français là où le latin en donne quatre (chose qui pense c'est-à-dire un esprit, un entendement ou une raison) sans doute à cause de l'impossibilité de départager correctement *mens* et *animus* (deuxième méditation, paragraphe commençant par *Quid autem nunc, ubi suppono*).

- d) *eandem* : renvoie à *sententiam* : *ad eandem <sententiam> perpendendam*, pour examiner <cette> même <opinion> . On aurait pu avoir *ad eam perpendendam, ad hanc perpendendam, ad illam perpendendam, ad ipsam perpendendam* (62a).
- e) *ad eandem perpendendam* : la règle de substitution du gérondif à l'accusatif avec COD par l'adjectif verbal est ici respectée (63c).
- f) *idque* : et ce. Le pronom *id* (soudé à l'enclitique *que*) reprend ce qui précède dans sa généralité : *modi divinæ naturæ ex eadem secuti sunt idque vel quatenus divina natura absolute vel quatenus certo modo ad agendum*

determinata consideratur, les modes de la nature divine ont suivi de <cette> même <nature divine> et ce, soit en tant qu'on considère la nature divine dans l'absolu soit en tant qu'on la considère comme déterminée à agir d'une certaine façon (démonstration 29/I). Mais, bien entendu, *idque* ne signifie pas toujours "et ce" puisque le pronom neutre *id* peut avoir une vraie fonction grammaticale : *sed si inde aliquid tristius sive majus malum sibi timeat idque se vitare posse credit non inferendo ei quem odit malum quod meditabatur, a malo inferendo abstinere cupiet*, mais si de là il craint pour lui-même quelque chose de plus triste c'est-à-dire un mal plus grand et qu'il croit pouvoir éviter en ne faisant pas le mal qu'il méditait à celui qu'il hait, il désirera s'abstenir de faire ce mal (démonstration 39/III) où *id* est COD de *vitare*, éviter : *credit se posse id vitare*, il croit qu'il peut éviter cela, ce qui donne en renvoyant le pronom *id* en début de phrase et en le soudant avec l'enclitique *que* : *idque se vitare posse credit*, mécanisme identique au relatif de liaison qui aurait donné *quod se vitare posse credit*.

- g) *assueti sunt* : ils ont l'habitude (parfait de *assuesco*, prendre l'habitude de). Ce genre de parfait se traduit en français par un présent (1b) : *idque nulla alia de causa quam quia Deo aliam libertatem assueti sunt tribuere*, et ce, pour aucune autre raison que parce qu'ils ont l'habitude d'attribuer à Dieu une autre liberté.
- h) *longe* : très (avec adjectif positif, ici *diversam*) : <*libertatem*> *longe diversam ab illa quæ a nobis (definitione septima) tradita est videlicet absolutam voluntatem*, <liberté> très différente de celle qui a été enseignée par nous (à la définition 7) à savoir une volonté absolue. Spinoza renvoie ici à la définition 7 de la première partie : *ea res libera dicitur quæ ex sola suæ naturæ necessitate existit et a se sola ad agendum determinatur*, est dite libre la chose qui n'existe que par la nécessité de sa nature et ne se détermine à agir que par elle-même. Signification de cet adverbe avec comparatif (86c) et avec verbe d'éloignement (29f).
- i) *tradita est* : a été enseignée (parfait passif de *trado*, enseigner) : *a nobis tradita est*, a été enseignée par nous.
- j) *alia de causa quam quia* : quand cette expression est précédée de *nec* (*nec alia de causa quam quia*), on peut tenter de rendre ce tour par la restriction "ne... que..."+"parce que" par exemple : *nec alia de causa verba de admiratione feci quam quia usu factum est ut quidam affectus qui ex tribus primitivis derivantur, aliis nominibus indicari soleant quando ad objecta quæ admiramur, referuntur*, et je n'ai parlé d'admiration que parce que l'usage a fait que certains affects qui sont dérivés des trois primitifs soient désignés d'ordinaire par d'autres noms quand ils se rapportent à des objets que nous admirons (explication du 4ème affect) ce qui évite le trop littéral "et ce n'est pas pour une autre raison que j'ai parlé d'admiration que parce que". *sed jam dixi me aliud velle nec alia de causa hæc adferre quam quia ex ipsis ea quæ demonstrare constitui, facile possum deducere*, mais je l'ai déjà dit, c'est autre chose que je veux et je n'en fais mention que parce que je peux facilement en déduire ce que j'ai décidé de démontrer (scolie du lemme 7 après 13/II). Dans notre exemple 104, malgré le *nulla*, la phrase reste positive et l'on ne peut pas traduire par la restriction "ne... que..." :

idque nulla alia de causa quam quia, et ce, pour aucune autre raison que parce que.

**105. VERUM NEQUE ETIAM DUBITO SI REM MEDITARI VELLENT
NOSTRARUMQUE DEMONSTRATIONUM SERIEM RECTE SECUM
PERPENDERE, QUIN TANDEM TALEM LIBERTATEM QUALEM JAM DEO
TRIBUUNT, NON TANTUM UT NUGATORIAM SED UT MAGNUM
SCIENTIÆ OBSTACULUM PLANE REJICIENT. NEC OPUS EST UT EA
QUÆ IN SCHOLIO PROPOSITIONIS SEPTIMÆ DECIMÆ DICTA SUNT,
HIC REPETAM.**

- a) *neque* : en l'absence d'un autre membre de phrase c'est-à-dire en l'absence d'une symétrie, *neque* (ou *nec*) se traduit par "non plus" : *si nihil commune cum se invicem habent, ergo nec per se invicem possunt intelligi*, si elles n'ont rien de commun entre elles (61b), elles ne peuvent donc pas non plus se comprendre l'une par l'autre (démonstration 3/I). *quod si contra supponatur pars A coerceri ut reliquæ prævaleant, eodem modo demonstratur quod nec cupiditas quæ ex tristitia oritur, rationem totius habeat*, si au contraire on suppose que la partie A est contrariée en sorte que les autres soient plus fortes, on démontrerait de la même façon qu'un désir qui naît de la tristesse ne tient pas non plus compte <du corps> tout entier (démonstration 60/IV). Dans ce type de construction, l'adverbe *etiam* ne rajoutant rien, ne se traduit pas : *at falsitas in absoluta privatione consistere nequit neque etiam in absoluta ignorantia*, or la fausseté ne peut pas consister en une absolue privation ni non plus en une absolue ignorance (démonstration 35/II).
- b) *vellent* : subjonctif imparfait, irréel du présent (103a) : *si rem meditari vellent*, s'ils voulaient méditer la chose, sous-entendu (par le fait du subjonctif imparfait) : mais je sais bien qu'ils ne le feront pas car ceux qui sont convaincus d'une opinion ne veulent pas en changer si facilement.
- c) *secum* : littéralement, avec soi, en eux-mêmes c'est-à-dire intérieurement : *si nostrarum demonstrationum seriem recte secum perpendere vellent*, s'ils voulaient bien examiner intérieurement la suite de nos démonstrations.
- d) *talem... qualem* : *talis... qualis* à l'accusatif singulier (ici féminin), tel... que. Le fait que les deux corrélatifs soient au même cas est un hasard : chacun a le cas qu'il doit avoir dans sa proposition associée. Ainsi *talem libertatem* est COD de *rejicient*, d'où l'accusatif : *verum neque etiam dubito quin talem libertatem ut nugatoriam plane rejicient*, mais je ne doute pas non plus qu'ils rejettent complètement une telle liberté comme sans valeur. *Qualem* est COD de *tribuunt* d'où aussi l'accusatif : *qualem jam Deo tribuunt*, que <celle> qu'ils attribuent à Dieu.
- e) *tandem* : enfin. Quand cet adverbe accompagne (comme ici) un verbe, on traduit souvent par "finir par" : *verum neque etiam dubito quin tandem talem libertatem ut magnum scientiæ obstaculum plane rejicient*, mais je ne

doute pas non plus qu'ils finissent par rejeter complètement une telle liberté comme un grand obstacle à la science.

- f) *opus est* : il est besoin. On trouve aussi *opus habeo*, j'ai besoin : *non opus habeo hic ostendere qua ratione hoc enunciatum "quod cito fit cito perit" verum sit*, je n'ai pas besoin de montrer ici en quel sens cet énoncé "ce qui se fait vite périt vite" est vrai (scolie 11/I). *Opus est* peut s'utiliser sans complément : *at in numeris simplicissimis nihil horum opus est*, mais dans les nombres les plus simples, il n'est en rien besoin de tout cela, littéralement, rien de cela n'est besoin (2ème scolie 40/II). Le complément de *opus est* peut être un ablatif : *non opus est multis*, il n'est pas besoin de beaucoup, sous-entendu *verbis*, de mots, pour expliquer cela (appendice I). Le plus souvent *opus est* s'accompagne d'un infinitif : *nec opus est eum hic repetere*, et il n'est pas besoin de le répéter ici, *eum <modum>*, cette manière de démontrer l'éternité de Dieu (scolie 19/I). *potest hoc etiam ex eo deduci quod imagines non semper æque vigeant et ex aliis causis his analogis quas hic explicare non est opus*, on peut aussi déduire ceci de ce que les images n'ont pas toujours la même vivacité et pour d'autres raisons analogues à celles-ci qu'il n'est pas besoin d'expliquer ici (1ère scolie 40/II). Si *opus est* s'accompagne d'un datif, par exemple *nobis*, nous traduisons logiquement par "nous avons besoin", littéralement, il est besoin pour nous : *nobis tamen has differentias cognoscere et affectuum naturam et originem ulterius indagare, non est opus*, nous n'avons cependant pas besoin de connaître ces différences ni d'explorer davantage la nature et l'origine des affects (scolie 56/III). Ici nous avons une construction plus rare avec *ut*+subjonctif : *nec opus est ut ea quæ in scholio propositionis septimæ decimæ dicta sunt, hic repetam*, et je n'ai pas besoin de répéter ici ce qui a été dit dans la scolie de la proposition 17, littéralement, il n'est pas besoin que je répète.
- g) *non tantum... sed (etiam)* : non seulement... mais (aussi). Le plus souvent l'adverbe *etiam* est exprimé : *hinc sequitur Deum non tantum esse causam ut res incipient existere sed etiam ut in existendo perseverent*, de là il suit que Dieu est cause non seulement que les choses commencent d'exister mais aussi qu'elles persévèrent dans l'exister (corollaire 24/I). *Deus non tantum est causa efficiens rerum existentiae sed etiam essentiae*, Dieu n'est pas seulement cause efficiente de l'existence mais aussi de l'essence des choses (proposition 25/I). *horum modorum Deus non tantum est causa quatenus simpliciter existunt sed etiam quatenus ad aliquid operandum determinati considerantur*, de ces modes Dieu n'est pas seulement cause en tant qu'ils existent isolément mais aussi en tant qu'on les considère comme déterminés à opérer quelque chose (démonstration 29/I). Mais dans la phrase 105 que nous étudions, l'adverbe *etiam* fait défaut : *verum neque etiam dubito quin tandem talem libertatem non tantum ut nugatoriam sed ut magnum scientiæ obstaculum plane rejiciant*, mais je ne doute pas non plus qu'ils finissent par rejeter complètement une telle liberté non seulement comme sans valeur mais comme un grand obstacle à la science. On trouve aussi mais très rarement (une seule occurrence dans l'Éthique) avec le même sens *non solum... sed etiam* : *qui enim imaginatur mulierem quam amat alteri sese prostituere, non solum ex eo quod ipsius appetitus*

coercetur, contristabitur sed etiam quia rei amatae imaginem pudendis et excrementis alterius jungere cogitur, eandem aversatur, celui qui en effet imagine la femme qu'il aime se prostituer à un autre non seulement sera triste de ce que son appétit est contrarié mais aussi du fait qu'il est forcé de joindre l'image de la chose aimée aux parties honteuses et aux excréments de l'autre, il la repousse (scolie 35/III). À noter que l'adverbe *etiam* peut, bien qu'il fasse suite au latinisme *non tantum... sed*, ne pas faire partie de cette structure : *ex quo fiet ut non tantum amor, odium etc. destruantur sed ut etiam appetitus seu cupiditates quæ ex tali affectu oriri solent, excessum habere nequeant*, d'où il viendra non seulement que l'amour, la haine etc. se détruisent mais que les appétits aussi c'est-à-dire les désirs qui naissent d'ordinaire d'un tel affect ne puissent plus être excessifs (scolie 4/V) où *etiam* porte ici sur *appetitus* (les appétits aussi).

106. ATTAMEN IN EORUM GRATIAM ADHUC OSTENDAM QUOD QUAMVIS CONCEDATUR VOLUNTATEM AD DEI ESSENTIAM PERTINERE, EX EJUS PERFECTIOE NIHILOMINUS SEQUATUR RES NULLO ALIO POTUISSE MODO NEQUE ORDINE A DEO CREARI; QUOD FACILE ERIT OSTENDERE SI PRIUS CONSIDEREMUS ID QUOD IPSIMET CONCEDUNT VIDELICET EX SOLO DEI DECRETO ET VOLUNTATE PENDERE UT UNAQUÆQUE RES ID QUOD EST SIT.

- a) *in eorum gratiam* : pour leur faire plaisir, latinisme, littéralement, en vue de leur reconnaissance.
- b) *adhuc* : encore, en outre : *attamen adhuc ostendam quod*, mais cependant je montrerai encore que.
- c) *quamvis* : quand, quand bien même (+subjonctif latin, ici *concedatur*), que l'on rend souvent en français par "même en" (+participe présent) : *quamvis concedatur voluntatem ad Dei essentiam pertinere*, même en accordant que la volonté appartient à l'essence de Dieu, littéralement, quand (bien même) on accorderait que.
- d) *concedatur, sequatur* : présents du subjonctif à valeur de potentiel (20e). On considère en effet l'hypothèse sous-entendue (*si concedatur voluntatem ad Dei essentiam pertinere*, si l'on accordait que la volonté appartienne à l'essence de Dieu) comme réalisée. Donc, même dans cette hypothèse, *nihilominus sequatur...*, il suivrait néanmoins que etc.
- e) *potuisse* : infinitif parfait de *possum*, à valeur de conditionnel (77b), verbe de la proposition infinitive sujet (16b) introduite par *sequatur* : *ex ejus perfectione nihilominus sequatur res nullo alio potuisse modo neque ordine a Deo creari*, il suivrait néanmoins de sa perfection que les choses n'ont pu être créées par Dieu d'aucune autre façon ni <dans aucun autre> ordre.
- f) *quod* : relatif de liaison, COD de *ostendere* : *quod facile erit ostendere*, ce qui sera facile à montrer, littéralement, et montrer cela sera facile, l'infinitif *ostendere* étant sujet (1f) de *erit*.

- g) *consideremus* : subjonctif présent (de *considero*) que nous nous proposons de traduire par un présent du fait que la principale (*quod facile erit ostendere*) est au futur (21c) : *si prius consideremus id quod ipsimet concedunt videlicet ex solo Dei decreto et voluntate pendere ut unaquæque res id quod est sit*, si nous considérons d'abord ce qu'ils accordent eux-mêmes à savoir qu'il ne dépend que du décret et de la volonté de Dieu que chaque chose soit ce qu'elle est. Nota bene : comme le verbe *considero* contient la lettre R dans sa dernière syllabe, la forme *consideremus* pourrait faire penser à un subjonctif imparfait (par exemple *amaremus*), confusion à éviter puisque le subjonctif imparfait est *consideraremus*. De même *persevero* fait *perseverem, perseveres, perseveret, perseveremus, perseveretis, perseverent* au subjonctif présent mais *perseverarem, perseverares, perseveraret, perseveraremus, perseveraretis, perseverarent* au subjonctif imparfait. C'est ainsi qu'il ne faut pas confondre *numeraretur* [subjonctif imparfait : *hæc propositio inter notiones communes numeraretur*, cette proposition serait mise au nombre des notions communes (7b)] de *numerentur* (subjonctif présent) : *sed revera avaritia, ambitio, libido etc. delirii species sunt quamvis inter morbos non numerentur*, mais en réalité l'avarice, l'ambition, la débauche etc. sont des espèces de délire bien qu'on ne les mette pas au nombre des maladies (scolie 44/IV). De même *desideret* est le subjonctif présent de *desidero* (désirer), le subjonctif imparfait étant *desideraret*. La forme *desideret* pourrait d'ailleurs être aussi le subjonctif imparfait de *desido, is, ere, desedi* (s'affaisser, s'enfoncer). C'est le contexte qui nous montre que *desideret* vient de *desidero* et non de *desido*.
- h) *pendere* : verbe de la proposition infinitive introduite par *concedunt*. La conjonctive *ut unaquæque res id quod est sit* est sujet de la proposition infinitive : *id quod ipsimet concedunt videlicet <concedunt> ex solo Dei decreto pendere ut unaquæque res id quod est sit*, littéralement, ce qu'ils accordent eux-mêmes à savoir <qu'ils accordent> que chaque chose soit ce qu'elle est dépend du seul décret de Dieu (29c). On transforme en français par l'impersonnel plus élégant : "il" dépend du seul décret de Dieu que chaque chose soit ce qu'elle est.

107. NAM ALIAS DEUS OMNIUM RERUM CAUSA NON ESSET. DEINDE QUOD OMNIA DECRETA AB ÆTERNO AB IPSO DEO SANCITA FUERUNT. NAM ALIAS IMPERFECTIONIS ET INCONSTANTIÆ ARGUERETUR. AT CUM IN ÆTERNO NON DETUR QUANDO, ANTE NEC POST, HINC EX SOLA SCILICET DEI PERFECTIONE SEQUITUR DEUM ALIUD DECERNERE NUNQUAM POSSE NEC UNQUAM POTUISSE SIVE DEUM ANTE SUA DECRETA NON FUISSE NEC SINE IPSIS ESSE POSSE.

- a) *nam alias* : car autrement, équivaut à *si hoc non esset*, si cela n'était pas, s'il n'en était pas ainsi (scolie 47/II), ce qui explique le subjonctif imparfait

(irréel du présent) *esset* dans la suite : *Deus omnium rerum causa non esset*, Dieu ne serait pas cause de toutes les choses.

- b) *quod* : <ils accordent> que. Le verbe sous-entendu est ici *concedunt* c'est-à-dire le verbe de la phrase précédente : *id quod ipsimet concedunt videlicet concedunt ex solo Dei decreto pendere ut unaquæque res id quod est sit*, ce qu'ils accordent eux-mêmes à savoir qu'il dépend du seul décret de Dieu que chaque chose soit ce qu'elle est. *Deinde quod...*, ensuite que etc.
- c) *sancita fuerunt* : ont été arrêtés. Il est toujours difficile de savoir s'il on est en présence d'un adjectif (ici *sancitus*, arrêté, établi) associé au parfait du verbe être *fuerunt*, ou bien s'il s'agit d'une forme passive composée du participe parfait *sancitus* (de *sancio*, établir, arrêter) associée à l'auxiliaire être de la deuxième série *fuisse, fui, fueram, fuero* etc. (103e). Mais cette différence est essentiellement sensible dans l'Éthique avec les composés passifs des verbes *afficio*, affecter, *determino*, déterminer ou *dispono*, disposer (94e). Ici, on traduit simplement par "ont été arrêtés" : *omnia decreta ab æterno ab ipso Deo sancita fuerunt*, tous les décrets ont été arrêtés de toute éternité par Dieu lui-même.
- d) *argueretur* : subjonctif imparfait passif (de *arguo*, accuser de+génitif, ici *imperfectiois* et *inconstantia*) du fait de l'hypothèse sous-entendue par *nam alias* (a) : *nam alias imperfectiois et inconstantia argueretur*, car autrement il serait accusé d'imperfection et d'inconséquence.
- e) *quando, ante, post* : ces trois adverbes sont utilisés ici comme des noms neutres indéclinables, tous trois sujet de *detur*, subjonctif présent passif de *do* au sens de "il y a" (41b) : *at cum in æterno non detur quando, ante nec post*, mais puisque dans l'éternel il n'y a <ni> quand <ni> avant ni après. Le singulier du verbe *detur* n'est pas dû à un accord de voisinage (93j) mais au fait que, comme en français (e.g. ni César ni Pompée ne devrait être empereur) l'idée attributive ne peut pas se rapporter à plusieurs sujets simultanés : *nec corpus mentem ad cogitandum nec mens corpus ad motum neque ad quietem nec ad aliquid (si quid est) aliud determinare potest*, ni le corps ne peut déterminer l'esprit à penser ni l'esprit <ne peut déterminer> le corps au mouvement ni au repos ni à quelque chose d'autre (si <ce> quelque chose existe) (proposition 2/III). Dans une proposition infinitive, la question ne se pose pas dans la mesure où l'on ne distingue plus le singulier du pluriel, le verbe étant par définition à l'infinitif (3c) : *ostendam ad Dei naturam neque intellectum neque voluntatem pertinere*, je montrerai qu'à la nature de Dieu n'appartient ni intellect ni volonté (79). Mais il est probable que, pour cette même raison — à savoir que l'idée attributive ne peut pas se rapporter à plusieurs sujets simultanés — Spinoza aurait écrit *ad Dei naturam neque intellectus neque voluntas pertinet* avec *pertinet* au singulier.
- f) *hinc* : de là, adverbe ici apposé à la formule qui suit et qui l'explique par l'intermédiaire de *scilicet*, à savoir, qu'il est plus expressif de placer après le premier (ou deuxième s'il y a, comme ici, préposition) mot du deuxième membre de phrase : *hinc ex sola scilicet Dei perfectione = hinc scilicet ex sola Dei perfectione*, de là à savoir à partir de la seule définition de Dieu. De même *ut scilicet rationem reddamus cur=scilicet ut rationem reddamus cur*, à savoir pour donner la raison pour laquelle (21). *ente scilicet absolute*

infinito=scilicet ente absolute infinito, à savoir l'être infini dans l'absolu (31). De même dans les phrases 63, 89, 91 etc.

- g) *decernere* : décider : *ex sola Dei perfectione sequitur Deum aliud decernere nunquam posse nec unquam potuisse*, de la seule perfection de Dieu il suit que Dieu ne peut jamais décider autre chose et ne l'a jamais pu.
- h) *nec unquam* : pour éviter une double négation, on écrit *unquam* au lieu de *nunquam* — au même titre par exemple que les formes dérivant de *nullus* perdent leur N initial (102e) — après une négation. La première négation, ici déclarée par *nec*, est ainsi maintenue : *nec unquam potuisse*, et ne <l'>a jamais pu.
- i) *fuisse* : avoir été (au sens ici d'avoir existé), infinitif parfait de *sum*. L'infinitif s'explique par le fait qu'on est toujours sous le coup de la proposition infinitive sujet (16b) introduite par *sequitur*.
- j) *sive* : ou encore. Le sens est légèrement différent que celui des *sive* rencontrés jusqu'à présent. Il ne s'agit plus ici de définir un mot ni de l'expliquer mais de reformuler autrement, les expressions à gauche et à droite de la conjonction s'expliquant mutuellement. Nous proposons, simplement pour le distinguer, la traduction "ou encore" mais rien ne s'oppose à ce que "c'est-à-dire" soit maintenu (84c). En réalité, l'important, au-delà du problème de traduction, est de savoir distinguer les différentes utilisations du *sive*. *sequitur Deum aliud decernere nunquam posse nec unquam potuisse sive Deum ante sua decreta non fuisse nec sine ipsis esse posse*, il suit que Dieu ne peut jamais décider autre chose et ne l'a jamais pu ou encore que Dieu n'a pas existé avant ses décrets et ne peut pas exister sans eux. Les deux formules *Deum aliud decernere nunquam posse nec unquam potuisse* et *Deum ante sua decreta non fuisse nec sine ipsis esse posse* auraient pu être énoncées dans l'ordre inverse, l'une n'ayant pas supériorité sur l'autre, ce pourquoi, comme on le verra à partir de 119 (notamment en 123 et 124), ce SIVE est en général commutatif (au sens de la commutativité mathématique, A *sive* B équivalant à B *sive* A).
- k) *cum* : comme, puisque (avec subjonctif, ici *detur*, subjonctif présent passif de *do*) : *cum in æterno non detur quando, ante nec post*, puisque dans l'éternel il n'y a <ni> quand <ni> avant ni après (95a).

108. AT DICENT QUOD QUAMVIS SUPPONERETUR QUOD DEUS ALIAM RERUM NATURAM FECISSET VEL QUOD AB ÆTERNO ALIUD DE NATURA EJUSQUE ORDINE DECREVISSET, NULLA INDE IN DEO SEQUERETUR IMPERFECTIO. VERUM SI HOC DICANT, CONCEDENT SIMUL DEUM POSSE SUA MUTARE DECRETA. NAM SI DEUS DE NATURA EJUSQUE ORDINE ALIUD QUAM DECREVIT DECREVISSET HOC EST UT ALIUD DE NATURA VOLUISSET ET CONCEPISSET, ALIUM NECESSARIO QUAM JAM HABET INTELLECTUM ET ALIAM QUAM JAM HABET VOLUNTATEM HABUISSET.

- a) *dicent* : ils diront, futur de *dico*, au sens de "ils vont dire".
- b) *supponeretur* : subjonctif imparfait passif de *suppono*, supposer, subjonctif appelé par *quamvis*+subjonctif que l'on peut rendre par "même en"+participe présent (106c) : *quamvis supponeretur quod Deus aliam rerum naturam fecisset vel quod ab æterno aliud de natura ejusque ordine decrevisset*, même en supposant que Dieu eût fait autrement la nature (21b) ou bien qu'il eût de toute éternité décidé autre chose <s'agissant> de la nature et de son ordre. Le français ne fait pas de distinction entre le potentiel — subjonctif présent latin, e.g. *si supponatur*, si l'on supposait, et c'est possible : potentiel — et l'irréel du présent — subjonctif imparfait latin, e.g. *si supponeretur*, si l'on supposait, mais je sais que c'est impossible : irréel du présent (12g). Ceci explique que *quamvis*+subjonctif présent ou *quamvis*+subjonctif imparfait peuvent tous deux se traduire par "même en"+participe présent, la distinction du potentiel ou de l'irréel du présent étant de toute façon perdue en français.
- c) *fecisset, decrevisset* : plus-que-parfaits du subjonctif. Ces subjonctifs n'ont pas de valeur particulière si ce n'est le respect des modes. Puisque le verbe introduisant la proposition conjonctive par *quod* est au subjonctif (*supponeretur*), les verbes de la conjonctive se mettent au subjonctif par assimilation modale (un premier exemple d'assimilation modale était rencontré en 3c). Dans une proposition infinitive, nous aurions eu avec le même sens les infinitifs parfaits *fecisse* et *decrevisse* : *quamvis supponeretur Deum aliam rerum naturam fecisse vel ab æterno aliud de natura ejusque ordine decrevisse*, avec le sujet *Deum* à l'accusatif et les verbes *fecisse* et *decrevisse* à l'infinitif parfait. La scolie 35/IV offre un autre exemple d'assimilation modale : *at nihilominus vitam solitariam vix transigere queunt ita ut plerisque illa definitio quod homo sit animal sociale, valde arriserit*, mais néanmoins ils ne pourraient guère passer toute une vie retirée en sorte que cette définition selon laquelle l'humain serait un animal sociable a fortement plu à la plupart, où le subjonctif parfait *arriserit* est appelé par la locution *ita... ut*+subjonctif (10d) alors que le subjonctif *sit* dans la conjonctive introduite par *quod* est un subjonctif d'assimilation ou d'attraction modale. Notez au passage le présent *queunt* à valeur de conditionnel (77b), conditionnel qui se détecte par le sous-entendu évident qu'en réalité ils ne passent pas toute leur vie retirée. Autre exemple d'assimilation modale : *at non quod negem animi fluctuationes plerumque oriri ab objecto quod utriusque affectus sit efficiens causa*, et non pas parce que je nierais que la plupart du temps les flottements de l'esprit naissent d'un objet qui est cause efficiente de l'un et l'autre affect (scolie 17/III) où la relative au subjonctif *quod sit* (traduit faute de mieux par un présent) est d'attraction modale par rapport à *quod negem*.
- d) *sequeretur* : subjonctif imparfait puisque cette principale fait suite à l'hypothèse *quamvis supponeretur*, même en supposant : *nulla inde in Deo sequeretur imperfectio*, il ne s'ensuivrait en Dieu aucune imperfection.
- e) *dicant, concedent* : mélange des modes, subjonctif présent (*dicant*) dans la conditionnelle et indicatif futur (*concedent*) dans la principale. Faute de mieux, on rend le subjonctif présent par un indicatif présent en français (66f) : *verum si hoc dicant, concedent simul Deum posse sua mutare*

decreta, mais s'ils disent cela, ils accorderont du même coup que Dieu peut modifier ses décrets. En latin classique, on aurait soit le subjonctif présent et dans la conditionnelle et dans la principale — *si hoc dicant, concedant...*, s'ils disaient cela, ils accorderaient etc. — soit le futur simple (*dicent*) ou mieux le futur antérieur (*dixerint*) et le futur (*concedent*) dans la principale (66a) : *si hoc dicent, concedent* ou *si hoc dixerint, concedent...*, mais s'ils disent cela, ils accorderont etc. Le futur (ici *dicent*) ou le futur antérieur (ici *dixerint*) se traduisent toujours en français par un indicatif présent.

- f) *decrevisset, voluisset, concepisset, habuisset* : plus-que-parfaits du subjonctif exprimant l'irréel du passé (83b) : *nam si Deus de natura ejusque ordine aliud quam decrevit decrevisset hoc est ut aliud de natura voluisset et concepisset, alium necessario quam jam habet intellectum et aliam quam jam habet voluntatem habuisset*, car si Dieu avait décidé sur la nature autre chose que ce qu'il a décidé c'est-à-dire avait voulu et avait conçu autre chose <s'agissant> de la nature, <c'est> nécessairement un autre intellect que <celui> qu'il a maintenant ainsi qu'une autre volonté que <celle> qu'il a maintenant <qu'il> aurait eu.
- g) *alium... intellectum* : un autre intellect, enclave (89d) d'une relative entre un adjectif (*alium*) et le nom associé (*intellectum*) : *alium necessario quam jam habet intellectum*, <c'est> nécessairement un autre intellect que <celui> qu'il a maintenant <que> etc. De même *aliam quam jam habet voluntatem*, une autre volonté que <celle> qu'il a maintenant.

109. ET SI DEO ALIUM INTELLECTUM ALIAMQUE VOLUNTATEM TRIBUERE LICET ABSQUE ULLA EJUS ESSENTIÆ EJUSQUE PERFECTIONIS MUTATIONE, QUID CAUSÆ EST CUR JAM NON POSSIT SUA DE REBUS CREATIS DECRETA MUTARE ET NIHILOMINUS ÆQUE PERFECTUS MANERE? EJUS ENIM INTELLECTUS ET VOLUNTAS CIRCA RES CREATAS ET EARUM ORDINEM IN RESPECTU SUÆ ESSENTIÆ ET PERFECTIONIS PERINDE EST, QUOMODOCUNQUE CONCIPIATUR.

- a) *licet* : il est permis, il est possible, verbe défectif, impersonnel et intransitif (87b) : *nam si Deo alium intellectum aliamque voluntatem tribuere licet absque ulla ejus essentiæ ejusque perfectionis mutatione*, car s'il est possible d'attribuer à Dieu un autre intellect et une autre volonté sans aucun changement de son essence ni de sa perfection.
- b) *absque ulla mutatione* : sans aucun changement, *nulla* devenant *ulla* devant une négation, ici *absque*+ablatif, sans (79b).
- c) *quid causæ est cur* : quelle est la raison pour laquelle, pour quelle raison (+subjonctif latin, ici *possit*). En latin classique on a la tournure simplifiée *quid est cur*+subjonctif, quelle raison y a-t-il pour que? L'ajout du génitif *causæ* apposé à *quid* n'en change pas le sens. Le latin aime à joindre un génitif (ici *causæ*) à un neutre (ici *quid*). Plutôt que *quæ causa?* (quelle cause?), le latin préfère *quid causæ?* littéralement, quoi <en fait> de cause? *quid affectus boni vel mali habent, in hac parte demonstrare proposui*, j'ai

proposé de démontrer dans cette partie ce que les affects ont de bon ou de mauvais (préface IV). *notetis velim mentis imaginationes in se spectatas nihil erroris continere*, j'aimerais que vous remarquiez que les imaginations de l'esprit regardées en elles-mêmes ne contiennent aucune erreur (scolie 17/II). Ici *nihil erroris* est COD de *continere* et équivaut à *nullum errorem : mentis imaginationes nihil erroris continere = mentis imaginationes nullum errorem continere*, les imaginations de l'esprit ne contiennent aucune erreur (rien <en fait> d'erreur). *et id boni quod de nobis prædicari audimus, facile credemus atque adeo de nobis præ amore nostri plus justo sentiemus hoc est facile superbiemus*, et nous croirons facilement le bien que nous entendons proclamer à notre sujet et par suite nous ferons de nous-mêmes par amour de nous plus de cas qu'il n'est juste c'est-à-dire que nous serons facilement orgueilleux (démonstration 49/IV) où *id boni*, littéralement "cela <en fait> de bien" équivaut à *id bonum*. *et quidvis oneris sibi imponi patiuntur dummodo parentes ulciscantur*, et souffrent que n'importe quel fardeau leur soit imposé pourvu qu'ils se vengent de leurs parents (chapitre 13/IV) où *quidvis* est sujet de la proposition infinitive introduite par *patiuntur* (ils souffrent que) *quidvis oneris* (n'importe quoi <en fait> de fardeau) *sibi imponi* (leur soit imposé), *quidvis oneris* équivalent à *quodvis onus* (n'importe quel fardeau, à l'accusatif en tant que sujet de la proposition infinitive). *attamen ne quid horum omittam quod scitu necessarium sit*, mais cependant afin de ne rien omettre qu'il serait nécessaire de savoir de ces choses (1^{ère} scolie 40/II) avec *quid horum* (*quid* pour *aliquid*, 12a), quelque chose de ces <points>, formule qu'on ne peut guère transformer du fait qu'il s'agit ici de deux pronoms et que les nombres diffèrent. Notons au passage que le complément de neutres (nominatif ou accusatif suivant les cas) tels que *nihil* ou *aliquid* se met normalement au génitif si l'adjectif est de la première classe (e.g. *nihil certi*, rien de certain, 81b) mais au nominatif ou accusatif neutre pour les adjectifs de la deuxième classe (e.g. *nihil aliud*, rien d'autre, *nihil perfectius*, rien de plus parfait). Cela dit on trouve *quid mutum* (*quid* pour *aliquid*) là où le latin classique aurait dit *quid muti*, quelque chose de muet : *nec sane aliquis de hac re dubitare potest nisi putet ideam quid mutum instar picturæ in tabula et non modum cogitandi esse nempe ipsum intelligere*, et personne ne peut raisonnablement douter de cette chose à moins de penser que l'idée est quelque chose de muet comme une peinture sur un tableau et non pas (1g) un mode du penser à savoir le comprendre lui-même (scolie 43/II).

- d) *sua ... decreta* : ses décrets, *de rebus creatis* (au sujet des choses créées) se trouvant enclavé (89d) entre l'adjectif possessif *sua* et le nom associé *decreta* : *quid causæ est cur jam non possit sua de rebus creatis decreta mutare et nihilominus æque perfectus manere?* pour quelle raison ne pourrait-il pas modifier maintenant ses <propres> décrets relativement aux choses créées et néanmoins se maintenir dans la même perfection? [littéralement, également parfait?].
- e) *circa res creatas* : autour des choses créées, cette locution équivalant à *de rebus creatis*, sur les choses créées.

- f) *in respectu* : au regard de, eu égard à (+génitif). On trouve aussi *respectu* tout court avec le même sens : *respectu totius naturæ*, au regard de la nature tout entière (scolie 11/I).
- g) *perinde est* : accord de voisinage avec verbe au singulier (93j) alors qu'il y a deux sujets *ejus intellectus et voluntas*, son intellect et <sa> volonté. Il est vrai que pour Spinoza, il n'est aucune distance entre intellect et volonté : *voluntas et intellectus unum et idem sunt*, la volonté et l'intellect sont une seule et même chose (corollaire 49/II). Il faut néanmoins maintenir le pluriel dans la traduction française : *ejus enim intellectus et voluntas circa res creatas et earum ordinem in respectu suæ essentiæ et perfectionis perinde est, quomodocunque concipiatur*, son intellect et sa volonté relativement aux choses créées et à leur ordre sont les mêmes eu égard à sa son essence et à sa perfection, de quelque manière qu'on les conçoive. En réalité, le latin aime à considérer isolément chaque sujet, ce qui explique d'une part la possibilité du verbe au singulier et d'autre part le fait que la conjonction *et* équivaut pratiquement à *etiam* (133) dans ces cas-là malgré une symétrie grammaticale apparente puisque les mots liés sont de même nature. Ceci se constate par le fait que le second sujet pourrait tout aussi bien être rejeté plus loin dans la phrase par exemple en simplifiant *ejus intellectus circa res creatas perinde est <sed> et voluntas*. Ce qui explique aussi qu'un premier sujet peut toujours être lié ultérieurement à un autre : *si igitur corpore jam aliter disposito ejusdem cibi imago quia ipse præsens adest, fomentetur et consequenter conatus etiam sive cupiditas eundem comedendi, huic cupiditati seu conatui nova illa constitutio repugnabit*, si donc une fois le corps déjà disposé autrement l'image de <cette> même nourriture, du fait que [la nourriture] est elle-même présente <est alimentée> et par conséquent <est alimenté> aussi l'effort c'est-à-dire le désir d'en manger, ce nouvel état sera en contradiction avec ce désir ou effort (scolie 59/III) où un premier sujet *ejusdem cibi imago* est ensuite lié à *et consequenter conatus etiam sive cupiditas comedendi*, ce pourquoi nous avons préféré répéter le verbe pour respecter le mouvement de la phrase : l'image de cette même nourriture est alimentée et par conséquent <est alimenté> aussi l'effort etc. Si les sujets avaient été rassemblés dans la phrase latine, le verbe aurait donc pu se maintenir au singulier (*ejusdem cibi imago et consequenter conatus etiam sive cupiditas comedendi... fomentetur*) mais il eût été au pluriel dans la traduction en français : l'image de cette même nourriture et par conséquent aussi l'effort c'est-à-dire le désir d'en manger... sont alimentés.

110. DEINDE OMNES QUOS VIDI PHILOSOPHI CONCEDUNT NULLUM IN DEO DARI INTELLECTUM POTENTIA SED TANTUM ACTU; CUM AUTEM ET EJUS INTELLECTUS ET EJUS VOLUNTAS AB EJUSDEM ESSENTIA NON DISTINGUANTUR UT ETIAM OMNES CONCEDUNT, SEQUITUR ERGO HINC ETIAM QUOD SI DEUS ALIUM INTELLECTUM ACTU HABUISSET ET ALIAM VOLUNTATEM, EJUS ETIAM ESSENTIA ALIA NECESSARIO ESSET AC PROINDE (UT A PRINCIPIO CONCLUSI) SI ALITER RES QUAM JAM SUNT, A DEO PRODUCTÆ ESSENT, DEI INTELLECTUS EJUSQUE VOLUNTAS HOC EST (UT CONCEDITUR) EJUS ESSENTIA ALIA ESSE DEBERET, QUOD EST ABSURDUM.

- a) *omnes... philosophi* : tous les philosophes, la relative *quos vidi* (que j'ai vus) étant enclavée (108g) entre l'adjectif *omnes* et le nom *philosophi*. Notons au passage qu'une proposition relative peut avoir son verbe au subjonctif. On cherche alors un moyen pour rendre ce subjonctif en français (77h) : *hominibus apprime utile est consuetudines jungere seseque iis vinculis astringere quibus aptius de se omnibus unum efficiant et absolute ea agere quæ firmandis amicitis inserviunt*, il est particulièrement utile aux humains de nouer des relations et de s'attacher aux liens par lesquels ils sont susceptibles de ne faire d'eux tous qu'un seul plus cohérent (11b) et dans l'absolu de faire ce qui sert à fortifier les amitiés (chapitre 12/IV) où la relative au subjonctif *quibus unum efficiant* a été rendue ainsi : "par lesquels ils sont susceptibles de ne faire qu'un seul" (littéralement, par lesquels ils ne feraient qu'un seul). *unde has formare debuerunt notiones quibus rerum naturas explicarent*, d'où ils durent former ces notions grâce auxquelles ils étaient susceptibles d'expliquer les natures des choses (21b) [littéralement, par lesquelles ils expliquassent] (appendice I). *hic sine dubio lectores hærebunt multaque comminiscuntur quæ moram injiciant*, ici sans doute les lecteurs vont s'arrêter et imaginer pas mal de choses propres à les ralentir (scolie 11/II) où le subjonctif *injeciant* a été rendu par "propre à". *non defuerunt tamen viri præstantissimi qui de recta vivendi ratione præclara multa scripserint et plena prudentiæ consilia mortalibus dederint*, il n'a cependant pas manqué d'hommes très éminents pour avoir écrit beaucoup de choses remarquables sur la façon correcte de vivre et donné aux mortels des conseils pleins de sagesse (préface III) où la relative au subjonctif parfait (ici *scripserint* et *dederint*) a été rendue par "pour+infinitif passé". De même : *nec desunt philosophi qui sibi persuaserint motus cælestes harmoniam componere*, et ne manquent pas les philosophes pour s'être persuadés que les mouvements célestes composent une harmonie (appendice I).
- b) *potentia, actu* : en puissance, en acte, mots que l'on considère comme des ablatifs à valeur d'adverbe (82c).
- c) *nullum... intellectum* : aucun intellect, avec enclave (89d) du verbe *dari* de la proposition infinitive (introduite par *concedunt*, ils accordent que) et de

l'expression *in Deo : deinde omnes quos vidi philosophi concedunt nullum in Deo dari intellectum potentia sed tantum actu*, ensuite tous les philosophes que j'ai vus accordent qu'il n'y a en Dieu aucun intellect en puissance mais seulement en acte (102e).

- d) *distinguantur* : subjonctif présent passif appelé par *cum*+subjonctif (107k) au pluriel. Il y a deux sujets *et ejus intellectus et ejus voluntas* et l'on n'a pas ici l'accord de voisinage (109g).
- e) *et... et* : ni... ni, du fait de la négation *non distinguantur : cum autem et ejus intellectus et ejus voluntas ab ejusdem essentia non distinguntur*, mais puisque ni son intellect ni sa volonté ne se distingue de son essence. En français, quand les sujets sont reliés par la double négation "ni... ni...", il est facultatif de mettre le verbe au pluriel (107e). La conjonction latine *et* se traduit de préférence par "ni" si la phrase est négative, par exemple : *nobis tamen has differentias cognoscere et affectuum naturam et originem ulterius indagare, non est opus*, nous n'avons cependant pas besoin de connaître ces différences ni d'explorer davantage la nature et l'origine des affects (scolie 56/III). Ce qui fait que suite à une négation, la conjonction *et* ne se distingue pratiquement plus du *vel* (34e) : *si quis videt se nimis gloriam sectari, de ejus recto usu cogitet sed non de ipsius abusu et vanitate et hominum inconstantia vel aliis hujusmodi*, si l'on voit qu'on recherche trop la gloire, qu'on pense à son usage correct mais non à son abus ni à <sa> vanité ni à l'inconséquence des humains ni à d'autres choses de ce genre (scolie 10/V). Une construction du type *nescio an... et an* se rendra par "je ne sais pas si... ni si..." : *nam nescio an hæc glans tardius vel celerius a mente circumagatur quam a spiritibus animalibus et an motus passionum quos firmis judiciis arcte junximus, non possint ab iisdem iterum a causis corporeis disjungi*, car je ne sais pas si cette glande est entraînée par l'esprit de côté et d'autre plus lentement ou plus rapidement que par les esprits animaux ni si les mouvements des passions que nous avons joints étroitement à des jugements consistants, ne pourraient pas de leur côté s'en désunir par des causes corporelles (préface V).
- f) *ut* : ainsi que, comme (+indicatif latin) : *ut etiam omnes concedunt*, ainsi que tous l'accordent également. *ut a principio conclusi*, ainsi que je l'ai conclu au début. *ut conceditur*, ainsi qu'on l'accorde.
- g) *habuisset* : subjonctif plus-que-parfait de *habeo* (avoir) exprimant l'irréel du passé (103e) : *sequitur ergo hinc etiam quod si Deus alium intellectum actu habuisset et aliam voluntatem*, il s'ensuit donc aussi que si Dieu avait eu un autre intellect en acte et une autre volonté.
- h) *esset* : subjonctif imparfait de *sum* à valeur de conditionnel : *ejus etiam essentia alia necessario esset*, son essence aussi serait nécessairement autre. La conditionnelle est au subjonctif plus-que-parfait (*habuisset*) alors que la principale est au subjonctif imparfait (*esset*) pour sous-entendre le temps présent, irréel du présent (105b) que l'on peut rendre en ajoutant "maintenant" : son essence serait maintenant nécessairement autre. Ce "maintenant" (*jam*) est d'ailleurs exprimé clairement plus loin dans la phrase : *aliter quam jam sunt*, autrement qu'elles <ne> sont maintenant. En relation avec une conditionnelle, Spinoza préfère *sequitur quod* à *sequitur*+proposition infinitive (22b).

- i) *a principio* : au début, *ut a principio conclusi*, ainsi que je l'ai conclu au début, avec *ut*+indicatif (f).
- j) *productæ essent* : avaient été produites, subjonctif plus-que-parfait passif de *produco* au féminin pluriel. Spinoza utilise aussi une autre forme passive, celle avec les dérivés du parfait *fui* (103e), sans changement de sens appréciable dans ce cas.
- k) *deberet* : subjonctif imparfait de *debeo* (devoir), irréel du présent (h) : *ac proinde si aliter res quam jam sunt, a Deo productæ essent, Dei intellectus ejusque voluntas hoc est ejus essentia alia esse deberet, quod est absurdum*, et par suite si les choses avaient été produites par Dieu autrement qu'elles <ne> sont maintenant, l'intellect de Dieu et sa volonté c'est-à-dire son essence devrait être autre, ce qui est absurde.

111. CUM ITAQUE RES NULLO ALIO MODO NEC ORDINE A DEO PRODUCI POTUERINT ET HOC VERUM ESSE EX SUMMA DEI PERFECTIONE SEQUATUR, NULLA PERFECTO SANA RATIO PERSUADERE NOBIS POTEST UT CREDAMUS QUOD DEUS NOLUERIT OMNIA QUÆ IN SUO INTELLECTU SUNT, EADEM ILLA PERFECTIONE QUA IPSA INTELLIGIT, CREARE.

- a) *potuerint, sequatur* : subjonctif parfait de *possum* et subjonctif présent de *sequor* appelés par la formule *cum*+subjonctif, comme, puisque (110d).
- b) *hoc verum esse* : proposition infinitive sujet (16b) de *sequatur*. On a vu en 1f qu'un infinitif peut toujours être sujet ou objet et en 14b qu'une proposition infinitive peut être sujet, par exemple : *quod ostendit ad usum vitæ sufficere easdem in genere* (21h) *tantummodo noscere*, ce qui montre que pour l'usage de la vie il suffit de les connaître seulement en général (explication de la définition 48/III des affects) où l'infinitif *noscere* est sujet de la proposition infinitive introduite par *ostendit*, *easdem* <*animi fluctuationes*> étant COD de *noscere* et le relatif de liaison *quod* sujet de *ostendit*, littéralement, ce qui montre que connaître <ces> mêmes <flottement de l'esprit> suffit. D'une manière générale, toute proposition — et donc a fortiori un infinitif seul qui vaut proposition — infinitive, indirecte ou conjonctive, peut toujours être objet ou sujet. Par exemple on a vu en 16c et 29c une conjonctive sujet et en 90b une conjonctive objet. Ici *hoc verum esse* équivaut à *quod hoc verum est*, le fait que cela soit vrai. On peut traduire plus légèrement en français par "cette vérité" : *cum itaque res nullo alio modo nec ordine a Deo produci potuerint et hoc verum esse ex summa Dei perfectione sequatur*, donc (64c) puisque les choses n'ont pas pu être produites par Dieu d'aucune autre manière ni dans <aucun autre> ordre et <que> cette vérité suit de la suprême perfection de Dieu.
- c) *persuadere... ut* : persuader de (+subjonctif latin, ici *credamus*).
- d) *noluerit* : subjonctif parfait de *nolo* d'attraction ou d'assimilation modale (108c). Le subjonctif *credamus* s'explique par la construction *persuadere ut*+subjonctif. *Credamus* est ici construit avec une conjonctive introduite

par *quod* : le subjonctif de la conjonctive est ici un simple respect des modes. Si *credamus* avait été construit avec une proposition infinitive, ce qui est toujours possible (83c), on aurait eu l'infinitif parfait (21f) *noluisse : ut credamus Deum noluisse* etc. Notons que le subjonctif parfait s'utilise à valeur de conditionnel de politesse pour atténuer une affirmation, par exemple, *non dixerim*, je ne saurais dire : *fit namque aliquando ut homo tales patiat mutationes ut non facile eundem illum esse dixerim*, car il arrive parfois que l'humain pâtisse de tels changements que je ne saurais dire facilement s'il est le même (scolie 39/IV).

- e) *eadem... qua* : le complément du pronom-adjectif *idem* est introduit soit par le pronom relatif au cas voulu par sa fonction dans la relative (ici *qua* à l'ablatif féminin singulier) soit par *ac* ou *atque* : *ordo et connexio idearum idem est ac ordo et connexio rerum*, l'ordre et l'enchaînement des idées est le même que l'ordre et l'enchaînement des choses (proposition 7/II). *eadem illa perfectione qua ipsa intelligit*, avec cette même perfection par laquelle il comprend <ces choses> elles-mêmes (84f).
- f) *ipsa* : accusatif féminin pluriel, COD de *intelligit*. La phrase est assez difficile car on pourrait penser que *ipsa* est à l'ablatif féminin singulier tout comme les mots *eadem illa perfectione qua* qui précèdent ce pronom-adjectif. Dans certaines notations scolaires, un A final d'un mot à l'ablatif est surmonté d'un petit trait horizontal pour indiquer un A long (5d) alors que les autres A (nominatif féminin singulier ou nominatif et accusatif pluriels) ne sont surmontés d'aucuns signes ou dans certains manuels d'un petit V pour indiquer un A bref. Si le pronom-adjectif *ipsa* était à l'ablatif féminin, le relatif *qua* serait suivi d'un pronom au même cas, ce qui ne se conçoit guère car un relatif n'a pas besoin d'être explicité par un autre pronom. Il peut juste dans certain cas être utilisé adjectivement c'est-à-dire avec un nom au même cas (et non un pronom). De plus, le verbe *intelligit* n'aurait pas de complément et serait utilisé absolument, ce qui est certes possible. On trouvera par exemple la *facultas intelligendi*, la faculté de comprendre (scolie 49/II) où le génitif du gérondif est utilisé absolument (c'est-à-dire sans complément d'objet). C'est d'ailleurs une constante avec le mot *facultas* : *facultas imaginandi, percipiendi, sentiendi, volendi, nolendi* etc. C'est à partir de la proposition 23/IV que le verbe *intelligere* (comprendre) est effectivement utilisé sans complément : *homo quatenus ad aliquid agendum determinatur ex eo quod ideas habet inadæquatas, non potest absolute dici ex virtute agere sed tantum quatenus determinatur ex eo quod intelligit*, l'humain en tant qu'il est déterminé à faire quelque chose de ce qu'il a des idées inadéquates ne peut pas dans l'absolu être dit agir par vertu mais seulement en tant qu'il est déterminé à partir du fait qu'il comprend (proposition 23/IV). *at nos eatenus tantummodo agimus quatenus intelligimus*, or nous n'agissons qu'en tant que nous comprenons (démonstration 24/IV). *quicquid ex ratione conamur nihil aliud est quam intelligere nec mens quatenus ratione utitur, aliud sibi utile esse iudicat nisi id quod ad intelligendum conducit*, tout ce que nous tentons (32a) par la raison n'est autre que comprendre et l'esprit en tant qu'il utilise la raison ne juge être utile à lui-même que ce qui conduit à comprendre. *at rationis essentia nihil aliud est quam mens nostra quatenus clare et distincte*

intelligit, or l'essence de la raison n'est autre que notre esprit en tant qu'il comprend clairement et distinctement. *nam mens non minus res illas sentit quas intelligendo concipit quam quas in memoria habet*, car l'esprit ne sent pas moins les choses qu'il conçoit en comprenant que celles qu'il a en mémoire (scolie 23/V). Mais avec cette série d'exemples où il est question de *nostra mens quatenus intelligit* (notre esprit en tant qu'il comprend) et notamment dans les trois premières parties, le verbe *intelligere* dans une forme conjuguée active est toujours utilisé avec complément (fût-ce bien sûr d'une indirecte introduite par *quid*, *cur* ou autres). Dans la scolie 2/II, on a un exemple du même genre qu'ici : *ostendimus Deum eadem necessitate agere qua seipsum intelligit*, nous avons montré que Dieu agit avec la même nécessité qu'il se comprend lui-même où *seipsum* à l'accusatif est COD de *intelligit*. Ici *ipsa* (les choses elles-mêmes) renvoie à *omnia* (toutes les choses). Si l'on remplace *omnia* par *omnes res* qui a le même sens, *ipsa* deviendrait alors pour respecter ce changement *ipsas*, sous-entendu *res*, à l'accusatif pluriel : *nulla sana ratio persuadere nobis potest ut credamus quod Deus noluerit omnes res quæ in suo intellectu sunt, eadem illa perfectione qua ipsas intelligit, creare*, aucune saine raison ne peut nous persuader de croire que Dieu n'a pas voulu créer toutes les choses qui sont dans son intellect avec la même perfection qu'il comprend <ces> choses elles-mêmes.

112. AT DICENT IN REBUS NULLAM ESSE PERFECTIONEM NEQUE IMPERFECTIONEM SED ID QUOD IN IPSIS EST PROPTER QUOD PERFECTÆ SUNT AUT IMPERFECTÆ ET BONÆ AUT MALÆ DICUNTUR, A DEI TANTUM VOLUNTATE PENDERE ATQUE ADEO SI DEUS VOLUISSET, POTUISSET EFFICERE UT ID QUOD JAM PERFECTIO EST, SUMMA ESSET IMPERFECTIO ET CONTRA.

- a) *dicent* : ils diront, futur de *dico* introduisant une double proposition infinitive dont l'une a pour verbe *esse* et l'autre *pendere* (dépendre).
- b) *in ipsis* : en elles, sous-entendu *rebus*. On a d'abord *in rebus* puis *in ipsis* renvoyant à *rebus*.
- c) *id quod est propter quod* : littéralement, ce qui est à cause de quoi c'est-à-dire "ce qui fait que". Le premier *quod* est au nominatif en tant que sujet de *est* (*id quod est*, ce qui est), le second à l'accusatif, fléchi par la préposition *propter*+accusatif, à cause de. On trouve aussi au lieu du simple *id quod* la formule *quid id sit quod* (qu'est-ce que c'est ce qui/que) qu'en réalité on peut préférer ne pas traduire : *superest jam ut ostendam quid id sit quod ratio nobis præscribit et quinam affectus cum rationis humanæ regulis convenient, quinam contra iisdem contrarii sint*, il me reste maintenant à montrer ce que la raison nous prescrit et quels affects donc conviennent avec les règles de la raison humaine <et> lesquels au contraire leur sont contraires (scolie 18/IV), cette expression servant en fait à insister

davantage pour dire « qu'est-ce que c'est <donc au juste> ce que la raison nous prescrit ».

- d) *tantum* : se rend souvent par la restriction "ne... que..." : *at dicent in rebus nullam esse perfectionem neque imperfectionem sed id quod in ipsis est propter quod perfectæ sunt aut imperfectæ et bonæ aut malæ dicuntur, a Dei tantum voluntate pendere*, mais ils diront qu'il n'est dans les choses aucune perfection ni imperfection mais <que> ce qui en elles fait qu'elles sont parfaites ou dites imparfaites et bonnes ou mauvaises ne dépend que de la volonté de Dieu. Observons au passage le verbe être associé à l'adjectif parfait (*perfectæ sunt*) mais seulement le passif "être dit" avec les adjectifs imparfait, bon et mauvais (*imperfectæ et bonæ aut malæ dicuntur*). C'est que le parfait peut éventuellement s'envisager dans l'absolu alors que l'imparfait, le bon, le mauvais ou encore le bien et le mal (115g) ne sont qu'imagination, opinion ou modes du penser : *perfectio igitur et imperfectio revera modi solummodo cogitandi sunt nempe notiones quas fingere solemus ex eo quod ejusdem speciei aut generis individua ad invicem comparamus et hac de causa supra dixi me per realitatem et perfectionem idem intelligere*, donc la perfection et l'imperfection ne sont en réalité que des modes du penser à savoir des notions que nous forgeons d'ordinaire de ce que nous comparons entre eux (61b) des individus de même espèce ou genre et <c'est> pour cette raison <que> j'ai dit plus haut que par réalité et perfection j'entendais la même chose (préface IV), ce qu'une phrase de l'appendice de la première partie laissait déjà entendre : *nam rerum perfectio ex sola earum natura et potentia est æstimanda nec ideo res magis aut minus perfectæ sunt propterea quod hominum sensum delectant vel offendunt, quod humanæ naturæ conducunt vel quod eidem repugnant*, car il ne faut estimer la perfection des choses qu'à partir de leur nature et puissance et c'est pour cela que les choses ne sont pas plus ou moins parfaites selon qu'elles charment ou offensent le sens des humains, qu'elles conviennent à la nature humaine ou qu'elles lui sont contraires (appendice I, sub finem). *bonum et malum quod attinet, nihil etiam positivum in rebus in se scilicet consideratis indicant nec aliud sunt præter cogitandi modos seu notiones quas formamus ex eo quod res ad invicem comparamus*, en ce qui concerne le bien et le mal, <eux> non plus n'indiquent rien de positif dans les choses, je veux dire considérées en elles-mêmes, et ne sont que des modes du penser c'est-à-dire des notions que nous formons de ce que nous comparons les choses entre elles (préface IV).
- e) *voluisset, potuisset* : plus-que-parfaits du subjonctif exprimant l'irréel du passé (110g) : *atque adeo si Deus voluisset, potuisset efficere ut id quod jam perfectio est, summa esset imperfectio et contra*, et par suite si Dieu avait voulu, il aurait pu faire en sorte que ce qui est maintenant perfection soit suprême imperfection et inversement.
- f) *aut* : ou, ici exclusif (37c).
- g) *a... voluntate* : enclave (4g) du génitif *Dei* et de l'adverbe *tantum* entre la préposition *a* et l'ablatif *voluntate* : *a Dei tantum voluntate pendere*, ne dépendre que de la volonté de Dieu.

113. VERUM QUID HOC ALIUD ESSET QUAM APERTE AFFIRMARE QUOD DEUS QUI ID QUOD VULT NECESSARIO INTELLIGIT, SUA VOLUNTATE EFFICERE POTEST UT RES ALIO MODO QUAM INTELLIGIT, INTELLIGAT, QUOD (UT MODO OSTENDI) MAGNUM EST ABSURDUM.

- a) *esset* : subjonctif imparfait, irréel du présent (110k) : *verum quid hoc aliud esset quam...*, mais que serait-ce d'autre que etc.
- b) *intelligat* : subjonctif présent de *intelligo* (comprendre) appelé par l'expression *efficere ut*+subjonctif, faire en sorte que : *aperte affirmare quod Deus qui id quod vult necessario intelligit, sua voluntate efficere potest ut res alio modo quam intelligit, intelligat*, affirmer ouvertement que Dieu qui comprend nécessairement ce qu'il veut, peut faire en sorte qu'il comprenne les choses d'une autre manière qu'il <ne les> comprend.
- c) *ut modo ostendi* : ainsi que je viens de <le> montrer (103c).
- d) *absurdum* : absurdité. *quod magnum est absurdum*, ce qui est une grande absurdité.

114. QUARE ARGUMENTUM IN IPSOS RETORQUERE POSSUM HOC MODO. OMNIA A DEI POTESTATE PENDENT. UT RES ITAQUE ALITER SE HABERE POSSINT, DEI NECESSARIO VOLUNTAS ALITER SE HABERE ETIAM DEBERET; ATQUI DEI VOLUNTAS ALITER SE HABERE NEQUIT (UT MODO EX DEI PERFECTIONE EVIDENTISSIME OSTENDIMUS).

- a) *in ipsos* : contre eux-mêmes. La préposition *in* s'emploie avec l'ablatif s'il n'y a pas d'idée de mouvement sinon, comme ici, avec l'accusatif (54a).
- b) *hoc modo* : de cette manière c'est-à-dire "de la manière suivante" ou "comme suit", le pronom-adjectif *hic* (ici *hoc* à l'ablatif) renvoyant à quelque chose de proche, avant ou après (49a) : *quare argumentum in ipsos retorquere possum hoc modo*, c'est pourquoi je peux retourner l'argument contre eux-mêmes de la façon suivante.
- c) *possum* : je peux, car Spinoza leur retourne effectivement l'argument dans la suite. Mais *possum* peut aussi signifier "je pourrais", présent à valeur de conditionnel (101b).
- d) *omnia* : toutes les choses, que l'on peut parfois rendre par un singulier en français : *omnia a Dei potestate pendent*, tout dépend du pouvoir de Dieu. On trouve aussi avec le même sens *omnes res* : *omnia præjudicia pendent ab hoc uno quod scilicet communiter supponant homines omnes res naturales ut ipsos propter finem agere*, tous les préjugés dépendent de cela seul à savoir que les humains supposent communément que toutes les choses naturelles agissent comme eux-mêmes en vue d'une finalité (appendice I). Un peu plus loin dans ce même appendice, on lira *omnia naturalia* au lieu de *omnes res naturales* : *hinc factum ut omnia naturalia*

tanquam ad suum utile media considerent, de là vint qu'ils considèrent toutes les choses naturelles comme des moyens pour leur utile propre.

- e) *se habere* : se comporter de telle ou telle façon, être dans tel ou tel état ou rapport, etc. Ce fréquent latinisme admet, suivant les cas, diverses traductions. *quamvis res ita se habeat*, bien qu'il en soit ainsi (scolie 44/III). *adeo ut intellectus et voluntas ad hanc et illam ideam vel ad hanc et illam volitionem eodem modo sese habeant ac lapideitas ad hunc et illum lapidem vel ut homo ad Petrum et Paulum*, à tel point que l'intellect et la volonté ont avec telle et telle idée ou telle et telle volition le même rapport que la pierrité avec telle et telle pierre ou que l'humain avec Pierre et Paul (scolie 48/II). *ut res itaque aliter se habere possint, Dei necessario voluntas aliter se habere etiam deberet*, pour que les choses donc (64c) puissent se comporter autrement, la volonté de Dieu aussi devrait nécessairement se comporter autrement.
- f) *possint, deberet* : mélanges des subjonctifs, *possint* subjonctif présent et *deberet* subjonctif imparfait. Dans les circonstanciées de but avec *ut*+subjonctif, la concordance des temps et des modes (108c) n'est pas toujours respectée chez Spinoza. On lira par exemple : *dico secundo hanc concatenationem fieri secundum ordinem et concatenationem affectionum corporis humani ut ipsam distinguerem a concatenatione idearum quæ fit secundum ordinem intellectus*, je dis deuxièmement que cet enchaînement se fait selon l'ordre et l'enchaînement des affections du corps humain pour le distinguer lui-même de l'enchaînement des idées qui se fait selon l'ordre de l'intellect (scolie 18/II). Puisque le verbe de la principale est au présent (*dico*, je dis), le latin classique aurait opté pour le subjonctif présent *distinguam* (au lieu du subjonctif imparfait *distinguerem*). En revanche, on aurait eu en latin classique le subjonctif imparfait *distinguerem* si le verbe avait été à un temps passé e.g. *dicebam*, je disais, ou *dixi*, j'ai dit. A contrario, on trouve chez Spinoza un subjonctif présent avec un passé dans la principale : *et denique ut omnem amoveam scrupulum, operæ pretium esse duxi hujus doctrinæ quasdam utilitates indicare*, et enfin pour écarter toute inquiétude j'ai estimé qu'il valait la peine d'indiquer certains avantages de cette doctrine (scolie 49/II). Ici, le verbe de la principale est au passé (*duxi*, j'ai estimé). Le latin classique aurait donc dit *amoverem* (subjonctif imparfait) et non *amoveam* (subjonctif présent). Le même problème de concordances des temps se retrouve dans des conjonctives complément d'objet introduites par *quod* (20b), par exemple *potueram enim dicere cupiditatem esse ipsam hominis essentiam quatenus determinata concipitur ad aliquid agendum sed ex hac definitione non sequeretur quod mens possit suæ cupiditatis sive appetitus esse conscia*, j'aurais pu dire en effet que le désir est l'essence même de l'humain en tant qu'on la conçoit déterminée à faire quelque chose mais ne suivrait pas de cette définition que l'esprit puisse être conscient de son désir ou appétit (explication de la définition 1/III des affects). La conjonctive est introduite par un subjonctif imparfait (*sequeretur*) mais contient un subjonctif présent (*possit*).
- g) *nequit* : ne peut pas, présent de *nequeo* (ne pas pouvoir) équivalant à *non potest* : *atqui Dei voluntas aliter se habere nequit*, or la volonté de Dieu ne peut pas se comporter autrement. Par exemple la proposition 2/IV utilisera

non potest : nos eatenus patimur quatenus Naturæ sumus pars quæ per se absque aliis non potest concipi, nous pâtissons en tant que nous sommes une partie de la Nature qui ne peut pas se concevoir par elle-même sans les autres <parties>, alors que la fin de la démonstration de cette même proposition reprendra les mêmes termes avec *nequit : patimur igitur quatenus Naturæ sumus pars quæ per se absque aliis nequit concipi*. Q.E.D. Même principe à la proposition 4/IV qui commence par *fieri non potest ut* (il ne peut pas se faire que) alors que la dernière phrase de la démonstration qui suit commence par *fieri itaque nequit ut* (il ne peut donc pas se faire que).

- h) *modo* : récemment (113c) : *ut modo ex Dei perfectione evidentissime ostendimus*, ainsi que nous venons de le montrer de façon très évidente à partir de la perfection de Dieu.

115. ERGO NEQUE RES ALITER SE HABERE POSSUNT. FATEOR HANC OPINIONEM QUÆ OMNIA INDIFFERENTI CUIDAM DEI VOLUNTATI SUBJICIT ET AB IPSIUS BENEPLACITO OMNIA PENDERE STATUIT, MINUS A VERO ABERRARE QUAM ILLORUM QUI STATUUNT DEUM OMNIA SUB RATIONE BONI AGERE. NAM HI ALIQUID EXTRA DEUM VIDENTUR PONERE QUOD A DEO NON DEPENDET, AD QUOD DEUS TANQUAM AD EXEMPLAR IN OPERANDO ATTENDIT VEL AD QUOD TANQUAM AD CERTUM SCOPUM COLLINEAT.

- a) *neque* : en l'absence d'un premier membre de phrase, *neque* (ou *nec*) se rend par "non plus" (105a).
- b) *aliter* : autrement. Spinoza utilise parfois cet adverbe en guise de sous-titre pour désigner une "autre démonstration" : *aliter* 6/I, *aliter* 11/I etc.
- c) *se habere* : se comporter (114e) : *ergo neque res aliter se habere possunt*, donc les choses ne peuvent pas se comporter autrement non plus.
- d) *fateor* : je reconnais que, j'avoue (+proposition infinitive). Le sujet de cette proposition infinitive est ici *hanc opinionem* (cette opinion) et son verbe à l'infinitif est *aberrare* (s'éloigner de, s'écarter de avec *ab*+ablatif).
- e) *subjicit* : présent de *subjicio* (soumettre à). Ce verbe se construit avec le datif, ici *indifferenti cuidam voluntati*, à une certaine volonté.
- f) *illorum qui* : <l'opinion> de ceux qui. Dans le second membre de phrase introduit par *quam* (*minus quam*, moins que), le sujet *opinionem*, étant le même que celui du premier membre n'est pas répété : *fateor hanc opinionem quæ omnia indifferenti cuidam Dei voluntati subjicit et ab ipsius beneplacito omnia pendere statuit, minus a vero aberrare quam illorum qui statuunt Deum omnia sub ratione boni agere*, je reconnais que cette opinion qui soumet tout à une certaine volonté indifférente de Dieu et qui pose que tout dépend de son bon plaisir s'écarte moins du vrai que <l'opinion> de ceux qui posent que Dieu fait tout en fonction du bien.

g) *sub ratione boni* : en fonction du bien, sous le rapport du bien, *boni* étant ici le génitif du neutre *bonum*. Ne pas confondre l'adjectif *bonus, a, um* (bon) avec le neutre *bonum* (le bien) ni *malus* (mauvais) et *malum* (le mal). Il s'agit de bien distinguer une utilisation adjectivale (bon, mauvais) comme dans la phrase 112, d'une utilisation substantivale (bien, mal) : *præjudicia de bono et malo*, les préjugés sur le bien et le mal (appendice I). *id quod uni bonum, alteri malum videtur*, ce qui semble bon à l'un <semble> mauvais à l'autre (ibidem). *sed antequam incipiam, pauca de perfectione et imperfectione deque bono et malo præfari lubet*, mais avant de commencer, il <me> plaît de dire préalablement quelques <mots> sur la perfection et l'imperfection et sur le bien et le mal (préface IV). *nihil certo scimus bonum aut malum esse nisi id quod ad intelligendum revera conducit vel quod impedire potest quominus intelligamus*, nous ne savons avec certitude qu'est bon ou mauvais que ce qui conduit en réalité à comprendre ou qui peut empêcher que nous comprenions (proposition 27/IV). *res quæcunque singularis cujus natura a nostra prorsus est diversa, nostram agendi potentiam nec juvare nec coercere potest et absolute res nulla potest nobis bona aut mala esse nisi commune aliquid nobiscum habeat*, toute chose singulière dont la nature est tout à fait différente de la nôtre, ne peut ni aider ni contrarier notre puissance d'agir et dans l'absolu aucune chose ne peut nous être bonne ni mauvaise sans avoir quelque chose de commun avec nous [littéralement, si elle n'a pas quelque chose de commun avec nous] (proposition 29/IV). Dans certains cas, pour être en conformité avec la doctrine de Spinoza, on rendra quand même le neutre par bon ou mauvais : *hujus rei causam et quid præterea affectus boni vel mali habent, in hac parte demonstrare proposui*, j'ai proposé de démontrer dans cette partie la cause de cette chose [à savoir que *homo affectibus obnoxius sui juris non est sed fortunæ*, l'humain sujet aux affects n'est pas sous sa propre autorité mais sous celle du hasard] et en outre ce que les affects ont de bon ou de mauvais (préface IV). Car pour Spinoza le Bien et le Mal ne sont rien en soi mais simplement des genres de joie ou de tristesse qui renvoient au bon et au mauvais [car de deux choses l'une : ou bien le Bien et le Mal ne sont rien, ou bien ils correspondent au Bon et au Mauvais] : *per bonum hic intelligo omne genus lætitiæ et quicquid porro ad eandem conducit et præcipue id quod desiderio quæcunque illud sit, satisfacit*, par bien j'entends ici tout genre de joie et en outre tout ce qui y conduit et notamment tout ce qui donne satisfaction au regret de quelque nature qu'il soit. *per malum autem omne tristitiæ genus et præcipue id quod desiderium frustratur*, et par mal <j'entends> tout genre de tristesse et notamment ce qui frustre le regret (scolie 39/III). La proposition 19/IV reviendra sur cette annulation de distance entre le bien et le bon, le mal et le mauvais : *id unusquisque ex legibus suæ naturæ necessario appetit vel aversatur quod bonum vel malum esse judicat*, chacun recherche ou repousse nécessairement d'après les lois de sa nature ce qu'il juge être bon ou mauvais. Et la première phrase de la démonstration passera du bien et mal vers le bon et mauvais, suggérant ainsi qu'il s'agit en fait de la même chose : *boni et mali cognitio est ipse lætitiæ vel tristitiæ affectus quatenus ejusdem sumus conscii ac proinde id unusquisque necessario appetit quod*

bonum et contra id aversatur quod malum esse judicat, la connaissance du bien et du mal est l'affect même de joie ou de tristesse en tant que nous en sommes conscients et par suite chacun recherche nécessairement ce qu'<il juge être> bon et au contraire repousse ce qu'il juge être mauvais. Nietzsche semble faire un clin d'œil à Spinoza quand il dit : "par-delà bien et mal" ce qui du moins ne signifie pas "par-delà bon et mauvais" (Généalogie de la morale, I, 17). Notons au passage que ce n'est pas en tant qu'elle est vraie que la vraie connaissance du bien et du mal peut contrarier un affect mais seulement en tant qu'on considère cette connaissance comme un affect : *vera boni et mali cognitio quatenus vera nullum affectum coercere potest sed tantum quatenus ut affectus consideratur*, la vraie connaissance en tant que vraie du bien et du mal ne peut contrarier aucun affect mais seulement en tant qu'on la considère comme un affect (proposition 14/IV). La raison en est que seul un affect peut contrarier un affect; c'est d'ailleurs une quasi-tautologie (136) : *nullus affectus coerceri potest nisi affectu fortiore et contrario affectui coercendo*, un affect ne peut être contrarié que par un affect plus fort et contraire à l'affect à contrarier (2ème scolie 37/IV).

- h) *hi* : ceux-ci, nominatif masculin pluriel de *hic* : *hi viginti homines*, ces vingt humains (24).
- i) *quod* : le premier *quod* est sujet de *dependet*, donc au nominatif : *aliquid quod a Deo non dependet*, quelque chose qui ne dépend pas de Dieu. Les deux autres sont à l'accusatif, fléchis par la préposition *ad*+accusatif : *ad quod*, à quoi, vers quoi. Mais ces trois relatifs ont le même antécédent à savoir le pronom neutre *aliquid*, quelque chose : *nam hi aliquid extra Deum videntur ponere quod a Deo non dependet, ad quod Deus tanquam ad exemplar in operando attendit vel ad quod tanquam ad certum scopum collineat*, car ceux-ci semblent poser quelque chose à l'extérieur de Dieu qui ne dépend pas de Dieu, <quelque chose> à quoi Dieu prête attention comme à un modèle ou <encore> <quelque chose> vers quoi Dieu tend comme vers un but précis.

116. QUOD PROFACTO NIHIL ALIUD EST QUAM DEUM FATO SUBJICERE, QUO NIHIL DE DEO ABSURDIUS STATUI POTEST, QUEM OSTENDIMUS TAM OMNIUM RERUM ESSENTIÆ QUAM EARUM EXISTENTIÆ PRIMAM ET UNICAM LIBERAM CAUSAM ESSE. QUARE NON EST UT IN HOC ABSURDO REFUTANDO TEMPUS CONSUMAM.

- a) *quod* : relatif de liaison au nominatif donc se traduit par "ce qui", sujet de *est*, équivalant à *id*+liaison, *id* (cela) reprenant dans son ensemble ce qui vient d'être dit : *quod profecto nihil aliud est quam Deum fato subjicere*, ce qui assurément ne serait rien d'autre que de soumettre Dieu à la fatalité (sur le présent du verbe être à valeur de conditionnel, 77b).
- b) *quo* : en comparaison de quoi (13b), complément à l'ablatif du comparatif *absurdus* : *quo nihil de Deo absurdus statui potest*, en comparaison de quoi rien de plus absurde ne peut être posé au sujet de Dieu. En utilisant le

fait que *potest* peut avoir une valeur de conditionnel (114c), on peut essayer de rendre cette locution par : et rien de plus absurde ne saurait être posé au sujet de Dieu (46d).

- c) *quem* : relatif de liaison sujet de la proposition infinitive introduite par *ostendimus*, nous avons montré que. Nous avons vu en 3c qu'un relatif peut très bien être sujet d'une proposition infinitive. En remplaçant le relatif *quem* par le pronom équivalent *eum* au même cas, genre et nombre (accusatif masculin singulier), on obtient : *ostendimus eum tam omnium rerum essentiae quam earum existentiae primam et unicam liberam causam esse*, nous avons montré qu'il est première et unique cause libre de toutes les choses tant de leur essence que de leur existence. En renvoyant le pronom *eum* en début de phrase et en le remplaçant par le relatif correspondant *quem*, on obtient *quem ostendimus* etc.
- d) *refutando* : adjectif verbal (104e) à l'ablatif de *refuto*, réfuter. Notons que dans *in refutando* tout court, *refutando* serait ablatif du gérondif (utilisation non adjective) mais dans *in hoc absurdo refutando*, *refutando* devient adjectif verbal (utilisation adjective) de *refuto* à l'ablatif accompagnant le groupe à l'ablatif *hoc absurdo* (63c).
- e) *non est ut* : il n'y a pas à (+subjonctif présent latin, ici *consumam*) : *quare non est ut in hoc absurdo refutando tempus consumam*, c'est pourquoi il n'y a pas à perdre de temps à réfuter cet absurde [littéralement, <cela> n'est pas tel que je perde du temps à réfuter cette absurdité].

Traduction libre

Il suit clairement de ce qui précède que les choses ont été produites par Dieu avec une suprême perfection puisque c'est à partir de la nature la plus parfaite qui soit que nécessairement elles ont suivi, ce qui n'accuse Dieu d'aucune imperfection. C'est au contraire sa perfection qui nous a contraint à affirmer cela. Bien plus, il suivrait clairement de son contraire (ainsi que je viens de le montrer) que Dieu ne serait pas suprêmement parfait puisque si les choses avaient été produites d'une autre manière, il faudrait alors attribuer à Dieu une autre nature, différente de celle que nous avons été contraints de lui attribuer à partir de la considération de l'Être le plus parfait. Mais je ne doute pas que beaucoup rejettent cette opinion comme absurde et se refusent à l'examiner et ce, pour aucune autre raison que parce qu'ils ont l'habitude d'attribuer à Dieu une autre liberté, très différente de celle que nous avons enseignée (à la définition 7) à savoir une absolue volonté. Mais je ne doute pas non plus, s'ils voulaient méditer la chose et examiner correctement en eux-mêmes la suite de nos démonstrations, qu'ils finissent par rejeter complètement une telle liberté qu'ils attribuent maintenant à Dieu non seulement comme inconsistante mais comme un grand obstacle à la science, pas plus qu'il n'est ici besoin que je répète ce qui a été dit dans la scolie de la proposition 17. Mais cependant, pour leur faire plaisir, je montrerai encore que quand l'on accorderait que la volonté appartienne à l'essence de Dieu, il suivrait du moins de sa perfection que les choses n'auraient pu être créées par Dieu d'aucune autre façon ni dans aucun autre ordre. Ce qui sera facile à montrer si nous considérons d'abord ce qu'eux-mêmes accordent à savoir qu'il ne dépend que des décrets et volonté de Dieu que chaque chose soit ce qu'elle est. Car sinon Dieu ne serait pas cause de toutes les choses. Ensuite que tous les décrets ont été arrêtés de toute éternité par Dieu lui-même. Car sinon il serait accusé d'imperfection et d'inconséquence. Or, comme dans l'éternel il n'est ni quand ni avant ni après, il suit de là à savoir de la seule perfection de Dieu que Dieu ne peut jamais décider autre chose et ne l'a jamais pu c'est-à-dire que Dieu n'a pas existé avant ses décrets et ne peut pas exister sans eux. Mais ils diront que même en supposant que Dieu eût fait autre la nature ou que de toute éternité il eût décidé autre chose sur la nature et sur son ordre, il n'en suivrait en Dieu aucune imperfection. Mais s'ils disent cela, ils accorderont du même coup que Dieu peut modifier ses décrets. Car si Dieu avait décidé sur la nature et sur son ordre autre chose que ce qu'il a décidé c'est-à-dire s'il avait voulu et conçu autre chose sur la nature, il aurait nécessairement eu un autre intellect que celui qu'il a maintenant ainsi qu'une autre volonté que celle qu'il a maintenant. Et s'il est possible d'attribuer à Dieu un autre intellect et une autre volonté

sans aucune modification de son essence ni de sa perfection, pour quelle raison ne pourrait-il pas maintenant modifier ses décrets relativement aux choses créées et du moins rester également parfait? Car son intellect et sa volonté s'agissant des choses créées sont les mêmes au regard de son essence et de sa perfection, de quelque manière qu'on les conçoive. Ensuite tous les philosophes que j'ai vus accordent qu'il n'y a en Dieu aucun intellect en puissance mais seulement en acte. Puisque son intellect et sa volonté ne se distinguent pas de son essence, ainsi que tous l'accordent aussi, il s'ensuit donc aussi que si Dieu avait eu un autre intellect en acte et une autre volonté, son essence aussi serait nécessairement autre et par suite (ainsi que je l'ai conclu au début), si les choses avaient été produites par Dieu autrement qu'elles ne sont maintenant, l'intellect de Dieu et sa volonté c'est-à-dire (ainsi qu'on l'accorde) son essence devrait être autre, ce qui est absurde. Donc puisque les choses n'ont pu être produites par Dieu d'aucune autre manière ni dans aucun autre ordre et que cette vérité suit de la suprême perfection de Dieu, aucune saine raison ne pourrait assurément nous persuader de croire que Dieu n'a pas voulu créer toutes les choses qui sont dans son intellect avec cette même perfection qu'il les comprend. Mais ils diront qu'il n'est dans les choses aucune perfection ni imperfection mais que ce qui en elles fait qu'elles sont parfaites ou dites imparfaites, bonnes ou mauvaises ne dépend que de la volonté de Dieu. Et par suite, si Dieu avait voulu, il aurait pu faire que ce qui est maintenant perfection fût suprême imperfection et inversement. Mais que serait-ce d'autre qu'affirmer que Dieu qui comprend nécessairement ce qu'il veut, peut faire par sa propre volonté qu'il comprenne les choses autrement qu'il ne les comprend, ce qui (ainsi que je viens de le montrer) est une grande absurdité. C'est pourquoi je pourrais leur retourner l'argument de la manière suivante. Toutes les choses dépendent du pouvoir de Dieu. Donc pour que les choses puissent aller autrement, la volonté de Dieu devrait elle aussi aller autrement. Or, la volonté de Dieu ne peut pas aller autrement (ainsi que nous venons de le montrer avec force évidence à partir de la perfection de Dieu). Donc les choses ne peuvent pas non plus aller autrement. J'avoue que cette opinion qui soumet tout à une certaine volonté indifférente de Dieu et pose que tout dépend de son bon plaisir, s'éloigne moins du vrai que l'opinion de ceux qui posent que Dieu fait tout en fonction du bien. Car ceux-ci semblent poser quelque chose à l'extérieur de Dieu qui ne dépend pas de Dieu, quelque chose vers quoi Dieu prête attention en opérant comme à un modèle ou quelque chose vers quoi Dieu tend comme vers un but précis. Ce qui assurément n'est rien d'autre que de soumettre Dieu au destin. Or, rien de plus absurde ne saurait être posé s'agissant de Dieu puisque nous avons montré qu'il est de toutes les choses, tant de leur essence que

de leur existence, première et unique cause libre. Il n'y a donc pas à perdre de temps à réfuter cette absurdité.

Notes

117. ordine geometrico : *ETHICA ordine geometrico demonstrata*, Éthique démontrée selon l'ordre géométrique. Dans la préface III, on trouvera l'expression *more geometrico*, à la manière géométrique : *his sine dubio mirum videbitur quod hominum vitia et ineptias more geometrico tractare aggrediar et certa ratione demonstrare velim ea quæ rationi repugnare quæque vana, absurda et horrenda esse clamitant*, il leur semblera sans doute étonnant que j'entreprenne d'étudier à la manière géométrique les vices et les inepties des humains et que je veuille démontrer de façon certaine ce qu'ils déclarent à grands cris être contraire à la raison, vain, absurde et affreux [*clamitant ea rationi repugnare, clamitant ea vana esse*, les deux pronoms relatifs *quæ* et *quæque* étant sujet de la proposition infinitive introduite par *clamitant* ainsi que cela est tout à fait possible, 21d]. L'antiquité a développé la logique déductive par la géométrie, ce pourquoi l'*ordo geometricus* représente la déduction logique. Il s'agit d'une Éthique *mathématiquement* démontrée. On commence comme en mathématiques par des définitions et des axiomes qui sont la base de l'édifice. À partir de là, se déploie une série de propositions qui se déduisent les unes des autres par la seule déduction logique. On trouvera d'ailleurs le mot *mathesis* dans l'appendice I : *nisi mathesis, quæ non circa fines sed tantum circa figurarum essentias et proprietates versatur, aliam veritatis normam hominibus ostendisset*, si la mathématique, laquelle ne s'occupe pas des finalités mais seulement des essences et des propriétés des figures, n'avait montré aux humains une autre norme de la vérité. Cette *mathesis*, du fait de sa difficulté, laquelle est plus d'ordre psychologique que réelle, est une des raisons qui fait que Spinoza a été peu et mal lu et donc aussi très peu compris, même des philosophes — mais il est vrai que l'Éthique se s'adresse pas aux seuls philosophes mais à *chacun* d'entre nous : *unusquisque*, un des mots essentiels de l'Œuvre (101c) — lesquels d'ailleurs ne lui ont jamais répondu sérieusement puisqu'ils ne se sont jamais placés du point de vue de l'*ordo geometricus*. Il est vrai que chez Spinoza, la démonstration n'a pas fonction démonstrative. Elle est plutôt structure, charpente, architecture. Elle cherche plus à présenter dans un ordre accessible à la pensée qu'à prouver. Elle équivaut à l'hexamètre dactylique chez Lucrèce, à l'aphorisme chez Nietzsche. Elle est dans l'Éthique l'élément apollinien.

118. agitur : présent passif de *ago*, il s'agit. *et in quinque partes distincta in quibus agitur de Deo, de natura et origine mentis, de origine et natura affectuum, de servitute humana seu de affectuum viribus, de potentia intellectus seu de libertate humana*, et divisée en cinq parties dans lesquelles il s'agit de Dieu, de la nature et l'origine de l'esprit, de l'origine et la nature des affects, de la servitude humaine c'est-à-dire de la force des affects, de la puissance de l'intellect c'est-à-dire de la liberté humaine. À l'actif, *agere* se traduira par "agir" s'il n'y a pas de COD — e.g. *omnia præjudicia pendent ab hoc uno quod scilicet communiter supponant homines omnes res naturales ut ipsos propter finem agere*, tous les préjugés dépendent de cela seul à savoir que les humains supposent communément que toutes les choses naturelles agissent comme eux-mêmes en vue d'une finalité (appendice I). — mais par "faire" en présence d'un COD : *homo quatenus ad aliquid agendum determinatur ex eo quod ideas habet inadæquatas, non potest absolute dici ex virtute agere sed tantum quatenus determinatur ex eo quod intelligit*, l'humain en tant qu'il est déterminé à faire quelque chose de ce qu'il a des

idées inadéquates ne peut pas dans l'absolu être dit agir par vertu mais seulement en tant qu'il est déterminé à partir du fait qu'il comprend (proposition 23/IV). *Agitur* peut conserver le sens passif d'être mû (être agi) : *ex quibus apparet quantum sapiens polleat potiorque sit ignaro qui sola libidine agitur*, d'où il appert combien le sage est fort et vaut mieux que l'ignorant qui n'est mû que par le besoin (ultime scolie de l'Éthique).

119. seu : c'est-à-dire. *de servitute humana seu de affectuum viribus*, de la servitude humaine c'est-à-dire de la force des affects. *de potentia intellectus seu de libertate humana*, de la puissance de l'intellect c'est-à-dire de la liberté humaine. Dans la préface IV, on aura l'équation fondamentale *Deus seu Natura*, Dieu c'est-à-dire la Nature. Peu avant dans cette même préface IV, on lit la même formule à l'accusatif : *æternum namque illud et infinitum Ens quod Deum seu Naturam appellamus, eadem qua existit necessitate agit*, car cet Être éternel et infini que nous appelons Dieu c'est-à-dire la Nature agit avec la même nécessité qu'il existe. Et un peu plus loin, dans la démonstration 4/IV, cette même formule se trouvera au génitif, une première fois avec cette fois-ci la conjonction SIVE qui a le même sens que SEU : *potentia qua res singulares et consequenter homo suum esse conservat, est ipsa Dei sive Naturæ potentia*, la puissance par laquelle les choses singulières et par conséquent l'humain conserve son être est la puissance même de Dieu c'est-à-dire de la Nature; une seconde fois avec SEU : *potentia itaque hominis quatenus per ipsius actualem essentiam explicatur, pars est infinitæ Dei seu Naturæ potentia*, donc la puissance de l'humain en tant qu'elle s'explique par son essence actuelle est une partie de la puissance infinie de Dieu c'est-à-dire de la Nature. Cette expression apparaît donc quatre fois dans l'Éthique, deux fois dans la préface IV, et deux fois dans la démonstration 4/IV. Le titre de la première partie est beaucoup plus court que les autres avec seulement deux mots : *De Deo*, sur Dieu. Ce blanc est très expressif. Ce n'est qu'au fil de la lecture, avançant *lento gradu*, que l'on comble ce non-dit : *de Deo seu de Natura*.

120. sive : même sens que SEU qui n'est qu'une graphie simplifiée de SIVE. La tombée du E final de SIVE provoque une modification vocalique et donne SEU, le U consonne devenant U voyelle, les lettres U et V n'étant qu'une seule et même lettre en latin classique. Il semble que *sive* soit la contraction de *si vis*, si tu veux. Aujourd'hui encore nous pourrions dire : Dieu <ou> si tu veux la Nature. On trouve parfois (e.g. démonstrations 4/I, 19/I, 23/I, 3/II, 28/III, 39/III, 27/IV et 2ème corollaire 35/IV) l'expression *sive quod idem est* (ou ce qui revient au même) qui justifie la traduction de cette conjonction par "c'est-à-dire". Que le SIVE souvent ne se distingue pas du HOC EST se conclut par superposition de formules. Par exemple dans l'aliter 11/I on lit *Ens absolute infinitum hoc est Deus* et dans la scolie suivante, quelques lignes plus bas, on lit la même formule avec SIVE : *Ens absolute infinitum sive Deum*, ce qui montre clairement que le SIVE peut avoir valeur d'identification. Un autre moyen est donné par le sens du texte. Par exemple, la définition 6/II dit : *per realitatem et perfectionem idem intelligo*, par réalité et perfection j'entends la même chose. Si, à partir de maintenant, les mots *perfectio* et *realitas* sont reliés par l'opérateur *sive*, on est dès lors tout à fait fondé à interpréter ce *sive* comme signifiant "c'est-à-dire" : *quo plura ens cogitans potest cogitare, eo plus realitatis sive perfectionis idem continere concipimus*, plus un être pensant peut penser de choses, plus nous concevons qu'il contient de réalité c'est-à-dire de perfection (scolie 1/II). *at unam ideam plus realitatis sive perfectionis quam aliam habere percipimus*, or nous percevons qu'une idée a plus de réalité c'est-à-dire de

perfection qu'une autre (ultime scolie 49/II). Et en seconde lecture, la même interprétation sera possible pour les occurrences antérieures à la définition 6/II : *quicquid perfectionis sive realitatis habent*, tout ce que [les choses] ont de perfection c'est-à-dire de réalité (scolie 11/I), encore que les termes soient ici inversés. On trouve toutefois dans la scolie 43/II *realitatis aut perfectionis*, ce qui semble indiquer un certain flottement dans l'utilisation des conjonctions dont le sens fondamental est "ou" (*aut, vel, sive, seu*) : *si idea vera quatenus tantum dicitur cum suo ideato convenire, a falsa distinguitur, nihil ergo realitatis aut perfectionis idea vera habet præ falsa*, si l'idée vraie ne se distingue de la fausse qu'en tant qu'elle est dite convenir avec son idéat, <c'est> donc <que> l'idée vraie n'a pas plus de réalité ni de perfection que la fausse. Quoi qu'il en soit, le plus important est de savoir distinguer un ou exclusif d'un ou inclusif (37c). On dégage quatre utilisations du SIVE (ou SEU) quand il n'exprime pas un "ou" exclusif : projection sur l'attribut Pensée et définition générale ou explicative pour les utilisations normalement non commutative (on peut rendre ces deux acceptions par "c'est-à-dire"), reformulation (que l'on peut rendre par "ou encore", "c'est-à-dire" étant aussi correct puisque les formules à droite et à gauche de la conjonction s'expliquent l'une l'autre) et définition locale (que l'on peut rendre par "ou") pour les utilisations avec possibilité de commutativité. Il est parfois difficile de trancher, plusieurs utilisations simultanées étant possibles sans contradiction : *per modum intelligo substantiæ affectiones sive id quod in alio est, per quod etiam concipitur* (définition 5/I). Dans cette définition, il y a à la fois explication puisque *id quod in alio est, per quod etiam concipitur* explique *substantiæ affectiones* et en même temps projection sur l'attribut pensée : par mode j'entends les affections d'une substance (infinité des attributs) c'est-à-dire ce qui est en autre chose par quoi aussi il se conçoit (attribut Pensée seul). Indépendamment des hésitations, ces quatre acceptions semblent ressortir assez clairement. Si toutefois le SIVE s'accompagne de *quod idem est*, on traduira normalement par "ou ce qui revient au même", l'important n'étant pas tant la traduction en tant que telle (on peut d'ailleurs maintenir la traduction par "c'est-à-dire" dans tous les cas) que la distinction des emplois de cet opérateur. Parfois, un *potius* (plutôt) viendra mettre en valeur l'importance de la reformulation avec préférence implicite pour la deuxième formulation. On traduit *seu potius* par "ou plutôt" : *cæterum ex definitionibus affectuum quos explicuimus, liquet eos omnes a cupiditate, lætitia vel tristitia oriri seu potius nihil præter hos tres esse quorum unusquisque variis nominibus appellari solet propter varias eorum relationes et denominationes extrinsecas*, d'ailleurs à partir des définitions des affects que nous avons expliqués, il est clair qu'ils naissent tous du désir, de la joie ou de la tristesse ou plutôt qu'ils ne sont que ces trois <affects> dont chacun s'appelle d'ordinaire par des noms variés à cause de leurs relations variées et de <leurs> dénominations extrinsèques (explication de la définition 48/III et dernière des affects). On trouve parfois mais rarement la conjonction *vel* dans un sens assez proche d'un *sive* explicatif : *gignit præterea adulatio concordiam sed fædo servitutis crimine vel perfidia*, en outre la flatterie engendre la concorde mais par l'infect crime d'esclavage c'est-à-dire par trahison (chapitre 21/IV). On trouve un autre exemple d'une identité de sens du *vel* et du *seu* dans les proposition et démonstration 57/IV. La proposition dit *parasitorum seu adulatorum* mais sa démonstration *parasitorum vel adulatorum*. Il s'agit d'une définition locale et l'on peut traduire ici ces conjonctions par "ou" (à valeur de c'est-à-dire) ou directement par "c'est-à-dire" : *superbus parasitorum seu adulatorum præsentiam amat, generosorum autem odit*, l'orgueilleux aime la présence des parasites c'est-à-dire des flatteurs et hait <celle> des généreux (proposition

57/IV). *superbi parasitorum vel adulatorum praesentiam amabunt et generosorum qui de ipsis ut par est, sentiunt, fugient*, les orgueilleux aimeront la présence des parasites c'est-à-dire des flatteurs et fuiront <celle> des généreux qui font à leur sujet cas juste (démonstration 57/IV). De même *est itaque existimatio amoris et despectus odii effectus sive proprietas*, la surestime est donc un effet c'est-à-dire une propriété de l'amour et le dédain <un effet> de la haine (explication 22/III des affects) mais *caeterum ut existimatio amoris sic superbia philautiae effectus vel proprietas est*, du reste de même que la surestime <est un effet> de l'amour, de même l'orgueil est un effet ou une propriété de l'amour de soi (explication 22/III des affects) où l'on a d'un côté *effectus sive proprietas* et de l'autre *effectus vel proprietas* sans changement de sens appréciable. La conjonction *sive* exprime parfois un "ou" exclusif. Elle équivaut alors à la disjonction *sive... sive...* où la premier *sive* est sous-entendu et son sens ne diffère pas du *aut* : *retinet praeterea individuum sic compositum suam naturam sive id secundum totum moveatur sive quiescat sive versus hanc sive versus illam partem moveatur*, en outre un individu ainsi composé conserve sa nature qu'il se meuve en totalité ou qu'il soit au repos ou qu'il se meuve vers telle ou telle partie (lemme 7 après 13/II) où *versus hanc sive versus illam partem* équivaut à *versus hanc aut versus illam partem*.

121. sive de projection sur l'attribut pensée : un des points difficiles au tout début de l'Éthique, est cette ambivalence Être-Penser. Être (*esse, dari, existere, agere, res, causa, esse formale*) renvoie à l'infinité des attributs alors que Penser (*cogitare, concipi, idea, cognitio, esse objectivum*) ne se rapporte qu'au seul attribut Pensée, ambivalence qui nous mènera in fine à la proposition 7/II : *ordo et connexio idearum idem est ac ordo et connexio rerum*, l'ordre et l'enchaînement des idées (attribut pensée) est le même que l'ordre et l'enchaînement des choses (infinité des attributs). Le corollaire suivant en déduira logiquement l'égalité des puissances c'est-à-dire que la puissance de penser (attribut Pensée seul) est égale à la puissance d'agir (infinité des attributs) : *Dei cogitandi potentia aequalis est ipsius actuali agendi potentiae*, la puissance de penser de Dieu est égale à son actuelle puissance d'agir. Et la scolie suivante procédera à une généralisation, cet *ordo totius naturae* (l'ordre de toute la nature) étant le même qu'on le conçoive sous l'attribut Étendue ou sous l'attribut Pensée ou encore *sub alio quocunque* (sous un autre quel qu'il soit) : *et idem de aliis attributis intelligo*, et je l'entends de même des autres attributs. Or, l'infinité des attributs représentent "l'absolu" par opposition au "genre" qui ne renvoie qu'à un seul attribut (éventuellement plusieurs mais non l'infinité) : *dico absolute infinitum, non autem in suo genere*, je dis infini dans l'absolu et non <infini> en son genre; *quicquid enim in suo genere tantum infinitum est, infinita de eo attributa negare possumus*, en effet on peut nier de tout ce qui n'est infini qu'en son genre une infinité d'attributs; *quod autem absolute infinitum est, ad ejus essentiam pertinet quicquid essentiam exprimit et negationem nullam involvit*, alors qu'appartient à ce qui est infini dans l'absolu tout ce qui exprime une essence et n'enveloppe aucune négation (explication de la définition 6/I). Chaque attribut est infini au sens où il exprime une qualité illimitée : il exprime *in suo genere*, en son genre, une essence, une réalité, une existence, une éternité, une nécessité, une perfection. Comme les attributs n'ont rien de commun entre eux puisque l'un n'a pas pu produire l'autre, on ne peut pas réellement parler d'égalité des attributs (ce qui aurait peu de sens) mais on peut dire négativement qu'il n'y a aucune espèce d'inégalité entre attributs : la réalité qu'exprime l'un n'aura aucune forme de supériorité sur la réalité qu'exprime un autre. Il

en résulte que bien que l'attribut Pensée conditionne à lui seul la puissance de penser alors qu'il faut l'infinité des attributs pour conditionner la puissance d'être ou d'agir, l'attribut Pensée n'a néanmoins aucune supériorité particulière sur les autres attributs et surtout n'est pas éminent. Tout le début de l'Éthique est donc construit sur l'ambivalence "infinité des attributs-attribut Pensée seul" c'est-à-dire "puissance d'agir-puissance de penser". La conjonction SIVE se comporte comme un véritable opérateur et permet de procéder à une sorte de projection allant de la puissance d'être (infinité des attributs) vers la puissance de penser (attribut Pensée seul) : *per causam sui intelligo id cuius essentia involvit existentiam sive id cuius natura non potest concipi nisi existens*, par *causa sui* j'entends ce dont l'essence enveloppe l'existence (infinité des attributs) c'est-à-dire (projection) ce dont la nature ne peut se concevoir (attribut Pensée seul) qu'existante (définition 1/I). *quæ nihil commune cum se invicem habent, etiam per se invicem intelligi non possunt sive conceptus unius alterius conceptum non involvit*, les choses (infinité des attributs) qui n'ont rien de commun entre elles ne peuvent pas non plus se comprendre (attribut Pensée qui fait partie de cette infinité) l'une par l'autre (61b) c'est-à-dire (projection) que le concept (attribut Pensée seul) de l'une n'enveloppe pas le concept d'une autre (axiome 5/I). Cette projection se fait parfois allant de la substance (ou de Dieu) aux attributs. Comme l'attribut renvoie à l'intellect — *per attributum intelligo id quod intellectus de substantia percipit tanquam ejusdem essentiam constituens*, par attribut j'entends ce que l'intellect perçoit d'une substance comme constituant son essence (définition 4/I) — on peut considérer que la projection est de même nature : *Deus sive omnia Dei attributa sunt æterna*, Dieu c'est-à-dire tous les attributs de Dieu sont éternels. La projection sur l'attribut Pensée se fait logiquement avec des équivalents du SIVE, par exemple HOC EST : *per substantiam intelligo id quod in se est et per se concipitur hoc est id cuius conceptus non indiget conceptu alterius rei a quo formari debeat*, par substance j'entends ce qui est (infinité des attributs) en soi et se conçoit (attribut Pensée qui fait partie de cette infinité) c'est-à-dire (projection) ce dont le concept (attribut Pensée seul) n'a pas besoin du concept d'autre chose d'où l'on doive le former (définition 3/I).

122. sive de définition générale ou explicative : cette conjonction sert aussi à exprimer une définition générale valant pour l'ensemble du texte. Le terme de gauche est censé expliciter le terme de droite, ce pourquoi son utilisation n'est pas commutative car c'est le plus clair qui explique le moins clair et non l'inverse. On lira par exemple *substantias sive quod idem est earum attributa earumque affectiones*, les substances ou, ce qui revient au même, leurs attributs et leurs affections (démonstration 4/I). Il est clair que *earum attributa earumque affectiones* explique *substantias*. La réciproque ne se conçoit pas, pas plus qu'elle ne s'envisage dans l'équation générale *Deus seu Natura*, le clair (*Natura*) expliquant l'obscur (*Deus*). De même *Deus sive substantia constans infinitis attributis quorum unumquodque æternam et infinitam essentiam exprimit*, Dieu c'est-à-dire une substance consistant en l'infinité des attributs <eux-mêmes infinis> (25b) dont chacun exprime une essence éternelle et infinie (proposition 11/I). *res particulares nihil sunt nisi Dei attributorum affectiones sive modi quibus Dei attributa certo et determinato modo exprimuntur*, les choses particulières ne sont que les affections des attributs de Dieu c'est-à-dire les modes par lesquels les attributs de Dieu s'expriment d'une manière précise et déterminée (corollaire 25/I). *Deus enim infinita infinitis modis cogitare sive (quod idem est per propositionem sextam decimam partis primæ) ideam suæ essentiæ et omnium quæ necessario ex ea sequuntur, formare potest*,

en effet Dieu peut penser une infinité de choses d'une infinité de manières ou (ce qui revient au même par la proposition 16 de la première partie) il peut former l'idée de son essence et de tout ce qui en suit nécessairement (démonstration 3/II). Cela dit, dans le cas d'une relative avec deux antécédents possibles de genre différents reliés par SIVE, le pronom relatif aura le genre de l'un ou l'autre terme : *desiderium est cupiditas sive appetitus re aliqua potiundi quæ ejusdem rei memoria fovetur et simul aliarum rerum memoria quæ ejusdem rei appetendæ existentiam secludunt, coercetur*, le regret est un désir ou appétit de posséder quelque chose qui est encouragé par la mémoire de cette même chose et <qui> en même temps est contrarié par la mémoire des autres choses qui excluent l'existence de cette même chose à rechercher (définition 32/III des affects). Dans cet exemple, la relative est introduite par *quæ* <*cupiditas*> (premier terme) et non par *qui* <*appetitus*> . *bonum et malum quod attinet, nihil etiam positivum in rebus in se scilicet consideratis indicant nec aliud sunt præter cogitandi modos seu notiones quas formamus ex eo quod res ad invicem comparamus*, en ce qui concerne le bien et le mal, <eux> non plus n'indiquent rien de positif dans les choses, je veux dire considérées en elles-mêmes, et ne sont que des modes du penser c'est-à-dire des notions que nous formons de ce que nous comparons les choses entre elles (préface IV). Dans cet autre exemple, la relative est introduite par *quas* <*notiones*> (deuxième terme) et non par *quos* <*cogitandi modos*> .

123. sive de reformulation : dans le cas d'une formule un peu difficile, l'opérateur SIVE permet de proposer une autre expression complète, souvent avec verbe des deux côtés (107j). En général, le fragment de phrase de droite étant aussi difficile que celui de gauche, l'inverse eût été possible, les deux fragments s'expliquant mutuellement. C'est pourquoi cette utilisation admet le plus souvent la commutativité, sauf s'il y a en même temps une projection sur l'attribut Pensée ou une nuance perceptible d'explication. La précision *quod idem est* peut être le signe d'une reformulation. Puisque la formule de gauche revient au même, on sous-entend par là qu'elle n'est pas spécialement éclairante mais qu'elle reformule à égalité l'expression de droite sans supériorité de l'une sur l'autre. *Deus enim est substantia quæ necessario existit hoc est ad cujus naturam pertinet existere sive (quod idem est) ex cujus definitione sequitur ipsum existere*, en effet Dieu est une substance qui existe nécessairement c'est-à-dire que l'exister (127) appartient à sa nature ou (ce qui revient au même) qu'il suit de sa définition qu'il existe (démonstration 19/I). Les deux expressions *ad cujus naturam pertinet existere* et *ex cujus definitione sequitur ipsum existere* s'expliquent l'une l'autre. *cogitatio attributum Dei est sive Deus est res cogitans*, la pensée est un attribut de Dieu c'est-à-dire que Dieu est chose pensante (proposition 1/II). *ad essentiam hominis non pertinet esse substantiæ sive substantia formam hominis non constituit*, l'être de la substance n'appartient à l'essence de l'humain ou encore la substance ne constitue pas la forme de l'humain (proposition 10/II). *cum dicimus mentem humanam hoc vel illud percipere, nihil aliud dicimus quam quod Deus non quatenus infinitus est sed quatenus per naturam humanæ mentis explicatur sive quatenus humanæ mentis essentiam constituit, hanc vel illam habet ideam*, dire que l'esprit humain perçoit telle ou telle chose revient à dire que Dieu non pas en tant qu'il est infini mais en tant qu'il s'explique par la nature de l'esprit humain ou encore en tant qu'il constitue l'essence de l'esprit humain, a telle ou telle idée [littéralement, quand nous disons... nous ne disons rien d'autre sinon que etc.] (corollaire 11/II). Les deux formules *quatenus per naturam*

humanae mentis explicatur et quatenus humanae mentis essentiam constituit s'explicitent réciproquement sans qu'il y ait supériorité de l'une sur l'autre.

124. sive de définition locale : le SIVE sert aussi à définir localement un mot. Cette définition ne vaut que dans le passage considéré. Cela est fréquent pour les mots à multiples acceptions et emplois. Ce SIVE est commutatif et nous pouvons le traduire simplement par "ou" : *in rerum natura non possunt dari duae aut plures substantiae ejusdem naturae sive attributi*, dans tout ce qui existe (21b) il ne peut pas y avoir deux ou plusieurs substances de même nature ou attribut (proposition 5/I). Le mot *natura* a plusieurs sens : il peut s'agir de la Nature en général (il se présente normalement avec une majuscule : *Deus seu Natura*), de la nature d'une chose (il équivaut alors à *essentia* ou *definitio*). Ici il prend le sens d'attribut : *ejusdem naturae sive attributi*, de même nature ou attribut. *concipe si fieri potest (siquidem neges) aliquid in aliquo Dei attributo ex ipsius absoluta natura sequi quod finitum sit et determinatam habeat existentiam sive durationem exempli gratia ideam Dei in cogitatione*, conçois si c'est possible (si toutefois tu le niais) que dans un attribut de Dieu suive de sa nature absolue quelque chose qui soit fini et ait une existence ou durée déterminée, par exemple l'idée de Dieu dans la pensée (démonstration 21/I dont nous allons parler en 130). L'existence chez Spinoza se conçoit, en l'absence de précision, de façon éternitaire c'est-à-dire *sub specie aeternitatis* et non pas *sub specie durationis* ainsi que l'exprime la définition 8/I : *per aeternitatem intelligo ipsam existentiam quatenus ex sola rei aeternae definitione necessario sequi concipitur*, par éternité j'entends l'existence même en tant qu'on conçoit qu'elle suit nécessairement de la seule définition d'une chose éternelle. Et l'explication de cette définition précisera qu'une telle existence ne s'explique ni par la durée ni par le temps : *talis enim existentia ut aeterna veritas sicut rei essentia concipitur*, en effet une telle existence de même que l'essence de la chose se conçoit comme une vérité éternelle, *proptereaque per durationem aut tempus explicari non potest tametsi duratio principio et fine carere concipiatur*, et c'est pourquoi elle ne peut pas s'expliquer par la durée ni par le temps (34e) quand même on la concevrait sans début ni fin. En cas d'ambiguïté, une précision sera faite comme dans la scolie 45/II : *hic per existentiam non intelligo durationem hoc est existentiam quatenus abstracte concipitur et tanquam quaedam quantitatis species*, ici par existence je n'entends pas la durée c'est-à-dire l'existence en tant qu'on la conçoit abstraitement et comme une certaine espèce de quantité. *nam loquor de ipsa natura existentiae quae rebus singularibus tribuitur propterea quod ex aeterna necessitate Dei naturae infinita infinitis modis sequuntur*, car je parle de la nature même de l'existence qu'on attribue aux choses singulières pour la raison que de l'éternelle nécessité de la nature de Dieu suivent une infinité de choses d'une infinité de manières. Si donc Spinoza veut parler de l'existence au sens où nous l'entendons couramment c'est-à-dire au sens de la durée, on aura, comme dans la démonstration 21/I (130) *existentia sive duratio* à titre de définition locale ne valant que dans le cadre de cette démonstration. De même, l'éternité ne se confond évidemment pas chez Spinoza avec une notion telle que l'immortalité bien que nous trouvions l'identification locale *aeternam seu immortalem* du fait qu'on se place ici du point de vue du vulgaire : *vel quia videt mentem non esse aeternam seu immortalem, ideo amens mavult esse et sine ratione vivere*, ou encore pour la raison qu'il voit que <son> esprit n'est pas éternel ou immortel, préfère être fou et vivre sans raison (scolie 41/V laquelle nous prévient clairement par ces mots : *communis vulgi persuasio alia videtur esse*, la persuasion commune du vulgaire semble être autre) même s'il est vrai

que cette confusion entre éternité et durée est assez commune chez les humains : *si ad hominum communem opinionem attendamus, videbimus eos suæ mentis æternitatis esse quidem conscios sed ipsos eandem cum duratione confundere eamque imaginationi seu memoriæ tribuere quam post mortem remanere credunt*, si nous prêtons attention à l'opinion commune des humains, nous verrons qu'ils ont certes conscience de l'éternité de leur esprit mais qu'ils la confondent avec la durée et attribuent celle-ci à l'imagination c'est-à-dire à la mémoire dont ils croient qu'elle subsiste après la mort (scolie 34/V). Le mot *ratio* a, lui aussi, plusieurs sens. On lira donc dans l'aliter 11/I *ratio seu causa* ou *causa seu ratio* qui permet de définir localement le mot *ratio* comme synonyme de cause : *cujuscunque rei assignari debet causa seu ratio tam cur existit quam cur non existit*, à toute chose, quelle qu'elle soit, on doit assigner une cause ou raison tant du fait qu'elle existe que du fait qu'elle n'existe pas. *exempli gratia si triangulus existit, ratio seu causa dari debet cur existit*, par exemple, si le triangle existe, il doit y avoir une raison ou cause pour laquelle il existe. *si autem non existit, ratio etiam seu causa dari debet quæ impedit quominus existat sive quæ ejus existentiam tollat*, mais s'il n'existe pas, il doit aussi y avoir une raison ou cause qui l'empêche d'exister c'est-à-dire qui supprime son existence. On trouve aussi ce SIVE de définition locale quand Spinoza se place du point de vue de quelqu'un d'autre et exprime l'opinion de cette personne : *nam statuit animam seu mentem unitam præcipue esse cuidam parti cerebri, glandulæ scilicet pineali dictæ cujus ope mens motus omnes qui in corpore excitantur, et objecta externa sentit quamque mens eo solo quod vult, varie movere potest*, car il [Descartes] pense que l'âme c'est-à-dire l'esprit est principalement unie à une certaine partie du cerveau à savoir à la glande dite pinéale à l'aide de laquelle l'esprit sent tous les mouvements qui sont stimulés dans le corps ainsi que les objets extérieurs et que l'esprit, par cela seul qu'il veut, peut mouvoir diversement (préface V) où *animam seu mentem* (l'âme c'est-à-dire l'esprit) s'entend du point de vue de Descartes. Spinoza n'utilise d'ailleurs qu'une seule fois le mot *anima* dans l'Éthique : *quamvis itaque unumquodque individuum sua qua constat natura, contentum vivat eaque gaudeat, vita tamen illa qua unumquodque est contentum et gaudium nihil aliud est quam idea seu anima ejusdem individui*, c'est pourquoi bien que chaque individu vive content de la nature <qui est> sienne dont il est constitué et qu'il s'en réjouisse, cette vie cependant dont chacun est content et <ce> contentement ne sont (93j) rien d'autre que l'idée ou l'âme de <ce> même individu (scolie 57/III). On trouve aussi ce mot dans la scolie 35/II mais Spinoza expose la pensée de certains auteurs ou penseurs qu'il ne nomme pas (80b) en les désignant simplement par *ii qui* ou *qui* tout court : *qui aliud jactant et animæ sedes et habitacula fingunt, vel risum vel nauseam movere solent*, ceux qui font valoir autre chose et s'imaginent des sièges et des demeures de l'âme provoquent d'ordinaire soit le rire soit le dégoût.

125. ideatum : le mot *ideatum* désigne une chose dont il y a idée. On peut le traduire par idéat : *idea vera debet cum suo ideato convenire*, l'idée vraie doit convenir avec son idéat — c'est-à-dire avec ce dont elle est l'idée (axiome 6/I). Cette conception de la vérité — convenance d'une idée avec son idéat — diffère de la notion d'adéquation qui, elle, n'a pas de relation avec quelque chose d'extérieur c'est-à-dire, ainsi que le précisera la définition 4/II et son explication, avec une propriété extrinsèque : *per ideam adæquatam intelligo ideam quæ quatenus in se sine relatione ad objectum consideratur, omnes veræ ideæ proprietates sive denominationes intrinsecas habet*, par idée adéquate j'entends une idée qui, en tant qu'on la considère en elle-même sans

relation à son objet, a toute les propriétés ou dénominations intrinsèques de l'idée vraie. *dico intrinsecas ut illam secludam quæ extrinseca est nempe convenientiam ideæ cum suo ideato*, je dis "intrinsèques" pour exclure celle qui est extrinsèque à savoir la convenance de l'idée avec son idéat. Dans la proposition 5/II, on aura l'identification *ipsa ideata sive res perceptas*, les idéats eux-mêmes c'est-à-dire les choses perçues. C'est pourquoi une idée vraie *in nobis* c'est-à-dire intérieurement devient par là même adéquate : *idea vera in nobis est illa quæ in Deo quatenus per naturam mentis humanæ explicatur* (136), *est adæquata*, une idée vraie en nous est celle qui est adéquate en Dieu en tant qu'il s'explique par la nature de l'esprit humain (démonstration 43/II). Le corollaire 6/II parlera (avec la forme adjectivale correspondante *ideatus, a, um*) des *res ideatæ*, choses dont il y a idée : *hinc sequitur quod esse formale rerum quæ modi non sunt cogitandi, non sequitur ideo ex divina natura quia res prius cognovit sed eodem modo eademque necessitate res ideatæ ex suis attributis consequuntur et concluduntur ac ideas ex attributo cogitationis consequi ostendimus*, il s'ensuit que l'être formel des choses qui ne sont pas des modes du penser, ne suit pas de la nature divine pour cette raison qu'elle a connu d'abord les choses mais les choses dont il y a idée suivent et se concluent de leurs attributs de la même manière et avec la même nécessité que les idées, nous l'avons montré, suivent de l'attribut Pensée. La démonstration 32/II dira : *omnes enim ideæ quæ in Deo sunt, cum suis ideatis omnino conveniunt*, en effet toutes les idées qui sont en Dieu conviennent entièrement avec leurs idéats. Quant à la question de savoir comment nous pouvons être certains que nos idées conviennent avec leurs idéats, la scolie 43/II répondra par une tautologie (136). Nous le savons précisément parce que nos idées conviennent avec leurs idéats : *quod denique ultimum attinet nempe undenam homo scire potest se habere ideam quæ cum suo ideato conveniat, id modo satis superque ostendi ex hoc solo oriri quod ideam habet quæ cum suo ideato convenit sive quod veritas sui sit norma*, en ce qui concerne enfin le dernier point à savoir d'où donc un humain peut-il savoir qu'il a une idée qui convienne avec son idéat, je viens plus qu'assez de montrer que cela ne naît que de ce qu'il a une idée qui convient avec son idéat c'est-à-dire que la vérité est norme d'elle-même.

126. quicquid : ce pronom neutre, qui signifie "tout", "quoi que ce soit qui/que", est une autre forme du pronom *quicumque, quæcunque, quidcunque*. Il ne s'utilise qu'au nominatif ou à l'accusatif neutres : *quicquid existit, Dei naturam certo et determinato modo exprimit*, tout ce qui existe exprime la nature de Dieu d'une façon certaine et déterminée (démonstration 36/I). *si autem negem, ergo seipsum determinabit et consequenter eundi facultatem et faciendi quicquid velit, habet*, mais si je <le> nie, il se déterminera donc lui-même et par conséquent il a la faculté d'aller et de faire tout ce qu'il veut (scolie 49/II). Aux autres cas que nominatif ou accusatif, il doit être repris par *id, ea res* ou encore *eadem res* (e.g. *ejus rei* au génitif) au cas voulu : *quicquid enim in suo genere tantum infinitum est, infinita de eo attributa negare possumus*, en effet tout ce qui n'est infini qu'en son genre, nous en pouvons nier une infinité d'attributs (explication de la définition 6/I). *quicquid ut non existens potest concipi, ejus essentia non involvit existentiam*, l'essence de tout ce qui peut se concevoir comme non existant n'enveloppe pas l'existence (axiome 7/I). *quicquid enim in objecto cujuscunque ideæ contingit, ejus rei datur necessario in Deo cognitio quatenus ejusdem objecti ideæ affectus consideratur*, en effet tout ce qui arrive dans l'objet d'une idée quelle qu'elle soit, il y a de cette chose une connaissance en Dieu en tant qu'on le considère affecté par l'idée de ce même objet (démonstration 12/II). *quicquid corpus nostrum potest*

destruere, in eodem dari nequit adeoque neque ejus rei idea potest in Deo dari quatenus nostri corporis ideam habet hoc est ejus rei idea in nostra mente dari nequit, tout ce qui peut détruire notre corps ne peut pas se trouver en lui et par suite il ne peut pas non plus y en avoir l'idée en Dieu en tant qu'il a l'idée de notre corps c'est-à-dire qu'il ne peut pas y en avoir l'idée dans notre esprit (démonstration 10/III), exemple que l'on retrouvera en 136 à propos de l'identité de type tautologique *nostra mens=Deus quatenus nostri corporis ideam habet. quicquid corporis nostri agendi potentiam auget vel minuit, juvat vel coercet, ejusdem rei idea mentis nostræ cogitandi potentiam auget vel minuit, juvat vel coercet*, tout ce qui augmente ou diminue, aide ou contrarie la puissance d'agir de notre corps, l'idée de cette même chose augmente ou diminue, aide ou contrarie la puissance de penser de notre esprit (proposition 11/III). Mais on trouve aussi *id* en reprise de *quicquid* (ce qui n'est pas nécessaire puisque *id* en tant que nominatif ou accusatif ne rajoute rien à *quicquid*) et dans ce cas, on peut ne pas traduire ce pronom de rappel : *quicquid concipimus in Dei potestate esse, id necessario est*, tout ce que nous concevons être au pouvoir de Dieu existe nécessairement (proposition 35/I). *quicquid in rerum natura datur quod judicamus malum esse sive posse impedire quominus existere et vita rationali frui queamus, id a nobis removeere ea via quæ securior videtur, licet*, il est permis d'éloigner de nous par une voie qui semble très sûre tout ce qu'il y a dans tout ce qui existe (21b) que nous jugeons être mauvais c'est-à-dire <que nous jugeons> pouvoir empêcher que nous puissions exister et jouir d'une vie rationnelle (chapitre 8/IV). *adeoque quicquid in rerum natura extra homines datur, id nostræ utilitatis ratio conservare non postulat sed pro ejus vario usu conservare, destruere vel quocunque modo ad nostrum usum adaptare nos docet*, et par suite la règle de notre utilité ne réclame pas de conserver tout ce qu'il y a en dehors des humains dans tout ce qui existe mais nous enseigne en fonction d'usages divers de <le> conserver, de <le> détruire ou encore de <l'>adapter de quelque façon que ce soit à notre usage (chapitre 26/IV) où *id* reprend une première fois *quicquid* puis une seconde fois sous la forme *ejus* (*pro ejus vario usu*, en fonction d'usages divers de cela). Mais on le traduit si c'est *id omne* (tout cela dans son ensemble) qui reprend *quicquid* : *quicquid ex infinita Dei natura sequitur formaliter, id omne ex Dei idea eodem ordine eademque connexione sequitur in Deo objective*, tout ce qui suit formellement de la nature infinie de Dieu, tout cela suit objectivement en Dieu à partir de l'idée de Dieu dans le même ordre et le même enchaînement (corollaire 7/II). Le pronom de rappel *is, ea, id* dit anaphorique (10c) peut d'ailleurs reprendre n'importe quelle forme : *quæ res nihil commune inter se habent, earum una alterius causa esse non potest*, des choses qui n'ont rien de commun entre elles, l'une d'elles ne peut pas être cause d'une autre (proposition 3/I).

127. existere : l'exister. Dans la proposition 7, le verbe *existere* est utilisé comme nom neutre indéclinable : *ad naturam substantiæ pertinet existere*, à la nature de la substance appartient l'exister. Dans la démonstration 19/I, Spinoza utilise le nom *æternitas* à la place du verbe *existere* tout en renvoyant à la proposition 7 comme pour nous faire comparer les formules : *atqui ad naturam substantiæ (ut jam ex propositione septima demonstravi) pertinet æternitas*, or à la nature de la substance (ainsi que je l'ai démontré à la proposition 7) appartient l'éternité, sachant que *per æternitatem intelligo ipsam existentiam*, par éternité j'entends l'existence même, *quatenus ex sola rei æternæ definitione necessario sequi concipitur*, en tant qu'on la conçoit nécessairement suivre de la seule définition d'une chose éternelle (définition 8/I). On trouve aussi l'expression

in existendo, dans l'exister (98a). Le verbe être est aussi utilisé comme nom neutre indéclinable : *quo plus realitatis aut esse unaqueque res habet eo plura attributa ipsi competunt*, plus chaque chose a de réalité ou d'être plus <il y a> d'attributs <qui> lui appartiennent (proposition 9/I). *unumquodque <attributum> realitatem sive esse substantiæ exprimit*, chaque <attribut> exprime une réalité c'est-à-dire l'être de la substance (scolie 10/I). On trouve aussi une occurrence de ce genre avec le verbe *intelligere* : *nec sane aliquis de hac re dubitare potest nisi putet ideam quid mutum instar picturæ in tabula et non modum cogitandi esse nempe ipsum intelligere*, et personne ne peut raisonnablement douter de cette chose à moins de penser que l'idée est quelque chose de muet comme une peinture sur un tableau et non pas (1g) un mode du penser à savoir le comprendre lui-même (scolie 43/II).

128. id est : c'est-à-dire, en abrégé i.e. On trouvera avec le même sens *hoc est, sive, seu. substantia non potest produci ab alio (per corollarium propositionis præcedentis)*, une substance ne peut pas être produite par autre chose <qu'elle-même> (par le corollaire de la proposition précédente). *erit itaque causa sui*, elle sera donc *causa sui, id est (per definitionem primam) ipsius essentia involvit necessario existentiam*, c'est-à-dire (par la définition 1) son essence enveloppe nécessairement l'existence, *sive ad ejus naturam pertinet existere* (127), c'est-à-dire qu'à sa nature appartient l'exister (démonstration 7/I).

129. attributum : *unumquodque unius substantiæ attributum per se concipi debet*, chaque attribut d'une même substance doit se concevoir par lui-même (proposition 10/I). Alors que la substance est *in se* et se conçoit *per se* (définition 3/I), Spinoza ne dit jamais que l'attribut est *in se* mais seulement qu'il se conçoit *per se* : *id enim est de natura substantiæ ut unumquodque ejus attributorum per se concipiatur*, il est en effet de la nature de la substance que chacun de ses attributs se conçoive par soi (scolie 10/I). Pour saisir cette subtilité, il faut se souvenir qu'il n'y a pas de différence entre la substance et ses attributs — e.g. *Deus sive omnia Dei attributa*, Dieu c'est-à-dire tous les attributs de Dieu (proposition 19/I) — mais que l'attribut ne se dit que par rapport à l'intellect : *per attributum intelligo id quod intellectus de substantia percipit tanquam ejusdem essentiam constituens*, par attribut j'entends ce que l'intellect perçoit d'une substance comme constituant son essence (définition 4/I). C'est pourquoi Spinoza fait parfois la précision difficile *extra intellectum*, laquelle est censée exclure cette vision de la substance comme se constituant d'attributs (c'est-à-dire pour n'envisager la substance que d'un point de vue ontologique) : *omnia quæ sunt vel in se vel in alio sunt (per axioma primum)*, tout ce qui est est ou bien en soi ou bien en autre chose <que soi> (par l'axiome 1), *hoc est (per definitiones tertiam et quintam) extra intellectum nihil datur præter substantias earumque affectiones*, c'est-à-dire (par les définitions 3 et 5) qu'en dehors de l'intellect il n'y a que les substances et leurs affections (démonstration 4/I). À ce sujet, le *sive* de la scolie 29/I, au moment où l'on donne la définition de la Nature naturante, n'est pas un *sive* d'identification qui se traduirait par "c'est-à-dire" — ce qui risquerait de faire dire au texte que l'attribut est en soi — mais introduit une autre possibilité et se rendra de préférence par "ou encore" : *per Naturam naturantem nobis intelligendum est id quod in se est et per se concipitur sive talia substantiæ attributa quæ æternam et infinitam essentiam exprimunt*, par Nature naturante il nous faut comprendre ce qui est en soi et se conçoit par soi ou encore les attributs de la substance <qui sont> tels qu'ils expriment une essence éternelle et infinie. Spinoza fait cette

précision car il emploiera par la suite le mot attribut en un sens affaibli c'est-à-dire ne relevant plus de la rigueur de la définition 4/I, par exemple dans la première scolie 40/II : *at ubi imagines in corpore plane confunduntur, mens etiam omnia corpora confuse sine ulla distinctione imaginabitur et quasi sub uno attributo comprehendet nempe sub attributo entis, rei etc.*, mais à partir du moment où les images se confondent complètement dans le corps, l'esprit aussi imaginera tous les corps confusément sans aucune distinction et <les> comprendra comme sous un seul attribut à savoir sous l'attribut de l'étant, de la chose etc. *ex quibus apparet justum et injustum, peccatum et meritum notiones esse extrinsecas, non autem attributa quæ mentis naturam explicent*, d'où il appert que le juste et l'injuste, la faute et le mérite sont des notions extrinsèques et non pas des attributs susceptibles d'expliquer la nature de l'esprit (deuxième scolie 37/IV). Dans la première partie et dans tout le début de la deuxième, même en l'absence de précision, il s'agit d'attribut *quatenus idem concipitur infinitatem et necessitatem existentiae sive (quod per definitionem octavam idem est) æternitatem exprimere*, en tant qu'on le conçoit exprimer l'infinité et la nécessité de l'existence c'est-à-dire (ce qui par la définition 8 revient au même) l'éternité (proposition 23/I) à l'exception de cette occurrence dans la scolie 17/I que nous avons étudiée : *si ad æternam Dei essentiam intellectus et voluntas pertinent, aliud sane per utrumque hoc attributum intelligendum est quam quod vulgo solent homines*, si à l'essence éternelle de Dieu appartiennent intellect et volonté, il faut entendre tout autre chose par l'un et l'autre attribut que ce que les humains ont l'habitude <d'entendre> ordinairement (91). Si toutefois on se place du point de vue de l'intellect, on conçoit alors aussi les attributs : *intellectus actu finitus aut actu infinitus Dei attributa Deique affectiones comprehendere debet et nihil aliud*, l'intellect fini en acte ou infini en acte doit comprendre les attributs de Dieu ainsi que les affections de Dieu et rien d'autre (proposition 30/I). La démonstration 4/II renverra à cette proposition : *intellectus infinitus nihil præter Dei attributa ejusque affectiones comprehendit (per propositionem tricesimam partis primæ)*, l'intellect infini ne comprend que les attributs de Dieu et ses affections (par la proposition 30 de la première partie).

130. démonstration 21/I : La démonstration de la proposition 21/I contient peut-être une inadvertance. Il faut probablement lire *terminetur* et non *determinetur* dans la première partie de la démonstration, le maintien de *determinetur* impliquant un sous-entendu important qui semble être inhérent à la pensée de Spinoza. La proposition 21/I dit : *omnia quæ ex absoluta natura alicujus attributi Dei sequuntur, semper et infinita existere debuerunt sive per idem attributum æterna et infinita sunt*, tout ce qui suit de la nature absolue d'un attribut de Dieu a dû exister toujours et <être> infini c'est-à-dire est par ce même attribut éternel est infini. Le début de la démonstration est très clair : *concipe si fieri potest (siquidem neges) aliquid in aliquo Dei attributo ex ipsius absoluta natura sequi quod finitum sit et determinatam habeat existentiam sive durationem exempli gratia ideam Dei in cogitatione*, conçois si c'est possible (si toutefois tu <le> niais) que dans un attribut de Dieu suit de sa nature absolue quelque chose qui soit fini et ait une existence ou durée déterminée, par exemple l'idée de Dieu dans la pensée. *at cogitatio quandoquidem Dei attributum supponitur, est necessario (per propositionem undecimam) sua natura infinita*, or la pensée, dans la mesure où on suppose qu'elle est un attribut de Dieu, est nécessairement (par la proposition 11) de par sa nature, infinie. *verum quatenus ipsa ideam Dei habet, finita supponitur*, mais en tant qu'elle a l'idée de Dieu, on la suppose finie. Les difficultés commencent ici. La phrase

officielle est : *at (per definitionem secundam) finita concipi non potest nisi per ipsam cogitationem determinetur*, or (par la définition 2) on ne peut la concevoir finie que si elle est déterminée par la pensée elle-même. Il y a deux difficultés : d'une part il faut probablement lire *terminetur* et non *determinetur*, d'autre part, Spinoza cherche ici, sans le préciser, quelque chose d'infini de même nature qui bornerait la pensée en tant qu'elle a l'idée de Dieu, l'hypothèse voulant que cette pensée — la pensée en tant qu'elle a l'idée de Dieu — soit finie. Dans la définition 2/I à laquelle nous sommes renvoyés, nous trouvons logiquement le passif *terminari* (et non *determinari*) : *ea res dicitur in suo genere finita quæ alia ejusdem naturæ terminari potest*, est dite finie en son genre la chose qui peut être bornée par une autre de même nature. Il faut donc sans doute lire : *at (per definitionem secundam) finita concipi non potest nisi per ipsam cogitationem terminetur*, or (par la définition 2) on ne peut la concevoir finie que si elle est bornée par la pensée elle-même. Mais, même avec cette correction, il manque cette précision qu'on cherche en réalité un infini de même nature pour borner quelque chose qu'on suppose fini (sinon la précision *eatenus enim finita supponitur esse* dans la suite de la démonstration ne serait pas intelligible, un fini pouvant borner un autre fini), cet infini, bornant le fini d'hypothèse, existant nécessairement, comme le montre le deuxième aliter 11/I : *posse non existere impotentia est*, pouvoir ne pas exister est impuissance, *et contra posse existere potentia est (ut per se notum)*, et au contraire pouvoir exister est puissance (comme il va de soi). *si itaque id quod jam necessario existit, non nisi entia finita sunt, sunt ergo entia finita potentiora Ente absolute infinito*, si donc ce qui maintenant existe nécessairement, ce ne sont que les êtres finis, c'est donc que les êtres finis sont plus puissants que l'Être infini dans l'absolu, *atque hoc (ut per se notum) absurdum est*, et cela est absurde (comme il va de soi). Qu'il existe nécessairement un infini de même nature qu'un fini pour le borner ressort aussi de la première scolie 8/I : *cum finitum esse revera sit ex parte negatio*, puisqu'être fini est en vérité une négation partielle, *et infinitum absoluta affirmatio existentiae alicujus naturæ*, et <qu'être> infini <est> une affirmation absolue de l'existence d'une certaine nature, *sequitur ergo ex sola septima propositione omnem substantiam debere esse infinitam*, il suit donc de la seule définition de la proposition 7 que toute substance doit être infinie. Plus clair eût donc été : *at (per definitionem secundam) finita concipi non potest nisi per ejusdem naturæ infinitum (quod necessario existit per undecimam propositionem) terminetur nempe per ipsam cogitationem*, or (par la définition 2) on ne peut la concevoir finie que si elle est bornée par un infini de même nature (lequel existe nécessairement par la proposition 11) disons par la pensée elle-même. Dans ces conditions, la suite de la démonstration est claire : *sed non per ipsam cogitationem quatenus ideam Dei constituit*, mais non par la pensée elle-même en tant qu'elle constitue l'idée de Dieu. *eatenus enim finita supponitur esse*, car en cela on la suppose finie. *ergo per cogitationem quatenus ideam Dei non constituit, quæ tamen (per propositionem undecimam) necessario existere debet*, c'est donc par la pensée en tant qu'elle ne constitue pas l'idée de Dieu, laquelle cependant (par la proposition 11) doit nécessairement exister. *datur igitur cogitatio non constituens ideam Dei*, il y a donc une pensée ne constituant pas l'idée de Dieu, *ac propterea ex ejus natura quatenus est absoluta cogitatio, non sequitur necessario idea Dei*, et pour cette raison de sa nature en tant qu'elle est pensée absolue, ne suit pas nécessairement l'idée de Dieu. *concipitur enim ideam Dei constituens et non constituens*, car on la conçoit <comme> constituant et <en même temps> ne constituant pas l'idée de Dieu. *quod est contra hypothesin*, ce qui est contraire à l'hypothèse (puisque ce quelque chose de fini est supposé suivre de la nature absolue de l'attribut

considéré). *quare si idea Dei in cogitatione aut aliquid (perinde est quicquid sumatur quandoquidem demonstratio universalis est) in aliquo Dei attributo ex necessitate absolutæ naturæ ipsius attributi sequatur, id debet necessario esse infinitum*, c'est pourquoi si l'idée de Dieu dans la pensée ou bien quelque chose (<et> il en serait de même quoi qu'on prenne dans la mesure où la démonstration est universelle) suit dans quelque attribut de Dieu de par la nécessité de la nature absolue de <cet> attribut lui-même, cela doit nécessairement être infini. *quod erat primum*, ce qui était le premier point. Le premier point traite de l'hypothèse de la finitude (*quod finitum sit*) et le second de la durée limitée dans le temps (*et determinatam habeat existentiam sive durationem*). Dans cette démonstration, Spinoza utilise de façon sous-jacente la définition du mode : *per modum intelligo substantiæ affectiones sive id quod in alio est, per quod etiam concipitur*, par mode j'entends les affections de la substance c'est-à-dire ce qui est en autre chose par lequel aussi il se conçoit (définition 5/I). Cet *aliud* dans lequel un mode est et par lequel aussi il se conçoit n'est autre que l'attribut dont il est le mode, cet attribut étant par nature infini (tout attribut est infini). Un attribut borne donc toujours un mode quelconque de cet attribut, ce pourquoi il existe toujours un infini de même nature ou attribut qu'un fini et le bornant. Résumons ainsi. L'hypothèse est double. D'une part on suppose que l'idée de Dieu suit de la nature absolue de l'attribut Pensée et d'autre part que cette idée dans la pensée est finie. Dans ces conditions, la pensée en tant qu'elle a l'idée de Dieu est finie par hypothèse. En tant que finie, elle est bornable par quelque chose de même nature (par la définition 2), donc par une pensée et notamment, si l'on cherche quelque chose d'infini, par la Pensée elle-même c'est-à-dire par l'attribut Pensée. Mais il ne peut pas s'agir de la pensée en tant qu'elle a l'idée de Dieu puisque celle-ci est supposée finie (et qu'on cherche un infini). Donc il ne peut s'agir que de la pensée en tant qu'elle n'a pas l'idée de Dieu, laquelle doit être infinie (car si la pensée en tant qu'elle a l'idée de Dieu est finie, il faut nécessairement que la pensée en tant qu'elle n'a pas l'idée de Dieu soit infinie puisque leur somme forme la Pensée dans son absoluité c'est-à-dire l'attribut Pensée qui est infini). Il s'ensuit que la pensée (infinie) en tant qu'elle n'a pas l'idée de Dieu borne la pensée (finie) en tant qu'elle a l'idée de Dieu. Mais cette pensée (la pensée en tant qu'elle n'a pas l'idée de Dieu) est une pensée contradictoire puisqu'elle a et en même temps n'a pas l'idée de Dieu. Elle n'a pas l'idée de Dieu de par sa définition même (pensée en tant qu'elle n'a pas l'idée de Dieu) et elle a l'idée de Dieu puisqu'elle borne ou contient (d'où l'importance du *terminetur* qu'on retrouve sous la forme *terminari* dans la définition 2/I) la pensée en tant qu'elle a l'idée de Dieu. Du point de vue logique, la démonstration pouvait s'arrêter là puisqu'on rencontre une contradiction formelle, l'hypothèse nous faisant aboutir à une pensée qui à la fois contient et ne contient pas l'idée de Dieu. Mais Spinoza poursuit le raisonnement et met en évidence une autre contradiction issue de cette situation. Puisque cette pensée (qui est infinie et qui n'est autre que l'attribut Pensée en tant qu'il n'a pas l'idée de Dieu) contient et en même temps ne contient pas l'idée de Dieu, alors de sa nature absolue ne suit pas nécessairement — et c'est le *necessario* qui est important — l'idée de Dieu (puisque cette Pensée contient et à la fois ne contient pas l'idée de Dieu), ce qui contredit la première partie de l'hypothèse qui suppose que l'idée de Dieu suit de la nature absolue de l'attribut Pensée. Dans la seconde partie de la démonstration concernant la durée limitée dans le temps de l'idée de Dieu dans la pensée, il précisera d'ailleurs suite au second *atqui hoc est contra hypothesin : supponitur enim ex data cogitatione necessario sequi ideam Dei*, on suppose en effet qu'étant donnée la Pensée (78g), l'idée de Dieu suit nécessairement. Il

semble que ce soit pour paralléliser les deux parties de la démonstration (c'est-à-dire utiliser les mêmes contradictions dans les deux cas) que Spinoza ne s'est pas arrêté à la première contradiction dans la première partie de la démonstration 21/I. Dans les deux cas, on prend quelque chose qui suit de la nature absolue d'un attribut. Si ce quelque chose est fini, de la nature absolue de son attribut qui contient ce fini ne suit pas ce fini et si ce quelque chose a une durée limitée dans le temps, il y a nécessairement un moment dans le Temps où ce fini ne peut plus être dit suivre de la nature absolue de son attribut. Dans les deux cas, l'hypothèse est contredite de la même façon, ce pourquoi la démonstration se termine par cette remarque : *nota hoc idem esse affirmandum de quacunq̄ue re quæ in aliquo Dei attributo ex Dei absoluta natura necessario sequitur*, remarque qu'on affirmerait cette même chose à propos de toute chose quelle qu'elle soit qui dans un quelconque attribut de Dieu suit nécessairement de la nature absolue de Dieu. La trilogie des propositions 21, 22 et 23 montre que de tout infini suit un infini et que de tout éternel suit un éternel, par opposition à la proposition 28/I qui montre que le fini ne peut être déterminé à exister que par le fini et que quelque chose de limité dans le temps ne peut être déterminé à exister que par quelque chose de limité dans le temps : *quodcunq̄ue singulare sive quævis res quæ finita est et determinatam habet existentiam*, tout singulier c'est-à-dire n'importe quelle chose qui est finie et a une existence déterminée, *non potest existere nec ad operandum determinari nisi ad existendum et operandum determinetur ab alia causa*, ne peut exister et être déterminée à opérer que si elle est déterminée à exister et à opérer par une autre cause, *quæ etiam finita est et determinatam habet existentiam*, laquelle elle aussi est finie et a une existence déterminée, *et rursus hæc causa non potest etiam existere neque ad operandum determinari nisi ab alia quæ etiam finita est et determinatam habet existentiam*, déterminetur ad existendum et operandum, et de nouveau cette cause ne peut elle aussi exister et être déterminée à agir que si elle est déterminée à agir et à opérer par une autre <cause> qui elle aussi est finie et a une existence déterminée, *et sic in infinitum*, et ainsi de suite à l'infini. À partir de cette proposition 28/I qui traite du mode fini en général, on transpose facilement à l'idée de ce mode : *idea rei singularis actu existentis Deum pro causa habet non quatenus infinitus est sed quatenus alia rei singularis actu existentis idea affectus consideratur cujus etiam Deus est causa quatenus alia tertia affectus est et sic in infinitum*, l'idée d'une chose singulière existant en acte à Dieu pour cause non pas en tant qu'il est infini mais en tant qu'on le considère affecté par une autre idée de chose singulière existant en acte dont Dieu est aussi cause en tant qu'il est affecté d'une autre troisième et ainsi de suite à l'infini (proposition 9/II). Il n'y a donc pas de lien de cause à effet entre l'infini et le fini, d'où cette précision systématique à propos de Dieu, *non quatenus infinitus est*, non pas en tant qu'il est infini (proposition 9/II et démonstration, corollaire 11/II, démonstration 40/II, démonstration 1/III etc.), le *quatenus* agissant comme une fonction d'intersection entre l'infini et le fini. Nous en avons rencontré deux exemples (52b et 123) et en verrons d'autres en 136. Car il faut bien distinguer la notion de cause à effet (un mode fini est cause d'un autre mode fini) de ce qui détermine une cause à avoir un effet (c'est l'infini qui détermine un mode fini à être cause d'un autre mode fini). Il est donc malgré tout possible (mais c'est ce cheminement qui nous le fait voir) de maintenir le *determinetur* de la démonstration 21/I (c'est le renvoi à la définition 2/I qui provoque la difficulté) au sens où il y a nécessairement une pensée infinie susceptible de déterminer l'existence de l'idée de Dieu dans la pensée (celle-ci étant par hypothèse supposée finie) et puisque cette pensée infinie la détermine, elle la borne aussi (ambivalence *terminari/determinari*). Le texte

laisse entendre qu'une détermination allant du fini au fini n'est pas de même nature qu'une détermination allant de l'infini au fini. Un mode fini est cause d'un autre mode fini et par conséquent le détermine à exister (proposition 28/I) mais cette détermination n'est qu'une relation de cause à effet. Par exemple, *nostra igitur agendi potentia quomodocunque ea concipiatur, determinari et consequenter juvari vel coerceri potest potentia alterius rei singularis quæ aliquid commune nobiscum habet et non potentia rei cujus natura a nostra prorsus est diversa*, donc notre puissance d'agir, de quelque façon qu'on la conçoive, peut être déterminée et par conséquent être aidée ou contrariée par la puissance d'une autre chose singulière qui a quelque chose de commun avec nous et non par la puissance d'une chose dont la nature est tout à fait différente de la nôtre (démonstration 29/IV). Ou encore, *hinc sequitur corpus motum tamdiu moveri donec ab alio corpore ad quiescendum determinetur et corpus quiescens tamdiu etiam quiescere donec ab alio ad motum determinetur*, de là il suit qu'un corps en mouvement se meut jusqu'à ce qu'il soit déterminé au repos par un autre corps et qu'un corps au repos est aussi au repos jusqu'à ce qu'il soit déterminé au mouvement par un autre (corollaire du lemme III après 13/II). D'où la possibilité d'exemples tirés de la vie courante : *si itaque homo ira vel odio commotus determinatur ad claudendam manum vel brachium movendum, id ut in parte secunda ostendimus, fit quia una eademque actio potest jungi quibuscunque rerum imaginibus*, si donc un humain troublé par la colère ou la haine est déterminé à fermer la main ou à mouvoir le bras, cela se fait, ainsi que nous <!'>avons montré dans la deuxième partie, parce qu'une seule et même action peut être liée à des images quelconques de choses (scolie 59/IV). Cette détermination renvoie à l'attribut Étendue par opposition au décret ou à l'appétit qui renvoie à l'attribut Pensée : *quæ omnia profecto clare ostendunt mentis tam decretum quam appetitum et corporis determinationem simul esse natura vel potius unam eandemque rem*, et tout cela assurément montre clairement que le décret aussi bien que l'appétit de l'esprit et la détermination du corps sont par nature simultanés ou plutôt une seule et même chose. *quam quando sub cogitationis attributo consideratur et per ipsum explicatur, decretum appellamus et quando sub extensionis attributo consideratur et ex legibus motus et quietis deducitur, determinationem vocamus*, que nous appelons décret quand on la considère sous l'attribut pensée et qu'elle s'explique par lui et <que> nous appelons détermination quand on la considère sous l'attribut étendue et qu'elle se déduit à partir des lois du mouvement et du repos (préface III). En revanche, tout fini est déterminé de façon plus fondamentale par un infini qu'il nous est d'ailleurs difficile de connaître vraiment, ce pourquoi bien que conscients en général de nos actions, nous ignorons les causes qui nous déterminent : *falluntur homines quod se liberos esse putant, quæ opinio in hoc solo consistit quod suarum actionum sint conscii et ignari causarum a quibus determinantur*, les humains se trompent en ce qu'ils pensent être libres, opinion qui consiste en cela seul qu'ils ont conscience de leurs actions et sont ignorants des causes par lesquelles ils sont déterminés, et c'est cette ignorance qui constitue l'idée que nous nous faisons de notre liberté : *hæc ergo est eorum libertatis idea quod suarum actionum nullam cognoscant causam*, voilà donc l'idée <qu'ils ont> de leur liberté, ce fait qu'ils ne connaissent aucune cause de leurs actions (scolie 35/II). Spinoza insiste donc sur cette double détermination et invite à ne pas confondre celle qui relie le fini au fini avec celle qui relie l'infini au fini : *nam etsi unaquæque ab alia re singulari determinetur ad certo modo existendum, vis tamen qua unaquæque in existendo perseverat, ex æterna necessitate naturæ Dei sequitur*, car quoique chacune soit déterminée par une autre chose singulière à exister d'une certaine manière, la force cependant par laquelle

chacune persévère dans l'exister suit de la nécessité éternelle de la nature de Dieu (scolie 45/II). La première partie ainsi que le début de la deuxième préparaient déjà cette idée : *hinc sequitur Deum non tantum esse causam ut res incipiant existere sed etiam ut in existendo perseverent sive (ut termino scholastico utar) Deum esse causam essendi rerum*, de là il suit que Dieu n'est pas seulement cause que les choses commencent d'exister mais aussi qu'elles persévèrent dans l'exister c'est-à-dire (pour utiliser un terme scolastique) que Dieu est *causa essendi* des choses (corollaire 24/I). *horum modorum Deus non tantum est causa quatenus simpliciter existunt sed etiam quatenus ad aliquid operandum determinati considerantur*, Dieu n'est pas seulement cause de ces modes en tant qu'ils existent isolément mais aussi en tant qu'on les considère comme déterminés à opérer quelque chose (démonstration 29/I). *Deus non tantum est causa rerum secundum fieri ut aiunt sed etiam secundum esse*, Dieu n'est pas seulement cause des choses selon le devenir comme ils disent mais aussi selon l'être (scolie du corollaire 10/II). Tout fini est donc à la fois borné (*terminatur*) et déterminé (*determinatur*) par un infini de même nature, notamment l'attribut dont ce fini est le mode. Spinoza nous donnerait sans doute raison si nous écrivions dans sa langue *quicquid ad existendum determinatur, id per ejusdem naturæ infinitum terminatur*, tout ce qui est déterminé à exister est borné par un infini de même nature (et c'est cet infini qui le détermine à exister) mais l'assertion reste exacte en inversant les termes, réconciliant ainsi le *terminari* avec le *determinari* : *quicquid terminatur, id per ejusdem naturæ infinitum ad existendum determinatur*, tout ce qui est borné est déterminé à exister par un infini de même nature. C'est donc la notion de détermination au sens fondamentale qui met en lumière le lien entre l'infini et le fini, ce pourquoi *Deus non potest proprie dici causa esse remota rerum singularium*, Dieu ne peut pas être dit à proprement parler cause éloignée des choses singulières (c'est-à-dire que l'infini ne peut pas être dit à proprement parler cause éloignée du fini), *nisi forte ea de causa ut scilicet has ab iis quas immediate produxit vel potius quæ ex absoluta ejus natura sequuntur, distinguamus*, si ce n'est peut-être pour cette raison à savoir pour que nous les distinguions de celles qu'il a produites immédiatement ou plutôt <celles> qui suivent de sa nature absolue (renvoi sous-entendu à la trilogie 21, 22 et 23/I). *nam per causam remotam talem intelligimus quæ cum effectu nullo modo conjuncta est*, car par cause éloignée nous entendons une <cause> telle qu'elle n'est liée d'aucune manière avec son effet. *at omnia quæ sunt in Deo sunt et a Deo ita dependent ut sine ipso nec esse nec concipi possint*, or toutes les choses qui existent sont en Dieu et dépendent tellement de Dieu que sans lui elles ne peuvent ni être ni se concevoir (scolie 28/I).

131. involvere : envelopper. Ce verbe a la signification contraire de celle de la vie courante : envelopper signifie "être contenu dans" (et non pas contenir). Un moyen mnémotechnique est donné par le préverbe IN : A INvolvit B (A enveloppe B) signifie "A in B", A est dans B, A est contenu dans B et donc A ne peut pas être sans B ainsi que cela est précisé dans la dernière démonstration de la deuxième partie : *idem enim est si dicam quod A conceptum B debeat involvere ac quod A sine B non possit concipi*, dire que A doit envelopper le concept de B revient à dire que A sans B ne peut pas se concevoir. C'est pourquoi le fini enveloppe (est contenu dans) l'infini et notamment les modes d'un attribut enveloppent le concept de leur attribut. Ce verbe sera repris dans le début de la deuxième partie : *competit ergo Deo attributum cujus conceptum singulares omnes cogitationes involvunt, per quod etiam concipiuntur*, appartient donc à Dieu un attribut dont toutes les pensées singulières enveloppent le concept <et> par lequel aussi

elles se conçoivent (démonstration 1/II). *uniuscujusque attributi modi conceptum sui attributi, non autem alterius involvunt*, les modes d'un attribut quel qu'il soit enveloppent le concept de leur attribut et non pas <celui> d'un autre (démonstration 6/II). *in his enim omnia corpora conveniunt quod unius ejusdemque attributi conceptum involvunt (per definitionem primam hujus), deinde quod jam tardius jam celerius et absolute jam moveri jam quiescere possunt*, en effet tous les corps conviennent en ceci qu'ils enveloppent le concept d'un seul et même attribut (par la définition 1 de cette <partie>), ensuite qu'ils peuvent <se mouvoir> tantôt plus lentement tantôt plus rapidement et dans l'absolu tantôt se mouvoir tantôt être au repos (démonstration du lemme II après 13/II). Cet attribut qu'enveloppent tous les corps est évidemment l'attribut Étendue alors que toutes les idées singulières enveloppent l'attribut Pensée, l'attribut Pensée et l'attribut Étendue étant les deux seuls attributs que l'humain connaît et ce, parce que son essence [c'est-à-dire sa définition, *essentia seu definitio* (première scolie 33/I)] n'enveloppe que ces deux attributs, ce qu'exprimera l'axiome 5/II : *nullas res singulares præter corpora et cogitandi modos sentimus nec percipimus*, nous ne percevons ni ne sentons aucunes choses singulières en dehors des corps et des modes du penser, concept reformulé dans la démonstration 13/II : *deinde si præter corpus etiam aliud esset mentis objectum, cum nihil existat ex quo aliquis effectus non sequatur, deberet necessario alicujus ejus effectus idea in mente nostra dari*, ensuite si le corps mis à part, il y avait aussi un autre objet de l'esprit, puisqu'il n'existe rien d'où ne suive quelque effet, il devrait nécessairement y avoir dans notre esprit une idée d'un de ses effets [*alicujus ejus <objecti> effectus*, 99b]. Le verbe *involvere* a chez Spinoza un usage pratiquement universel au sens où le COD de ce verbe — c'est-à-dire ce qui est enveloppé mais Spinoza n'emploie jamais ce verbe au passif sans doute pour éviter les confusions car "être enveloppé" signifierait "contenir" — peut aussi bien être quelque chose de positif que quelque chose de négatif. Et ce qui enveloppe (c'est-à-dire le sujet du verbe *involvere*) est quelque chose de très général : une essence (*essentia hominis, essentia rei definitæ, quicquid exprimit essentiam*), une connaissance (*cognitio*), un concept (*conceptus*), la définition d'une chose (*rei definitio*), la nature de quelque chose (*natura*), l'attribut (*ipsa attributa, unumquodque attributorum*), la pensée (*singulares omnes cogitationes, harum idearum cognitio, cognitio inadæquata rerum*), une puissance (*potentia*), un mode (*modus, attributi modi*), une idée (*idea vera, ideæ affectionum, ideæ inadæquatae sive mutilatae et confusæ, idea ideæ*), l'être de la substance (*esse substantiæ*), les corps et les mouvements corporels (*omnia corpora, motus corporei*), l'esprit humain (*mens humana*), une affection (*affectio nostri corporis*), un affirmation (*affirmatio*), l'imagination ou l'image (*hæc imaginatio, mentis imaginationes, rei imago*), quelque chose (*aliquid quod, aliquid de corpore*), l'effort (*conatus*), l'amour (*amor*), la haine (*odium*), le "je" lui-même [*igitur ut hujus conscientiæ causam involverem, necesse fuit addere "quatenus ex data quacunquæ ejus affectione determinata etc."*], donc pour envelopper la cause de cette conscience, il a fallu ajouter "en tant qu'étant donnée (78g) une affection de cette <essence> quelle qu'elle soit <on la conçoit> déterminée etc.", littéralement, pour que j'enveloppassé (explication de la définition 1/III des affects)], l'éternité (*æternitas*) et d'une manière générale les choses : *res igitur sub specie æternitatis concipere est res concipere quatenus per Dei essentiam ut entia realia concipiuntur sive quatenus per Dei essentiam involvunt existentiam*, donc concevoir les choses sous l'espèce de l'éternité, c'est concevoir les choses en tant qu'elles se conçoivent comme des êtres réels par l'essence de Dieu c'est-à-dire en tant que par l'essence de Dieu elles enveloppent

l'existence (démonstration 30/V). Ce qui est enveloppé c'est-à-dire l'objet du verbe *involvere* peut être aussi bien positif que négatif d'où une très grande flexibilité d'emploi. Ce qui est enveloppé, c'est l'existence (*existentiam*), une connaissance (*cognitionem causæ*), un concept (*conceptum*), une idée (*ideam*), la nature d'une chose (*rei definitæ naturam, utriusque corporis naturam, corporis humani et corporis externi naturam, rerum naturam, corporum externorum naturam*), un nombre (*certum aliquem numerum, numerum vicenarium*), une contradiction (*contradictionem*), une perfection (*absolutam perfectionem*), plus ou moins de réalité (*plus realitatis, plus minusve realitatis*), quelque chose (*id quod divinæ substantiæ exprimit, id quod ad substantiam pertinet*), l'éternité (*æternitatem*), une durée (*durationem*), une impuissance (*impotentiam*), une connaissance (*cognitionem mentis, cognitionem inadæquatam*), une privation (*cognitionis privationem*), une propriété (*propriëtatem*), une certitude (*certitudinem*), une essence (*essentiam*), une affirmation et une négation (*affirmationem et negationem*), une erreur (*nihil erroris*), un temps (*tempus finitum, certum et determinatum existendi tempus*), une joie (*lætitiã*), une tristesse (*tristitiã*), une cause (*conscientiæ causam*).

132. et non : *neque* (ou *nec*) qui signifie "et ne... pas" s'utilise quand le second membre de phrase est simplement négatif : *non dubito quin omnibus qui de rebus confuse judicant nec res per primas suas causas noscere consueverunt, difficile sit demonstrationem septimæ propositionis concipere*, je ne doute pas que la conception de la proposition 7 soit difficile à tous ceux qui jugent confusément des choses et n'ont pas cette habitude d'apprendre à connaître les choses par leurs causes premières (1). *nimirum quia non distinguunt inter modificationes substantiarum et ipsas substantias neque sciunt quomodo res producuntur*, et cela n'est en rien étonnant puisqu'ils ne font pas de distinction entre les modifications des substances et les substances elles-mêmes ni ne savent comment les choses sont produites dans la réalité (2). Mais pour les fortes oppositions, bien au-delà d'une simple négation, on trouvera *et non* (1g) : *esse formale idearum Deum quatenus tantum ut res cogitans consideratur, pro causa agnoscit et non quatenus alio attributo explicatur*, l'être formel des idées reconnaît Dieu pour cause en tant qu'on ne le considère que comme chose pensante et non pas en tant qu'il s'explique par un autre attribut (proposition 5/II). *ibi concludebamus Deum ideam suæ essentiæ et omnium quæ ex ea necessario sequuntur, formare posse ex hoc solo nempe quod Deus est res cogitans et non ex eo quod sit suæ ideæ objectum*, nous y concluons que Dieu peut former une idée de son essence et de tout ce qui en suit nécessairement et ce, de cela seul que Dieu est chose pensante et non pas de ce qu'il serait l'objet de son idée (démonstration 5/II). De même, après une négation on trouve *quicquam* pour signifier "rien" (et non *nihil*) : *concipiamus puerum equum alatum imaginantem nec aliud quicquam percipientem*, concevons un enfant imaginant un cheval ailé et ne percevant rien d'autre (ultime scolie 49/II). Au génitif, *quicquam* fait *cujusquam* : *qui recte novit omnia ex naturæ divinæ necessitate sequi et secundum æternas naturæ leges et regulas fieri, is sane nihil reperiet quod odio, risu aut contemptu dignum sit nec cuiusquam miserebitur sed quantum humana fert virtus, conabitur bene agere ut aiunt et lætari*, celui qui sait parfaitement que tout suit de la nécessité de la nature divine et se fait selon les lois et les règles éternelles de la nature ne trouvera assurément rien qui soit digne de haine, de rire ni (34e) de mépris et n'aura pitié de personne mais s'efforcera autant que le permet la vertu humaine de bien agir comme ils disent et d'être joyeux (scolie 50/IV). On trouve cependant *et nihil* (à la place de *nec quicquam*) soit dans les fortes

oppositions soit pour éviter une ambiguïté en présence d'autres mots négatifs : *quicquid est, in Deo est et nihil sine Deo esse neque concipi potest*, tout ce qui est est en Dieu et rien sans Dieu ne peut ni être ni se concevoir (proposition 15/I). *intellectus actu finitus aut actu infinitus Dei attributa Deique affectiones comprehendere debet et nihil aliud*, l'intellect fini en acte ou infini en acte doit comprendre les attributs de Dieu et les affections de Dieu et rien d'autre (proposition 30/I). Spinoza préfère également *et nihil* en reprise de *nihil* lui-même (*nihil... et nihil*) : *invido deinde nihil jucundius quam alterius infelicitas et nihil molestius quam aliena felicitas ac sic unusquisque ex suo affectu rem aliquam bonam aut malam, utilem aut inutilem esse judicat*, ensuite rien n'est plus agréable à l'envieux que l'infortune d'autrui et rien ne <lui est> plus désagréable que la réussite d'autrui et <c'est> ainsi <que> chacun juge d'après son affect qu'une chose est bonne ou mauvaise, utile ou inutile (scolie 39/III).

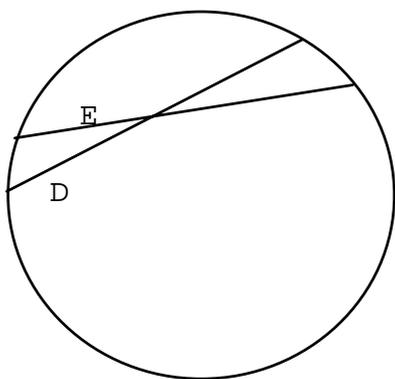
133. et : en l'absence de symétrie, *et* ne signifie plus "et" mais "aussi" et représente dans ces conditions l'abréviation de *etiam* : *si corpus humanum a duobus vel pluribus corporibus simul affectum fuerit semel, ubi mens postea eorum aliquod imaginabitur, statim et aliorum recordabitur*, si le corps humain est affecté une première fois par deux ou plusieurs corps à la fois, dès que par la suite l'esprit imaginera l'un d'eux, aussitôt il se souviendra aussi des autres (proposition 18/II). *ut ergo nullius finis causa existit, nullius etiam finis causa agit sed ut existendi, sic et agendi principium vel finem habet nullum*, de même donc qu'il n'existe à cause d'aucune fin, il n'agit aussi à cause d'aucune fin mais de même qu'il n'a aucun début ni fin d'exister, de même aussi <il n'en a aucun> d'agir (préface IV).

134. accusatif de relation : ce type d'accusatif se présente normalement sous la forme d'un pronom neutre et exprime le rapport sous lequel s'étend une affirmation. Il sert de complément de relation de toute forme de verbes (transitif ou non, passif ou non) sans exception. Nous avons vu en 2a l'exemple *nihil mirum est* (sous la forme contractée de l'adverbe *nimirum*) où *nihil* est un accusatif de relation et se traduit par "en rien" : il n'est étonnant en rien. *nihil in ideis positivum est propter quod falsæ dicuntur*, ce pourquoi <les idées> sont dites fausses n'est positif en rien dans les idées (proposition 33/II). Dans cette phrase difficile <id> *propter quod <ideæ> falsæ dicuntur* est sujet : ce pourquoi <les idées> sont dites fausses, *nihil positivum est*, n'est positif en rien, *in ideis*, dans les idées, *nihil* étant accusatif de relation. *sed si de sola dilatanda pupilla cogitet, nihil proderit ejus rei habere voluntatem*, mais s'il ne pense qu'à la dilatation de la pupille, il ne sera utile en rien d'avoir la volonté de cette chose (préface V). *et revera qui corpus habet ut infans vel puer ad paucissima aptum et maxime pendens a causis externis, mentem habet quæ in se sola considerata nihil fere sui nec Dei nec rerum sit conscia*, et en vérité celui qui a un corps comme le bébé ou l'enfant apte à très peu de choses et dépendant au plus haut degré des causes extérieures, a un esprit qui, considéré seul en lui-même, n'est en presque rien conscient de lui-même ni de Dieu ni des choses (scolie 39/V). La phrase se poursuit d'ailleurs ainsi : *et contra qui corpus habet ad plurima aptum, mentem habet quæ in se sola considerata multum sui et Dei et rerum sit conscia*, et au contraire celui qui a un corps apte à un très grand nombre de choses, a un esprit qui, considéré seul en lui-même est très conscient de lui-même et de Dieu et des choses, où l'adverbe *multum* (beaucoup) se comporte comme un accusatif de relation, *multum conscia*, littéralement, conscient en beaucoup. Le pronom neutre *quid* (pour *aliquid*, en quelque chose) sert aussi d'accusatif de relation : *id per quod res*

determinatae ad aliquid operandum dicuntur, necessario quid positivum est, ce par quoi les choses sont dites déterminées à opérer quelque chose est nécessairement positif en quelque chose (démonstration 26/I). On trouve aussi (le hasard nous en a fait rencontrer un exemple en 40a) le pronom interrogatif *quid* au sens de "en quoi" : *ac propterea ad determinandum quid mens humana reliquis intersit quidque reliquis praestet, necesse nobis est ejus objecti ut diximus hoc est corporis humani naturam cognoscere*, et c'est pour cette raison que pour déterminer en quoi l'esprit humain diffère des autres et en quoi il est supérieur aux autres, il nous faut connaître ainsi que nous l'avons dit la nature de son objet c'est-à-dire du corps humain (scolie 13/II). *ex quibus etiam apparet quid homo qui veras habet ideas, homini qui non nisi falsas habet, intersit*, d'où il appert aussi en quoi diffère l'humain qui a des idées vraies de l'humain qui n'en a que des fausses (scolie 43/II). Le maintien, sur le plan de l'interprétation, de l'accusatif de relation n'est malgré tout possible qu'avec un verbe d'état (notamment être). Mais en tant que complément d'un verbe transitif direct (e.g. *habere* ou *indicare*), *nihil positivum* se traduit faute de mieux par "rien de positif" (qui se dirait en latin classique *nihil positivum* avec l'adjectif au génitif, 109c) : *atque adeo nihil positivum habet quod praesentia veri tolli possit et consequenter vera boni et mali cognitio quatenus vera nullum affectum coercere potest*, et par suite il [l'affect] n'a rien de positif qui puisse être supprimé par la présence du vrai et par conséquent la vraie connaissance en tant que vraie du bien et du mal ne peut contrarier aucun affect (démonstration 14/IV). *bonum et malum quod attinet, nihil etiam positivum in rebus in se scilicet consideratis indicant nec aliud sunt praeter cogitandi modos seu notiones quas formamus ex eo quod res ad invicem comparamus*, en ce qui concerne le bien et le mal, <eux> non plus n'indiquent rien de positif dans les choses, je veux dire considérées en elles-mêmes, et ne sont que des modes du penser c'est-à-dire des notions que nous formons de ce que nous comparons les choses entre elles [plus littéralement, n'indiquent en rien du positif] (préface IV). Dans certains cas, il faut même trancher pour décider s'il s'agit d'un accusatif COD du verbe ou d'un accusatif de relation. C'est le sens qui décide : *mens nostra quaedam agit, quaedam vero patitur nempe quatenus adaequatas habet ideas eatenus quaedam necessario agit et quatenus ideas habet inadaequatas eatenus necessario quaedam patitur*, notre esprit agit en certaines choses mais pâtit en certaines autres à savoir qu'il agit nécessairement en tant qu'il a des idées adéquates et qu'il pâtit nécessairement en tant qu'il a des idées inadéquates (proposition 1/III) où *quaedam... quaedam* (en certaines choses, en certaines autres) est complément de relation de *agit* et *patitur*. On trouve un exemple approchant dans la scolie 20/V : *ex quo sequitur mentem illam maxime pati cujus maximam partem ideae inadaequatae constituunt ita ut magis per id quod patitur quam per id quod agit dignoscatur*, d'où il suit que pâtit le plus l'esprit dont les idées inadéquates constituent la plus grande partie en sorte qu'on le reconnaît plus par ce en quoi il pâtit que par ce en quoi il agit. Et dans la démonstration 7/III : *quare cujuscunque rei potentia sive conatus quo ipsa vel sola vel cum aliis quidquam agit vel agere conatur hoc est potentia sive conatus quo in suo esse perseverare conatur, nihil est praeter ipsius rei datam sive actuaalem essentiam*, c'est pourquoi la puissance d'une chose quelle qu'elle soit c'est-à-dire l'effort par lequel elle-même agit ou s'efforce d'agir en quelque chose ou bien seule ou bien avec d'autres c'est-à-dire la puissance ou effort par lequel elle s'efforce de persévérer dans son être n'est que l'essence donnée c'est-à-dire actuelle de la chose elle-même avec la formule *quidquam agit vel agere conatur*, agit ou s'efforce d'agir en quelque chose. Dans le même ordre d'idées, *plura agere* signifiera littéralement "agir en plus de choses" c'est-à-

dire finalement "agir plus" : *hinc sequitur mentem eo pluribus passionibus esse obnoxiam quo plures ideas inadæquatas habet et contra eo plura agere quo plures habet adæquatas*, de là il suit que l'esprit est sujet à d'autant plus de passions qu'il a plus d'idées inadéquates et qu'au contraire il agit d'autant plus qu'il a plus d'idées adéquates (corollaire 1/III).

135. Scolie 8/II : dans ce passage, Spinoza fait référence en mathématiques au théorème des cordes. La proposition 8/II précisait le statut des idées des modes inexistantes : *ideæ rerum singularium sive modorum non existentium ita debent comprehendere in Dei infinita idea ac rerum singularium sive modorum essentialium formales in Dei attributis continentur*, les idées des choses singulières ou modes inexistantes doivent être comprises dans l'idée infinie de Dieu de la même façon que les essences formelles des choses singulières ou modes sont contenues dans les attributs de Dieu. Le corollaire suivant en déduisait les deux modes d'existence (*sub specie æternitatis* et *sub specie durationis*, 124) d'une chose en général : *hinc sequitur quod quamdiu res singulares non existunt nisi quatenus in Dei attributis comprehenduntur, earum esse objectivum sive ideæ non existunt nisi quatenus infinita Dei idea existit*, il s'ensuit qu'aussi longtemps que les choses singulières n'existent qu'en tant qu'elles sont comprises dans les attributs de Dieu, leur être objectif c'est-à-dire leur idées n'existent qu'en tant qu'existe l'idée infinie de Dieu, *et ubi res singulares dicuntur existere non tantum quatenus in Dei attributis comprehenduntur sed quatenus etiam durare dicuntur*, et quand on dit que les choses singulières existent non seulement en tant qu'elles sont comprises dans les attributs de Dieu mais en tant aussi qu'on dit qu'elles durent, *earum ideæ etiam existentiam per quam durare dicuntur, involvent*, leurs idées aussi envelopperont l'existence par laquelle on dit qu'elles durent. À ce stade, Spinoza se propose dans la scolie qui suit de donner un exemple, celui d'un cercle et de deux quelconques (qu'il nomme E et D) de ses cordes.



Théorème des cordes : si deux cordes d'un cercle se coupent, alors le produit des segments déterminés sur l'une est égal au produit des segments déterminés sur l'autre : au lieu de produits, Spinoza parle de rectangles, ce qui revient au même.

si quis ad uberiorem hujus rei explicationem exemplum desideret (106g) nullum sane dare poterò quod rem de qua hic loquor, utpote unicam adæquate explicet, si l'on désirait pour plus ample explication de cette conjoncture un exemple, je ne pourrai en donner raisonnablement aucun qui expliquerait adéquatement la conjoncture dont (51e) je parle ici vu qu'elle est unique. *conabor tamen rem ut fieri potest, illustrare*, je m'efforcerai cependant d'éclairer la chose autant que possible. *nempe circulus talis est naturæ ut omnium linearum rectarum in eodem sese invicem secantium rectangula sub segmentis sint inter se æqualia*, le cercle n'est-ce pas est de telle nature que les

rectangles sous les segments de toutes les lignes droites se coupant en lui l'une l'autre sont égaux entre eux. *quare in circulo infinita inter se æqualia rectangula continentur*, c'est pourquoi sont contenus dans le cercle une infinité de rectangles égaux entre eux (c'est-à-dire une infinité de couples de rectangles égaux puisqu'il y a une infinité de cordes sécantes). *attamen nullum eorum potest dici existere nisi quatenus circulus existit nec etiam alicujus horum rectangulorum idea potest dici existere nisi quatenus in circuli idea comprehenditur*, et cependant aucun d'eux ne peut être dit exister si ce n'est en tant que le cercle existe et l'idée d'un de ces rectangles ne peut pas non plus être dite exister si ce n'est en tant qu'elle est comprise dans l'idée du cercle. *conciplantur jam ex infinitis illis duo tantum nempe E et D existere*, maintenant que deux seulement à savoir E et D soient conçus exister de cette infinité. *sane eorum etiam ideæ jam non tantum existunt quatenus solummodo in circuli idea comprehenduntur sed etiam quatenus illorum rectangulorum existentiam involvunt, quo fit ut a reliquis reliquorum rectangulorum ideis distinguantur*, leurs idées assurément existent aussi non pas seulement en tant qu'elles ne sont que comprises dans l'idée du cercle mais aussi en tant qu'elles enveloppent l'existence de ces rectangles, ce qui fait qu'elles se distinguent des autres idées des autres rectangles.

136. tautologie : Au moment de parler des idéats (125), nous avons rencontré une tautologie mais il faut remarquer que Spinoza évite autant que possible les tautologies directes. Par exemple, dans l'explication de la définition 1/III des affects, il expliquera qu'il n'a pas voulu expliquer le désir par l'appétit pour ne pas avoir l'air de procéder par tautologie : *diximus supra in scholio propositionis nonæ hujus partis cupiditatem esse appetitum cum ejusdem conscientia*, nous avons dit plus haut dans la scolie de la proposition 9 de cette partie que le désir est un appétit avec la conscience de <ce> même <appétit> . *appetitum autem esse ipsam hominis essentiam quatenus determinata est ad ea agendum quæ ipsius conservationi inserviunt*, mais <que> l'appétit est l'essence même de l'humain en tant qu'elle est déterminée à faire ce qui sert à sa propre conservation. *sed in eodem scholio etiam monui me revera inter humanum appetitum et cupiditatem nullam agnoscere differentiam*, mais dans cette même scolie j'ai aussi fait observer que je ne reconnais en vérité aucune différence entre appétit et désir humains. *nam sive homo sui appetitus sit conscius sive non sit, manet tamen appetitus unus idemque*, car que l'humain soit ou non conscient de son appétit, l'appétit demeure cependant un et même, *atque adeo ne tautologiam committere viderer, cupiditatem per appetitum explicare nolui*, et par suite <c'est> pour ne pas avoir l'air de faire une tautologie <que> je n'ai pas voulu expliquer le désir par l'appétit. Mais pour les idéats, Spinoza n'a pas pu éviter la tautologie : nous savons que nos idées conviennent avec leurs idéats parce que nos idées conviennent effectivement avec leurs idéats. On trouvera une autre tautologie dans l'explication de la définition 44/III des affects : *nam quamdiu homo aliqua cupiditate tenetur, hac simul necessario tenetur*, car aussi longtemps qu'un humain est possédé par un désir, il est du même coup nécessairement possédé par lui. La proposition 25/IV est aussi de nature tautologique : *nemo suum esse alterius rei causa conservare conatur*, nul ne s'efforce de conserver son être à cause d'une autre chose [que celle de conserver son être]. La démonstration commence ainsi : *conatus quo unaquæque res in suo esse perseverare conatur, sola ipsius rei essentia definitur*, l'effort par lequel toute chose s'efforce de persévérer dans son être ne se définit que par l'essence de la chose elle-même, *eaque sola data, non autem ex alterius rei essentia necessario sequitur ut unusquisque suum esse conservare conetur*, et cette

<essence> seule étant donnée (78g), <c'est d'elle> et non de l'essence d'une autre chose <qu>il suit que chacun s'efforce de conserver son être. Et un peu plus loin dans cette même démonstration 25/IV : *nam si homo alterius rei causa suum esse conservare conaretur, tum res illa primum esset virtutis fundamentum (ut per se notum) quod (per prædictum corollarium) est absurdum*, car si <c'était> à cause d'une autre chose <qu>un humain s'efforçait de conserver son être, alors cette chose serait le premier fondement de la vertu (comme il va de soi), ce qui (par le corollaire précité) est absurde. Cela dit, du fait même d'une conception *ordine geometrico*, on peut trouver des tautologies que nous pourrions appeler indirectes. Par exemple, après avoir montré que *primum quod actuale mentis humanæ esse constituit, nihil aliud est quam idea rei alicujus singularis actu existentis*, la toute première chose qui constitue l'être actuel de l'esprit humain n'est rien d'autre que l'idée d'une chose singulière existant en acte (proposition 11/II), le corollaire suivant concluait logiquement : *hinc sequitur mentem humanam partem esse infiniti intellectus Dei*, il s'ensuit que l'esprit humain est une partie de l'intellect infini de Dieu, *ac proinde cum dicimus mentem humanam hoc vel illud percipere, nihil aliud dicimus quam quod Deus non quatenus infinitus est sed quatenus per naturam humanæ mentis explicatur sive quatenus humanæ mentis essentiam constituit, hanc vel illam habet ideam*, et par suite quand nous disons que l'esprit humain perçoit telle ou telle chose, nous ne disons rien d'autre sinon que Dieu non pas en tant qu'il est infini mais en tant qu'il s'explique par la nature de l'esprit humain c'est-à-dire en tant qu'il constitue l'essence de l'esprit humain, à telle ou telle idée. À partir de là, il est clair que *mens humana* équivaut à *Deus quatenus per naturam humanæ mentis explicatur* ou à *Deus quatenus humanæ mentis essentiam constituit* (ou une formule équivalente) et réciproquement *Deus quatenus humanæ mentis essentiam constituit* équivaut à *mens humana*, la fonction *quatenus* permettant d'opérer l'intersection (au sens de l'intersection de la théorie des ensembles que nous connaissons aujourd'hui) entre le fini et l'infini, en sorte que les démonstrations se basant sur ces équivalences sont quasiment de type tautologique : *quicquid igitur in objecto ideæ humanam mentem constituentis contingit, ejus datur necessario in Deo cognitio quatenus naturam humanæ mentis constituit hoc est ejus rei cognitio erit necessario in mente sive mens id percipit*, donc tout ce qui arrive dans l'objet de l'idée constituant l'esprit humain, il y a nécessairement de cela une connaissance en Dieu en tant qu'il constitue la nature de l'esprit humain c'est-à-dire qu'il y aura une connaissance de cette chose dans l'esprit c'est-à-dire que l'esprit le perçoit (démonstration 12/II). *at ideæ affectionum corporis in mente humana sunt hoc est in Deo quatenus humanæ mentis essentiam constituit*, or les idées des affections du corps sont dans l'esprit humain c'est-à-dire en Dieu en tant qu'il constitue l'essence de l'esprit humain. *ergo harum idearum ideæ in Deo erunt quatenus humanæ mentis cognitionem sive ideam habet hoc est in ipsa mente humana quæ propterea non tantum corporis affectiones sed earum etiam ideas percipit*, donc les idées de ces idées seront en Dieu en tant qu'il a la connaissance c'est-à-dire l'idée de l'esprit humain c'est-à-dire qu'elles <seront> dans l'esprit humain lui-même ce pourquoi il perçoit non seulement les affections mais aussi les idées de celles-ci (démonstration 22/II). *cum dicimus dari in nobis ideam adæquatam et perfectam, nihil aliud dicimus quam quod in Deo quatenus nostræ mentis essentiam constituit, detur idea adæquata et perfecta*, quand nous disons qu'il y a en nous une idée adéquate et parfaite, nous ne disons rien d'autre sinon qu'il y a en Dieu en tant qu'il constitue l'essence de notre esprit, une idée adéquate et parfaite (démonstration 34/II). *nam cum dicimus in mente humana ideam sequi ex ideis quæ in ipsa sunt adæquatæ,*

nihil aliud dicimus quam quod in ipso divino intellectu detur idea cujus Deus est causa, non quatenus infinitus est nec quatenus plurimarum rerum singularium ideis affectus est sed quatenus tantum humanæ mentis essentiam constituit, car quand nous disons que dans l'esprit humain une idée suit d'idées qui sont adéquates en lui-même, nous ne disons rien d'autre que dans l'intellect divin lui-même il y a une idée dont Dieu est cause, non pas en tant qu'il est infini ni en tant qu'il est affecté par les idées d'un très grand nombre de choses singulières mais seulement en tant qu'il constitue l'essence de l'esprit humain (démonstration 40/II). *quicquid corpus nostrum potest destruere, in eodem dari nequit adeoque neque ejus rei idea potest in Deo dari quatenus nostri corporis ideam habet hoc est ejus rei idea in nostra mente dari nequit*, tout ce qui peut détruire notre corps ne peut pas se trouver en lui et par suite il ne peut pas non plus y en avoir l'idée en Dieu en tant qu'il a l'idée de notre corps c'est-à-dire qu'il ne peut pas y en avoir l'idée dans notre esprit (démonstration 10/III). Et autres exemples de ce genre (e.g. démonstrations 43/II et 1/III). Réciproquement, une connaissance inadéquate en Dieu *quatenus tantum naturam mentis humanæ constituere consideratur* (en tant qu'on le considère ne constituer que la nature de l'esprit humain) sera aussi inadéquate dans notre esprit : *quare cognitio durationis nostri corporis est in Deo admodum inadæquata quatenus tantum naturam mentis humanæ constituere consideratur hoc est hæc cognitio est in nostra mente admodum inadæquata*, c'est pourquoi la connaissance de la durée de notre corps est tout à fait inadéquate en Dieu en tant qu'on le considère ne constituer que la nature de l'esprit humain c'est-à-dire que cette connaissance est tout à fait inadéquate dans notre esprit (démonstration 30/II). Il en résulte logiquement que *potentia qua res singulares et consequenter homo suum esse conservat, est ipsa Dei sive Naturæ potentia non quatenus infinita est sed quatenus per humanam actualem essentiam explicari potest*, la puissance par laquelle les choses singulières et par conséquent l'humain conserve son être est la puissance même de Dieu c'est-à-dire de la Nature non pas en tant qu'elle est infinie mais en tant qu'elle peut s'expliquer par l'essence humaine actuelle (démonstration 4/IV). Cette utilisation du *quatenus* est systématique chez Spinoza : *ergo unius singularis ideæ alia idea sive Deus quatenus alia idea affectus consideratur, est causa*, donc <c'est> une autre idée c'est-à-dire Dieu en tant qu'on le considère affecté d'une autre idée <qui> est cause d'une idée singulière (démonstration 9/II) où l'on a clairement *alia idea sive Deus quatenus alia idea affectus consideratur*, une autre idée c'est-à-dire Dieu en tant qu'on le considère affecté d'une autre idée, — exemple que nous avons déjà signalé en 15e du fait de l'enclave *unius singularis ideæ... causa* — ce qui montre clairement l'égalité *alia idea = Deus quatenus alia idea affectus consideratur*, la fonction *quatenus* exprimant l'intersection entre le fini (*idea*) et l'infini (*Deus*). De même que nous avons noté plus haut l'égalité *mens humana = Deus quatenus humanæ mentis essentiam constituit* avec la possibilité logique de passer de *mens humana* à *Deus quatenus humanæ mentis essentiam constituit* et inversement (d'où le caractère tautologique des démonstrations utilisant ce type d'identité), de même nous avons *idea = Deus quatenus idea affectus consideratur*.